Etude d'Impact Environnemental Programmatique de la Cogestion des Forêts Classées de Guinée

Préparé par
Thomas M. Catterson
Boubacar Thiam
Dantily Diakité
Rebecca Ham

Préparé pour
USAID/GUINEE

Avril 2001

Task Order No. 842
Contract No. PCE-I-00-96-00002-00

Etude d'Impact Environnemental Programmatique de la Cogestion des Forêts Classées de Guinée

Préparé par
Thomas M. Catterson
Boubacar Thiam
Dantily Diakité
Rebecca Ham

Préparé pour
USAID/GUINEE

Avril 2001

Environmental Policy and Institutional Strengthening Indefinite Quantity Contract (EPIQ)

Partners: International Resources Group, Winrock International, and Harvard Institute for International Development

Subcontractors: PADCO; Management Systems International; and Development Alternatives, Inc.

Collaborating Institutions: Center for Naval Analysis Corporation; Conservation International; KNB Engineering and Applied Sciences, Inc.; Keller-Bliesner Engineering; Resource Management International, Inc.; Tellus Institute; Urban Institute; and World Resources Institute

Table des Matieres

Avant-Propos iii

Remerciements iv

Abreviations v

Sommaire executif vi

Carte de Forêts Classées de la Guinée xiii

1. Introduction a l'Etude d'Impact Environnemental Programmatique 1
   - 1.1 Importance de la Cogestion des Forêts Classées en Guinée 1
   - 1.2 Introduction et Logique de l'EIEP 1
   - 1.3 Objectifs de l'EIEP 2
   - 1.4 Description du Processus de Réalisation de la Portée du Travail (Scoping Statement) 3
   - 1.5. Approche et Méthodologie de l'EIEP 4
     - 1.5.1 Configuration de l'equipe de l'EIEP 4
     - 1.5.2 Méthodologie générale 4
     - 1.5.3 Préparation du rapport 5

2. Alternatives y Compris l'Activité Preferee 6
   - 2.1 Description des l'Activité Actuelle de Cogestion 6
     - 2.1.1 Différentes Versions du Modèle de Cogestion 8
   - 2.2 Activité Proposée et ses Alternatives 10
     - 2.2.1 Alternatives de l'Action Proposée 11
   - 2.3 Alternative « Sans Action » 13

3. Cadres Politique et Institutionnel de la Cogestion 14
   - 3.1 Cadre Politique et Institutionnel du Gouvernement de la Guinée 14
   - 3.2 Stratégie de l'USAID/Guinée et la Cogestion 15

4. Environnement Affecté 18
   - 4.1 Informations de Base sur le Pays 18
   - 4.2 Régions pour la Cogestion 19
     - 4.2.1 La Guinée Maritime 19
     - 4.2.2 La Moyenne Guinée 19
     - 4.2.3 La Haute Guinée 20
   - 4.3 Forêts Classées Visées pour la Cogestion 21

5. Conséquences Environnementales de la Cogestion de Forets Clasées 24
   - 5.1 Cadre d'Analyse de l'Impact 24
     - 5.1.1 Nature de l'Etude d'Impact Environnemental 24

5.1.2 Présentation des Résultats 26
5.2 Une Etude Technique de l'Impact de la Cogestion 26
5.2.1 Cartographie et Durabilité 27
5.2.2 Inventaire et Méthode d'Evaluation des Ressources 35
5.2.3 Protection 42
5.2.4 Agroforesterie—Une Réponse aux Pressions Humaines sur les Forêts 46
5.2.5 Implications Sylviculturales des Activités Planifiées 52
5.2.6 Une Etude Générale de la Planification et de l'Exécution de la Gestion de la Forêt 54
5.3 Etude des Dimensions Écologiques de la Cogestion 60
5.3.1 Buts de la Cogestion et la Conservation de la Biodiversité 60
5.3.2 Stabilité des Bassins Versants 70
5.3.3 Culture des Bas-fonds: Bas-fonds et Produits Agrochimique—Deux Sujets Délicats 73
5.4 Etudes Socio-économique et Institutionnelle 76
5.4.1 Réaliser un Véritable Consensus Social et Faire de Bons Choix 77
5.4.2 Analyse Financière et Economique—Un Elément Cléf de la Durabilité 82
5.4.3 Capacités Institutionnelles—Reproduction sur la Voie de la Durabilité 89
5.5 Problèmes Anticipés qui n'ont pas Surgi Pendant l'EIEP 94

6. Mesures de Suivi pour la Cogestion Durable 97
6.1 Le Cadre du Suivi Environnemental 97
6.2 Une Véritable Cogestion Signifie un Suivi Participatif 98
6.3 Les Implications Opérationnelles du Suivi 98

7. Conseils Pratiques/Outils pour la Cogestion Rationnelle des Forets Clasees 105
7.1 Le Contexte pour les Conseils et les Outils d'Examen Environnemental 105
7.2 Prochaines Etapes 105
7.3 Potentiels pour des Déterminations Positives 106
7.4 Utilisation de la Liste de Contrôle de la Planification Environnementale 108
7.4.1 Utilisation de la Liste de Contrôle/Préparation de l'EEI 108
7.4.2 Critères de Présélection 109
7.4.3 Travail d'Equipe dans l'Utilisation de la Liste de Contrôle 112
7.4.4 Participation—Un Autre Objectif de la Liste de Contrôle 112

Epilogue 115

Annexe A Portée du Travail à Réaliser (Scoping Statement) 119
Annexe B Biographie des Membres de l'Equipe d'EIEP 135
Annexe C Liste des Documents Consultés 136
Annexe D Questions pour la Constitution de l'Equipe 139
Annexe E Programme Préliminaire de Travail/Calendrier de Équipe de PEA Cogestion Forêts Classées 145
Annexe F Liste de Personnes Consultées 147
Annexe G Liste de Contrôle de Planification Environnementale de la Cogestion des Forêts Classées en Guinée 152

Avant-Propos

Ce rapport est le résultat de l'Etude d'Impact Environnemental Programmatique (EIEP) des activités de Cogestion des Forêts Classées mises en oeuvre sous la conduite du Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles (PEGRN) financé par l'USAID/GUINEE, tel que mandaté par l'Examen Environnemental Initial (EEI) préparé en 1998 pour l'Objectif Stratégique 1 de la Mission. Il doit être noté que cette EIEP n'a jamais été interprétée encore moins été exécutée comme une évaluation des activités de cogestion du PEGRN. Cependant, à cause du fait que la plupart des étapes importantes qui ressortent du processus de cogestion pour la seconde phase ont été achevées pour Suti Yanfou et Bakoun en 2000, l'EIEP était la première occasion réelle pour un aperçu compréhensif de ces activités.

Malgré ce qui peut paraître une problématique immense, l'Equipe de l'EIEP voudrait avant tout, réitérer ses fortes convictions que la cogestion représente une excellente occasion pour se servir de la gestion des forêts pour des besoins réels de développement et pour des fins qui sont bénéfiques pour la population locale et pour le pays. L'équipe espère que la discussion des problèmes, des conclusions et des recommandations liées à chacun de ces problèmes sera une contribution utile aux efforts qui ont été entrepris pendant le développement du modèle.

Remerciements

Comme la liste de personnes consultées (**Annexe F**) le certifiera aisément, beaucoup d'individus ont contribué à l'exécution de cette EIEP. De par sa nature même, le modèle de cogestion en Guinée implique des milliers de personnes—les villageois qui dépendent, en partie, de ces forêts classées pour leurs revenus et leur subsistance. L'Equipe de l'EIEP, aimerait, par conséquent, reconnaître l'accueil chaleureux qu'elle a reçu de ces villageois, à chaque occasion. C'était un bon exemple de la courtoisie et de l'hospitalité traditionnelle pour lesquelles les zones rurales du pays sont reconnues.

Cependant, l'Equipe de l'EIEP reconnaît aussi que cet accueil chaleureux était dû, en grande partie, aux efforts de plusieurs cadres du PEGRN—la DNEF, Winrock, les ONGs et des autres—dont l'engagement, le dévouement et les efforts sincères pour aider ces villageois sont constamment irréprochables.

Plusieurs personnes méritent aussi une mention spéciale pour leur encouragement et leur aimable appui durant la longue durée de cette EIEP, depuis 2000. Allen Fleming et Son Hoang Nguyen du Bureau de la Gestion des Ressources Naturelles de l'USAID, ont été constamment présents et d'un grand secours au cours de l'exercice de l'EIEP. Martin Bush et son entière Équipe de Winrock ont aussi généreusement accordé leurs temps, leurs efforts et leurs compréhensions qui se sont prouvés cruciaux à la compréhension du modèle de cogestion, ses méthodes et ses résultats. L'Equipe de l'EIEP est aussi reconnaissante à M. Mathias R. Haba, le Directeur National des Eaux et Forêts et son personnel qui ont répondu, de manière collégiale, à plusieurs demandes durant l'exercice et au besoin de renseignements professionnels.

Abréviations

BCCT	Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection
BRP	Bassin Représentatif Pilote
CAA	Coupe Annuelle Admissible
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CBNRM	Community-based Natural Resources Management/Gestion Locale des Ressources Naturelles
CERE	Centre d'Etude et de Recherche en Environnement
CF	Comité Forêt
CI	Conservation International
CITES	Convention on the International Trade in Endangered Species/Convention sur le Commerce International des Espèces en Danger
DBH	Diameter Breast Height
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
EEI	Examen Environnemental Initial
EIEP/PEA	Etude d'Impact Environnemental Programmatique/Environnemental Impact Assessment
GII	Gestion Intégrée des Insectes
GPS	Global Positioning System
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Agence Allemande de Développement International
SIG/GIS	Système d'Information Géographique/Geographic Information System
SOW	Scope of Work/Agenda de Travail
UE	Union Européenne
USAID	Agence Américaine de Développement International

Sommaire Executif

Le don à la Guinée en ressources naturelles comprend plus de 100 forêts classées. La première responsabilité de gestion de ces forêts se trouve dans les mains du Gouvernement. La Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) a le mandat de gérer ces forêts. Cependant à cause du manque de personnel et d'autres ressources nécessaires, elle est incapable de contrôler l'utilisation de ces forêts et de fournir un rendement durable et des usages multiples.

Les éleveurs, paysans et autres populations locales qui vivent autour de ces réserves forestières veulent avoir accès à ces zones pour une variété d'utilisations. Ils reconnaissent que ça y va de leur meilleur intérêt à long-terme de contrôler le niveau d'exploitation des forêts et de limiter leur conversion à autres utilisations foncières et à la dégradation éventuelle. Les communautés donnent une valeur aux ressources hydriques, aux zones de pâturage, aux potentielles terres de culture, aux populations de faune et de flore, aux produits ligneux et non ligneux, tout comme aux différents services environnementaux fournis par les autres forêts naturelles de la Guinée.

Vers la moitié des années 90, l'USAID et d'autres agences internationales d'aide au développement se sont mises à financer des programmes pour supporter la DNEF dans ces efforts pour promouvoir la gestion par collaboration ou cogestion de ces forêts classées avec les communautés environnantes. Une gestion locale, approche participative à la gestion de la forêt fut initiée avec un financement de l'USAID dans les 10.000 hectares de la forêt classée de Nialama, et aussitôt après, des plans furent établis pour préparer les plans d'aménagement pour plusieurs autres forêts dans la région environnante de la Guinée. Vers 1999, l'USAID et la DNEF ont institué une cible de 100.000 hectares de forêts sous cogestion sur une période de cinq ans.

Pour se conformer aux règlements environnementaux de l'USAID et les dispositions spéciales établies pour conserver la biodiversité et les forêts tropicales, une étude d'impact environnemental a été conduite pour la forêt classée de Nialama en 1996. En considérant la nécessité d'une étude d'impact environnemental potentielle des activités de cogestion dans chacune des forêts ciblées par le programme financé par l'USAID, et le long processus et les résultats de l'étude d'impact environnemental conduite pour la forêt de Nialama, les cadres chargés de l'environnement de l'USAID ont suggéré qu'une étude d'impact environnemental programmatique (EIEP) soit effectuée. Ce travail d'EIEP était organisé, donc, pour examiner les impacts environnementaux des activités de cogestion des forêts qui sont en cours d'exécution ainsi que celles qui sont prévues, au lieu d'études d'impact environnemental (EIE) pour chaque forêt classée.

Les buts et objectifs spécifiques de l'EIEP inclus: l'identification des questions environnementales dès à l'avance dans le cycle de la planification des activités de gestion dans les forêts ciblées; la compréhension accrue de l'état actuel de la cogestion durable des forêts naturelles; le renforcement des capacités institutionnelles et des systèmes organisationnels conçus pour supporter la cogestion forestière; la facilitation et la conformité avec les règlements

environnementaux (rég.216) de l'USAID particulièrement tels qu'ils s'appliquent aux forêts tropicales et à la conservation de la biodiversité.

Pour entreprendre le processus d'EIEP, un exercice pour déterminer la portée du travail (scoping statement) fut organisé en mars 2000 pour identifier les premières questions à évoquer pendant l'EIEP et pour développer les termes de référence de l'équipe de l'EIEP. Après ces consultations préliminaires et l'approbation de la portée du travail par les officiels de l'USAID, l'équipe de l'EIEP fut mobilisée entre janvier et mars 2001 pour compléter six semaines de travaux de terrain et d'analyse profonde des questions identifiées dans la portée du travail. Les quatre personnes de l'équipe de l'EIEP ont travaillé en Guinée du 12 février au 17 mars 2001.

Ce rapport constitue les résultats et les recommandations de l'EIEP. Après la section introductive, le rapport fourni une description sommaire des attentes générales et des concepts de base de la cogestion des forêts naturelles tels que prévus avec l'appui de l'USAID. Les activités de gestion visent à arrêter la déforestation, à protéger l'écologie forestière et le bassin versant, à contrôler l'accès aux ressources ayant une valeur locale, et à accroître la fourniture des produits et les opportunités de générer des revenues. Cependant, l'équipe de l'EIEP a noté la nécessité d'adapter le modèle de cogestion pour prendre en compte les différences dans les conditions physiques des forêts classées particulières et le degré variable de pression démographique sur la forêt.

L'équipe de l'EIEP a examiné les alternatives pour l'exécution du modèle de cogestion, y compris l'alternative « sans action », et a conclu que choisir l'alternative sans action priverait le pays et sa population une activité de développement pressante. Sans un programme d'appui à la cogestion et une aptitude accrue pour rationaliser l'utilisation des forêts classées, il est probable que le processus incrémentiel de dégradation se poursuivrait sans répit, avec des impacts environnementaux et socio-économiques négatifs significatifs. Sans assistance pour identifier les modes durables d'utilisation et d'organisation des communautés vivant au près de ces forêts, les populations locales vont très probablement continuer à exploiter ces réserves de manière irrationnelle à la recherche de la nourriture du jour au jour pour la survie. Comme la ressource forestière est dégradée et rendue moins productive, les gens deviennent plus appauvris et les coûts éventuels de réhabilitation des ressources naturelles et l'éradication de la pauvreté s'accroissent de façon exponentielle. L'équipe de l'EIEP conclut que l'alternative « sans action » ne va pas simplement être le statut quo; elle conduira à plus de dégradation et d'appauvrissement dans un pays qui peut à peine la supporter.

La section trois de ce rapport examine les cadres politique et institutionnel pour la cogestion en Guinée, en incluant un aperçu bref de la politique forestière nationale et le programme stratégie et résultats de l'USAID/Guinée. L'appui de l'USAID pour la cogestion de la forêt est conçu pour contribuer à l'accomplissement de l'objectif stratégique suivant: utilisation accrue des pratiques durables de gestion des ressources naturelles. Les activités du programme sont visées pour une série de résultats intermédiaires, incluant:

- Compétences de planification de la gestion des ressources naturelles acquises et appliquées
- Productivité agricole accrue
- Activités des micros et petites entreprises accrues

- Environnement politique favorable établi.

L'équipe de l'EIEP est convaincue que la cible de la cogestion de la forêt sera atteinte seulement si la gamme complète des conditions pour une gestion forestière participative fiable, embrassant les capacités institutionnelles, la productivité accrue, le développement des entreprises et la politique environnementale, sont aussi achevées. Bien que l'EIEP ait indiqué que la conception solide et l'exécution effective de la cogestion des forêts classées éviteront des impacts environnementaux négatifs, les prémisses selon lesquelles ceci arrivera sont liées à tous les quatre résultats intermédiaires de l'objectif stratégique qui se renforceront eux-mêmes.

La section quatre du rapport fourni une description de l'environnement affecté et d'autres informations de base sur les régions géographiques de la Guinée et les forêts classées ciblées pour la cogestion. Un nombre de thèmes couverts dans les études de base financées par l'USAID, tel que le climat, les sols, l'hydrologie et la biodiversité étaient traités en profondeur considérable. La plupart de ces informations, cependant, n'avaient pas été extensivement utilisées dans la préparation des trois plans d'aménagement examinés par l'équipe de l'EIEP. Les études de base sont plus rentables quand l'information collectée est important aux besoins et intérêts de ceux qui sont impliqués dans les activités de cogestions planifiées, et facilement applicable au processus de planification de la gestion de la forêt.

Le plus gros lot du rapport est inclus dans la section six, qui examine les conséquences environnementales de la cogestion des forêts classées. Cette section commence avec un aperçu du cadre d'analyse de l'impact et les prémisses de base de l'étude environnementale. L'EIEP n'était pas conçue pour être une évaluation de la performance des activités du programme. Cependant, elle nécessite un examen du modèle de co-gestion proposé, tel que planifié et appliqué, pour évaluer la probabilité que le modèle puisse être efficacement et effectivement reproduit, en vue d'être durable. Par essence, l'EIEP est supposé sauvegarder les contributions et les résultats des activités de cogestion planifiées en:

- Evaluant la possibilité d'**impacts négatifs** et suggérant comment ceux-ci pourraient être **évités** à travers les adaptations dans la conception;
- Identifiant les mesures de **mitigation** qui doivent être partie intégrante de l'approche où des impacts négatifs sont inévitables; et
- Soulignant les besoins de **suivi** pendant l'exécution en vue de contrecarrer la possibilité d'impacts négatifs imprévus.

Une Liste de Contrôle de la Planification Environnementale pour la Cogestion des Forêts Classées en Guinée détaillée a été préparée sur la base des problèmes de la conception et les mesures de mitigation identifiées pendant l'étude. Sa prémisse principale est qu'en utilisant la liste de contrôle lors de la préparation et de l'examen de plans pour la cogestion dans d'autres forêts, l'USAID et ses partenaires seront en mesure de justifier la décision-seuil de « négative avec conditions » au stade de préparation d'un examen environnemental initial (EEI) pour chaque activité. Ceci à son tour permettrait à ces activités de se poursuivre sans une étude environnementale complète.

L’équipe a organisé ses études en trois catégories générales: technique, écologique, et socio-économique et institutionnelle. Des problèmes techniques furent notés par l’équipe de l’EIEP, à savoir: la cartographie, l’inventaire et les méthodes d’évaluation des ressources, la protection, l’agroforesterie, la sylviculture, et la planification générale de la gestion de la forêt. Des soucis très significatifs ont surgi à partir de l’examen de l’EIEP dans chacun de ces aspects.

Les problèmes techniques sont liés aux critères essentiels pour la cogestion durable—que l’utilisation de la terre/ressource correspond à la capacité de la terre/ressource. L’aménagement de la forêt est fondamentalement question d’identification des besoins et des opportunités: besoins pour la protection et la restauration des zones dégradées, et opportunités pour fournir des rendements durables de produits et de services à partir des zones potentiellement productives. Déterminer les interventions de gestion et leur localisation à travers toute la forêt est l’essence de l’aménagement de la forêt. Préparer de bonnes cartes est une étape essentielle à l’avance pour la gestion forestière.

Des cartes correctes permettent à tous ceux qui sont concernés d’identifier des zones spécifiques sur terre où les interventions de gestion ont lieu, pour s’assurer que les pratiques proposées sont entrain d’être appliquées là où elles sont appropriées, et pour faire le suivi des résultats et des impacts. Malheureusement, les cartes mises à la disposition de l’équipe de l’EIEP sont insuffisantes pour une bonne planification et exécution de la gestion de la forêt, et elles sont souvent trompeuses. Essayer de les utiliser soit au bureau ou sur le terrain pour l’aménagement et l’exécution conduira probablement à des impacts environnementaux négatifs. Les problèmes avec les cartes préparés actuellement pour la cogestion en Guinée sont fonction de difficultés en distinguant les limites, d’utilisation des sources d’information dépassées, du manque d’une bonne carte de base, de l’inexactitude dans l’étalonnement des sources des données, question d’échelle et de taille des polygones et des contradictions et écarts associées à ces cartes. L’équipe recommande de refaire et d’améliorer les cartes pour les forêts de Nialama, de Situ Yanfou et de Bakoun. Des recommandations supplémentaires sont fournies quant aux mesures de précaution et de mitigation des impacts environnementaux potentiellement négatifs liées à des cartes inadéquates et incorrectes.

Ensemble avec les cartes, les inventaires forestiers et l’évaluation des ressources sont d’une importance capitale dans la gestion de la forêt. L’information fournie par l’inventaire et l’évaluation de la ressource est l’élément clef pour déterminer la fiabilité des pratiques d’utilisation et pour faire le suivi de la durabilité des usages prescrits. A nos jours, l’évaluation des ressources entreprise en relation avec les activités de cogestion en Guinée ont soulevé des soucis sur le manque de stratification, la faiblesse de l’intensité de l’échantillonnage et les défaillances méthodologiques. L’équipe a conclu que les études de base fournissent une base inadéquate pour la gestion durable et des directives qui, si elles sont appliquées, conduiraient à des impacts environnementaux négatifs. L’équipe a appuyé les efforts concertés en court pour renforcer les capacités de l’inventaire des ressources à travers le recrutement d’un spécialiste d’inventaire forestier qualifié. L’équipe a aussi invité les agences d’exécution d’adresser les questions de renforcement institutionnel qui y sont associées.

L’équipe a noté qu’il y a trois aspects de protection de la forêt qui ont besoin de plus d’attention si l’on veut que le modèle de cogestion réussisse: la protection contre le feu, la gestion de la

pression du pâturage (dans certaines forêts), et le contrôle de la chasse. Engager les populations locales pour prendre plus de responsabilité en vue de contrôler l'accès et l'usage dans la forêt, en retour les rendre clairement puissant et les autoriser à utiliser la forêt de manière durable, aiderait à changer du statut d'accès libre de facto à une situation d'accès contrôlé qui est nécessaire pour assurer la protection adéquate et l'usage beaucoup plus rationnelle. L'équipe a exposé un nombre de suggestions pour une stratégie de protection afin d'aider les communautés à faire face aux dommages causés par les feu et aux pressions du pâturage (la chasse était discutée dans la section qui traite des stratégies et recommandations pour la conservation de la biodiversité).

Les interventions d'agroforesterie étaient envisagées pour fournir des produits utiles à partir d'un étage sommital d'arbres économiquement valeureux an association avec des cultures de subsistance. De cette manière, les populations auront accès à la terre arable, mais leur pratiques culturales, en théorie, conduiront moins probablement à l'érosion du sol et à la dégradation du site. Malgré l'applicabilité potentielle des pratiques d'agroforesterie dans les forêts classées, il y a un nombre de questions qui ont besoin d'être résolues pour assurer que de telles interventions sont durables. Les conseils et les prescriptions liés à l'agroforesterie dans les plans d'aménagement auront besoin d'être clarifié. Dans certains sites, l'exécution des pratiques « d'agroforesterie » prescrites dans les plans d'aménagement n'était pas moins destructive que le défrichement traditionnel pour la culture itinérante. L'équipe a observé que la manière par laquelle les techniques d'agroforesterie sont actuellement entrain d'être utilisées est virtuellement le contraire de ce qui était voulu, et elle a le plus grand potentiel de causer des impacts environnementaux négatifs.

L'équipe a aussi noté que trop peu a été faite pour développer l'information vitale sur la sylviculture de ces forêts et les espèces qui y sont. Des informations plus explicites sont nécessaires sur les conditions sous lesquelles les arbres économiquement valeureux vont régénérer. L'équipe a recommandé un nombre de mesures pour améliorer la connaissance sylviculturale de ces forêts comme partie intégrante des activités d'inventaire, d'enquête et de suivi en cours.

En ce qui concerne le processus général de planification de la gestion de la forêt, l'équipe a noté le besoin d'adopter un ensemble de critères très clairs pour la sélection des forêts classées ciblées pour la cogestion. Le modèle ne doit pas non plus être appliqué comme un moule rigide, mais adapté aux circonstances particulières de chaque forêt. L'équipe a aussi noté l'avantage d'une plus grande participation locale dans tous les aspects de l'inventaire, une approche échelonnée de cartographie et de planification de la gestion basée sur la stratification correcte et des analyses spécifiques des besoins et des opportunités, en combinaison avec un usage plus judicieux et approprié et de télédétection rentable et l'inventaire et la planification des « meilleures pratiques » qui y sont associées et qui sont actuellement disponibles. L'équipe a recommandé que les activités de cogestion ne soient pas précipitées dans une tentative en vain d'entreprendre le tout d'un seul coup, mais plutôt d'être entrepris en des étapes soigneusement progressives. Ces étapes prendraient en compte la complexité de la cogestion et la nécessité d'adresser ce qui ne doit pas être fait (pratiques non durables), ce qui doit être fait (protection, restauration, récolte durable), où (cartes précises), quand (calendrier des activités), comment (conseil technique, normes, arrangements de financement) et par qui (arrangement institutionnels et organisationnels). Bien qu'il soit au-delà de l'agenda de l'EIEP de faire des détails exhaustifs sur

ces étapes, l'équipe a fourni plusieurs recommandations pour permettre à l'équipe du projet de suivre tout au long et d'évoquer les soucis soulevés durant l'EIEP.

Les dimensions écologiques de la cogestion ont été centrées sur des problèmes liés à la conservation de la biodiversité. Des soucis furent soulevés sur dans quelle mesure les problèmes de conservation de la biodiversité étaient suffisamment évoqués dans les études de base et dans les plans d'aménagement. L'équipe a noté que la chasse n'a pas été prise en compte dans le plan d'aménagement de Nialama. Les règles et les règlements n'étaient pas bien développés dans les plans d'aménagement de Bakoun, malgré la présence des populations significatives de faune et la pression de la chasse. L'équipe a noté que la Guinée est un pays où plusieurs personnes pratiquent la chasse et plusieurs autres dépendent de la viande de gibier pour une portion importante de protéine dans leur alimentation. Les interdictions contre la chasse seules ne peuvent probablement pas être efficaces car elles sont difficiles à faire exécuter. Il y a aussi un besoin de gérer les populations de faune pour protéger les animaux, maintenir leurs habitats, et pour contrôler les animaux qui sont entrain d'endommager les cultures dans les zones adjacentes. L'équipe de l'EIEP a conclu qu'une expertise supplémentaire est nécessaire pour faire face à la faune et à la conservation de la biodiversité dans le court terme si le projet doit prendre en compte cette dimension importante de la cogestion.

Les activités du projet de cogestion provenaient d'un souci de protection des bassins versants ayant une importance capitale. La question de stabilité du bassin versant et la maintenance d'une couverture forestière dans les sites critiques demeurent d'une importance primordiale, ceci sur les plans local, national et international, même si les actions pour protéger les bassins versants doivent avoir lieu localement. L'équipe a aussi noté que la protection des captages et l'aménagement des sources sont un excellent moyen pour commencer d'évoquer les besoins de protection des forêts classées. Le cas de la forêt de Sincery-Oursa est particulièrement important à cet égard, et offre une autre version du modèle de cogestion dans laquelle le bénéfice central de la cogestion est la protection améliorée d'une source valeureuse d'approvisionnement en eau pour des centres urbains adjacents.

Le rapport inclus un commentaire court sur les questions environnementales liées à l'utilisation des produits agrochimiques et à la culture des bas-fonds et autres terres basses très sensibles. La vigilance et la formation seront nécessaires pour éviter des problèmes liés à l'utilisation des produits agrochimiques. L'équipe trouve que la décision d'accroître la disponibilité des zones de bas-fonds dans les forêts classées pour la conversion en agriculture doit être soigneusement ré-examinée, et toute la variété de coûts et de bénéfices doit être prise en compte.

Pour le cas de la cogestion des forêts en Guinée, tout comme la plupart des activités de gestion locale des ressources naturelles dans d'autres pays, les dimensions socio-économiques et institutionnelles se sont avérées être la facette la plus difficile de ces programmes à mettre en place. Evoquer l'acte social de la gestion implique invariablement le changement des comportements sur plusieurs plans, et les conflits, résistances et réactions qui en découlent. Bien que la plupart des réalisations du projet de cogestion se trouvent dans le domaine de la participation de la communauté dans l'identification des objectifs de gestion et dans le processus d'examen de l'amélioration de la performance (PIR), un nombre de questions socio-économiques et institutionnelles ont toujours besoin d'être résolues et pleinement évoquées.

A nos jours, le processus de participation a engendré un souci à propos des coûts de transaction, le degré de transfert de l'autorité, la complexité et la transparence des étapes impliquées pour permettre aux communautés locales d'assurer un rôle plus grand dans la cogestion. Des arrangements pour le partage des coûts, le partage des revenus et la distribution équitable des bénéfices sont toujours entrain d'être développés. Des analyses financières et économiques adéquates sont un élément clef de durabilité, cependant le progrès vers l'établissement des activités commerciales financièrement fiables n'est toujours pas entièrement en cours. Les analyses existantes ne fournissent pas une indication claire de la structure du coût de la cogestion ou une indication claire de la séparation des droits et des obligations entre les communautés et le Service Forestier (DNEF).

De la même manière, il y a un nombre de questions qui entravent l'efficacité et l'effectivité des relations institutionnelles nécessaires pour la cogestion durable. Les cadres légal et institutionnel de la cogestion ne sont toujours pas clairs et complets, à plusieurs niveaux. Bien qu'il ait eu un certain nombre de révisions des textes légaux, des directives de politiques et des déclarations qui ont été adoptés, les termes, les conditions et les procédures pour la cogestion ont toujours besoin d'être bien codifiés.

Au même moment, le niveau de structure de la communauté pour la cogestion a besoin d'être simplifié. Plus d'attention est nécessaire pour assurer que les ONG sont renforcées et mieux préparées pour assumer leur rôle dans la cogestion des forêts. L'équipe recommande qu'une évaluation des besoins de formation soit entreprise et un programme de formation focalisé soit développé tel que nécessaire. Dans tous ces aspects, ceux qui sont engagés dans la cogestion bénéficieraient de l'organisation d'un forum régulier de discussion entre les partenaires engagés en supportant la cogestion de la forêt en Guinée.

Les sections qui concluent le rapport fournissent un examen bref des questions anticipées qui n'ont pas surgi durant l'EIEP, telles que les méthodes d'extraction des bois d'œuvre et l'intégration des enquêtes de marché. Les mesures de suivi pour la cogestion durable sont par la suite présentées en quelques détails, ensemble avec un résumé sur les conseils/outils pratiques pour la cogestion forestière solide sur le plan environnemental.

Carte des Forets Classées de la Guinée

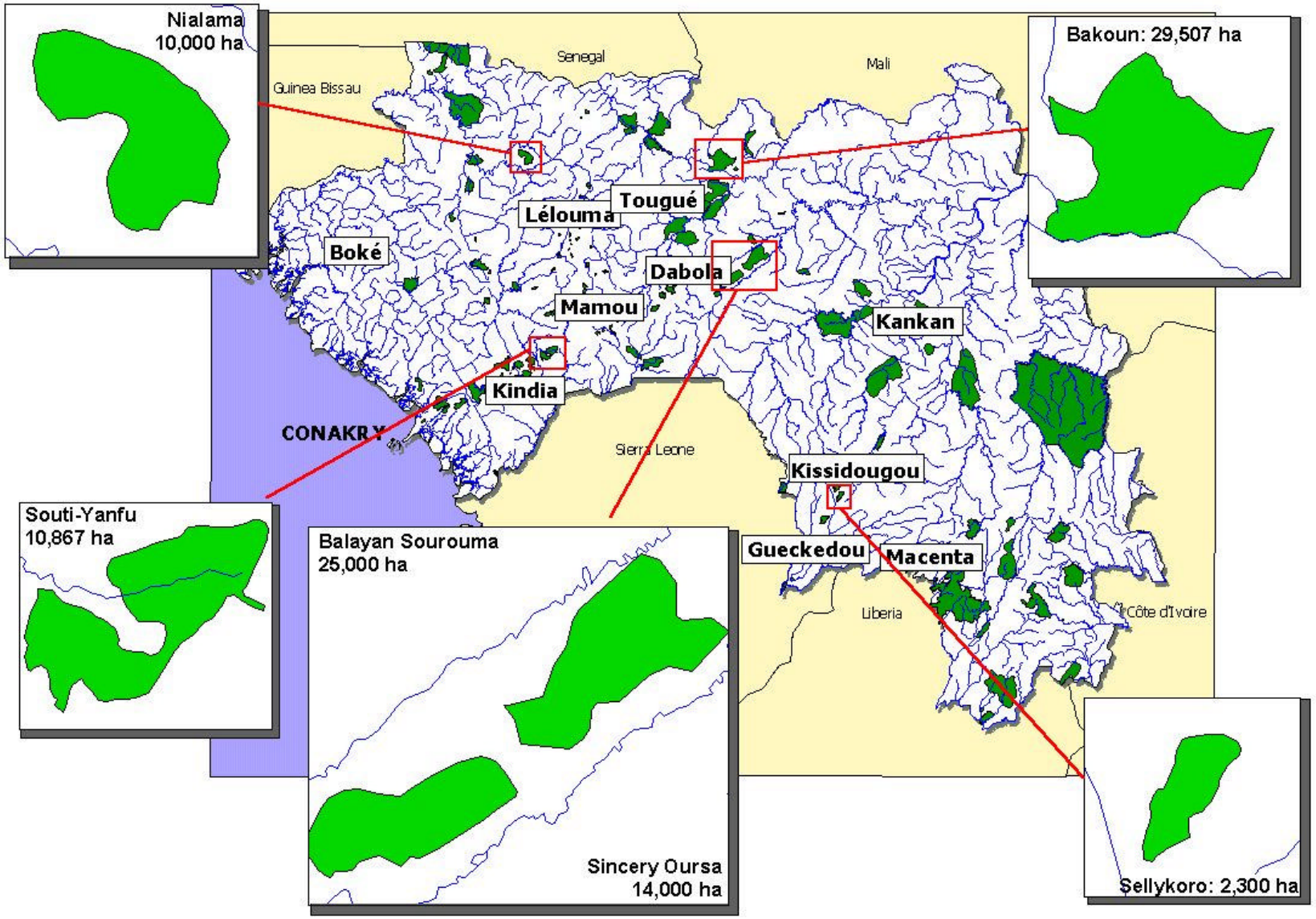

1. Introduction a l'Etude d'Impact Environnemental Programatique

1.1 Importance de la Cogestion des Forêts Classées en Guinée

La Guinée a plus de 100 forêts classées disséminées à l'intérieur du pays. La plupart de ces forêts ont été délimitées pendant l'époque coloniale, dans les années 40 et 50, en vue de sauvegarder les terres fragiles des versants. Au cours des dernières années, la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) s'est heurtée à des difficultés d'obtention des fonds de l'Etat nécessaires pour assurer un contrôle et une gestion effective de ces réserves forestières. A partir des cultures sur brûlis, de l'élevage des animaux domestiques et de la collecte des bois, l'accroissement de la pression populaire et le manque de développement agricole sur les terres de culture traditionnelle ont poussé les populations rurales à envahir ces forêts pour assurer la sécurité alimentaire familiale et générer des revenus. Plusieurs forêts ont été sérieusement dégradées dans ce processus et plusieurs autres sont devenues virtuellement dépourvues de leur couverture végétale.

Dans les années 80, quand la Guinée, ses voisins de l'Afrique de l'Ouest et leurs bailleurs de fonds ont commencé à porter leur attention sur les massifs du Fouta Diallon, appelés Château d'Eau de l'Afrique Occidentale, l'importance de ces réserves forestières est devenue de plus en plus grande. Depuis lors, USAID/Guinée est entrain de financer des activités de gestion locale des ressources naturelles dans certains bassins versants, d'abord sous l'égide du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (642-0219) et par la suite, dans sa deuxième phase, par les Activités Elargies de Gestion des Ressources naturelles ou Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles (PEGRN).

La forêt classée de Nialama, couvrant approximativement 10.000 hectares dans la Préfecture de Lélouma et occupant une large portion du bassin représentatif pilote de Koundou, est l'une de ces réserves. En 1996, une évaluation environnementale des activités dénommées « Cogestion de la Forêt Classée de Nialama » fut effectuée et un brouillon du rapport élaboré. Par la suite le brouillon fut révisé et modifié grâce à la disponibilité des informations obtenues à partir de l'achèvement du Plan de Gestion Technique de la Forêt Classée. L'Evaluation Environnementale des activités dans la forêt classée de Nialama fut approuvée par l'Officiel chargé de l'Environnement du Bureau Afrique de l'USAID en août 1997 avec une recommandation de « Détermination Négative avec Conditions ». Le travail à Nialama fut depuis lors entamé sous la direction de cette autorisation.

1.2 Introduction et Logique de l'EIEP

En 1999, basé sur les potentialités et les espoirs que comportaient les activités de Niamala, l'équipe d'Objectif Stratégique de Gestion des Ressources Naturelles de l'USAID/Guinée a proposé une expansion des activités de gestion locale des forêts naturelles comme partie intégrante de l'Accord de Financement de son Nouvel Objectif Stratégique. Une cible de 100.000 hectares de forêts cogérées par les communautés locales et les services du gouvernement

dans au moins 11 autres forêts classées fut identifiée. En se basant sur la planification préliminaire de plus d'activités de cogestion des forêts naturelles sous le PEGRN, deux autres forêts classées où l'approche pourrait être appliquée furent identifiées. Ces réserves étaient la forêt classée de Suti Yanfou (11.000 hectares), partie intégrante du bassin versant de Dissa, Sous-Préfecture de Souguéta, Préfecture de Kindia, et la forêt classée de Bakoun, faisant partie du bassin versant de Diaforé dans la Préfecture de Tougué. A cause de la guerre civile qui sévit aux frontières entre la Guinée, la Sierra Léone et le Libéria, la planification supplémentaire d'autres réserves forestières dans la région forestière à inclure dans cette composante du PEGRN a été transférée dans la région de Dabola où les forêts classées de Sincery-Oursa et Balayan ont été tentativement identifiées pour des possibilités d'action.

La question de la nécessité d'évaluation environnementale pour chacune de ces réserves, spécialement à cause de la longueur du processus et la détermination ultime pour Nialama, a conduit la Mission à discuter ces procédures au cours de la visite, dans la même année, du Conseiller Régional chargé de l'Environnement en provenance de Washington. Il a suggéré, et la Mission a agrée, que cette série d'activités très similaires soit traitée sous les modalités prévues dans le Règlement 216 (Rég. 216) connu sous le nom de *Programmatique Environmental Assessment* (PEA) [216.6 (d)], (Etude d'Impact Environnemental Programmatique—EIEP).

Comme définit dans le Rég. 216, la méthodologie d'étude d'impact environnemental programmatique a été perçue comme probablement appropriée aux situations suivantes:

- Pour évaluer les effets environnementaux d'un certain nombre d'actions similaires et leur impact environnemental cumulé sur un pays ou un endroit géographique donné ou;
- Les impacts environnementaux qui sont génériques ou communs à une classe d'agence d'actions, ou;
- D'autres activités qui ne sont pas spécifiques à un pays.

Un exercice préliminaire sur la portée du travail à réaliser (Scoping Statement) pour la Forêt de Suti Yanfou, préparé pour la Mission par l'Officiel Régional chargé de L'Environnement (REO) de Bamako en 1998, a décrit les conditions de la-bàs et identifié une série de questions relatives à la cogestion qui étaient très similaires à celles en cours à Nialama (Panther, D. manuscrit non publié, 1998). La forêt de Bakoun aussi fut visitée par une mission de consultation de l'USAID en 1988 et proposée pour les activités de cogestion. Il a été ainsi décidé que l'EIEP pourrait bien être appliquée à la cogestion des forêts naturelles en accord avec les situations conditionnelles d'utilisation de cette méthodologie décrite ci-haut.

1.3 Objectifs de l'EIEP

Cette EIEP avait des objectifs multiples:

- Faciliter et encourager l'identification et la compréhension des questions environnementales dès à l'avance dans le cycle de planification de la cogestion dans les présentes et futures forêts qui seront ciblées; concevoir des améliorations environnementales dans ces activités et partant, éviter la nécessité de mesures de mitigation ou de compensation relatives aux impacts négatifs.

- Faire avancer une compréhension de l'état actuel de la cogestion durable des forêts naturelles en Guinée, en développant un document qui va être utile à l'USAID, au Gouvernement de Guinée, au personnel contractant et aux autres intéressés travaillant avec ces types d'investissement pour le développement; en vue de déterminer les conditions sous lesquelles ils peuvent être effectivement et efficacement pratiqués avec les assurances relatives à leur durabilité et à l'absence d'impacts négatifs.
- Créer davantage les capacités et les compréhensions du personnel, les arrangements institutionnels et les systèmes d'organisation qui conduisent à plus d'approches de cogestion des forêts naturelles en Guinée.
- Faciliter la capacité de la Mission de l'USAID, ses partenaires du Gouvernement et les agents chargés de mise en œuvre à se conformer aux conditions du Rég. 216 telles qu'appliquées aux forêts tropicales et à la conservation de la biodiversité.

1.4 Description du Processus de Réalisation de la Portée du Travail (Scoping Process)

En suivant les procédures établies des Etats-Unis et les directives incluent dans les Règlements (Rég. 216) de l'Environnement de l'USAID, un exercice pour définir la Portée du Travail à Réaliser pour mieux définir la dimension des activités à évaluer et les questions environnementales possibles fut effectué par une équipe multidisciplinaire en mars 2000. Un consultant spécialiste d'étude d'impact environnemental fut engagé (à travers le Bureau pour l'Afrique, contracté par IRG, mise en œuvre par le programme EPIQ) à ce propos. Ce dernier a appuyé le chargé de l'Environnement de la Mission de l'USAID/Guinée, le chef de l'Equipe de l'Environnement de la Mission et le Coordinateur National Adjoint du PEGRN dans la préparation de la Portée du Travail à Réaliser (**voir Annexe A**).

Cette équipe de quatre personnes, qui inclue le chef d'équipe de la présente étude (qui avait servi en qualité de spécialiste d'étude d'impact environnemental comme il l'a fait pour cette présente étude aussi) a effectué une vaste série de consultation auprès de ceux qui sont impliqués au sein du Gouvernement, des ONG et des bailleurs de fonds. En plus, l'équipe a visité plusieurs forêts prévues comme sites pour le développement de la cogestion tout comme d'autres forêts classées qui constituent des cibles potentielles. Il y avait eu aussi une opportunité de révision dès à l'avance des résultats des études de base multidisciplinaires qui étaient en cours dans les deux forêts. Tous les deux ont servi de données de base pour l'EIEP et pour les objectifs du plan d'aménagement. Une bibliographie compréhensive de la pertinente littérature relative à la fois aux activités en cours et à la gestion locale des ressources des communautés fut constituée en ce temps et des efforts faits pour commencer la compilation des références définies pour cette EIEP.

En mars 2000, on comptait sur le démarrage immédiat de l'EIEP dès après l'achèvement de la Portée du Travail et son approbation par l'Officiel chargé de l'Environnement du Bureau Afrique de l'USAID. Un certain nombre de questions qui ont émergé au cours de la définition de la Portée du Travail tout comme la nécessité d'avoir beaucoup plus d'exemples d'activités concrètes sur le terrain ont poussé l'équipe de proposer le report de l'EIEP au début de 2001. Le brouillon de la Portée du Travail fut circulé à la Mission, légèrement révisé et finalement soumis au REO qui donna son accord pour la mise en œuvre de cette présente EIEP. Conformément aux spécifications du [216. 3 (a)(4)(ii), l'Officiel chargé de l'Environnement du Bureau pour l'Afrique, donna son approbation le 11 décembre 2000.

1.5 Approche et Méthodologie de l'EIEP

Cette Etude d'Impact Environnemental Programmatique de la Cogestion des Forêts Classées mise en œuvre par le Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles financée par l'USAID, fut exécutée largement comme préalablement planifiée au cours du processus de définition de la Portée du Travail susmentionné.

1.5.1 Configuration de l'équipe d'EIEP

L'équipe de l'EIEP, constituée par l'International Resources Group (IRG) Ltd sous l'égide du contrat EPIQ était un groupe multidisciplinaire composé des individus suivants: un chef d'équipe, forestier—spécialiste d'études d'impact environnemental, un spécialiste de l'aménagement des forêts, un sociologue rural, et une spécialiste de la biodiversité. La dernière était fournie à l'équipe à travers une collaboration spéciale avec Conservation International. Un bref profil bibliographique de chaque membre de l'équipe et l'agenda de travail pour chacun peut être vue à **l'Annexe B**.

En plus, les membres de l'équipe Environnementale de l'USAID/Guinée, l'équipe d'Assistance Technique de Winrock International et le staff de la Direction Nationale des Eaux et Forêts ont à différents endroits des travaux de terrain rejoint l'équipe de l'EIEP.

1.5.2 Méthodologie Générale

L'équipe a travaillé dans le pays du 12 février au 17 mars 2001. La première semaine à Conakry a été consacrée à la constitution de l'équipe et à la compilation des données et des informations, à la revue de la littérature pertinente (voir **Annexe C**) et à l'interview des personnes clefs qui sont familières avec le secteur forestier de la Guinée. Une importante caractéristique de la constitution de l'équipe fut l'adoption de l'interview semi-structurée qui souligna les questions les plus saillantes relatives au travail de chaque spécialiste ainsi que de l'interaction entre les membres de l'équipe. La liste des questions peut être vue à **l'Annexe D**.

Les semaines deux, trois et quatre ont été passées sur le terrain pour visiter les sites où le PEGRN est entrain d'entreprendre la cogestion, notamment la forêt classée de Nialama dans la Préfecture de Lélouma, la forêt classée de Suti Yanfou dans la Préfecture de Kindia, et la forêt classée de Bakoun, dans la Préfecture de Tougué. L'équipe a également visité deux autres forêts où le projet était entrain de considérer l'expansion des activités de cogestion, notamment les forêts classées de Sincery-Oursa et de Balayan, toutes dans la Préfecture de Dabola. Au cours de sa visite qui nécessita un camping de quatre nuits dans la forêt classée de Bakoun à cause de la taille et de l'inaccessibilité de la forêt, l'équipe a fait un parcours d'environ quatre mille kilomètres à l'intérieur du pays. Le programme détaillé/itinéraire de l'équipe peut être vu à **l'Annexe E**.

Tout en gardant l'esprit de consultation publique inhérente à la technique d'étude d'impact environnemental telle qu'effectuée aux Etats-Unis, une importante, bien entendu essentielle, caractéristique de l'EIEP a été de rencontrer et de consulter une grande gamme de personnes intéressantes composées du staff du projet, des cadres des ONG collaboratrices, des cadres d'autres projets et programmes, et, plus important, les membres des communautés concernées et

leurs représentants (Comités Forêt). La liste complète des personnes consultées peut être trouvée à **l'Annexe F**.

1.5.3 Préparation du rapport

Pour mieux faciliter la nature interdisciplinaire de son analyse et pour mettre en place un système efficace de compte rendu, l'équipe de l'EIEP a consacré du temps à des « réunions périodiques de synthèse » à la fin de chaque semaine de visite de terrain. Ces réunions tout comme les autres étaient planifiées pour partager et réviser les observations et les résultats préliminaires de chaque membre de l'équipe.

Le 14 mars 2001, l'équipe a tenu à Conakry son premier atelier de présentation des résultats préliminaires avec les représentants de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, de l'USAID/Guinée et de l'Equipe d'Assistance Technique de Winrock International. Cette réunion d'une demi-journée a offert une première chance à l'audience d'entendre et d'offrir des commentaires et clarifications relatifs aux principaux résultats préliminaires de l'équipe de l'EIEP.

Comme préparation pour l'atelier, une série de papier padex fut préparée par chaque membre de l'équipe (à l'exception de la spécialiste de biodiversité qui n'a pu passer que deux semaines dans le pays avec l'équipe et dont les résultats, basés sur le brouillon de son rapport préliminaire, furent présentés par le chef d'équipe). Tous ces documents ont par la suite servi à la préparation d'une annotation schématique du rapport et à la définition des tâches de rédaction du rapport par chaque membre de l'équipe.

2. Alternatives y Compris l'Activite Preferee

2.1 Description de l'Activité Actuelle de Cogestion

Le modèle de base de cogestion inclut une série d'activités similaires à celles proposées pour Nialama, et, bien que le modèle sera ajusté aux contraintes et opportunités—technique, socio-économique et institutionnelle—spécifiques à chaque site, la section suivante fait une description sommaire des attentes générales de la cogestion des forêts naturelles comme prévu par l'appui de l'USAID.

La plupart (mais pas toutes) des forêts classées de la Guinée furent délimitées pendant la période pré-indépendance. La notion conventionnelle des réserves forestières ou forêts classées note que ces endroits étaient délimités et mis à part pour une utilisation future. Dans les arrêtés de classement de certaines forêts et dans la littérature, le processus de classement appliqué par les forestiers de cette époque (tard dans les années 30 et tôt dans les années 40) aussi mentionne les besoins de protection de ces endroits. La plupart d'entre elles (si ce ne sont pas toutes) furent établies autour des terres de pente raide, des zones d'affleurement et d'escarpements rocailleux de part et d'autre de la topographie à travers ce pays accidenté. Dans certaines forêts, les villages qui se trouvaient à l'intérieur de leurs limites étaient notés et leurs droits sur la terre dûment enregistrés comme enclave. En plus, les droits des populations locales vivant dans et autour des forêts pour la culture de certaines zones à l'intérieur de la forêt (principalement les terres de bas-fonds) et l'extraction limitée des matériaux de construction non commercialisés, de certains produits non ligneux et le bois de feu pour les usages domestiques, furent reconnus.

Depuis l'indépendance, le service forestier de la nouvelle nation a trouvé le maintien adéquat de la surveillance de ces forêts difficile. La plupart d'entre elles, y compris Nialama et Suti Yanfou, ont été empiétées par les populations locales à la recherche de nouvelles et fertiles terres pour des cultures pluviales et de bas-fonds. La forêt originale était défrichée, quelque fois sur des pentes raides, et utilisée pour les cultures de riz de montagne, de l'arachide et de manioc avec l'érosion et les pertes de la fertilité qui en découlaient. Des endroits vastes de Nialama et de Suti Yanfou (ainsi que la forêt classée de Milo à Macenta et celle de Selly Koro à Kissidougou, aussi visitées par l'équipe qui a définie la Portée du Travail à réaliser) sont maintenant ouvertement utilisées par les populations locales et sont un peu plus que des jachères non-améliorées. Mais, en général, les endroits les plus raides, ceux qui sont moins accessibles à la culture ou très rocailleux restent intacts, parfois délibérément comme effort fourni par les populations pour protéger les sources d'eau. La forêt classée de Bakoun n'a connu que peu d'empiètement car elle est très loin de la forte densité de la population et il n'y a pas de bonnes routes d'accès.

Malgré son interdiction dans certains arrêtés de classement, le pâturage incontrôlé a aussi pris de l'ampleur. Les éleveurs sont le plus souvent cités comme étant ceux qui causent des feux de brousse qui ravagent de larges portions des endroits secs de la zone rurale du pays; en pensant que le feu pourrait rafraîchir les herbes et fournir du fourrage pour les animaux. Les feux de brousse sont aussi causés par les récolteurs de miel pour chasser les abeilles de leurs ruches. Pareillement, la Guinée est un pays où la chasse au gibier est très populaire et les chasseurs

utilisent le plus souvent du feu pour drainer les animaux vers les endroits les plus ouverts en vue de faciliter leur capture. La chasse a aussi pris un record significatif contre les animaux qui habitent dans ces forêts. En bref, malgré leur classement comme réserves forestières de l'Etat, la plupart de ces aires ont souffert de la situation d'accès libre—utilisé par tout le monde mais sans la responsabilité de personne.

L'approche de cogestion qui est entrain d'être développée avec l'assistance de l'USAID est prévue sur **une série de concepts de base** importants à noter:

- Les ressources humaines et financières du Gouvernement sont limitées et c'est peu probable, même avec de gros moyens, que l'Etat pourrait assurer avec succès la surveillance de ces forêts contre les incursions, spécialement contre une toile de fond d'un nombre croissant de personnes à la recherche ardente des terres.
- Une approche de gestion participative qui demande un partage de la prise de décisions relaves au destin et à l'utilisation de la forêt et un partage des bénéfices provenant de sa protection, sa conservation et son utilisation entre les villages adjacents, l'octroi d'un meilleur choix pour l'intendance publique sur ces terres;
- L'accord villageois sur les prescriptions de gestion sera obtenu par un consensus entre les populations, basé sur la valorisation de la ressource de base à leur nom, et sur l'apport des bénéfices tangibles de court terme contre les compromis de production essentiels pour la gestion et l'utilisation durable des ressources;
- Ce travail de partenariat pour la cogestion de la forêt en question sera codifié par un accord écrit ou contrat entre un Comité Forestier représentant les villages adjacents et la DNEF qui énonce les droits et les responsabilités de toutes les deux parties, tout en décrivant les méthodes d'utilisations et les restrictions, les mesures de protection à suivre et les mécanismes de partage des coûts et des revenus.

Les plans d'aménagement des nouvelles forêts en étude pour inclure dans le programme—Suti Yanfou et Bakoun—ont été maintenant développés et par essence, ils sont remarquablement similaires en nature à celui élaboré pour la forêt classée de Nialama. Cette similarité, comme elle s'est révélée, est un paradoxe si l'on considère les différences de conditions en soi dans les deux nouvelles forêts. Ce sujet sera discuté à part dans la section qui parle des problèmes étudiés. Cependant, pour les objectifs de cette présente section, les plans d'aménagement actuels proposent un ensemble d'éléments et d'activités sur les points suivants:

Arrêter la déforestation et la dégradation de la forêt par:

- L'affirmation du statut de forêt classée de Nialama
- Le maintien de l'intégrité de ses limites
- La prévention de la conversion permanente de la réserve à d'autres types d'usage
- L'assurance et le maintien sur le long terme de la couverture végétale de la forêt
- La protection contre les feux et/ou la gestion de ceux-ci.

Protéger l'écologie de la forêt par:

- La protection et le maintien de la santé et de la vitalité des ressources forestières

- Le maintien de la diversité biologique des ressources forestières y compris la faune
- La protection de la population et de l'habitat de toutes les espèces protégées telles que les chimpanzés.

Protéger le bassin versant par:

- La prévention de l'exposition du sol sur les versants raides
- La limitation de la durée des cultures sur les versants fragiles
- L'exclusion des activités de production au près des sources et cours d'eau.

Fournir des terres cultivables par:

- L'introduction des systèmes d'agroforesterie dans des endroits choisis de la forêt
- La poursuite de l'accès aux bas-fonds existants
- L'autorisation d'un accès limité aux zones de pâturage.

Accroître l'éventail des produits forestiers par:

- L'introduction de la coupe de Bani (*Pterocarpus spp*.) pour le bois d'œuvre et de chauffe.

Accroître les opportunités pour la génération des revenus par:

- L'autorisation de la commercialisation des bois d'œuvre, des bois de chauffe et d'autres produits forestiers
- La promotion de la commercialisation du bambou sur des bases pilotes.

2.1.1 Différentes Versions du Modèle de Cogestion

Comme susmentionné tout près, l'équipe de l'EIEP fut frappée par les similarités inhérentes des plans d'aménagement pour chacune des trois forêts en considération étant donné la très grande différence dans les circonstances de chacune. Avec la meilleure des intentions, il paraîtrait que ceux qui étaient chargés d'élaborer les plans d'aménagement de Bakoun et de Suti Yanfou ont interprété **l'aspect principal pour rigidement appliquer le modèle, comme à peu près un moule d'activités** à mettre en œuvre dans chacune des futures forêts classées qui seront inclues dans le PEGRN. Ceci est une contradiction directe avec l'approche de base de gestion des ressources naturelles sur laquelle ces activités sont fondées—correspondre l'utilisation de la terre aux capacités de la terre.

Une planification détaillée de la gestion doit nécessairement résulter d'un processus analytique—études de base et interactions avec les communautés concernées—qui examine les besoins et les opportunités, à la fois physiques/techniques et socio-économiques, pour chaque forêt. L'équipe de l'EIEP, croît, cependant qu'une considération de deux paramètres généraux des circonstances—facilement visibles comme partie des activités de reconnaissance—peut aider à guider l'analyse plus détaillée vers une vision généralisée sur la probabilité d'orientation du modèle de cogestion. Les deux paramètres sont: la condition physique de la forêt et le degré de pression démographique.

La Zone Hantée de Karoya: des nids de chimpanzés furent observés sur le long de la gallérie forestière au bout de la Vallée de Karoya dans la forêt classée de Bakoun, avec des signes considérables d'autres grands animaux, à savoir le buffle, le cobe défassa, l'hippotrague et le cochon rouge. Les galléries constituent des habitats excellents, comme il pourrait être imaginé, leur configuration étroite typique servant de corridor pour la faune. Les populations locales n'ont pas pu expliquer à l'équipe de l'EIEP pourquoi la zone est hantée, bien qu'elle en ait été pour des générations—possiblement quelque chose qui a été imposé par les doyens des villages il y a des années pour protéger les sources d'eau vitales.

L'application de ces deux paramètres aux trois forêts en question propose l'orientation générale suivante de la cogestion de chacune:

Nialama—relativement intact avec une pression démographique moyenne = **modèle de production** où l'exploitation et la vente des ressources et des produits peuvent être utilisées pour financer le processus d'aménagement.

Suti Yanfou—extrêmement dégradée avec une forte pression de la population = **modèle de réhabilitation** où les coûts d'investissement et les compromis de production pour l'aménagement et la réhabilitation seront élevés et exigeront des subventions possibles pour permettre aux populations locales de se conformer aux prescriptions.

Bakoun—intact avec une pression faible de la population = **modèle de conservation** où les besoins sont principalement de protection qui peuvent être accomplis en permettant aux populations locales d'intensifier la productivité de leurs propres terres en dehors de la forêt pour réduire les demandes sur la forêt.

2.2 Activité Proposée et ses Alternatives

Une procédure rigoureuse d'étude d'impact environnemental exige une considération des alternatives de l'ensemble des activités qui sont entrain d'être étudiées. Il doit être souligné ici, cependant que l'ensemble des activités actuelles sont clairement destinées à être un développement de plus du modèle pilote de cogestion, étant donné le contexte dans lequel elles sont entrain d'être considérées et développées. Il y a trois composantes à ce « contexte »: la nature générale du programme, les ressources (humaines, financières et naturelles) disponibles pour la mise en œuvre du programme, et les capacités institutionnelles pour utiliser ces ressources de manière durable et efficace. La plupart des activités actuelles constituent un effort concerté pour expérimenter et identifier le vrai mélange de ces composantes.

Ces éléments d'expérimentation et de perfectionnement de l'approche et méthodologie actuelle font une considération stricte des alternatives un point discutable, surtout en considérant la nature programmatique de cet exercice. Idéalement, cependant, les leçons apprises dans le processus de développement vont suggérer de plus les choix disponibles à tous ceux qui sont concernés par le destin des réserves forestières de la Guinée. En effet, ceci s'est déjà passé et ceux qui sont imprégnés de la situation des forêts classées du pays, à la fois l'organe gouvernemental qui en est responsable (DNEF), ses partenaires au sien du PEGRN et les autres, comprennent pleinement que les modalités d'autres actions sont possibles. Il y a un grand accord qui soutien que l'approche cogestion est l'alternative la plus prometteuse pour assurer un statut durable de ces forêts et pour s'assurer que leur contribution au développement, à la fois local et national, peut être optimisée au fil du temps.

Cependant, et à la lumière de ce qui peut probablement être les différences les plus importantes dans la situation des forêts où cette approche va être mise en place, le Gouvernement et ses partenaires auront besoin d'avoir à l'esprit sous certaines circonstances qu'il peut y avoir de meilleures alternatives à la cogestion. Cette section aussi, en restant fidèle aux procédures d'étude d'impact environnemental, doit considérer le scénario « sans-action » et ses résultats comme la toile de fond contre laquelle toute et toutes les stratégies d'alternative pour la gestion durable des forêts classées de la Guinée doivent être considérées.

2.2.1 Alternatives de l'Action Proposée

Le Tableau suivant fournit une considération des alternatives possibles pour la cogestion des forêts classées en Guinée ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune. Cette série d'alternatives est seulement indicative de certains des choix disponibles pour le Gouvernement et la DNEF au cas où ils considéreraient d'autres en cours d'action. L'équipe de l'EIEP, cependant, voudrait souligner qu'une évaluation réelle de l'applicabilité de ces alternatives émergeraient seulement quand des efforts supplémentaires sont faits pour mettre certaines réserves forestières sous cogestion. En fait, il pourrait être soutenu que l'expérience supplémentaire avec le modèle de cogestion ainsi que sa mise en œuvre sur une gamme plus large de sites pilotes, tel que prévu par le PEGRN, est à la fois la meilleure étape dans le court terme et la clef pour développer des critères pour éventuellement choisir d'autres alternatives.

Tableau 2.1 Alternatives de Cogestion des Forêts Classées de la Guinée

Alternative	Avantages	Inconvénients
Appliquer les lois: tenter de réglementer les activités dans les forêts classées tel que prescrit dans les Arrêtés de Classement	• Assurerait les fonctions de protection pour lesquelles ces forêts furent délimitées • Ralentirait le processus d'incursion dans d'autres forêts	• Nécessiterait une amélioration significative des capacités des ressources à la fois humaines et opérationnelles pour chaque forêt et exigerait du gouvernement un budget significatif pour la DNEF • Conduirait à plus de conflits avec les populations locales • Est contraire à la politique de décentralisation
Déclasser certaines forêts: une détermination réaliste à la lumière de la disparition des couvertures forestière et végétale	• Permettrait à la DNEF de concentrer ses ressources faibles sur des forêts qui sont dans de bonnes conditions • Éliminerait la source de conflit social qui crée des charges excessives pour la DNEF	• Minimise la fonction de protection pour laquelle ces forêts étaient classées • Établit un précédent qui va accélérer le rythme des incursions dans les autres forêts
Déclasser certaines portions de certaines forêts: libère des portions de la forêt propices à l'utilisation locale pour le développement agricole	• Élimine une partie de la source de conflit qui crée des charges excessives pour la DNEF • Surmonte les contraintes foncières pour une gestion et une productivité accrue.	• Nécessiterait un ensemble clair et transparent d'outils d'évaluation pour déterminer quels endroits pourraient/doivent être libérés • Pourrait être mal compris par les populations locales qui pourraient envahir d'autres portions de la forêt comme conséquence • Pourrait entraîner des conflits avec et entre les utilisateurs locaux qui sont entrain de compétir pour ces droits fonciers, qui pourraient violer les décisions.

Attention accrue sur les « zones tampons » autour des forêts classées: prendre en compte ainsi certaines pressions hors forêts pour accroître les options de production	• Un choix excellent pour mitiger les compromis de production par les populations locales (déjà entrain d'être mise en œuvre) • Accroît l'éventail d'économies pour l'utilisation des ressources humaines précaires • Fournit les opportunités pour lier la conservation et l'utilisation durable avec le développement hors site (approvisionnement en eau potable) • Évite la création des réserves forestières comme des îlots de gestion rationnelle.	• Requière des ressources supplémentaires dans la zone d'intervention pour répondre aux besoins et aux opportunités qui sont en dehors de la forêt • Ajoute un autre élément important aux critères de sélection des endroits ciblés et des forêts en vue d'éviter des situations extrêmement difficiles au début de l'opération.
Un trust financé: utiliser le financement d'un bailleur de fonds ou d'une organisation pour mettre en place un fonds en fidéicommis pour la cogestion	• Particulièrement applicable sur des sites où il y a une importance globale pour la conservation de la biodiversité • Élimine les coûts récurrents pour le gouvernement • Un modèle possible avec lequel l'on peut financer des ONG locales intéressées par la conservation et le développement	• Une contribution forte est nécessaire • Une organisation compétente pour sa gestion et sa mise en œuvre est nécessaire • Discerner les endroits prioritaires pour une telle approche peut être difficile
Convertir en Parc National: certaines forêts classées peuvent être en bonne condition et sous une pression démographique faible, suggérant ainsi qu'elles soient l'aire centrale d'un parc national, comme il en a été avec la Forêt de Mafou	• Élimine le problème compliqué de discernement des limites admissibles d'utilisation des ressources • S'occuper plus directement, effectivement, et peut être efficacement, de la conservation de la biodiversité	• Pourrait entraîner beaucoup plus de conflits avec les utilisateurs, y compris ceux dont les privilèges ont été enregistrés comme des usagers coutumiers dans l'Arrêté. • Il y aura des coûts importants de surveillance de la zone contre les utilisations humaines non autorisées • Flot de bénéfice pour les populations locales limité
Orientation paysagère pour conservation et gestion: ajouter les forêts classées à des zones plus larges d'aires protégées comme c'est nécessaire pour accomplir les objectifs hors sites telles que la conservation de la biodiversité ou l'aménagement des bassins versants	• Prend une approche beaucoup plus intégrée dans laquelle la solution à des problèmes rencontrés dans un endroit peut être obtenue ailleurs. • Souvent essentiel pour une réelle réussite dans la conservation de la biodiversité où les animaux effectuent une migration	• Nécessite un engagement plus long et plus large des ressources • Pourrait être complexe car il peut y avoir beaucoup d'acteurs institutionnels, certains avec des priorités différentes vis-à-vis de l'endroit en question. • Nécessite un cadre politique judicieux pour ne pas confondre les intérêts des populations locales et les différents types d'endroits dans la zone.

2.3 Alternative « Sans Action »

Toutes les études d'impact environnemental financées par l'USAID exigent la prise en compte des résultats de l'alternative « sans action » [22CFR 216.6(c)(3)]. Dans ce cas, ce n'est pas simplement une question de décider de ne pas continuer les efforts de mise en œuvre de la cogestion des forêts. La plupart des intentions de ces activités du PEGRN et la contribution de celui-ci à l'accomplissement des Objectifs Stratégiques de la Mission ont trait au développement du modèle général de cogestion et à son applicabilité au-delà des 100.000 hectares d'indicateur de performance.

Par conséquent et vu les promesses considérables que le modèle de cogestion a déjà démontrées à Nialama, choisir l'alternative « sans action » priverait le pays et ses habitants des réussites de développement nécessaires. Il doit être noté de plus qu'une incapacité continue de traiter la question d'utilisation irrationnelle de plusieurs forêts classées rencontrées à travers le pays favoriserait l'accroissement du processus de dégradation perpétuelle sans répit, avec des impacts socio-économiques et environnementaux négatifs.

Sans une assistance de cette nature, le future est déjà prévisible, comme il peut être facilement observé dans certaines forêts plus petites qui sont complètement envahies par les populations locales (e.g. la forêt classée de Milo à Macenta) et la couverture forestière, les potentialités productives et les fonctions de protection éliminées. Avec la pression de la population qui augmente autour des forêts classées, les populations locales seront tentées d'envahir ces endroits pour répondre au besoin de terre et de sécurité alimentaire. Les endroits marginaux et fragiles seront défrichés et cultivés, le ruissellement incontrôlé conduira à l'érosion, à la formation des rigoles et à l'épuisement du sol. Avec l'évolution du processus, les impacts multiples sur la fonction de bassin versant de ces domaines à forte inclinaison conduiront à une inondation en aval et à la perte des sources d'eau pérennes. La chasse incontrôlée sur ces endroits va en plus menacer les avantages de la biodiversité dans la zone—un des 25 sites prioritaires de la biodiversité du monde, et éliminera aussi graduellement une source de chasse au gibier pour la protéine animale sur laquelle une large proportion de la population rurale compte.

Sans assistance pour identifier les modes durables d'utilisation et pour organiser les communautés vivant dans et autour de ces forêts, les populations locales vont continuer à exploiter ces endroits de façon irrationnelle à la recherche de la nourriture du jour au jour pour la survie. Comme les populations deviennent de plus en plus pauvres et leur environnement dégradé de plus, les coûts éventuels de réhabilitation des ressources naturelles et les réalisations du bien-être social augmentent de manière exponentielle. L'alternative « sans action » ne sera pas simplement le statut quo; mais elle conduira à plus de dégradation environnementale dans un pays qui puisse à peine la supporter.[1]

[1] La cogestion comme toutes les approches de gestion de la forêt est entrain d'être mise en place dans plusieurs pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Une publication récente de la FAO fournit une richesse d'information sur cette expérience grandissante: **Gestion Participative de la Forêt: Une Stratégie pour la Gestion Durable de la Forêt en Afrique**. Actes de l'Atelier International sur la Foresterie Communautaire en Afrique. Banjul, Avril 1999.

3. Cadres Politique et Institutionnel de la Cogestion

3.1 Cadre Politique et Institutionnel du Gouvernement de la Guinée

La Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) a récemment publié un prospectus conçu pour fournir une description concise de son engagement par rapport à la politique et à la pratique mentionnées dans le Plan d'Action Forestier National pour la Guinée (le PAFN-GUINEE). La stratégie de développement, décrite pour les vingt-cinq années qui suivent (à partir de l'adoption du PAFN), identifie les objectifs prioritaires suivants:

- Connaissance accrue des ressources forestières de base;
- Gestion durable du domaine des forêts classées de l'Etat et des collectivités;
- Aménagements des bassins versants;
- Mise en pratique des opérations de production à travers la reforestation et la promotion de technologies appropriées;
- Conservation de la diversité biologique et la protection d'écosystèmes fragiles;
- Développement de la foresterie dans le cadre de la Gestion des Terroirs Villageois;
- Promotion de la foresterie communautaire et privée; et
- La mise en place d'un système de recherche en foresterie.

Ce document concis peut être interprété comme une approbation spécifique des efforts actuels d'assistance de l'USAID pour promouvoir et développer la cogestion des forêts naturelles qui constituent l'objectif de cette EIEP.

En plus, en reconnaissant l'inefficacité de l'ancienne approche de « commande et contrôle » pour la conservation de la forêt, le Gouvernement de la Guinée (GOG) a promulgué un nouveau Code Forestier, initialement mis en application en 1990, en suite modifié et promulgué officiellement comme une loi par l'Assemblée Nationale en 1999. Cette nouvelle loi reconnaît le besoin d'engager la population rurale dans un processus de gestion participative pour les forêts classées et les forêts communautaires. Entre autres, cette législation demande la transformation des agents du Service Forestier de police forestière en conseiller. Elle reconnaît aussi la nécessité de préparer des plans d'aménagement en collaboration avec les populations locales. Un plan d'aménagement doit équilibrer les besoins socio-économiques de la population et les besoins de protection des ressources, ainsi en ayant des objectifs de production et de protection à la fois. Ces développements encourageant ont tour à tour conduit l'USAID et d'autres bailleurs de fonds d'aider la DNEF à s'engager dans un effort à long terme pour développer et tester les différents modèles de gestion des forêts qui adhèrent à ces principes de base.

Plus clairement, il serait probablement juste de dire que les contributions de l'USAID, au fil des années, liées à la gestion par les communautés des ressources naturelles ont amplement soutenu le changement de politique vers la participation de la population dans la gestion, la protection et la conservation des forêts classées du pays.

3.2 Stratégie de l'USAID/Guinée et la Cogestion

En raison de la croissance démographique, de revenus faibles et du taux élevé de chômage dans les zones rurales, des petits cultivateurs guinéens comptent de plus en plus sur l'agriculture de subsistance et des techniques de culture qui sont environnementalement inappropriées pour satisfaire leur besoin en matière d'alimentation. Des terres marginales sont cultivées, plus de terres boisées sont converties à l'agriculture par des pratiques de sur brûlis, la durée de jachère est réduite et l'investissement dans la conservation du sol est faible. En conséquence, l'érosion du sol et la perte de fertilité qui s'en suit, deviennent de plus en plus sérieuses, comme l'indiquent la baisse progressive de la productivité agricole et l'accroissement de la dégradation environnementale, ébranlant ainsi la sécurité alimentaire des pauvres ruraux.

La croissance actuelle de la production agricole basée sur des pratiques non durables cause déjà la dégradation sérieuse des ressources naturelles de base à travers tout le pays. La dégradation sévère du massif du Fouta Diallon source de trois principaux fleuves de l'Afrique Occidentale—le Sénégal, le Niger et la Gambie—réduit le nombre de terres arables par ménage et baisse le rendement général des récoltes (USAID 1999). Beaucoup de petits exploitants agricoles cherchent, activement, de nouvelles terres de culture et cela a entraîné des pressions inexorables sur les forêts classées dans tout le pays. A cause de la nature en soi fragile de plusieurs de ces terres qui ont été, à l'origine, protégées comme forêts classées, cette conversion mène à une dégradation à long terme avec peu de chances de renversement des tendances. La DNEF estime, approximativement, que 36.000 hectares sont détruits annuellement. L'USAID/Guinée cherche à examiner cette situation par l'intermédiaire de son **Objectif Stratégique**:

Utilisation Accrue des Pratiques de Gestion Durable des Ressources Naturelles

La réalisation des résultats prévus sous cet objectif stratégique nécessite l'accomplissement, dans l'avenir, de quatre résultats intermédiaires (RI):

RI 1—Acquisition et application des techniques de la planification de la gestion des ressources naturelles.
RI 2—Accroissement de la productivité agricole.
RI 3—Accroissement des activités des micros et petites entreprises.
RI 4—Etablissement d'un environnement politique favorable.

Les activités en examen par cette EIEP—la cogestion des forêts classées naturelles, entamées sous le Projet de Gestion des Ressources Naturelles de Guinée et qui continuent avec les nouvelles Activités Elargies de la Gestion des Ressources Naturelles—aborderont tous les résultats intermédiaires susmentionnés. L'accomplissement dans ce secteur d'activités sera un des produits d'indicateurs de performance pour cet objectif stratégique. Cette étude d'impact environnemental programmatique qui a visé à corroborer le caractère durable des activités prévues dans cette composante du projet est un pas décisif vers l'assurance que les résultats prévus, par définition destinés à être « durables », peuvent être réalisés.

Bien que cette EIEP soit effectuée principalement pour se conformer aux exigences du Règlement 216, l'Équipe de l'EIEP voudrait réitérer sa conviction que le centre d'attention de

l’EIEP correspondra bien avec les critères de performance adoptés par l’USAID comme ses mesures primaires pour l’appui continuel du programme et des activités de cogestion. En conséquence, cette EIEP était conçu à partir d’une perspective plus large et d’une vision portant sur les résultats et non juste sur l’achèvement des activités projetées. Les mesures quantitatives de la réalisation de la cogestion des forêts naturelles—« 100.000 hectares de forêts dans la zone d’intervention basées sur un plan de gestion durable »—sont l’un des niveaux d’indicateurs de l’Objectif Stratégique. La réalisation ne sera possible que si toutes les conditions exigées pour la gestion viable et participative des forêts (embrassant les capacités institutionnelles, l’accroissement de la productivité, le développement d'entreprise et la politique environnementale—les quatre secteurs focaux pour les résultats intermédiaires) sont aussi remplies. Ainsi bien que cette EIEP soit destinée à démontrer que la conception rationnelle et l’exécution efficace de la cogestion des forêts classées naturelles éviteront des impacts environnementaux négatifs, les prémisses selon lesquelles cela arrivera sont liées à tous les quatre résultats intermédiaires de l’Objectif Stratégique qui se renforceront eux-même[2].

[2] Il doit être noté qu’une partie significative de l'indicateur de 100.000 hectares ciblé sera aussi atteinte en travaillant avec les communautés sur la gestion et l’amélioration des forets communautaires non-classées à travers une approche de groupements forestiers. Ces zones sont typiquement plus petites en taille et ne nécessitent pas, au moins dans un futur proche, des activités d’exploitation forestière, comme elles sont principalement orientées vers la protection et l’enrichissement des peuplements forestiers des communautés. Elles n’étaient pas évaluées durant l’EIEP; au contraire, à cause de leurs opérations fondamentalement délibérées en matière de protection et de plantation d’arbres, elles seraient probablement qualifiées pour être une décision marginale de l’Examen Environnementale Initiale (EEI) de « négative avec conditions » à cause de leur impact bénéfique sur l’environnement.

De la Récolte du Miel Sauvage à l'Apiculture: récolter le miel sauvage dans la forêt est une longue tradition—mais aussi, occasionnellement, destructrice. Des arbres entiers sont abattus pour récolter le miel provenant d'une ruche sauvage (plus haut à droite), souvent avec l'utilisation du feu, qui peut se propager à travers la forêt. Les ruches locales (plus bas à gauche) sont construites à partir de l'écorce de *Danielia oliveri*, une espèce relativement abondante dans ces forêts (plus haut à gauche). Les ruches Kenyanes améliorées étaient développées pendant la dernière phase du projet. Ni les ruches traditionnelles ou les riches améliorées ne peuvent être placées en profondeur dans la forêt car elles sont une proie facile pour les chimpanzés et les babouins qui aiment le miel aussi.

4. Environnement Affecté

Il était attendu à ce que cette EIEP examine la durabilité environnementale des activités de la cogestion prévues sous le PEGRN, financé par l'USAID/Guinée. Le Projet a commencé en octobre 1999 et continuera pour une durée de 6 ans, en attendant la disponibilité des fonds, jusqu'en septembre 2005. Pendant cette période et en se basant sur le modèle de Forêt Classée de Nialama, il est prévu que cette composante du Projet apporte, à peu près, 100.000 hectares d'un nombre indéterminé de forêts classées existantes sous la cogestion.

Dans le plan initial, les activités de cogestion ont été envisagées dans six Préfectures du pays: Kindia, dans la Région Maritime de Guinée, Lélouma et Tougué, en Moyenne Guinée (Fouta Diallon) et Macenta, Kissidougou et Gueckédou en Guinée Forestière. A cause de l'agitation civile dans la dernière région, les activités ont dû être suspendues et le domaine d'intervention du Projet transféré dans la Préfecture de Dabola en Haute Guinée et le personnel a été emmené pour renforcer les activités en cours dans les préfectures de Kindia, Lélouma et Tougué. Les partenaires d'exécution du projet sont maintenant entrain de collecter des informations qui seront utilisées pour examiner les options concernant les zones alternatives pour l'expansion.

4.1 Information de Base sur le Pays[3]

La République de Guinée est située en Afrique Occidentale, à environ 10 degrés au Nord de l'Equateur et couvre une superficie d'environ 245.857 kilomètres carrés. Il est entouré, au Sud, par la Sierra Léone et le Libéria, au Nord, par le Sénégal et la Guinée Bissau, à l'Est par le Mali et la Côte d'Ivoire et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Selon le recensement de 1996, la population de la Guinée est évaluée à 7.165.000, composée de 48,8% d'hommes et de 51,2% de femmes. Le taux de croissance démographique est évalué à 2,9%, bien que cela ait été fortement affecté, ces dernières années, par un afflux de réfugiés de la Sierra Léone et du Libéria.

La Guinée est dotée de potentialités pour être un producteur principal des produits de consommation et de rente, à cause de sa richesse en terre arable et d'un climat favorable. La terre arable est évaluée à 6-8 millions d'hectares ou environ 24 à 33% de la superficie totale du pays. Ces estimations n'incluent pas la plupart de la région montagneuse rocheuse utilisée pour cultiver le fonio ou les terres à forte inclinaison utilisées pour la culture de riz de montagne. En plus de son potentiel énorme pour le développement agricole, la Guinée possède des ressources minières et hydroélectriques considérables. Sa richesse minière est basée sur la bauxite, les diamants, l'or et le fer. Cependant, la Guinée reste un des pays les plus pauvres du monde. L'infrastructure, comme les pistes rurales, est toujours inadéquate pour soutenir le transport efficace des matières premières et des produits agricoles. Le taux d'alphabétisation est bas, particulièrement au niveau de la population féminine et les services de santé sont de mauvaise qualité, ne satisfaisant pas les besoins de la majorité des populations qui vivent dans les zones rurales.

[3] Beaucoup de ces informations ont été recueillies de l'Examen Environnemental Initial (EEI) de 1998 qui a donné lieu au besoin de cette EIEP.

Le climat est principalement Soudano-guinéen, avec un modèle de précipitation unimodal. Cependant, une variété de sous-climats, variant d'un climat Soudano-Sahelien à un climat Tropical Humide, offre des possibilités pour beaucoup de cultures variées. La moyenne annuelle de pluviométrie varie entre 1.200 millimètres, dans la région frontalière avec le Sénégal et le Mali, et 4.200 millimètres à Conakry. Le niveau élevé de ruissellement provenant de cette pluviosité a conduit au développement de plaines alluviales estimées entre 130 à 160 milles hectares.

La Guinée est reconnue comme le « château d'eau » de l'Afrique Occidentale parce que les trois principaux fleuves de la région—le Sénégal, le Niger et la Gambie—prennent leur source à partir de ses massifs. Le pays est divisé en quatre régions naturelles: la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

4.2 Régions pour la Cogestion

Les sections suivantes décriront brièvement les conditions environnementales dans les trois régions où le PEGRN est présentement mis en place ou projette de mettre en oeuvre la cogestion.

4.2.1 La Guinée Maritime

Cette Région englobe 15% du pays et soutient 23% de la population, y compris celle de Conakry, la capitale. Elle est composée de piémonts et plaines côtières au Sud des massifs du Fouta Diallon. L'élévation va du niveau de la mer à 600 mètres. Pendant les six à sept mois de la saison pluvieuse, la moyenne de la pluviométrie de mousson varie entre 2.000 et 4.500 millimètres dans la région. La région a deux zones principales: la zone du littoral où les principales activités qui génèrent des revenus sont: la collecte de bois de feu provenant des zones de la mangrove, la culture de riz, la pêche et la production de sel; et la zone adjacente au littoral où les céréales, les légumes et les fruits sont cultivés. Le pâturage de bétail se fait dans toutes ces deux zones.

La Guinée Maritime a environs 1,1 millions d'hectares de terre arable. Il y a, a peu près, 8.000 hectares de bas-fonds et environ 45.000 hectares de plaines fluviales avec une possibilité d'irrigation. Chaque année, il est estimé que 380.000 hectares sont utilisés pour des cultures de tout genre. Seulement 6% de terre potentielle pour l'irrigation sont aménagées. Des problèmes de toxicité de fer sont signalés au niveau de certains sols de la mangrove qui ont été convertis pour l'agriculture. De nombreuses sources se forment dans les piémonts, dont certaines pourraient aussi soutenir le développement d'une irrigation à petite échelle et l'aquaculture. La conversion de terres à forte altitude se trouvant dans les forêts en culture de riz de montagne est l'une des pratiques les plus répandues qui conduisent à la dégradation de la terre. Des quantités significatives de bois de feu de Conakry sont produites à partir des 250.000 hectares de la mangrove (*Rhizophora spp.* et *Avicenia nitida*) et la moitié de cette zone est considérée utilisable pour la production de combustible, avec un volume approximatif important de 6,6 millions de mètres cubes ou environ 55 mètres cubes de bois de feu et de perches par hectare. Les galeries forestières occupent 7% de la région, le long des cours d'eau.

4.2.2 La Moyenne Guinée

Cette région occupe environ 25% de la superficie du pays et supporte 26% de la population. Elle est composée, en grande partie, du massif du Fouta Diallon, d'un plateau central ayant une

topographie plate et onduleuse entourée par un terrain montagneux. Avec une élévation entre 600 à 1.500 mètres, cette région constitue les sources des systèmes fluviaux du Sénégal-Bafing-Faleme, de la Gambie et de Tene. La pluviométrie annuelle moyenne varie de 1.200 à 2.000 millimètres et crée une zone de savanes et de forêts ouvertes**.**

La région a environ 800.000 hectares de terre arable, dont 450.000 sont cultivées chaque année. Il y a, approximativement, 80.000 hectares de terres intensivement cultivées, connues sous le nom de *tapades*. Dans cette région, les sols sont généralement très acides et peu fertiles. Une grande partie de la région est composée de sols érodés et dégradés. Les sols rocailleux et peu profonds, connus sous le nom de *bowal* et utilisés principalement pour les pâturages, sont répandus. La richesse agricole de la région se trouve dans ses 3.000 hectares de bas-fonds et ses 29.000 hectares de plaines fluviales qui peuvent être utilisées pour le développement de l'irrigation. Les principales cultures sont le fonio, le maïs, le riz, le manioc et l'arachide. Les haricots secs, les oignons, les pommes de terre et les fruits sont aussi largement cultivés. Le climat de la région est particulièrement adapté pour la production d'agrumes, d'avocats et des noix d'acajou.

Approximativement, 13% de la région est boisée, avec 800.000 hectares de forêts sèches et 50.000 hectares de reliques de galeries forestières fragmentées qui occupent le long des cours d'eau. La savane boisée se présente à moins de 800 mètres d'élévation, avec des espèces fréquentes comme *Parinari excelsa, Parkia biglobosa* et *Erythophlum guineensis*. La densité relativement élevée de la population de la région, la haute compétition pour les ressources naturelles, le climat moins favorable et les sols pauvres, rendent la gestion améliorée des ressources naturelles une priorité.

4.2.3 La Haute Guinée

Cette région occupe 40% du pays et supporte 25% de sa population. Elle est composée de plateaux et de plaines alluviales du haut bassin du Niger et a une élévation de 200 à 400 mètres. Principalement, c'est une région de savane où la moyenne de la pluviométrie annuelle varie de 1.300 à 1.700 millimètres.

C'est une région à haut potentiel agricole, cependant, demeure la région la moins peuplée à cause de son isolement relatif et de ses infrastructures routières limitées. La colonisation de cette zone, suite à l'éradication des mouches noires qui sont des vecteurs de la cécité fluviale (*Onchocercose*), a maintenant créé des conflits fonciers. Dans quelques cas, le développement de l'irrigation a intensifié ces conflits d'appropriations foncières. Il y a environ 2,7 millions d'hectares de terres arables dont 400.000 hectares sont cultivées. Il y a 4.000 hectares de plaines inondables et 70.000 hectares de plaines fluviales pouvant être utilisées pour le développement de l'irrigation. Les cultures principales sont le riz de montagne, le manioc, les arachides, le riz de bas-fonds et le coton.

La végétation de la savane boisée de cette région est une végétation soudanienne qui est en transition vers la zone forestière Guinéo-Congolaise. Les espèces prédominantes sont: *Detarium senegalense, Afzelia africana, Khaya senegalensis, Albizzia ferruginea, Chlorophora regia, Cola cordifolia, Dialium guineense et Sterculia tragacantha*. Les forêts sèches occupent environ 8,3 % de la région. Les galeries forestières, dans la partie Sud de la région, sont constituées de

Berlinia grandiflora, Cola laurifolia, Cynometra vogeii, Diospyros eliotii, Parinari congensis et Pterocarpus santalinoides. Les galeries forestières sèches du Nord sont composées de *Syzygium guineensis, Khaya senegalensis, Terminalia glaucescens et Vitex doniana*. Autour de ses villes, les forêts ont été converties en terres de culture et l'érosion du sol est un sérieux problème.

4.3 Forêts Classées Visées pour la Cogestion

Maintenant, pour les trois forêts classées qui sont spécifiquement ciblées pour la cogestion, il y a une grande discussion sur leurs caractéristiques environnementales dans les Études de Base et par conséquent, dans leurs Plans d'Aménagement. Le Tableau qui suit est une tentative de synthèse de cette information (et d'autres détails considérés pertinents), bien qu'avec des vides où les données et les informations n'étaient pas facilement disponibles.

Il doit être noté qu'un certain nombre de sujets dans les Études de Base (CERE 2000), à savoir le climat, les sols, l'hydrologie et la diversité biologique ont été traités en profondeur. Cependant, cette analyse approfondie, soulève deux importantes questions – d'où proviennent les informations et comment est ce qu'elles ont été utilisées pour les objectifs de la planification de l'aménagement des forêts? L'EIEP doit faire remarquer que, malgré les efforts considérables fournis dans l'enregistrement des informations sur le climat et les sols, ces efforts n'ont pas été largement utilisés dans les plans d'aménagement. Ceci n'est pas un phénomène rare en matière de planification de la gestion des forêts—la tendance à collecter des quantités considérables de données et d'informations sans, toutefois, les appliquer pendant le processus de planification.

Tableau 4.1 Caractéristiques des Forêts Classées Proposées pour la Cogestion

Informations & Caractéristiques	**Les Forêts Ciblées**			
	Forêt Classée de Suti Yanfou	**Forêt Classée de Bakoun**	**Forêt Classée de Balayan- Souroumba**	**Forêt Classée de Sincery-Oursa**
Région	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Haute Guinée
Préfecture	Kindia	Tougué	Dabola	Dabola
CRD(s)	Souguéta	Kouratongo/Fello-Koundoua	Bissikrima	C.U.- Dabola
Année/Information sur le Classement	Arrêté No. 3410 SE/F - 27/9/1943	Arrêté No. 3110 - 25/4/1955	Arrêté No. 1177 SE/F - 19/2/1952	Arrêté No. 2118 SE/F-10/6/1943
La documentation initiale du classement existe-t-elle?...	Oui, la copie est détenue par la DNEF à Conakry (BCTT)	Oui, la copie est détenue par la DNEF à Conakry (BCTT)	Oui, la copie est détenue par la DNEF à Conakry (BCTT)	Oui, la copie est détenue par la DNEF à Conakry (BCTT)
Les Dispositions Supplémentaires de l'Arrêté de Classement...	- Culture de riz de marais... - Parcours de moutons/chèvres interdit...	- Maintien de bananeraies... - Pâturage des bœufs - Culture de riz de marais - Récolte de miel et de cire... - Coupe de paille et bambou...	- Sont autorisés l'exercice du pâturage pour les bovins et sous réserve que des feux tardifs ne soient pas allumés - La culture du riz de marais dans les bas-fonds naturellement inondés - Sur permis spéciaux, délivrés par le SPEF la coupe des espèces non-protégés et bambou	- Culture de riz de marais... - Le pâturage des bovidés est admis - La récolte du miel sera faite sans feu - Sont interdits la culture, la coupe du bois vert, le pâturage des ovidés et des caprides, et les feux de brousse

Présentes Autorités Forestières- dotation en personnel				
La carte de classement des Forêts existe-t-elle?				
Les Zones selon le classement	10.517 hectares	28.000 hectares	25.000 hectares	14.000 hectares
La Présente zone (après la cartographie)	10.215 hectares	29.507 hectares	Pas encore cartographié.	Pas encore cartographié.
Accessibilité...	Facile...sur la route de Conakry à Mamou	Difficile... sur 75 kms Nord/Est de Tougué sur les routes non améliorée	Facile...sur la route entre Dabola et Dinguiraye	Facile... le long des routes nationales de Mamou à Dabola et de Dabola à Kouroussa.
La documentation principale existante	Etudes de Base (CERE, 2000) Plan d'Aménagement (PEGRN 2000)	Etudes de Base (CERE, 2000) Plan d'Aménagement (PEGRN 2000)	Justification pour le choix des forêts classées de Balayan Souroumba et Sincery Oursa (DNEF, 2001)	Justification pour le choix des forêts classées de Balayan Souroumba et Sincery Oursa (DNEF, 2001)
Vu d'ensemble de la population locale	33 villages, avec une population de 6830 dans 850 ménages	22 villages-population actuelle inconnue (?)	Pas encore recensé.	Pas encore recensé.
Conflits existants entre la population & la SPEF...		« défrichements » qui surviennent sur la périphérie des forêts	Position du village de Hafia par rapport aux limites de la forêt...	
Utilisation actuelle par la population locale	- largement (75%) cultivée. - pâturage - tête de sources réservées produisant de l'eau potable - chasse	- chasse, quelques cultures dans les bas-fonds et quelques cultures illégales	- Exploitation illégale de bois de charpente - coupe de *Danielia oliveri* pour les ruches - chasse - pâturage	- Plantations de karité dans les pentes de l'Est - production illégale de charbon. - Chasse. - Pâturage.
Terre actuelle-Utilisation/Types de Forêts	Voir la table séparée, en texte, du rapport	Voir la table séparée, en texte, du rapport	Pas de recensement actuel.	Pas de recensement actuel.
Topographie... en général	- La crête s'élevant pour former deux massifs séparés.	- variable, avec des zones de plaines, des plateaux et de profonds ravins	- La crête s'élevant pour former deux massifs séparés	- La crête s'élevant pour former deux massifs séparés
Ressources en Eaux	- séries de petites « *sources* » qui débutent à la base des falaises	- plusieurs ruisseaux permanents qui servent la population locale.		- quelques lacs au sommet de la colline - source d'eau pour le Barrage de Tinkisso
Conditions climatiques				
Conditions du sol				
Statut de la Diversité Biologique				

La Gestion Forestière Commence dans la Forêt: En campant dans la partie Nord-est de Bakoun, l'équipe de l'EIEP a développé quelques réels esprits du corps qui ont permis de surmonter des épreuves mineures—la chaleur et les insectes. Deux tentes commerciales étaient complétées par une autre faite d'une grande bâche et du bambou, et tout le monde a dormi confortablement. Le camping permet d'optimiser le temps consacré pour apprendre sur la forêt et sur son écologie, et certains membres de l'équipe soutiendraient que c'était une expérience agréable—l'essence de la gestion de la forêt.

5. Consequences Environnementales de la Cogestion des Forets Classées

5.1 Cadre d'Analyse de l'Impact

Il doit être noté que cette EIEP était prévue sur la conviction que l'actuelle approche de cogestion est fondamentalement fiable et que, fondée sur plusieurs années d'expérience, elle a pris en compte toutes les dimensions du modèle pour assurer les chances d'une exécution effective et efficace sur le terrain. De plus, l'intention claire et manifestée de l'approche cogestion est d'arrêter les forces présentes qui conduisent à la dégradation et à la destruction de ces forêts.

En bref, l'objectif de l'approche cogestion est d'avoir un impact très positif sur la stabilité de l'environnement des réserves forestières en appliquant les principes de base d'une gestion saine des ressources naturelles qui peuvent être résumés par « lier l'utilisation de la terre aux capacités de la terre », de cette façon, accroître les opportunités de développement durable. En plus de la complexité du modèle, ainsi que de la probabilité de sa réussite, c'est la reconnaissance claire de la nécessité de poursuive la gestion d'une manière participative. L'approche cogestion, comme illustrée dans l'encadré qui suit, souligne la vraie nature de gestion comme un acte social. Des opportunités sont offertes aux populations locales qui vivent dans et autour des réserves forestières en vue de participer pleinement dans la planification et l'exécution de la gestion forestière. Leur exercice du processus social de gestion implique une prise de décision collective et consensuelle sur comment utiliser les ressources (limites) de la forêt et comment les partager entre elles. Toutes les deux dimensions sont importantes car l'une sans l'autre peut inévitablement conduire à des choix médiocres sur l'utilisation de la ressource, chose qui pourrait ébranler la durabilité du modèle.

Les Elements Essentiels du Modele de Cogestion	
Gestion Conventionnelle des Forêts/Ressources	**Gestion comme un Acte Social**
Correspondre l'utilisation de la terre/ressource à la capacité de celle-ci égale durabilité	Mise en place du mécanisme de prise de décision par la communauté sur comment utiliser (limites) et partager les ressources naturelles

5.1.1 Nature de l'Etude d'Impact Environnemental

Par définition et basée sur les prémisses fondamentales d'écologie sur lesquelles elle a été développée, la nature de l'étude d'impact environnemental encourage la nécessité de voir les liaisons entre les critères typiques de conception, les modalités d'exécution et la façon dont ces critères interactent pour conduire à une stabilité de l'environnement. L'étude d'impact environnemental n'est pas tout juste une question d'impact de court ou moyen terme mais une question de durabilité. Cependant, d'une façon pas particulièrement accessoire, et aussi par

définition, il y a une forte probabilité que les résultats ou les indicateurs de performance pour la gestion forestière s'organisent sur les mêmes lignes que les critères de la durabilité.

Concernant la gestion des forêts, la durabilité est perçue comme étant « …les changements dans la production et/ou la distribution des biens et les services qui proviennent de la forêt et de la couverture végétale résultant ainsi d'un accroissement du bien-être des populations impliquées (population locale mais aussi la société en général) de manière durable dans le temps. » Le concept implique la production des biens et services que les gens ont besoin, combinée avec la protection des ressources naturelles de base sur lesquelles une telle production de biens et services dépendent.

Comme il en a été très souvent accentué dès au début, une étude d'impact environnemental programmatique n'est pas une évaluation de la performance des activités elles-même du programme ou la manière dont elles sont exécutées. Elle est, néanmoins, une question de révision du modèle—à la fois planifié et programmé—et l'évaluation de la probabilité que ce modèle peut être effectivement et efficacement reproduit (la reproduction étant la première étape vers la durabilité) et qu'il sera durable. Par essence, l'étude d'impact environnemental de la cogestion en Guinée présente l'examen d'une série de questions de base qui inclues:

- La probabilité que les principes de base de la planification de la gestion de la forêt (évaluation de la ressource et projections des limites d'utilisation) sont fiables;
- Les pratiques d'utilisation (exploitation du bois d'œuvre et des produits forestiers, agroforesterie et culture de bas-fond) prévues pour l'exécution de ces plans ne vont pas conduire à plus de dégradation de la forêt;
- Que les endroits qui sont maintenant dégradés seront progressivement réhabilités et restaurés selon les capacités inhérentes d'utilisation de la terre (soit pour des objectifs de foresterie, d'agriculture ou de protection);
- Que ces plans peuvent être exécutés avec succès par des moyens de « cogestion »;
- Que la cogestion de ces forêts ne va pas entraîner des impacts irréversibles sur la conservation de la biodiversité et les fonctions de gestion des basins versants des forêts;
- Que comme résultat, le rythme auquel les endroits mieux appropriés aux objectifs multiples de gestion forestière convertis à d'autres fonctions moins durables va diminuer.

Plus spécifiquement, l'issue de cette EIEP, cependant, est supposée conduire à des résultats qui vont sauvegarder la contribution de la cogestion au développement durable, en trois manières, notamment:

1) En évaluant la possibilité d'**impacts négatifs** et suggérant comment ceux-ci pourraient être **évités** à travers les adaptations de l'approche (en même temps avec l'élaboration d'une liste de contrôle—checklist pour une conception fiable);
2) En identifiant **des mesures de mitigation** qui doivent être partie intégrante de l'approche où les impacts négatifs sont inévitables; et
3) En soulignant **les besoins de suivi** pendant l'exécution en vue de contrecarrer la possibilité d'impacts négatifs imprévus.

5.1.2 Présentation des Résultats

La section qui suit présente les résultats de l'équipe de l'EIEP concernant la durabilité générale du modèle de cogestion des forêts classées. Ces résultats identifient des problèmes organisés en trois catégories analytiques générales: technique, écologique, socio-économique et institutionnelle. Le lecteur constatera que dans plusieurs cas, les problèmes sont liés mais ils ont été séparés ici pour faciliter l'analyse, l'interprétation et les réponses.

Chaque sujet sera présenté sous un format similaire comprenant: une discussion de son importance pour réaliser la durabilité et/ou pour éviter des impacts environnementaux négatifs; les résultats de l'équipe relatifs aux conséquences environnementales du sujet; et des conclusions et recommandations. Les derniers se veulent spécialement des directives pour l'USAID et ses partenaires du PEGRN pour aborder les problèmes à travers la précaution, la mitigation et le suivi. Les recommandations pour le suivi seront toutes présentées dans une section subséquente comme elles sont conçues pour discuter de la cogestion en tant que système complexe.

Un résultat important de cette EIEP est censé être une **Liste de Contrôle de la Planification Environnementale** pour la Cogestion des Forêts Classées en Guinée. Elle sera développée sur la base des problèmes identifiés au cours de l'étude, en suite liée à une compréhension de la planification de la cogestion et de l'exécution du modèle. Sa prémisse principale est qu'en l'utilisant pour examiner les plans qui émergent pour les activités de cogestion dans les autres forêts classées, l'USAID pourra justifier l'Accord de Décision de Négative avec Conditions dans l'EEI préparée pour couvrir et permettre à ces activités de se poursuivre sans avoir besoin d'une évaluation environnementale. La liste de contrôle peut être trouvée dans **l'Annexe G**.

5.2 Une Etude Technique de l'Impact de la Cogestion

Les prémisses principales de l'étude technique d'impact, comme susmentionnées, sont que les critères essentiels pour la cogestion durable des forêts classées—correspondre l'utilisation de la terre à ses capacités—ont été atteints. La gestion de la forêt fournit des moyens pour l'examen des besoins et des opportunités liés aux conditions de la forêt identifiées pendant l'analyse et la planification et implicites aux objectifs de gestion.

Ces besoins et opportunités peuvent être caractérisés comme suit:

- Des endroits dégradés ayant besoin de protection ou de traitement pour les restaurer afin qu'ils puissent encore fournir les bénéfices et les services écologiques qui sont très importants pour la durabilité environnementale; et
- Des endroits potentiellement productifs capables de fournir un rendement durable de produits nécessaires pour la population locale et la société.

Bien qu'il puisse exister des situations absolues où la protection et/ou la réhabilitation sont les seules options, en pratique les conditions actuelles dans la plupart des forêts qui sont sous des pressions humaines croissantes constituent un échelonnement des conditions variées qui requièrent une combinaison des interventions de gestion. Déterminer les conditions et leur emplacement à travers les différents endroits de la forêt et identifier la stratégie des interventions qui sont applicables à chacun constituent l'essence de la planification de la gestion de la forêt.

Pendant la définition de la Portée du Travail en mars 2000, un certain nombre de questions ont émergé autour de la faisabilité technique et de la durabilité des opérations de cogestion. Ces questions, clairement définies dans la section 3.2 de la Portée du Travail, en plus des questions développées durant la période de constitution de l'équipe de l'EIEP, constituent à la fois le cadre analytique et le format de compte-rendu de cette étude d'impact. Les résultats concernant ces questions, à travers toutes les trois catégories de l'étude d'impact ont été regroupés par sujet majeur pour faciliter l'analyse et la compréhension. En principes et en pratique, cependant, plusieurs d'entre eux sont liés entre eux et les implications dans l'un peuvent affecter les résultats dans l'autre. L'étude technique d'impact de la cogestion a conduit aux résultats suivants, confirmant l'importance de certains et éliminant d'autres de la considération (voir section **5.6** pour une discussion en détail des questions).

5.2.1 Cartographie et Durabilité

La préparation des bonnes cartes est une étape essentielle de départ pour la gestion forestière; en effet, il peut être soutenu que la cartographie est une gestion. Plus important, les cartes fournissent un moule sur lequel il est possible de commencer de raffiner davantage la compréhension de quelqu'un sur la ligne de fond environnementale. La préparation des bonnes cartes permet aussi à ceux qui sont impliqués dans la cogestion, la DNEF et les populations locales (tout comme les équipes de l'assistance technique et les ONG partenaires) de prendre à temps des décisions sur les opérations de gestion, les rôles et les responsabilités. Par exemple, une bonne carte de base permet de commercer le processus d'allocation des droits d'usage et de responsabilité entre les villages situés dans et autour de la forêt en facilitant l'identification des unités opérationnelles de gestion (Unités de Gestion). Une bonne cartographie donne aussi la première indication des besoins et opportunités de cogestion en permettant une comparaison, au moins à un certain degré de la capacité de la terre/ressource avec l'utilisation actuelle de la terre/ressource. Une bonne carte de base de la capacité de la terre avec suffisamment de détails sur la topographie et les sols, préparée sur une échelle raisonnable, permettrait d'identifier des endroits qui ont besoin de protection. Lorsque comparées avec les utilisations actuelles de la terre, ces cartes permettraient en ce moment l'identification des endroits qui demandent une réhabilitation, par exemple les endroits à forte inclinaison qui ont été transformés en zone de culture saisonnière.

Exacerber la Confusion?

Pour assister l'EIEP dans sa visite de la forêt classée de Sincery-Oursa à Dabola, le BCTT a gentiment fourni une carte photo-mosaïque avec les limites de la forêt tracées sur elle. Lorsque la forêt fut délimitée, soixante et un repères constitués de cailloux sur lesquels les lettres SF et un nombre marqués furent installés autour d'elle. L'équipe de l'EIEP a rencontré un de ces repères avec le signe SF 12 gravé sur lui. Cependant, sur la photo-mosaïque, le BCTT a utilisé des lettres pour coder ces repères.

En suite, la cartographie aide rapidement à obtenir un sens des priorités de gestion qui vont aider à plus de planification et permettre d'atteindre des coûts amoindris. Par exemple, le processus de cartographie fournit des moyens pour stratifier la forêt pour des objectifs d'inventaires (comme il sera discuté plus en détail dans la section qui suit), des études supplémentaires, et pour commencer à préparer une discussion sur les priorités des interventions de gestion et investissements avec les populations locales impliquées.

De manière plus important, les cartes correctement géo-référencées permettent à tous les intéressés d'identifier des endroits spécifiques par terre où les interventions de gestion et d'aménagement peuvent avoir lieu, pour assurer que les pratiques proposées sont entrain d'être appliquées là où elles sont appropriées, et pour faire le suivi des résultats et impacts. En l'absence des travaux de référence sur l'écologie et la sylviculture (e.g., tableau de volume) des forêts de la Guinée, une aptitude pour documenter les observations de causes et effets est essentielle. La DNEF et les populations locales représentées par leur Comité Forêt, ont besoin d'être capables de localiser des endroits sur le sol avec certitude, et comprendre et noter leur profil historique—s'ils ont été défrichés, brûlés, pâturés, etc. ou traités autrement. Ceci fournirait une base utile à l'enregistrement des données et à un développement éventuel des prescriptions fiables de gestion qui assurent la durabilité (et conduit à une compréhension accrue de la science forestière pour ces forêts).

Observations: les mesures et procédures de cartographie n'étaient pas des questions qui ont jailli pendant la définition de la Portée du Travail à réaliser en mars 2000. Ceci est lié au fait que pendant cette période, aucune des cartes clefs n'était disponible en ce moment pour un examen attentif car c'est seulement pendant le dernier quart de l'année 2000 qu'elles ont été préparées par le Bureau de Cartographie Thématique et Télédétection (BCTT) de la DNEF sous un contrat avec Winrock: 1) une carte de Végétation et d'occupation du Sol, et 2) une carte opérationnelle[4]. En plus, en utilisant les données fournies par le projet Chimpanzé financé par l'Union Européenne, le Stratégic et Planning Résults Center de l'USAID a produit une carte opérationnelle de l'habitat de chimpanzés de Nialama en utilisant leur système de SIG ou GIS (Système d'Information Géographique—Geographical Information System).

Malheureusement, les **cartes actuelles sont insuffisantes pour un bon aménagement et exécution**, et certainement, **souvent trompeuses.** Essayer de les utiliser soit au bureau ou sur le terrain pour l'aménagement et l'exécution **conduirait à des impacts environnementaux négatifs**. Les problèmes liés à ces cartes sont les suivants:

- **Difficultés dans la Distinction des Limites Actuelles des Forêts:** lorsque ces forêts ont été originellement délimitées, la plupart pendant la période coloniale il y a plus de 50 ans, les forestiers en charge ont identifié les limites en utilisant une boussole et une chaîne pour les enregistrer en suivant les directions de la boussole et des distances (e.g., « Le point situé sur le marigot Koghala à 7.500 mètre de N sur la droite issue de N et faisant avec le Nord géographique un angle de 55 degré vers l'Est »). Ceux-ci étaient quelque fois référés comme résultats des changements qui sont survenus peu après la délimitation ou dans l'action de placement des bornes le long des limites. Certains de ces points soulevés étaient subjectifs, identifiés par des caractéristiques naturelles qui ont pu changer.

[4] Un lecteur attentif notera qu'il y a deux ensembles de ces cartes pour Suti Yanfou et Bakoun—un ensemble préparé par CERE comme résultat de son contrat avec Winrock pour produire l'étude multidisciplinaire et un autre ensemble annexé au plan d'aménagement préparé par le BCTT. La raison pour laquelle ces deux ensembles existent et visualisent des différences significatives n'est pas expliquée et aucun des matériels de référence disponibles pour l'équipe de l'EIEP.

Les différentes équipes de la DNEF ont constamment rencontré des difficultés dans la localisation avec précision de soit les points de départ pour leurs propres enquêtes ou des repères intermédiaires autour du périmètre qui peuvent ne plus exister ou ont été déplacés. Dans certains cas, au lieu de repères concrets, un tas de pierre ordinaire est utilisé. Ceci était la situation dans le cas de Nialama et certains de ces tas ne peuvent plus être distingués, à cause de l'interférence humaine ou même à cause des babouins qui éparpillent de façon systématique les tas à la recherche des insectes à manger. Là aussi, il apparaît que les tentatives de suivre les anciennes limites a été mal calculée parce que les boussoles n'étaient pas ajustées pour une déclinaison magnétique qui est environ 19 degré dans ces endroits.

Des exemples de ce problème furent rencontrés dans les forêts classées de Suti Yanfou, Bakoun et Sincery-Oursa et ils apparaissent avoir eu des implications sur l'emplacement des parcelles-échantillons de l'inventaire forestier. A cause de la situation mosaïque des types de terre, particulièrement dans des forêts qui ont vécu une forte pression humaine, même des déformations mineures entre les limites réelles sur le terrain et celles qui figurent sur la carte peuvent conduire à des imprécisions en catégorisant la forêt et à des erreurs en planifiant son utilisation, à des risques réels de proposer des activités qui sont incohérentes avec la capacité de la terre. De la même manière, il doit être mis à l'esprit que les « bordures comptent » tant en termes d'utilisation de la terre que pour des mesures de conservation de la biodiversité.

Prescriptions de Protection: Peuvent-elles être Cartographié?

Les prescriptions de protection suivantes sont partie intégrante du « Contrat de Gestion Forestière » entre la DNEF et le Comité Forêt de Nialama:

« PROGAMME D'INTERVENTION
Protection de la Forêt

Limites générales des activités de production:

- L'abattage d'arbres, le pâturage et la culture seront interdits dans les zones protégées.

Les zones protégées sont définies comme étant:

- les fortes galeries
- les sources et les cours d'eau
- les pentes raides de plus de 30 degré ou 60% (environ) de dénivellation
- une zone tampon de 10 mètres de long au bord (soit 20 mètres au total) des ruisseaux permanents
- une zone tampon de 5 mètres de long au bord (soit 10 m au total) des autres ruisseaux
- les zones d'habitats des mammifères légalement protégées (y compris une zone tampon de 100 m de long)
- les voies de passage identifiées de la faune
- les zones de régénération ou de plantation »

Bien sûre, même avec une échelle de 1:10.00 où chaque centimètre est égal à 100m, certaines de ces endroits seraient difficiles à dessiner

*Source***:** Contrat de Gestion Forestière No. 048/MAE/DNEF/99

- **Des Sources d'Information Dépassées:** Les sources d'information les plus récentes pour la préparation des cartes de la végétation et de l'occupation de l'espace, au moins pour les cas de Nialama et de Souti Yanfou, étaient des photos aériennes et mosaïques de 1989. Dans des forêts qui sont sous pression humaine, ceci est probablement inadéquat pour obtenir une carte actuelle d'occupation de l'espace. Ceci était très évident lorsque la carte de la végétation et de l'occupation de la terre de SutiYanfou était portée sur le terrain. A l'exception des endroits strictement protégés (zones de plantation

et de captages des sources), pratiquement chaque bordure ou limite de la végétation physiquement examinée s'était rétrécie comparer avec sa limite géographique sur la carte.

- **Manque d'une Bonne Carte de Base:** L'objectif d'une carte est de représenter symboliquement des particularités qui sont sur la terre pour permettre à quelqu'un de se retrouver dans un parage et comprendre la relation entre la direction et la distance. Plusieurs des collègues qui ont accompagné l'équipe de l'EIEP sur le terrain semblaient avoir des difficultés de lecture et d'utilisation des cartes. Ceci est en partie lié au fait que tous les deux types de cartes qui sont disponibles présentement sont difficiles à lire et à interpréter. Ils ont les caractéristiques de contenir: trop de données (en superposant les unités de gestion et les séries ou zones de gestion); trop peu de données et d'information (manque de champs fixes des points, distances ou terrains identifiables); et des symboles cartographiques confus (en utilisant le même trait rouge pour représenter des routes et des contours d'intervalle, en représentant des corridors ou endroits par des traits tels que ceux utilisés pour symboliser les sentiers de migration des animaux domestiques ou des sources d'eau, ou en utilisant des couleurs différentes pour les mêmes polygones sur des copies différentes des cartes).

- **Inexactitude dans l'Etalonnement des Sources des Données:** Les difficultés récurrentes furent constatées dans plusieurs forêts (Suti Yanfou, Bakoun et Sincery-Oursa) avec la localisation des limites et d'autres caractéristiques sur les cartes et leur emplacement actuel sur la terre. Ceci paraît être dû à l'utilisation par inadvertance des différentes sources de cartes/images sans étalonnement à une donnée commune ou à un point géographique de référence. Le résultat est un changement horizontal des caractéristiques géographiques par rapport à leur localisation réelle sur la terre. En plus, les changements diffèrent d'une couche à une autre, vraisemblablement parce que des sources différentes des données étaient utilisées pour les fiches. Par exemple, le changement des limites de la forêt de Suti Yanfou était environ 260 mètres au Sud-Ouest alors que les rivières et ruisseaux sont à environ 300 mètres au Sud-Ouest. De la même manière, il est apparu qu'il n'y a pas de correspondance entre les paramètres d'initialisation de GPS (plus important, la donnée que le GPS utilise pour calculer la position) et les paramètres d'initialisation du logiciel de GPS quand les données de ce dernier sont marquées sur la carte. Ceci conduit à un changement horizontal supplémentaire tel que décrit là-haut (H. Baeyens, communication personnelle).

- **Questions d'Echelle et de Taille des Polygones:** La carte opérationnelle de Nialama a été produite sur quatre fiches séparées à une échelle de 1:10.000, qui signifie que chaque centimètre sur la carte est l'équivalent de 100 mètres sur le sol. Il apparaîtrait, cependant, que la carte de base sur laquelle les polygones et les symboles ont été originellement tirées avait une échelle plus petite et que les cartes de 1:10.000 sont tout simplement une explosion des même données que l'original. La question d'échelle et du manque de détails critiques sont d'autres points importants. Dans des forêts comme Suti Yanfou et Nialama, où l'influence de l'homme au fil du temps a été significative, la nature mosaïque des types de forêts et la couverture végétale sont confondues avec différents niveaux d'intervention. Pareillement, à cause de la topographie accidentée de plusieurs forêts classées de la Guinée, originellement mise en place pour protéger les sources d'eau des montagnes, la mosaïque naturelle peut être plus complexe que les endroits constitués de forêt pure.

Le Défrichement dans la Forêt de Bakoun: Malgré que Bakoun semble largement intacte, il y a toujours des évidences d'incursions. Toutes ces deux zones étaient entrain d'être préparées pour la culture cette année encore. Toutes les deux sont au près de la piste, sur la périphérie de la forêt, et les populations n'ont fourni aucun effort pour les cacher. Toute présence réelle de ceux qui sont en charge de la forêt aurait permis d'éviter ce défrichement. Mais malgré l'évidence de la pression humaine à Bakoun, il y a très peu de justification pour introduire des parcelles agroforestières, comme la zone entourant la forêt est peuplée de façon éparse, et les gens auraient pu être ailleurs à la recherche des terres non délimitées pour la culture.

Ce problème est devenu sérieusement apparent durant la visite à Suti Yanfou où la plupart des petites niches écologiques n'apparaissent pas sur les cartes. Dans le quadrant Nord-Est de Suti Yanfou, entre le village de Koumbeya et Tafori, plusieurs petites mais importantes galeries forestières apparaissent tout juste sous les falaises apiques et sont, en effet, le réservoir des sources d'eau qui fournissent de l'eau à ces villages. Des nids de chimpanzés étaient constatés dans un de ces endroits. Aucun d'entre eux n'a été schématisé.

- **Contradictions dans la Cartographie:** Le problème majeur, cependant avec la présente approche de cartographie c'est les contradictions récurrentes qui sont facilement discernables par l'utilisateur. Les cartes opérationnelles de Suti Yanfou et de Bakoun utilisent des approches complètement différentes dans l'identification des unités opérationnelles de gestion. Dans les plans d'aménagement où les cartes ont été reliées, il y a une description des unités de gestion présentant trois « Séries » des catégories suivantes: production, production partielle et production complète. Les cartes elles-mêmes, cependant utilisent des « Zones » et jusqu'à six types de classifications de gestion: zone intégralement protégée, zone partiellement protégée, zone sylvo-pastoral, zone de pâturage, zone d'agroforesterie et zone des bois d'œuvre. De plus, les descriptions verbales des séries diffèrent significativement des zones représentées sur les cartes. Ces divergences ne sont expliquées nulle part et cette question est exacerbée par le fait que les différents critères pour définir des séries ou zones ne sont pas enregistrés dans les plans ou dans les rapports du BCTT sur la préparation des plans.

  De façon claire, sans l'un de ces critères ou des procédures appropriées de cartographie les chances d'erreurs dans l'affectation des attributs et des activités sont très réelles. Le staff du BCTT a dit à l'équipe de l'EIEP que les critères d'attribution des zones d'aménagement étaient suggérés par l'équipe qui a préparé les plans d'aménagement insistant sur l'utilisation des limites d'élévation naturelle (e.g., 500 mètres d'élévation et en dessous pour les zones d'agroforesterie). Malgré que cette assertion ne tienne pas dans un examen plus attentif, appliquer cette désignation à Suti Yanfou ciblerait assez d'endroits qui ne sont pas appropriés pour l'agriculture tout comme les zones protégées (e.g., les réservoirs au-dessus des ruisseaux qui ravitaillent le village de Souguéta) et les plantations adjacentes pour la conversion en agroforesterie.

- **La Cartographie de la Capacité de la Terre—les Eléments qui Manquent:** Malgré qu'il y ait une large reconnaissance (voir **encadré** ci-haut) du besoin de protection des zones marginales (endroits ayant une altitude dépassant 60% malgré que cette figure excède bien celle qui est recommandée—une limite de 30%—ailleurs dans cette section) et les sites sensibles (sources des ruisseaux, habitat des chimpanzés, galeries forestières, berges des cours d'eau, couloirs de la faune et les endroits qui sont entrain de se régénérer) il n'y a pas une carte de capacité de la terre sur laquelle ces sites sont marqués. De telles cartes auraient été produites en utilisant une combinaison des fiches topographiques à échelle large (e.g., 1:10.000) avec des cartes de contours à intervalle et de sols appropriées. Ce n'est pas clair si de telles cartes qui ont une échelle et un niveau de détails appropriés existent en Guinée pour rendre cette cartographie possible, idéalement à travers l'utilisation du SIG[5]. Les cartes de

[5] Il y a un besoin d'examiner les cartes topographiques produites en 1989 pour chaque Bassin Représentatif pilote (BRP) au Fouta Diallon par la Société Maps Geosystems. Peut être l'intervalle de contours utilisée sur ces cartes est

capacité de la terre sont essentielles pour une définition appropriée des traitements requis selon les conditions existantes et elles simplifient beaucoup le processus de planification de l'aménagement car elles assistent à la détermination dès au départ des endroits qui ont besoin de protection et ceux qui sont appropriés pour la production.

Conclusion: Si les limites d'une forêt ou les limites internes des différentes zones écologiques qui la contiennent ne peuvent pas être clairement définies, la probabilité de conflit entre/avec les utilisateurs locaux s'accroît progressivement, conduisant ainsi l'entreprise toute entière en péril. En plus, sans le total relativement réaliste des zones des différentes forêts, la végétation ou les types d'utilisation, mesurés par un système de planimétrie des différents polygones, il est très difficile, sinon impossible, d'étalonner le niveau d'utilisation acceptable de la ressource. Des limites correctement géo-référencées sont fondamentales pour situer avec précision des endroits spécifiques où les activités planifiées pourraient avoir lieu. Si les cartes ne peuvent pas être utilisées pour localiser des sites actuels sur la terre, il sera difficile de fixer correctement les limites des endroits qui doivent faire l'objet d'intervention ou de les retrouver plus tard pour des objectifs de suivi et impact, **ouvrant ainsi la possibilité d'impacts environnementaux négatifs provenant d'une surexploitation ou de la localisation hors site des interventions.**

Sans détails corrects, les cartes opérationnelles peuvent aussi négliger complètement une opportunité réelle de gestion—petits lopins de la forêt, endroits raides qui constituent les sources des ruisseaux—et encore pire, peuvent par inadvertance cibler ces endroits pour la conversion, comme par exemple, en parcelles d'agroforesterie tel que ceci est évident sur la carte opérationnelle de Suti Yanfou. Une fois compliquée par les questions d'échelle et de taille de polygone, la localisation des endroits actuels pour des interventions appropriées est impossible, partant, ceci accroît la probabilité d'impacts environnementaux négatifs causés par des erreurs de prescriptions. Finalement, en l'absence d'une carte de capacité de la terre, et malgré les intentions exprimées pour réhabiliter ces endroits, **il y a un risque significatif de perpétuation du cycle d'utilisation non durable en plaçant par inadvertance certaines activités (spécialement la coupe des bois d'œuvre, des bois de chauffe, l'agroforesterie) sur des sites où elles peuvent causer le ruissellement, l'érosion et la dégradation accrue du bassin versant.**

Recommandations: L'équipe de l'EIEP est convaincue qu'il y a un besoin clair et actuel d'accroissement des habiletés et capacités existantes pour produire **des produits cartographiques utiles comme éléments clefs pour la planification et l'exécution de la cogestion des forêts en Guinée.** Dans l'opinion de l'équipe de l'EIEP, ceci entraînera la reprise et une ample amélioration des cartes pour les trois forêts actuellement cartographiées—Nialama, Suti Yanfou et Bakoun.

Précaution/Reconception: A la lumière du fait que les questions qui entourent le système de cartographie de Suti Yanfou et de Bakoun ont été connues pour un certain temps, Winrock International en collaboration avec l'USAID a déjà acquis d'autres images SPOT récentes. L'équipe de l'EIEP recommande de plus que Winrock et USAID considèrent engager un

---

plus petite, i.e., inférieure à 100 mètres de changements utilisés sur les cartes opérationnelles, et pourraient rendre plus facile la distinction des pentes raides qui ont besoin de protection.

consultant expert spécialiste pour exécuter les activités suivantes (une base pour un agenda du travail d'un consultant spécialiste):

- Travailler avec BCTT, développer **une méthodologie concise et rentable** pour utiliser les images de télédétection et de GIS/GPS, y compris un étalonnement correct de ces outils, **pour préparer les fiches des données suivantes et pour cartographier les produits qui sont essentiels à une planification et une exécution rationnelle de la cogestion:** carte de base, carte d'occupation de l'espace/utilisation de la terre, carte de la capacité de la terre, et une carte opérationnelle indicative.

- Poursuivre **l'interprétation des images SPOT** nouvellement acquis pour des couches informationnelles nécessaires dans le système de GIS pour la préparation des cartes actualisées mentionnées ci-haut;

- Porter une attention particulière à **l'assurance que la carte de base est correctement géo-référencée** et qu'elle communique les attributs physiques les plus importants et les limites réelles de la forêt pour permettre de retrouver des sites particuliers sur la forêt et sur la carte **qui facilitera largement la préparation des couches des données subséquentes dans le GIS;**

- **Documenter soigneusement la méthodologie** utilisée pour ce qui est susmentionné (en particulier concernant l'échelle des cartes et la taille des polygones, critères pour les différentes unités de mesure et élément clef pour une légende pratique) et pour la vérification sur le terrain en **préparant un manuel d'instruction sur la méthodologie**; assurer une compréhension du niveau d'effort et de qualifications nécessaires pour ces méthodes.

Mitigation: pour justifier les dépenses pour la production de ces cartes, il doit y avoir une capacité plus grande sur le terrain pour les utiliser effectivement avec efficacité. Par conséquent, il est recommandé que les étapes supplémentaires suivantes soient exécutées:

- Fournir **un cours de formation à la DNEF/SPEF et le staff des ONG partenaires**, particulièrement ceux qui sont impliqués dans le PEGRN aux niveaux Cantonnement et Régional, sur la préparation, l'interprétation et l'utilisation de ces cartes;

- S'assurer que **le personnel de terrain de la DNEF** (et les autres) sont **formés en utilisation de GPS** pour tracer les unités de gestion (polygones) et retrouver des lieux spécifiques identifiés sur les cartes, peut être comme exercice pratique applicable à l'amélioration de la cartographie susmentionnée, en les impliquant dans l'**actualisation des limites de chaque forêt** en collaboration avec les représentants du Comité Forêt et le BCTT

- **Polycopier les cartes actualisées en quantités suffisantes et s'assurer qu'elles sont disponibles pour les agents de terrain**, peut être offrir une version plastifiée au staff de terrain, ONG, et les membres des comités forêts; et

- Développer **une fiche d'enregistrement des données de terrain** (pour compléter les fiches de suivi déjà préparées pour l'exploitation des bois d'œuvres et l'agroforesterie par la

consultante de l'inventaire forestier) et instituer **un système d'enregistrement des données qui l'accompagnent** pour les forêts cogérées visant à faciliter le reportage régulier par le personnel du Cantonnement Forestier au cours des visites d'inspection, d'aménagement et de suivi des forêts qui sont sous leur responsabilité. Les responsabilités actuelles de ces deux cadres dans chaque forêt ont besoin de plus de spécification, idéalement sous la forme d'un mandat clair ou termes de référence pour leurs positions (voir discussion mentionnée ci-dessous).

5.2.2 Inventaire et Méthode d'Evaluation des Ressources

Les principes de gestion durable des forêts—parvenir à un relatif équilibre entre croissance nette et utilisation—doivent demeurer sur une base fiable de l'inventaire des ressources naturelles et des études environnementales de base. L'inventaire des ressources se fonde sur la caractérisation générale de la capacité de la terre (schématisée en appliquant les critères établis pour déterminer les zones de production, de protection partielle ou intégrale) et l'occupation actuelle de l'espace ou types du couvert végétal (schématisée par l'application des critères pour la détermination des différents types d'écologie ou de forêts—voir l'**encadré** ci-dessous).

Par la suite, l'inventaire des ressources collecte des données et informations supplémentaires pour mieux guider les choix d'aménagement pour assurer que les zones de production et leurs atouts peuvent être utilisés de manière durable ou bien que les zones fragiles peuvent être délibérément protégées et/ou réhabilitées. Cette ligne de base pratique—quantitative, qualitative et géographique—est l'élément clef pour être capable de mesurer le résultat, corroborer la fiabilité des pratiques d'utilisation et de gestion et faire un suivi effectif des impacts et de la durabilité.

Polansky (2000) a identifié succinctement l'utilité d'un inventaire forestier:

- « …une étude de base de la valeur moyenne contre laquelle les changements sont mesurés en quantité et en qualité des ressources forestières…

- Il produit des données sous forme de tableau et de schémas qui peuvent être utilisées pour planifier la production ou des activités de conservation.

- Il peut être utilisé pour identifier les ressources qui ont besoin de plus de précision et de quantification…

- Il résulte en connaissance de là où les ressources sont localisées dans une forêt, quelle quantité existe et finalement qui est mieux placé pour les gérer;

- Les connaissances qui peuvent être utilisées pour calculer la valeur financière de la forêt…

- Les soupçons que les villageois ont très souvent vis-à-vis du personnel du service forestier…peuvent être soulagés comme les villageois eux-mêmes participent à la collecte des données et ils voient comment les données sont utilisées…et

- Les données collectées ne sont pas limitées aux produits des bois d'œuvre, ainsi, l'information intéresse tous ceux qui sont impliqués dans le plan d'aménagement. »

En bref, l'inventaire ou étude de base fournit l'information nécessaire pour à la fois lier l'utilisation de la terre à sa capacité et décider sur comment utiliser et partager les ressources—rien d'autre ne peut être plus essentiel à la cogestion durable.

Observations: Le Plan de Gestion Technique préparé pour la forêt classée de Nialama a enregistré les difficultés—étude non stratifiée et une intensité d'échantillonnage faible—liées au travail d'inventaire réalisé par la DNEF (Lowe 1996). Une des principales intentions du sous-contrat entre CERE et Winrock International était de surmonter ces difficultés et rationaliser le processus d'inventaire des ressources en le réalisant de façon multidisciplinaire dans les nouvelles forêts qui sont entrain d'être ciblées pour la cogestion. Tel qu'exécutée, cependant, l'étude multidisciplinaire faite par CERE dans les forêts de Suti Yanfou et de Bakoun n'a pas accompli ses objectifs et, en fait, semble avoir commis plusieurs des mêmes erreurs que l'inventaire antérieur de Nialama. Un certain nombre de questions ont émergé lors d'une revue des rapports des études de base et leur application dans la préparation des plans d'aménagement de Suti Yanfou et de Bakoun; elles comprennent:

- **Manque de Stratification:** Comme l'équipe d'étude de CERE n'a pas utilisé les cartes et les produits de télédétection disponibles pour identifier les différents types de végétation/occupation de l'espace, elle n'avait aucun moyen de lier les données collectées dans les parcelles d'échantillonnage aux conditions présentes sur la terre. Ainsi, les données rassemblées ne peuvent être utilisées, comme il en a été le cas de Nialama, que seulement comme « des figures indicatives pour la forêt en gros » (Lowe 1996). Les données collectées

Critères Uniformes de Classification de la Végétation de la Forêt—Partie Intégrante du Fondement de toute Evaluation

Dans tout effort future de cartographie du couvert végétal ou occupation de l'espace, il sera fondamental d'utiliser des terminologies et des critères standards pour définir les unités schématisées. Dans toutes les trois forêts inventoriées—Nialama, Suti Yanfou et Bakoun, une typologie différente fut utilisée. En plus, nulle part dans un de ces rapports un critère est mentionné pour choisir entre ces types. Les typologies utilisées étaient comme suit:

Nialama	**Suti Yanfou**	**Bakoun**
1. Foret galerie	1. Forêt dense humide	1. Bas-fond
2. Savane	2. Galerie forestière	2. Champs
2a. S. arborée dense	3. Forêt sèche de montagne	3. Galerie forestière
2b. S. arborée claire	4. Savane arborée	4. Bowal
2c. S. arbustive	5. Savane arbustive	5. Enclave
2d. S. de bowé	5a. S. arbustive sur montagne	6. Savane arbustive
3. Bowal	5b. Jachère 1≥7	7. Savane boisée
4. Culture	5c. Jachère 4-6	8. S. arborée
4a. Jeune jachère	5d. Jachère 2-3	
4b. Tapade	6. Plantations	
4c. Défrichement	7. Champs de culture	
4d. Bas-fonds	8. Bowé	
	9. Affleurement rocheux	

sont entièrement inadéquates pour l'estimation des différents lopins ou peuplement ou unités territoriales de la couverture forestière à travers la forêt, et ne peuvent pas être utilisées pour calculer la Coupe Annuelle Admissible (CAA) ou pour planifier son utilisation correcte.

- **Une Intensité d'Echantillonnage Faible:** La confusion autour de l'intensité de l'échantillonnage a aggravé le manque de stratification. Si la forêt avait été convenablement stratifiée, les efforts de l'inventaire forestier auraient été concentrés sur les zones qui ont été identifiées comme zones potentielles de production (pas de restrictions physiques pour l'utilisation) avec des nombres intéressants de madriers et de produits forestiers exploitables. En plus, le choix d'un cadre systématique d'échantillonnage de 0,3% signifie que la distance entre les parcelles était tellement grande (plus de 1,2 km dans toutes les deux forêts) qu'il était apparemment possible de négliger les concentrations significatives des ressources forestières. Par exemple, les données de l'inventaire forestier de Bakoun n'ont pas enregistré la présence relativement large des peuplements de *Isoberlina doka* qui, en fait longent les deux côtés de la piste Nord-est de la forêt entre les villages de Balagan et Bama Ndirè ou les des peuplements de *Danielia oliveri* à Bakoun ou à Nialama.

- **Défaillances Significatives de la Méthodologie, Contradictions et Reportage Douteux:** En plus des deux remarques susmentionnées, il apparaît que ni la description du travail demandée à l'équipe multidisciplinaire de l'inventaire des ressources dans les termes de référence de l'accord de sous-contrat encore moins les résultats de leurs efforts tels que reportés dans les Etudes de Base étaient examinés par un professionnel compétent. Plusieurs des spécifications de la méthodologie présentaient intrinsèquement des failles, dont les plus petites n'étaient pas un calcul faux de l'intensité d'échantillonnage. Ceci fut compliqué par des erreurs telles que: le fait de ne pas tester la fiche d'échantillonnage; « les techniques de mesure et des critères différents dans toutes les trois forêts », évaluations subjectives des données sur la régénération; manque de contrôle de qualité dans la collecte des données; distances des pentes utilisées à la place des différences horizontales planifiées; et en gros, « une analyse des données insuffisamment décrite et exécutée pour toutes les forêts » (Polansky 2000).

  Finalement, bien que les plans d'aménagement étaient soi-disant élaborés sur la base des données de l'inventaire issues des études de base, de nombreuses contradictions et erreurs traduisent un manque de fiabilité. Au lieu de revenir sur ce point, comme un exemple des difficultés non conciliables avec les données de l'inventaire, le tableau suivant a été préparé sur la base des données de la végétation/occupation de l'espace rapportées dans les deux documents pour la forêt classée de Bakoun[6].

Conclusion: Il est évident que les résultats de ces efforts **d'études de base** fournissent une base inadéquate pour la planification de la gestion durable des forêts et en effet apporte des directives qui **si elles sont appliquées conduiront à des impacts environnementaux négatifs**.[7]

[6] Une comparaison similaire ne peut pas être faite à Suti Yanfou car le plan d'aménagement n'a jamais présenté ces données; le tableau No. 10 sur la page 30 est vide.

[7] Des problèmes et soucis supplémentaires significatifs avec l'inventaire et la méthodologie de planification seront aussi évoqués dans une section postérieure discutant d'autres questions.

Tableau 5.1 Données sur la Végétation/occupation de l'espace de Bakoun

Unités des Types de Forêts	Rapport des Etudes de Base		Plans d'Aménagement	
	Surface en ha	Pourcentage	Surface en ha	Pourcentage
Bas-fond	51,30	0,16%	–	–
Champs	105,33	0,34%	74,806	0,25%
Galeries forestières	1495,53	4,81%	610,136	2,07%
Bowe	1771,50	5,69%	6487,66	21,99%
Enclave	2710,59	8,71%	–	–
Savane arbustive	3215,30	10,33%	2404,83	8,15%
Savane boisée	6043,53	19,42%	11855,42	40,18%
Savane arborée	15731,30	50,54%	8074,56	27,36%
Totaux	31124.37	100,00%	29507,42	100,00%

Du point de vue inventaire forestier, les questions liées à la fiabilité des méthodes et leur exécution jettent de **sérieux doutes sur des projections (quantitatives ou qualitatives) des activités qui peuvent avoir lieu**, à la fois dans l'espace et dans le temps sur ces forêts. Par exemple il n'est extrêmement pas clair comment le nombre d'arbres à couper soit à Suti Yanfou (5 arbres par an) ou à Bakoun (120 par an) a été déterminé ou si en fait il y a une information adéquate sur la localisation actuelle des peuplements au sein desquels ces arbres pourraient être coupés n'est pas clair.[8]

Recommandations: Winrock International s'est déjà embarqué dans un effort concerté pour le renforcement des capacités de l'inventaire des ressources dans les forêts classées en engageant une spécialiste d'inventaire forestier. Son travail avec le personnel de terrain de la DNEF et les rapports qu'elle a préparés (Polansky 2000 et Polansky 2001) ont déjà commencé à avoir un effet positif sur la qualité du travail d'inventaire des ressources et sur les capacités internes pour examiner les besoins répétés liés à la planification et à la mise en oeuvre de la cogestion.

L'équipe de l'EIEP approuve ce qu'elle comprend être l'intention de Winrock de continuer à employer cette consultante pour examiner les besoins dans ce domaine. Il doit être noté qu'avec la disponibilité des produits cartographiques exacts et actuels, le travail d'inventaire des ressources de la forêt sera largement simplifié. Ces produits permettront non seulement une détermination plus exacte de la localisation et de l'étendue de la concentration des ressources forestières potentiellement productives, mais aussi réduiront le niveau d'effort général requis pour l'inventaire forestier. Il est en plus recommandé, cependant, que les partenaires du PEGRN considèrent le cadre institutionnel de ces compétences et capacités, y compris un examen du rôle de la Division Planification et Aménagement des Forêts de la DNEF et le personnel de terrain aux niveaux de la Préfecture et du Cantonnement.

[8] En effet, la prémisse toute entière sur la coupe de bois d'œuvre à Bakoun a besoin d'être soigneusement examinée à partir d'une perspective socio-économique. Les populations locales ont rapporté qu'elles ne scient pas des madriers pour la commercialisation à Bakoun. En suite, l'équipe de l'EIEP l'aurait trouvé difficile à croire, sur la base de sa petite visite de terrain, qu'il y ait effectivement 120 arbres à couper dans cette forêt, à l'exception de ceux trouvés dans les galeries forestières qui en tout cas sont supposés êtres des zones protégées. Finalement, la faisabilité économique des bois d'œuvre doit prendre en compte ce que vont probablement être les coûts de transport très élevés sur les 140 kms de la très mauvaise route entre Bakoun et les marchés les plus proches de Labé et de Dalaba.

Les Cartes dans la Forêt: l'équipe de l'EIEP a apporté toutes les copies des cartes du PEGRN dans les forêts (en bas). Le personnel du Cantonnement Forestier n'avait pas encore ces copies, malgré que ces cartes aient été rendues disponibles en Octobre 2000. Plus de travail sur l'amélioration de ces cartes et les capacités du staff de la DNEF pour les utiliser sont nécessaires (tout comme peut être certaines copies des cartes plastifiées pour l'usage sur le terrain). Voyez le bambou à fleur (à droite)—une vue rare à Bakoun.

5.2.3 Protection

La Portée du Travail à réaliser (Scoping Statement) a soulevé des questions sur la réalité de la protection contre les feux dans le contexte de la cogestion des forêts classées en Guinée. Comme susmentionné clairement par la définition de la gestion des ressources naturelles, les endroits fragiles doivent être protégés si l'on veut que l'approche réussisse. Ceci est particulièrement vrai dans plusieurs forêts classées de la Guinée qui furent délimitées dans l'intention de protéger les endroits raides et montagneux autour des différents massifs pour maintenir les fonctions de bassin versant.

Comme il s'est avéré, il y a trois dimensions pour la question de protection qui auront besoin d'une attention si l'on veut que le modèle de cogestion réussisse—la protection contre le feu, la gestion de la pression du pâturage (au moins dans certaines forêts) et le contrôle de la chasse pour maintenir la conservation de la biodiversité. Malgré leur classement comme forêts classées de l'Etat, plusieurs de ces domaines ont été traités comme des « ressources à accès libre » durant les dernières décennies—avec des droits (de *jure* et de *facto*) pour quiconque les utilise sans pour autant que quelqu'un en soit responsable. Un des principes majeurs de la cogestion est l'engagement de la population rurale qui vit dans et autour de ces forêts pour prendre plus de soins dans l'utilisation de la ressource de base en échange contre l'autorisation de l'utiliser pendant une longue période.

En effet, l'approche de cogestion change le statut foncier des forêts en assurant que ceux qui investissent dans leur gestion et protection auront accès dans le future aux fruits de leurs efforts. C'est une formule qui a marché autour du globe—garantissant les droits en échange contre les investissements par les populations locales sous forme de gestion durable et les coûts de compromis de production nécessaires pour la conservation de la ressource de base. Il y a toutes les raisons pour croire que ça peut aussi marcher en Guinée.

Observations: Le Contrat de Cogestion de Nialama et les efforts précédents de protection à Suti Yanfou démontrent l'importance de cette dimension de gestion de la forêt. L'encadré susmentionné dans la section 5.2.1 expose les grandes lignes des attentes concernant la protection qui furent mentionnées dans le contrat de Nyalama. A Suti Yanfou, pendant la première phase du projet, un accord avec les villageois de Souguéta a conduit à la protection des petits domaines de captages au-dessus des ruisseaux qui fournissent de l'eau au village. Tous les deux cas illustrent l'importance et la difficulté liées à la protection comme élément clef de la gestion de la forêt.

- **Les Visions Absolutistes de la Protection sont Insoutenables:** L'équipe de l'EIEP a constaté que malgré le contrat signé entre le Comité Forêt de Nialama et la DNEF, presque aucune des mesures de protection n'est entrain d'être observée; il n'y a ni contrôle du pâturage des animaux encore moins l'ouverture d'un des pare-feu spécifiés dans le plan d'aménagement. Les animaux, principalement les bœufs étaient entrain de paître dans les parcelles d'agroforesterie et sur les pentes raides des montagnes et des versants de l'enclave de Knagnègandé lors de la visite de l'équipe dans ces lieux. Des feux précoces apparaissent avoir eu certains succès—une pratique traditionnelle adoptée il y a longtemps pour protéger l'infrastructure villageoise et en grande partie les cases couvertes de paille contre les feux sauvages rampants. Aucune trace de pare-feu n'a été constaté. A Nialama, Suti Yanfou et

Bakoun, le feu semble s'être dispersé largement tout au long des forêts comme c'est le cas presque annuellement.

A ce qu'il paraît, lorsque le Comité Forêt de Nialama a lu la version Pular du Contrat et en particulier, les mesures liées à la protection, il a hésité, en soutenant que les coûts de gestion des pâturages et de la protection contre les feux étaient trop élevés et ne pouvaient être exécutés.[9] Il semble que très peu d'appréciations ont été faites des coûts, directs ou indirects, liés à la gestion des droits de pâturages qui pourraient impliquer la clôture, invitant les éleveurs à contrôler les animaux ou à réduire le nombre d'animaux dans la forêt. Apparemment, il y avait eu une décision ad hoc pour différer l'imposition de ces exigences de cogestion—chose qui devrait être entreprise comme des efforts continus pour assister le Comité Forêt à établir son règlement intérieur. Pareillement, comme les efforts de gestion doivent encore générer la quantité de revenus attendus pour le Comité Forêt, il n'y avait pas de ressources disponibles pour payer la main d'œuvre pour l'ouverture et le maintien des pare-feu au sein de la forêt. Malgré les contraintes, il n'y a aucun contournement des besoins très réels de protection et des coûts qu'ils entraînent—soient des investissements directs ou indirects des compromis de production—comme partie et paquet des efforts pour gérer, réhabiliter et conserver les forêts.

Conclusions: La décision de reporter l'imposition des règlements de protection—permettre aux populations locales d'utiliser les endroits marginalisés pour le pâturage ou différer la protection contre les feux—est compréhensible à partir d'une perspective sociale et économique à cause de leurs besoins réels. Cependant, il doit être franchement noté qu'en effet **le projet est entrain de reporter les solutions réelles aux utilisations inappropriées de la terre** sur ces forêts, c à d, faire un effort pour intensifier la production sur les terres qui sont mieux appropriées pour ça (dans et en dehors de la forêt) pendant que l'on commence à réhabiliter ou protéger les zones dégradées. La dégradation continue pour une raison ou une autre s'ajoute tout simplement aux forces étroitement connectées conduisant à une plus grande pauvreté et à plus de destruction de la ressource naturelle de base. Finalement, l'incapacité de cartographier correctement les endroits dits « zones de protection » sur les cartes opérationnelles soit comme des blocs contigus, par exemple, des pentes raides ou zones d'habitats de la faune ou comme partie de la mosaïque des polygones de la capacité de la terre, énonce tout juste le degré de difficulté lié à la résolution de cette situation.

Recommandations

Les Efforts de Précaution/Reconception: L'énormité des problèmes de protection dans les forêts classées de Guinée, particulièrement dans les zones de forêt de savane sèche du Fouta Diallon ne doit pas être sous-estimée. L'approche tout ou rien (la « vision absolutiste ») n'ira clairement nulle part et une **stratégie cohérente** pour sélectionner les critères d'identification des endroits qui nécessitent une protection, en entreprenant des évaluations réalistes des zones dans chaque forêt à protéger, et en commençant à discuter les besoins inhérents, les opportunités et les réalités de ce problème est nécessaire. Plusieurs principes importants ont besoin d'être développés dans l'esprit pour concevoir cette stratégie:

[9] L'accord et le contrat de cogestion de Nialama ont complètement sous-estimé la question de chasse dans la forêt. Cette question sera traité dans la section qui parle de la biodiversité.

- Les forêts Soudano-Guineo-Congolaises types du Fouta Diallon sont, à l'exception des forêts qui apparaissent dans les galeries profondes, de types écologiques adaptés au feu qui ont évolué au cours des années avec la présence du feu comme une constante de leurs conditions écologiques. Le feu ne peut être tout a fait évité; s'il l'était, il y aurait une forte chance que la biomasse qui en résulte brûle pendant la saison sèche avec des impacts considérablement sévères sur les composantes de l'écosystème.

- Sous ces conditions, les pare-feu ne vont probablement pas servir à moins qu'ils soient extrêmement larges et chers à développer et à maintenir. Même à ce moment, ils auront besoin d'être supportés par une brigade effective de contrôle de feu capable d'éteindre et d'éponger tout feu accidentel qui se produit entre eux.

- Le pâturage libre des bœufs (et les autres animaux) permet aux populations de collecter des ressources largement dispersées dans les forêts sèches de manière efficace, en leur arrivant sous forme de viande, de lait et de fumier. Sans contrôle du nombre d'animaux, cependant, le rendement moyen est minime, la zone pastorale est surpâturée et la productivité du système baisse. Accroître la productivité individuelle des animaux est une question de leur offrir beaucoup plus d'eau et de nourriture qui pourrait être liée à un accroissement progressif des ressources de base à travers des mesures de protection basées sur l'échelonnement et le déplacement.

- Comme il sera accentué tout au long des recommandations de ce rapport, les coûts associés à la cogestion des forêts doivent être gardés à un niveau minimal. Ceci ne veut pas dire que tous les coûts de protection ne puissent pas ou doivent être évités. Cependant, très clairement, un rapport coûts/bénéfices authentique et positif pour les villages participants est primordial pour le succès. La conservation ne peut pas être établie sur le dos de ceux qui sont moins capables d'absorber ses coûts, même s'ils ont été impliqués dans le processus de dégradation.

Par conséquent, l'équipe du PEGRN doit développer une **stratégie de protection** pour faire face au surpâturage et au dégât causé par les feux qui puisse graduellement et incrémentiellement être mise en place en collaboration avec les Comités Forêts. La discussion de ces problèmes avec les populations locales doit aussi inclure les dispositions générales sur la protection liées à la gestion saine des ressources naturelles et à la précaution pour éviter des options d'utilisation de la terre pouvant causer l'érosion.

Dans plusieurs cas, traiter des problèmes de protection peut être effectivement et efficacement abordé à travers une collectivité informée et une prise de décision consensuelle au niveau de la communauté. Les individus seront plus enclins aux compromis de production ou à payer les investissements pour la protection s'ils sont partagés, et s'il y a certaines garanties que les comportements sans scrupules ne seront pas acceptés et seront, par conséquent, sanctionnés. Les discussions de stratégies sur la protection doivent plutôt encourager l'analyse que l'imposition des sanctions. Il doit, donc, être le rôle du personnel technique de présenter ces problèmes aux communautés ou des Comités Forêts de manière à faciliter l'analyse et la prise de décision.

Tableau 5.2 Eléments pour une Stratégie de Protection

Protection contre les feux	Gestion des pâturages	Conservation des eaux et sols
• Une insistance continue sur les feux précoces pour protéger les villages • Application stricte de l'ouverture d'une bande de protection plus large (10 mètres de large) de feu précoce et des petits (3 mètres) pare-feu autour des parcelles agroforestières pour protéger les arbres (et les clôtures établies comme partie de l'approche) qui sont entrain d'être élevés, pour au moins 2 à 4 ans après la culture initiale. • Continuer la promotion de l'apiculture améliorée pour minimiser (ou restreindre) l'utilisation du feu pour la récolte du miel sauvage • Assurer les feux précoces dans des bandes qui sont autour des zones qui ont été défrichés pour les bois d'ouvre ou de bois de chauffe ou bambou pour donner la chance à la régénération de se rétablir.	• Maintenir la clôture traditionnelle autour des parcelles agroforestières pour s'assurer que la régénération largement espacée des arbres de valeur (voir la discussion sur l'agroforesterie) peut se faire hors de la portée des bœufs • Promotion des cultures associées avec des espèces fourragères (peut être à travers des semences à coûts bas) pour accélérer le processus de jachère sur les parcelles d'agroforesterie, avec des dispositions pour gérer soigneusement les pâturages (après que les arbres auront grandi pour dépasser le niveau où ils peuvent être endommagés) ou bien même les systèmes de coupe et de transport • Mettre de côté des petits lopins de terres dégradées et les protéger contre le feu et le pâturage pour quelques années comme « endroit protégé » afin que la régénération puisse avoir lieu.	• Assurer le respect des contraintes des sites (pentes et sols) où coupe des arbres et bambou ou l'agroforesterie sont entrain d'être mise en œuvre • Identifier les opportunités supplémentaires pour protéger les têtes de sources, en utilisant des barrières ou même des clôtures avec des feux précoces; lier ces derniers efforts à la disposition d'approvisionnement en eau potable pour les personnes et les animaux à travers un investissement modeste en réservoir de captage, tuyauterie, et des abreuvoirs • Appliquer les pratiques de conservation des eaux et sols sur les parcelles agroforestières pour accroître l'infiltration de l'eau et contenir l'érosion.

Une telle approche pourrait englober la présentation du problème et ses coûts réels, une définition claire des causes, des options suggérées pour aborder le problème et une discussion des avantages et inconvénients de chacune des options. L'expérience à travers le monde sur ces approches clefs de gestion par la communauté des ressources naturelles (community-based natural resources management) a montré qu'une fois que les populations locales voient les liens entre cause et effet en terme de dégradation de l'environnement et de ses coûts, ils vont choisir des solutions plus conservatoires mieux que les techniciens. Certains **des éléments d'une telle stratégie** pourraient inclure les notions suivantes (les problèmes avec la chasse seront abordés plus loin) qui dépendent des conditions de la forêt classée devant être cogérée.

Mesures de Mitigation: Le personnel du projet a déjà pris en avance au courant de cette année une décision de commencer à concentrer les activités et les investissements/interventions des autres composantes du projet—production agricole et commercialisation, et le développement des petites entreprises—dans les zones qui sont immédiatement autour des forêts classées. Il doit y avoir **une entente avec les populations locales** que, **en les assistant pour accroître la productivité de leurs systèmes de culture** en dehors de la forêt et pour vendre et utiliser mieux leurs produits, **elles devraient, en retour, accepter certaines compromis de production pour la protection** où ceux-ci sont nécessaires pour la cogestion durable de la forêt. Des améliorations incrémentielles des zones hors forêts rendraient vraisemblablement possibles des

enrichissements séquentiels des terres marginales, fragiles ou dégradées sous une gestion appropriée dans la forêt sans trop ébranler l'économie du ménage ou la sécurité alimentaire, en réalisant ainsi au fil du temps un développement plus durable.

5.2.4 Agroforesterie—Une Réponse aux Pressions Humaines sur les Forêts

La décision d'inclure les pratiques d'agroforesterie comme partie intégrante de la cogestion a des motifs et des objectifs doubles. Des densités de populations relativement élevées en zone rurales autour de certaines réserves forestières ont conduit à des incursions graduelles par les populations locales à la recherche des terres pour des cultures de base et la sécurité alimentaire du ménage. A Nialama par exemple, les pressions sont très grandes et à peu près toutes les zones des plaines étaient apparemment cultivées à un moment ou un autre. A Suti Yanfou, une portion large—peut être 75% de la forêt—a été convertie en terre agricole et/ou jachère.

L'agroforesterie peut jouer un rôle important dans toutes les deux forêts, mais son développement doit être lié à l'élaboration d'un système plus durable et stable d'utilisation de la terre. A Nialama, en reconnaissant la véritable scarcité de la terre, la DNEF a agréé le développement d'un système d'agroforesterie au lieu de tout simplement garder la population hors de la forêt. La nature du système sera un « système géré de canopée » ayant pour intention de fournir des produits utiles à partir d'un étage sommital d'arbres de valeur et ainsi accélérer le processus de jachère à travers la contribution des arbres dans l'amélioration du site.

A Suti Yanfou, de vastes domaines de terre ont été déjà convertis en terres agricoles et laissés en jachère, parfois sur des endroits à forte inclinaison qui se sont érodés pendant les phases de culture. L'agroforesterie peut jouer un rôle sur plusieurs zones dans cette forêt. Un certain nombre d'options—tout à fait différentes du système de canopée de Nialama—pourrait être approprié, selon les conditions du site. De manière claire, cependant, les terres avec des pentes supérieures à 30 pour-cent doivent être laissées en jachère pour restaurer leur couverture végétale et la fonction de bassin versant qui est probablement leur majeur contribution. Là où les pentes sont plus modérées, d'autres approches peuvent être faisables, telles que laisser des bandes d'arbustes en jachère en suivant les contours pour contenir le ruissellement et arrêter l'érosion ou permettre aux cultivateurs de planter des arbres fruitiers sur des petites terrasses coupées sur les pentes.

Observations: Malgré l'applicabilité potentielle des pratiques d'agroforesterie dans les forêts classées de Guinée, il y a toujours un certain nombre de problèmes qui devront être résolus pour s'assurer qu'elle constitue une intervention durable complète. Les problèmes avec l'agroforesterie inclus:

- **Manque d'une Vision Claire de la Place de l'Agroforesterie:** La discussion de l'agroforesterie dans les plans d'aménagement n'est pas claire. Parfois, il semble que l'intention est d'utiliser les systèmes d'agroforesterie pour restaurer la couverture forestière (e.g., à Nialama et à Souti Yanfou). Ailleurs, elle apparaît comme un moyen pour rationaliser l'utilisation de la terre, comme un effort pour faire face aux incursions illégales croissantes (défrichement) dans toutes les forêts. Bien que le système puisse faire les deux à la fois, ceci n'est pas toujours faisable sur les mêmes endroits.

Les Forêts Cachées de Suti Yanfou: sur le long de cet escarpement dans la forêt classée de Suti Yanfou, des lisières de forêt dense existent toujours. La photo interprétation qui est parti à l'intérieur de la végétation de cette forêt a omis ces importantes zones. Pire encore, la carte opérationnelle a suggéré que ces endroits soient propices au développement de l'agroforesterie, alors que les cultures illégales atteignent presque la face de la roche qui surplombe le village de Souguéta (en bas). Ces petites portions de forêts sont les meilleurs choix pour commencer la conservation de la forêt: elles peuvent être protégées, dans plusieurs cas, liées à l'aménagement des ruisseaux qui pourraient fournir de l'eau à plusieurs villages environnants dont les sources d'eau tarissent en saison sèche.

Systèmes d'Agroforesterie pour la Cogestion en Guinée

Les descriptions brèves qui suivent proposent comment ces pratiques doivent être conçues pour assurer des bénéfices positifs pour les paysans et l'environnement.

Système de Canopée à Etage: l'intention ici est d'imiter les pratiques traditionnelles qui consistent à laisser des arbres de valeur (tel que le Néré) dans les champs et cultiver la terre qui est en dessous. La supposition est que 40 grands arbres ou à peu près cela par hectare aideraient à protéger le site et à accélérer le processus de jachère. Pour l'établir, les paysans auront besoin de sélectionner les arbres existants, grands ou petits, en vue de maintenir les canopées. L'élagage des branches de l'arbre pour y admettre la lumière solaire est acceptable. L'enlèvement de vieux arbres pour bois d'œuvre ou certains matériaux de construction serait aussi permis quand bien même la collecte de nouveaux jeunes arbres ou plants sera exigée. Avant d'incinérer le site, les paysans seront encouragés à collecter les produits utiles—perches, bambou, bois de feu. Les clôtures rustiques telles qu'utilisées en Guinée seraient construites à partir des matériaux coupés lors du défrichement. Les arbres qui seront laissés comme canopée doivent être protégés contre les feux. Le pâturage ne sera pas permis pour un certain nombre d'années si les canopées sont entrain d'être établies à partir des jeunes stocks pour quelques années jusqu'à ce qu'elles atteignent une taille qui est à l'abris de l'influence des bœufs.

Culture en Bande dans les Zones de Jachères sur les Terres de Coteau: Au lieu d'un défrichement complet d'un site, les paysans seront obligés de laisser 3 mètres de large de bandes de végétation sur les contours et les bordures verticales de leurs parcelles agroforestières, pour contrôler le ruissellement et saisir l'érosion du sol. Sur des pentes au-dessus de 10% et jusqu'à la limite de 30%, les semis en contours et sur les berges accroîtraient la protection du site. La culture associée avec des légumineuses et peut être l'utilisation des fertilisants comme le fumier et le mulch pourrait permettre à ces parcelles d'être utilisées plus ou moins continuellement.

Système de Jachère Améliorée: Des arbres ou des légumineux peuvent être plantés sur les terres laissées en jachère, idéalement par un semis direct à la fin de l'actuel système de culture basés sur l'humidité restante. Ces plantes, avec la végétation naturelle qui régénère naturellement prennent de l'allure et accélèrent la restauration de la couverture végétale. Une coupe sélective pour des perches, bois de feu ou fourrage peut être possible selon la réaction de la couverture de la plante. Le sol recouvert sa qualité et sa fertilité plus rapidement signifiant moins d'années de jachère et ainsi une réduction du défrichement. Lors que la terre est prête encore pour être cultivée, il est possible de laisser des arbres et des arbustes sélectionnés comme base pour le commencement d'un système de canopée tel que mentionnés ci-haut.

Arboriculture Fruitière sur les Pentes Modérées: Les paysans planteraient des arbres fruitiers dans des espaces larges des terrasses au début de la période de jachère. Ces cultures pérennes seraient des bons choix comme elles permettraient d'éviter l'érosion qui est possible avec les sillons ouverts par les cultures agricoles. Les petites terrasses seront fertilisées à l'aide des matières organiques (fumier et composte) pour accélérer l'accroissement et la production.

A Nialama, les zones qui sont entrain d'être choisies actuellement pour l'agroforesterie sont les plus vieilles zones de jachères, souvent avec le meilleur stock d'arbres ayant des terres assez bonnes, relativement près des villages. Ici la technique sera utilisée pour développer un système d'agriculture plus durable impliquant une canopée continue des arbres qui ont de la valeur pour les populations locales et dont la présence accélérera le processus de jachère. Dans son rapport de consultation de 2001, Polansky aussi noté un certain nombre de problèmes liés à ces pratiques, comme suit:

- Sans une carte des zones protégées (pentes raides, galeries forestières, habitat des chimpanzés, etc.), le choix des sites d'agroforesterie ne va pas avancer logiquement (comme il l'avait été aussi souligné par J. Carter qui a identifié des parcelles agroforestières dans l'habitat primaire des chimpanzés à Nialama).
- La terre qui a été destinée à l'agroforesterie ne va plus jamais être une terre de production forestière comme les arbres qui restent seront réduits, taillés et leur régénération éliminée au cours de la rotation suivante.
- Les meilleures terres pour l'agroforesterie, au moins selon les villageois, sont les mêmes que les meilleures terres pour la production forestière à cause de la profondeur et de la richesse des sols; ainsi, l'agroforesterie devient une option de production opposée à la foresterie, chose qui doit être tenue en considération dans la planification de la gestion.
- En effet, la zone potentielle à exclure de la production forestière sera plus de 2.000 hectares au cours des 14 ans de rotation qui autorise le défrichement de 145 hectares par an pour l'agroforesterie.

A Suti Yanfou, une bande large de terre, apparemment tout ce qui est inférieure à 500 mètres d'altitude a été identifiée comme zone agroforestière. Comme indiqué ci-haut, cette désignation ne prend pas en compte des pentes raides des zones protégées qui existent ou sont potentielles (sources de captages). A Bakoun, au lieu de contenir les incursions dans la forêt, l'agroforesterie de 2.440 hectares proposée va les accroître considérablement. A présent, il y a seulement des incursions mineures dans la forêt classée qui pourraient être déplacées en dehors de la forêt. Il doit être noté que sur les pentes entre 10 et 30 pour-cent, les solutions d'ingénierie pour la conservation des sols telles que celles introduites par la première phase du projet (cordon pierreux, haies vives ou cordons biologiques et le semis en contour) doivent être lancées sur les zones d'agroforesterie pour arrêter l'érosion du sol et contenir le ruissellement.

- **Des Spécifications Techniques Confuses et Erreurs dans leur Application:** Encore, dans la forêt classée de Nialama où des zones importantes d'agroforesterie ont été aménagées, il y a des problèmes majeurs, certains sont fondamentaux à la prescription et les autres sont liés à une mauvaise compréhension de l'intention. Les paysans ont besoin de comprendre qu'il est attendu qu'ils laissent et protègent 100 arbres par hectare comme peuplement restant; la limite de 15 cm ou moins de diamètre peut accroître la confusion sur la disposition et n'est peut être pas nécessaire. Ceci pourrait être une combinaison à la fois de grandes et petites espèces d'arbres qui sont les plus appréciées par eux. Sur les 20 hectares plus le site d'agroforesterie en bas du village de Kagnegandè et sur certaines parties de cet endroit, il n'y avait pas d'arbres de plus de 15 cm, donc la colonie tout entière a été coupée et il n'y a pas d'arbre de canopée qui reste. Derrière la même parcelle, bien que le paysan ait laissé la plupart des grands arbres, un pourcentage élevé fut tué lors de l'incinération du champ, comme résultat de la brûlure de leurs troncs. Les autres encore, à cause des changements sérieux provenant de l'exposition de la colonie par l'agriculture, ont été par la suite arrachés par le vent, réduisant de plus le nombre d'arbres restant. Sur la même parcelle, les animaux étaient entrain de paître sur les résidus des cultures. Les endroits défrichés pour l'agriculture font limite avec un petit ruisseau dans lequel l'érosion des bordures raides de la parcelle agroforestière est entrain de couler. De même, la protection contre le feu à travers les feux

précoces était apparemment sans succès et les clôtures qui étaient établies pour protéger les arbres avaient brûlé.

Ailleurs dans la forêt de Nialama, dans la zone connue sous le nom de Kansouma, tous les arbres, quelque soit leur diamètre étaient coupés, il n y avait ni clôture, ni feu précoce entourant la périphérie. En effet, le site était un peu plus que le début d'un défrichement traditionnel et de la culture itinérante. Polansky (2001) aussi a noté que parmi les cinq parcelles agroforestières qu'elle a visitées, seulement une était faite correctement et que les quatre autres étaient soient illégales ou n'ont pas respecté les normes (incluant des incidences de gainage de l'arbre pour tuer la voûte des arbres). A Suti Yanfou, comme la plupart des zones où l'agroforesterie pourrait avoir lieu sont des jachères, il n'y a pas d'arbres de plus de 15 cm de diamètre et, ainsi, le système n'y marcherait pas.

Conclusions: Les problèmes actuels constituent une situation très sérieuse qui est le contraire exact de ce qui était envisagé. En effet, la manière par laquelle la technique est entrain d'être utilisée conduit l'équipe de l'EIEP de conclure que **l'agroforesterie telle que pratiquée actuellement a le plus grand potentiel de causer des impacts environnementaux négatifs.**

Recommandations: Pendant que l'agroforesterie peut être une intervention justifiable, liée au besoin de correspondre les contraintes de la capacité de la terre avec l'utilisation saine de la ressource tout comme la nécessité de participation de la population locale, elle n'est ni une panacée encore moins une alternative infaillible pour chaque cas et dans chaque forêt. L'Equipe de l'EIEP recommande que **les efforts d'introduction du système d'agroforesterie à Suti Yanfou soit entrepris très soigneusement** et en reconnaissant pleinement les limitations des versants pour l'agriculture qui sont communs dans cette forêt. De même, il y a **peu de justification quant à l'introduction de l'agroforesterie à Bakoun** car il y a qu'une petite pression sur la forêt et de larges zones existent en dehors de la forêt pour étendre les limites de l'agriculture.

Efforts de Précaution/Reconception: L'équipe de l'EIEP recommande ainsi que les partenaires du PEGRN réexaminent soigneusement leur politique pour favoriser l'agroforesterie, comment ces technologies doivent être utilisées, et quelle assistance technique est nécessaire pour les mettre en œuvre, en prenant en compte les remarques suivantes:

- Il n'y a rien particulièrement simple à propos de ces systèmes que le paradigme primordial selon lequel la combinaison des arbres et des cultures doit générer un bénéfice net pour les populations qui les utilisent et l'environnement sur lequel ils sont entrain d'être exécutés.
- Il y a peu de justification d'assurer que toutes les familles qui demandent une parcelle ont des parcelles agroforestières ou bien même des parcelles relativement grandes—les décisions sur qui doit avoir une parcelle doivent être éclatées en terme de besoin, de distance par rapport aux villages concernés et par rapport à la terre disponible pour l'agroforesterie;
- De la même manière, que plusieurs des technologies et modèles d'agroforesterie pourraient être appliqués sur des terres privées en dehors de la forêt classée et que ces technologies sont tout juste un autre format d'intensification des technologies agricoles et d'accroissement des rendements;

Des Peuplements Omis: un vaste peuplement d'*Isoberlina doka* trouvé le long de la piste dans le quadrant Nord-ouest de la Forêt de Bakoun (plus haut à gauche). Le karité (*Butrospermum parkii*)—une espèce très populaire dont les fruits sont cueillis pour préparer le beurre de Karité, un produit forestier important vendu partout en Afrique de l'Ouest (plus haut à droite). De vastes peuplements de *Danielia oliveri*, dans la portion centrale de la partie Nord-ouest de Bakoun (en bas). Ceux-ci sont parmi les parcelles omises dans l'inventaire forestier. La plupart de ces arbres sont petits mais pourquoi ces peuplements presque purs de *Danielia* existent, par exemple, est important pour chercher à identifier les conditions qui favorisent la régénération naturelle de cette espèce.

- Il y a plusieurs situations différentes dans ces forêts où des technologies agroforestières différentes (y compris le système de canopée des arbres, la culture en bandes sur les terres de jachère, des jachères améliorées et les arbres fruitiers des terrasses, etc.) pourraient être utilisées. Correspondre les pratiques aux conditions sera fondamental pour éviter des erreurs, des déceptions en terme d'incréments de production, et d'impacts environnementaux négatifs.
- Sous certaines circonstances, telles que celles qui ont été notées pour Nialama, l'agroforesterie va concurrencer directement les potentiels forestiers productifs sur les terres propices et ce compromis doit être examiné par toutes les parties concernées, y compris le Comité forêt;
- A cause de la topographie accidentée spécifique à ces forêts, et pendant qu'il peut être possible de schématiser les zones larges au sein des forêts comme potentielles zones d'agroforesterie, il sera probablement nécessaire de toujours entreprendre un processus d'identification de site de manière beaucoup plus systématique pour localiser les parcelles qui conviennent dans ces zones, en évitant des endroits qui sont adjacents aux cours d'eau, habitat des espèces en danger et les altitudes beaucoup plus élevées; facilité à travers la préparation d'un simple guide de sélection de site d'agroforesterie;
- Que les populations locales doivent respecter les normes technologiques, c.-à-d., dans le cas de l'approche qui est entrain d'être développée à Nialama—protection des « arbres laissés » au sein des parcelles de canopée pour assurer un éventuel développement de l'étage sommital qui va prouver que ces parcelles sont effectivement des parcelles agroforestières; et
- Le non-respect de ces normes doit être rapidement et effectivement sanctionné.

Mitigation: en considérant la topographie accidentée des forêts classées, il y a clairement une limite de la quantité de la terre disponible pour l'agroforesterie. Le meilleur choix pour mitiger les pressions démographiques qui conduisent les populations locales à envahir les forêts classées sera de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer que leurs ressources situées en dehors de la forêt sont productives de manière optimale. Des décisions récentes de focaliser les activités des autres composantes du projet dans des endroits qui sont occupés par les communautés agricoles impliquées dans la cogestion est une mesure fiable pour réduire les pressions sur la forêt et ceci est pleinement soutenu par l'équipe de l'EIEP. En plus, une appréciation réaliste de l'applicabilité des alternatives de l'agroforesterie seront possibles comme un résultat de la cartographie améliorée de la capacité de la terre qui identifie la terre appropriée pour de telles pratiques.

5.2.5 Implications Syviculturales des Activités Planifiées

Un accent considérable a été mis sur l'évaluation des conditions des ressources des forêts qui vont être mises sous cogestion. De la perspective strictement forestière, il y a eu aussi une tentative pour mesurer le degré d'utilisation de la ressource qui pourrait être permis, c à d, le concept de Coupe Annuelle Admissible (CAA) pour les bois d'œuvre, les bois de feu et le bambou. Malgré les problèmes avec l'inventaire qui présente des failles (maintenant en voie de résolution), toutes les parties semblent reconnaître la nécessité de faire tout possible pour assurer un rendement durable de ces produits.

Ceci est un excellent début mais il ne sera pas assez; très peu a été fait ou des plans élaborés apparemment pour développer une information vitale sur la sylviculture de ces forêts et les

essences qui y existent. Garantir un rendement durable à partir des réserves actuelles en croissance ne saurait suffire pour assurer le remplacement ou la régénération continu des essences désirées. Par exemple, malgré que l'on ait constaté qu'il y a peu ou pas de régénération des deux essences les plus valeureuses—*Khaya* et *Lingue*—le plan d'aménagement de Bakoun les a listées parmi les espèces qui seront coupées pour les bois d'œuvre.

Conclusion: Des informations explicites sur les conditions sous lesquelles ces essences régénèrent—leur sylviculture—sont nécessaires.

Recommandations: La sylviculture est un grand mot, mais elle se résume réellement à l'observation—à la fois planifiée et spontanée. Les mesures suivantes sont proposées pour accroître les connaissances sylviculturales de ces forêts:

- Les rapports de la méthodologie d'inventaire proposent que **des parcelles échantillons permanentes** soient établies à Suti Yanfou et à Bakoun (Nialama aussi). Celles-ci seront importantes et le staff du Cantonnement Forestier doit s'assurer qu'elles sont en effet établies et régulièrement suivies. Ceci impliquerait l'accroissement de la présence de ce staff lui-même dans les forêts, et les équiper en cartes et outils pour savoir où ils sont et comment retrouver les parcelles échantillon.

- Une présence accrue dans les forêts fournira aussi une opportunité pour les observations temporaires sur les conditions qui sont présentes dedans. « A moins que cette connaissance fondamentale soit la-bàs, dans les années à venir, il sera difficile de reconstruire les variables actuelles des pratiques de gestion ou de sylviculture que l'on cherche à reproduire. Y'a-t-il un petit feu qui était passé sans être observé ou enregistré? Est-ce que les populations locales sont entrain d'exercer leurs droits d'usage de collecte des produits forestiers, bois de feu ou perches ou permettre le pâturage des animaux dans des endroits pour changer ainsi la structure du peuplement? **Les inventaires fournissent les éléments de base; les observations fournissent la compréhension** de la forêt comme système dynamique et tous ses éléments » (Catterson et al. 1991).

- Comme début, il serait utile **d'établir certaines capacités de base de suivi écologique** dans chacune des forêts en question. Un début avait été fait pendant la première phase du projet pour assurer le suivi des conditions du temps—d'où on retrouve des pluviomètres simples et des thermomètres de maximum-minimum dans les cités. Ceux-ci sont-ils bien utilisés actuellement, si non, peuvent-ils être remis en service et contrôlés? Cette technologie simple peut aussi être ajoutée au niveau village parmi les communautés qui collaborent. Les données météorologiques et des informations aussi importantes pour arranger minutieusement une compréhension de l'écologie forestière et l'agro-écologie dans les pays développées ont été construites dans de nombreuses petites stations dispersées largement dans les zones rurales et ceci à travers l'effort de plusieurs individus non nommés.

- **Des Observations Résolues de Plusieurs Autres Types sont à la Fois Possibles** et nécessaires: Pour un début, cependant, il y a la nécessité d'assurer le suivi de certaines variables clefs liées à la régénération. Les premières parmi elles sont des informations supplémentaires sur la phénologie des espèces d'arbres importants—quand-est-ce qu'elles

fleurissent, font des grains et les délivrent et sous quelles conditions. Des observations routinières sur la faune rencontrée dans la forêt doivent être enregistrées. Le résultat de la régénération sur les parcelles agroforestières sera un important point. Peut être la plus importante variable qui doit être prise en compte dans la compréhension de la sylviculture de ces forêts sera l'impact du feu—comment est-ce que la végétation se présente une fois protégée ou que s'est-t-il passé en terme de l'histoire du feu sur une parcelle donnée. Les forestiers du Cantonnement doivent aussi commencer à évaluer les conditions du sol au sein des peuplements et des endroits d'un intérêt particulier. Tout ceci est un travail de long terme mais « la connaissance directe des conditions et opérations du jour au jour…et leurs résultats… vont valider la prémisse de base de la gestion de la forêt—que quelqu'un soit en charge et sait ce qui est entrain de se passer » (Catterson et al. 1991). Certaines de ces questions pourraient servir aux étudiants comme sujet de leurs thèses de mémoire de fin d'étude.

5.2.6 Une Etude Générale de la Planification et de l'Exécution de la Gestion de la Forêt

Bien que tout ce qui a été discuté ci-haut va certainement suggérer le besoin de révision globale de la manière actuelle par laquelle la planification et l'exécution de la cogestion est entrain d'être entrepris, l'équipe de l'EIEP pense qu'il vaut aussi la peine de voir cette composante comme un tout. D'autre part, comme il a été précédemment mentionné, les réalisations actuelles à Nialama ont certainement servi à corroborer le potentiel de l'approche cogestion. Il y a eu certaines frustrations avec la vitesse de son développement, cependant, et par conséquent, un effort concerté pour « simplifier » et accélérer ces efforts a caractérisé le travail dans cette composante pendant la phase actuelle. Regrettablement, bien que l'intention soit bonne, elle semble avoir significativement mal tournée lors de l'exécution. L'EIEP a été la première opportunité réelle pour voir les composantes de l'activité de manière holistique; jusque tard, l'an dernier, un tel effort ne saurait être possible parce que la plupart des résultats et produits les plus frappants de la planification et de l'exécution de la gestion ont été réalisés seulement dans le dernier quart de l'année 2000.

Observations

- **Choix des Forêts Classées pour la Cogestion:** Des critères clairs pour la sélection des forêts classées ciblées pour les activités de cogestion ne semblent pas être disponibles. Tel que le suggère la discussion sur les alternatives faite ci-haut, la cogestion n'est pas nécessairement la meilleure solution pour toutes les forêts classées de la Guinée. Cette méthode peut être appropriée pour des endroits comme Nialama ou Suti Yanfou où la pression de la population est élevée, mais n'est pas nécessairement la solution pour des zones dont la biodiversité est extrêmement importante, où la pression sur la forêt n'est pas aussi grande. Si les pressions sur un endroit ne sont pas considérables, pourquoi promouvoir l'utilisation de cette zone par les populations locales. Bakoun est un exemple de ceci, où d'autres activités telles que l'agriculture intensive en dehors de la réserve protégée pourrait avoir de grands bénéfices pour la conservation de la biodiversité et le bien-être de la population. En plus, la cogestion n'est pas la solution pour des endroits où la perte de la forêt a été tellement grande que l'endroit doit tout simplement être déclassé. Travailler dans ces zones est une perte d'argent qui aurait put être investi dans des zones qui bénéficieraient de la cogestion.

L’Exploitation de la Forêt à Nialama: Couper le *Bani* (*Pterocarpus ericaceus*) comme une partie des opérations de la deuxième année du plan de cogestion est un travail intensif qui sera plus facile à contrôler qu’à comprendre. Douze personnes provenant des villages entourant Nialama ont estimé qu’ils pourront couper seulement à peu près 40 bois de ce genre durant la saison. Après avoir quadrillé le tronc, un échafaud est préparé entre ces branches et l’arbre est scié en l’air en de larges madriers. C’est un travail difficile effectué par des gens braves qui ne sont pas là pour détruire la forêt—mais qui se sont montrés prêts à participer à la planification de la gestion et à travailler avec la consultante en inventaire forestier.

Peuplements d'*Isoberlina Doka* à Bakoun: il était surprenant de noter que l'inventaire forestier de Bakoun n'a pas identifié la présence de l'*Isobelina doka* comme une espèce possible de bois d'œuvre. Pour une raison ou pour une autre l'inventaire a omis ces peuplements, malgré le fait que la piste passe tout droit à leur milieu sur la partie Nord-ouest de la forêt. Est-ce que ceci est le résultat des parcelles-échantillons qui sont beaucoup larges (1,6 km de côté)? Malgré ce potentiel évident, la décision d'entreprendre la coupe des bois d'œuvre à Bakoun doit être sérieusement questionnée. Les marché les plus proches, à Labé et à Dalaba, sont à près de 140 km de distance sur des pistes extrêmement mauvaises.

Etapes Technologiques pour l'Exécution Durable de la Cogestion

Malgré l'avertissement mentionné dans cette section sur la considération attentive de chaque forêt en terme de ses besoins réels et opportunités, un nombre d'étapes saillantes à partir d'une perspective technologique pourrait évoluer loin pour s'assurer de plus que l'approche de cogestion est planifiée et appliquée d'une manière durable; elles comprennent:

- **Choisir des Situations où « Tout le Monde Gagne »:** dans l'opinion de l'équipe de l'EIEP, toutes les cinq forêts visitées semblent ouvertes à certaines formes de cogestion. Suti Yanfou pourrait être le contraire parce qu'elle est hautement dégradée mais c'est trop tard de se retirer. Dans le moyen terme, cependant, les partisans de la cogestion auront besoin d'un ensemble de critères de présélection comme guide pour le choix des futures forêts classées sur lesquelles commencer la cogestion. Un ensemble de propositions est présenté au tableau 7.1; en plus le raffinement de ces critères doit être une des leçons importantes apprises à partir de l'expérience acquise sur ces cas pilotes.
- **Ré-établir les Limites:** une étape à l'avance dans le processus doit être l'enquête et le marquage des limites de chaque forêt classée et la résolution des conflits liés aux changements identifiés depuis que la forêt a été classée. La limite extérieure de la forêt est importante pour un nombre de raisons incluant: comme une base pour la compréhension fondamentale avec les communautés locales et comme un guide pour la cartographie et la planification de la gestion.
- **Développer des Critères Claires d'Utilisation de la Terre:** l'importante distinction entre les zones potentielles de production et celles qui on besoin de certaines formes de protection, pour n'importe quelle raison (attributs physiques, impératives de conservation et de biodiversité ou souci de bassins versants), ne doit pas être arbitraire ou subjective. Les critères fournissent la logique d'explication aux populations locales pour quoi les prescriptions de gestion ont un sens et doivent être respectées.
- **Elaborer une Bonne Carte de Base:** les prescriptions et plans d'aménagement ne seront que des abstractions si les gens qui sont concernés, soit le personnel de la DNEF ou les villageois, ne comprennent pas et peuvent pas localiser les limites géographiques des différentes zones, compartiments ou parcelles. Une familiarité grande avec ces limites internes peut nécessiter un marquage supplémentaire si les ressources naturelles ne se prêtent pas à un tel objectif. De la même façon, ces géo-références claires fournissent la clef pour plus de planification et de suivi subséquent des résultats.
- **Cartographie de la Capacité de la Terre:** avec des critères clairs d'utilisation de la terre et une bonne carte de base comme couche dans le système de GIS, il doit être possible de faire le zonage de la forêt selon sa capacité terrienne. Cette carte est essentielle pour savoir où les pentes et les caractéristiques du sol exigent le besoin de conditionner l'utilisation possible de la forêt et n'importe quel/tous les objectifs.

Le Fondement pour la Planification—Carte Opérationnelle: la limite supérieure de ce qui est possible à partir d'une perspective de production ou ce qui est exigé à partir d'une perspective de protection-réhabilitation a besoin d'être connu à l'avance pour guider la planification générale et pour éviter de créer des attentes non réalistes. Comparer les limites actuelles d'utilisation de la terre (à partir des données d'utilisation de la terre ou carte) avec la capacité de la terre résultera en une série de polygones dans la forêt dont les besoins et opportunités sont évidents—soit comme zone de production forestière, zones potentielles d'agroforesterie, zones de captage des sources d'eau, zones potentielles de pâturage, zones d'habitats qui requièrent la protection ou des zones à pentes raide qui ont besoin de protection et/ou de réhabilitation. Ces différents polygones ont besoin d'être planimétriques en vue de présenter sous forme de tableau les limites quantitatives des interventions futures. Avec une telle carte en place comme une toile de fond pour plus de planification, les partisans de cogestion peuvent évoluer incrémentiellement en faisant très bien les dimensions du plan annuel en collaboration avec les villageois concernés dans chaque unité d'aménagement. Par exemple, les inventaires forestiers pourraient en ce moment être entrepris annuellement dans des endroits différents en vue de quantifier la quantité de coupe admissible par an.

- **L'Approche Moule de Planification de la Gestion ne Marche pas:** Le projet semble être entrain d'appliquer un moule pour la cogestion dans toutes les forêts concernées, alors que chaque situation exige un ensemble d'activités et d'accords entre les communautés et le Service Forestier. Essayer d'exécuter à Bakoun un plan qui a évolué à Nialama pourrait avoir un impact catastrophique sur l'environnement, en procédant à la promotion des activités telles que l'exploitation des bois d'œuvre, qui ne sont pas effectuées présentement à Bakoun. De la même manière, proposer l'exploitation des bois d'œuvre à Suti Yanfou où la ressource est complètement dégradée semble être contraire aux principes de gestion. La cogestion ne doit pas être un moule rigide, mais plutôt un processus fluide qui est adaptable à des circonstances qui varient dans des lieux différents. Chaque forêt doit par conséquent être regardée séparément. Les leçons apprises dans les autres lieux peuvent être incorporées dans un sens général dans les plans, mais chaque forêt nouvelle doit être vue dans son propre ensemble de circonstances.

- **Comprendre les Meilleures Pratiques dans la Planification de la Gestion de la Forêt:** Beaucoup vont suggérer qu'un inventaire détaillé, coûteux et sophistiqué ne soit pas requis pour la cogestion des forêts classées de la Guinée. Ils ont probablement raison bien que pas pour les raisons auxquelles ils pensent peut être, c à d, que d'une façon ou d'une autre plus d'intensité avec une approche de gestion participative exige moins de contrôle de qualité. De gros investissements dans l'inventaire forestier ne seront pas nécessaires parce que des bonnes cartes et des produits et outils modernes de Télédétection peuvent aller plus loin pour identifier les portions de la forêt qui pourraient être exploitées. Dans ces forêts classées de la Guinée, établies comme des forêts de protection dans plusieurs cas, autour des terres de hauteur distinctive, il y a probablement beaucoup moins de zones de production que personne ne suspect. Donc l'inventaire sera sur un endroit beaucoup plus petit. Si quelqu'un peut identifier les zones potentielles de production sur une carte de capacité de la terre ou d'occupation de l'espace, leurs limites peuvent être vérifiées sur le terrain avec la technologie de GPS et un inventaire échelonné développé pour quantifier la ressource de base.

Conclusion: L'équipe de l'EIEP croit que l'un des problèmes les plus révélateurs, si ce n'est le majeur, avec l'approche actuelle de cogestion, est la **tentative de faire tout d'un coup**. La complexité des permutations et des combinaisons de la cogestion—qu'est ce qui doit être fait (interventions de gestion), qu'est-ce qui ne doit pas être fait (protection), quand (calendrier des activités) et comment (dispositions techniques) est de plus exacerbé par le besoin de la rendre tout à fait claire (arrangements organisationnel et institutionnel) pour tous les acteurs impliqués.

Recommandation: Au lieu de mettre en place un paquet complet de cogestion, comme il en a été à Nialama, bien qu'au cours de plusieurs années et sans doute en plusieurs étapes, l'équipe de l'EIEP croit que **les nouveaux efforts à Suti Yanfou et à Bakoun doivent être soigneusement conduits en des étapes successives impliquant une compréhension et une réussite incrémentielles** par tous les impliqués. Une description excessive des étapes et choix dans une approche séquentielle de planification et d'exécution de la cogestion est au-delà des prérogatives de l'EIEP et, comme susmentionné, dépend des conditions présentent dans chaque forêt.[10] De

[10] Ces recommandations prennent aussi en considération certains des résultats de l'équipe de l'EIEP liés aux aspects socio-économiques et institutionnels qui sont traités dans les sections postérieures de ce rapport.

façon claire, les équipes de la DNEF, de Winrock et de l'USAID sont mieux placées pour suggérer comment ceci peut être accomplit. Entre les étapes proposées, il y a:

- Les capacités de l'équipe d'assistance technique de Winrock ont besoin d'être amplement accrues avec **l'engagement, à plein temps, d'un spécialiste de planification de l'aménagement des forêts** aussi tôt que possible.
- Plus d'attention à l'**étape de base de bonnes capacités et de méthodologies cartographiques** sera exigée pour rendre les autres étapes sur le chemin beaucoup plus faciles à accomplir. Au minimum, quatre types de cartes seront nécessaires: la carte de base, la carte de la capacité de la terre, la carte d'occupation de l'espace, en utilisant ces trois, et la carte opérationnelle (voir l'encadré qui suit).
- Clairement, il sera exigé d'accepter les efforts continus de la spécialiste de l'inventaire forestier, comme mentionné ci-haut, pour arriver à mieux éclairer l'utilisation de cette technologie et **développer des compétences et des capacités internes supplémentaires pour décider des niveaux d'utilisation des différents produits forestiers.**
- Aussi, comme mentionné ci-haut, **l'approche d'agroforesterie doit être rectifiée** pour assurer sa durabilité écologiquement et socio-économiquement. Plusieurs autres modèles d'agroforesterie pourrait être utilisés sous des conditions différentes typiques aux forêts classées. Des contributions supplémentaires de l'assistance technique, au minimum, ceux du spécialiste d'agronomie seront utiles mais il peut aussi être efficace de chercher le conseil des autres qui sont familiers avec les systèmes d'agroforesterie en Afrique de l'Ouest pour cet effet (e.g., de M. Mike McGahuey de AID/AFR/SD) ou enregistrer l'information riche qui est disponible à partir du Centre International de Recherche en Agroforesterie (ICRAF) à Nairobi[11].
- L'importance de développer **une stratégie** pour commencer à s'occuper des besoins de **protection** mérite une réitération ici. Des efforts spéciaux seront nécessaires pour assurer que la population comprend que ses investissements dans la protection sont conçus pour aboutir à des résultats tangibles qu'elle va directement en bénéficier (voir l'encadré dans la section 5.4.1).
- Les coûts et les bénéfices vont couler ce navire s'ils ne sont pas abordés et pleinement analysés. Le besoin **d'une capacité plus accrue pour une analyse financière et économique de la cogestion** est primordial. La conservation ne peut être réalisée sur le dos de ceux qui sont moins capables de la soutenir. De la même façon, dans le moyen terme, il y aura un besoin de mesurer les coûts y afférents que la DNEF devra rassembler pour les technologies de cogestion ailleurs dans beaucoup de forêts du pays.

[11] Un ouvrage intéressant qui pourrait aider à jeter de la lumière sur les options d'agroforesterie est: Agroforestry in Dry land Africa, par D. Rocheleau, F. Weber et Field-Juma, International Council for Research in Agroforestry (ICRAF), Nairobi, 1988. pp. 224 + les annexes. Recherchez ICRAF à l'adresse suivante: http://www.icraf.cgiar.org Plusieurs autres organisations membres du Conservative Group for International Agricultural Research (CGIAR) ont des programmes relatifs à l'Afrique; elles inclus: l'International Institute for Tropical Agriculture (IITA) de Ibadan, Nigeria; l'International Crops Research Institute for the Semi-Aride Tropics (ICRISAT) qui a une station à Niamey, Niger; et l'International Livestock Research Institute (ILRI) à Adis Abeba, Ethiopie. Tous ces centres de recherche internationaux d'agriculture peuvent être contactés sur l'Internet à travers des liens avec le site principal de CIGAR: http://www.cgiar.org

5.3 Etude des Dimensions Ecologiques de la Cogestion

En principe, la durabilité est ou doit être, question de comment les populations locales sont entrain d'utiliser ces forêts, comment elles les affectent, et en retour comment sont-elles affectées par elles. Le scénario d'impact environnemental négatif le plus facile à comprendre (bien que pas nécessairement à discuter) est que là où les populations locales font des choix sur l'utilisation des ressources les affectent finalement ou affectent leurs propres générations futures.

Plusieurs choix environnementaux médiocres, cependant, ont des conséquences externes qui vont bien au-delà de la communauté locale utilisatrice, en affectant ceux qui vivent en aval, la société d'une nation ou le monde plus large. Les coûts liés à ces effets externes ont besoin d'être pris en compte et ils peuvent justifier les investissements extérieurs pour subventionner les coûts locaux nécessaires pour la protection ou la réhabilitation environnementale, telle que dans les cas de l'inquiétude mondiale croissante sur le réchauffement de la planète, la séquestration du carbone et les pertes de la biodiversité. Les conséquences externes peuvent être singulières, telles que la dégradation d'un bassin versant important qui entraîne l'inondation en aval ou la perte d'eau potable, des possibilités de fourniture d'eau pour l'irrigation ou encore la perte d'une forêt particulière qui est le dernier refuge des espèces en danger. Elles peuvent aussi être significatives à cause de leurs impacts au niveau paysager qui se produisent sur une série de zones—affectant les fonctions d'un écosystème plus large—où l'impact total sera plus grand que la somme totale des impacts individuels.

5.3.1 Buts de la Cogestion et la Conservation de la Biodiversité

La biodiversité par définition signifie la variété et variabilité de la vie sur la terre. L'idée qui sous-tend la conservation de la biodiversité est que pour avoir un écosystème sain, il est nécessaire d'avoir la plupart des espèces présentes. Si une espèce est enlevée, ceci peut avoir des conséquences sur les autres qui sont au sein du système. Certaines espèces peuvent être nécessaires pour la bonne pollinisation d'une essence. Par exemple, certaines chauve-souris ont une action pollinisatrice sur le Néré (*Parkia biglobosa*). D'autres espèces peuvent être extrêmement importantes pour la dispersion des graines et des espèces de plantes. Les chimpanzés par exemple, dispersent très souvent la graine de plusieurs arbres tels que le *Parinari excelsa*. Ces graines sont avalées puis déféquées des heures plus tard loin de l'arbre mère, augmentant ainsi la probabilité d'une bonne germination.

Les gens aussi dépendent de la biodiversité, spécialement ceux qui vivent dans les zones rurales, pour l'approvisionnement en bois de feu, nourriture, matériaux de construction et besoins artisanaux et médicaux. Les plus grands prédateurs tels que les léopards, les lions et les hyènes sont importants pour réguler le nombre d'autres espèces tels que les phacochères et les babouins qui peuvent détruire les cultures et ébranler la sécurité alimentaire. Lorsqu'une espèce est enlevée dans un écosystème, ceci a des conséquences directes sur les autres espèces du système. C'est la raison pour laquelle en parlant des questions de « biodiversité », et malgré l'importance des espèces en danger et leur protection, l'objectif général est de protéger tout l'écosystème au lieu d'espèces individuelles. La gestion des forêts naturelles se prête bien à la conservation de la diversité biologique car si elle est bien menée, une part importante du résultat sera le maintien de la couverture forestière sur une large variété de types d'habitats.

Sincery-Oursa et Balayan-Souroumba

Il n'y a pas eu encore d'études de base ou d'élaboration de plans d'aménagement dans les forêts classées de Sincery-Oursa et de Balayan-Souroumba. La visite dans ces forêts consistait principalement à investiguer une zone que le projet a proposée pour l'extension de ses activités.

Sincery-Oursa et Balayan-Souroumba sont toutes les deux extrêmement importantes en terme de biodiversité et de ressources naturelles. Les montagnes, qui atteignent une altitude de 1036 m, pourrait être un couloir important de migration pour la faune. Ces montagnes sont très élevées et difficiles à accéder et comme résultat, l'habitat n'est pas énormément exploité. Sur chaque côté de cette chaîne de montagne il y a deux importantes zones de faune sauvage, incluant le Parc National du Haut Niger au Sud-Est, et les forêts de Bani, Dare-es-Salam, Dokoro, Boula et Bakoun au Nord-Ouest. Cette zone inclue plusieurs des caractéristiques qui constituent les différents habitats typiques du Fouta Diallon, y compris les falaises, les bowé, les savanes arborées et les galeries forestières. La forêt s'étend sur une interface entre deux zones écologiques différentes, et est ainsi supposée être riche en diversité d'espèces. Les espèces rencontrées près de Mamou telles que les singes rouges, noirs et blanc**,** seraient supposés être là, tout comme les espèces en provenance des zones plus chaudes et sèches, telles que le cobe défassa, l'hyppotrague, et le lion.

Elles jouent aussi un rôle important dans la conservation de l'eau. En bas de la montagne au près de Dabola, le barrage de Tinkisso est construit pour ravitailler la ville en eau et électricité. Les villageois qui habitent au pied de la montagne ont constaté déjà que la quantité d'eau est entrain de diminuer. Les ruisseaux qui ont l'habitude de couler à partir de la montagne durant toute l'année vers les pentes du Sud des montagnes sont maintenant très rares selon les villageois.

Pendant une promenade dans la forêt de Balayan-Souroumba, des nids de chimpanzés abondants furent constatés et certains chimpanzés furent observés par certaines membres de l'équipe. Des babouins et un genet avaient aussi été vu. L'évidence des activités humaines aussi furent constatée, incluant l'exploitation des bois d'œuvre, coupe des bois pour la construction des ruches traditionnelles, la récolte du miel, et l'exploitation des écorces pour les cordes. L'impact humain, néanmoins, a semblé minimal.

Un parcours de la route Bissikrima—Dinguiraye donne un contraste spectaculaire entre la forêt classée sur le côté Est de la route qui reste boisée et la partie non classée de la forêt à l'Ouest, qui est constituée de terres de culture et de jachères. Il est évident que même si Sincery-Oursa et Balayan-Souroumba existent seulement comme forêts classées sur le papier, aujourd'hui ceci a été assez respecté.

Il y a cependant, plusieurs menaces croissantes qui peuvent changer cette situation. En Guinée Forestière, la plupart de la faune a disparu, à l'exception de certaines réserves forestières restantes telles que Ziama, Dieké, et Mont Nimba. Le tabou sur la consommation des phacochères, du cochon sauvage et des espaces de primates n'existe pas dans la majeure partie de la Guinée Forestière comme c'est le cas dans les autres régions de la Guinée. A cause du fait que la plupart de la faune de cette zone a disparu, il y a une tendance croissante pour les gens de la Guinée Forestière à venir dans les autres régions pour chasser la faune, sécher la viande et en suite la transporter puis la vendre à des prix élevés dans le Sud-Est du pays. Dabola est localisé sur l'une des principales routes nationales de la Guinée et ainsi il est extrêmement vulnérable à ce type d'exploitation.

Une deuxième menace à cette région est l'expansion de la population. Dabola est une ville en développement et elle s'étend rapidement. En plus de la croissance normale de la population, il y a des plans d'installation des déplacés de la Guinée Forestière ainsi que des réfugiés en provenance de la Sierra Léone, et un endroit au près de la ville a été ciblé pour la construction d'un camp. Plusieurs des réfugiés aussi mangent des primates et des cochons, et ainsi il y a un risque que la pression de la chasse dans la forêt ne s'accroisse.

En résumé, ça c'est un endroit spectaculaire de la Guinée et extrêmement important pour la conservation de la faune. Des précautions très grandes doivent être prises en démarrant n'importe quelle activité qui encourage une utilisation accrue de la forêt. Le statut de parc national doit être considéré ici, pas seulement pour la faune, mais aussi pour la protection du bassin versant pour sécuriser le future de la ville qui dépend des versants de ces forêts.

Protection—Comment Démarrer: un groupe de personnes avait été rencontré au près du village de Nialama entrain de sécher de la viande (babouins et phacochères) échangée contre des cartouches par les chasseurs locaux (ci-haut). La chasse n'est pas permise dans les forêts classées à moins qu'un plan d'aménagement soit en place pour indiquer ce qui peut être chassé. Les bœufs traditionnels (en bas) utilisent la forêt successivement mais ne sont pas très productifs, et le pâturage libre des animaux a besoin de plus de nourriture et d'eau pour être plus productif. Tous les deux problèmes seront difficiles à traiter, mais l'absence de la gestion va complètement ébranler les buts du plan d'aménagement.

La Biodiversité en Guinée
La Guinée est particulièrement importante du point de vue conservation de la biodiversité. L'écosystème forestier Guinéen est la portion guinéenne de la forêt Guinéo-Congolaise. Il s'étend du Fouta Diallon en Guinée jusqu'au Nord du Cameroun. La forêt originale couvrait environ 1.265.000 kilomètres carrés. Cette forêt a été dramatiquement réduite et fragmentée. Elle est maintenant estimée à seulement environ 141.000 kilomètres carrés—15 pour-cent de sa superficie originale.

Conservation Internationale a identifié 25 zones de priorité (hot spots) de biodiversité sur la terre, considérées être les plus importantes en terme de biodiversité, mais qui sont sous la plus grande menace. Le Massif Forestier Guinéen est l'une de ces zones. Approximativement 9.000 espèces de plantes vasculaires sont estimées être présentes dans la zone forestière de priorité guinéenne. De ces plantes, 2.250 (25 pour-cent) sont sensées être endémiques. Pareillement, les niveaux d'endémisme sont assez élevés pour les reptiles avec 46 espèces (33 pour-cent) et les amphibiens 89 espèces (77 pour-cent) trouvés seulement dans cette zone forestière de priorité guinéenne. Ce qui rend cette zone exceptionnelle c'est la diversité des mammifères. Avec 551 espèces, il se classe la première parmi les 25 zones de priorité du monde et représente à peu près la moitié des 1.150 mammifères qui sont natifs du continent africain. Finalement, les forêts guinéennes sont parmi les deux régions les plus importantes en terme de priorité pour la conservation des primates (avec la zone Indo-Burma).

La Guinée est signataire de la CITES (Convention Internationale sur le Commerce des Espèces en Danger) et de la CBD (Convention sur la Diversité Biologique). Le pays a aussi un Code Forestier et un Code de la Faune qui spécifient les règles et règlements sur l'utilisation des ressources naturelles. Ces Codes spécifient les règles relatives aux saisons de chasse, de feu etc. et interdisent la chasse des espèces intégralement protégées. La liste de ces animaux, cependant, n'a jamais été en fait préparée comme une loi. Les codes listent les différents niveaux de protection au sein des différentes catégories des aires protégées en Guinée. En réalité, cependant, il y a seulement deux niveaux de protection en Guinée: les Parcs Nationaux et les Forêts Classées. Il y a deux parcs nationaux en Guinée: le Parc de Badiar et celui du Haut Niger. Au sein de l'aire centrale de ces parcs, la chasse, le pâturage et la cueillette des produits forestiers ne sont pas permis.

Des forêts classées sont dispersées partout dans le pays. Pour chaque forêt, les règles sur ce qui est et ce qui n'est pas permis ont été instituées par un décret Ministériel au moment de son classement, la plupart pendant la période coloniale. Les codes permettent la chasse dans les forêts seulement si elles ont été placées sous un plan d'aménagement et selon les prescriptions marquées dans ce plan. Aujourd'hui, beaucoup de ces forêts classées sont sévèrement dégradées. Malgré cette dégradation, il y a plusieurs forêts classées à travers le pays qui sont assez intactes. La plupart des fragments de forêts et de populations de faunes qui restent vivent dans ces endroits. Néanmoins, avec l'accroissement de la population humaine, la pression pour l'utilisation des terres pour la production est aussi entrain d'accroître. Plusieurs des forêts classées qui sont toujours assez intactes sont celles qui sont relativement inaccessibles comme résultat du manque de routes ou de terrains montagneux. Pour les autres, l'incursion humaine est entrain de diminuer lentement l'intégrité de ces zones et partant, les atouts de biodiversité pour le

pays et le monde entier. La série d'**encadrés** qui suit offre certaines observations sur les atouts de biodiversité dans les forêts visitées au cours de cette EIEP.

Observations Concernant les Efforts Actuels de Conservation de la Biodiversité:

- **Soucis Liés aux Etudes de Base:** Comme l'on pourrait s'attendre après lecture de la section sur les méthodes et les résultats de l'inventaire forestier ci-haut, le travail effectué pour documenter les atouts de la biodiversité a aussi un certain nombre de problèmes. Ces études de base sont extrêmement importantes pour trois raisons fondamentales. Premièrement, en identifiant les espèces qui sont présentes, il est possible d'identifier celles qui sont en danger, et par conséquent celles qui doivent avoir une attention spéciale. Deuxièmement, il est nécessaire de savoir combien d'éléments d'une espèce donnée existent pour avoir une idée sur combien peuvent être chassés par semaine, par mois et par an. Troisièmement, il est nécessaire de savoir quelles espèces et combien de chaque sont présentes pour que le suivi de leur nombre et existence soit assuré au fil du temps, pour déterminer comment la gestion de la forêt est entrain d'affecter la faune.

Suti Yanfou

Très peu de couverture forestière existe à Suti Yanfou. La zone est sévèrement dégradée et seulement quelques portions de forêts existent, généralement à l'amont des cours d'eau. Plusieurs nids de chimpanzés ont été observés. Certaines personnes mangent les chimpanzés dans cette zone, donc la chasse aux chimpanzés tout comme la destruction de leur habitat menacent leur survie à long terme. Il est rapporté que les léopards existent ici. De larges grottes et des trous dans le sol furent observés là où les léopards peuvent se cacher pendant la saison sèche, cependant, aucun excrément ou trace n'avait été rencontré. La falaise peut être un important habitat pour les damans de rocher.

Il semble que la faune qui existe ici est faible, et quel qu'en soit ce qu'il y a, la pression de la chasse est très élevée. Sur la route nationale auprès de Suti Yanfou, un chasseur avait été vu entrain de vendre un por epic Africain au bord de la route. Les interviews avec les chasseurs ont révélé que même les espèces en danger comme les léopards et les chimpanzés sont chassées.

Selon les chasseurs, certaines espèces de faune importantes existent toujours ici, chose qui est typique à la partie Sud du Fouta Diallon et à la Guinée Maritime, telles que les singes noirs, blancs et rouges. Ces espèces ont été très rares en Guinée et il serait donc important de travailler pour les protéger si elles existent réellement. Cependant, bien que les chasseurs aient mentionnés leur existence, aucune évidence n'a été contactée quant à leur présence.

La méthodologie par laquelle la faune était échantillonnée dans les études de base n'est pas claire et les résultats sont extrêmement inexacts. Il est dit que toutes les traces, les plumes et les crottes des animaux étaient notées sur les ligne du transect 19. La zone de chaque côté du transect, tout comme la longueur du transect ne sont pas spécifiées, donc il est impossible de savoir quelle superficie était couverte.

Certaines espèces identifiées comme présentes à Bakoun, existent seulement en Afrique Centrale (e.g., *Cephalophus leucogaster*) ou en Afrique Australe et Orientale (e.g., *Cephalophu natalensis, Canis mesomelas*) ou bien au Nord-est de l'Afrique (e.g. *Genetta abyssinica*). Le type d'hyène trouvé en Guinée est très probablement l'hyène à pois, et non l'hyène à rayures. Il y a eu un manque apparent d'expertise crédible disponible lors de la préparation des plans d'aménagement pour traiter les questions de biodiversité.

- **Le Plan d'Aménagement et ses Implications pour la Conservation de la Biodiversité**: Tout élément des activités proposées au sein de Bakoun va probablement conduire à des impacts négatifs sur la biodiversité. Celles-ci comprennent:

    - Construction des routes: ceci va accroître l'accès à la forêt et va presque certainement accroître la pression sur la forêt et ainsi entraîner probablement une réduction de la biodiversité.
    - Réintroduction des espèces (p. 41): en terme de faune, ceci est une idée peu plausible. Si les gens sont capables d'utiliser de manière durable ce qui existe déjà dans la forêt, le nombre de faune va naturellement s'accroître. Bien que l'introduction ne puisse pas avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (à moins que les animaux introduits apportent des maladies ou sont introduit à des niveaux peu naturels) cette action n'est pas conseillée.

- **La chasse est non Prise en Compte dans les Plans de Cogestion:** Les règles de chasse ne sont pas mentionnées dans le contrat de cogestion de la forêt classée de Nialama. Pendant sa visite dans la forêt, l'équipe de l'EIEP a rencontré une femme et deux jeunes hommes qui étaient entrain de sécher de la viande—apparemment de babouin et de phacochère—au bord du village de Nialama. Cette femme était, à ce qu'il paraît, la même femme en provenance de la Guinée Forestière qui fut rencontré par Mme J. Carter pendant sa dernière visite. Il y a un manque de procédures générales pour s'occuper des principes de la chasse et de ceux qui les violent.

  De la même manière, il y a une absence nette de règles et règlements relatifs à la chasse dans le plan d'aménagement de la

Bakoun

Bakoun est constitué, pour la plupart de bowé, de savanes arborées, de forêts galeries et de jachères. Il est typique de la plupart des écosystèmes rencontrés au Nord du Fouta Diallon et en Haute Guinée. L'évidence de la faune ici est typique aussi de certaines forêts telles que le Parc National du Haut Niger et celui du Badiar et la forêt classée de Fello Digué. Des signes de lion, tout comme des bubale, des hyppotrague et des cobe défassa, sont prometteurs, comme il y a plusieurs endroits au Fouta Diallon et en Haute Guinée où ces espèces ont toutes existé mais disparues.

Bien que ces espèces susmentionnées aient été toutes présentes, l'évidence de leur présence était très peu. L'indigence du signe des animaux, spécialement celle des grandes antilopes, comparée avec plusieurs autres animaux en Guinée, démontre que la pression de la chasse est élevée, spécialement dans la partie Ouest de la forêt.

La zone de Karoya a semblé être l'endroit le plus riche de la forêt et c'est là où la trace de la plupart des animaux était observée. Ceci pourrait aussi être lié au facteur temps de l'année, comme c'était la fin de la saison sèche, l'eau est rare et, ainsi les animaux pouvaient être concentrés autour des cours d'eau.

Les chimpanzés sont présents dans la forêt mais avec une densité relativement faible en comparaison avec certains endroits en Guinée, spécialement au Fouta Diallon. Ceci est typique, cependant, pour les chimpanzés qui vivent dans les climats chauds et secs, comme ils doivent faire de longues distances pour trouver de l'eau et des fruits, donc leur densité diminue de plus. La population semble être saine et c'est comme si des groupes multiples pouvaient vivre dans cet endroit et que donc l'élevage entre les groupes pourrait avoir lieu.

L'interview avec les villageois a révélé que les animaux les plus nuisibles aux populations locales étaient les lions. Il fut estimé qu'ils tuent environ 10 bœufs par an.

cogestion de la forêt de Bakoun. Il y est dit que: « la chasse au gibier est l'une des principales activités pratiquées tous les jours par les villages riverains de la forêt » (p. 37) et que « la plus importante richesse de la forêt de Bakoun reste la faune » (p.52), et cependant cette activité reçois peu d'attention. La confusion à propos de la présence des espèces données dans cette forêt et ailleurs (e.g., l'assertion selon laquelle les léopards sont abondants à Suti Yanfou) aggrave cette situation.

Comment pouvez vous savoir qu'il y a une diminution du braconnage (p. 43)? Comme les études de base sont incorrectes et aucun nombre n'est donné pour chaque espèce, c'est impossible de connaître si la chasse a diminué ou non?

Les seules zones entièrement protégées seraient Karoya, Bama et une bande d'un kilomètre le long des couloirs de migration des animaux. Alors que le plan d'aménagement propose de réduire l'endroit qui est protégé par la loi actuelle à une zone plus petite. La superficie laissée pour la faune est extrêmement petite, et plusieurs de ces espèces à Bakoun qui ont un territoire beaucoup plus grand vont inévitablement quitter cette aire entièrement protégée. L'accroissement de la chasse pourrait en effet causer la réduction de la population de plusieurs espèces.

Les zones partiellement protégées seront fermées pour au moins 5 ans en suite un inventaire faunistique verra si l'on peut y chasser et quelles espèces animales seront chassées. Etant donné que les chiffres des études de base ne sont pas connus, il semble en effet difficile de savoir si la population a accru ou diminué. Comment est-ce que le quota de chaque village va être déterminé? Que veut dire « l'aménagement de l'habitat de la faune » (p. 40)? Il y a des déclarations générales comme celle-ci qui sont accompagnées d'aucune explication sur comment ça peut être conduit.

Plusieurs personnes parlent de gens qui viennent de Dabola, Labé, Tougué ainsi que de la Guinée Forestière pour chasser à Bakoun. Une appropriation accrue de la terre par les villages qui entourent la forêt devrait, espérons-le, décourager ceci. Quel système sera mis en place cependant, pour dissuader la motivation des chasseurs à vendre de la viande aux étrangers?

Conclusion: Les erreurs, contradictions et le manque général de détails énoncent que le travail effectué sur la conservation de la biodiversité est déficitaire de profondeur et de capacité professionnelle. Si c'est mis en œuvre comme proposé dans les plans, ça va **très fort probablement résulté en perte d'atouts de diversité biologique**—chose qui serait inconcevable à la lumière des buts de cogestion du Projet et des règlements de l'USAID qui les gouvernent.

Les règles de chasse sont importantes mais **le PEGRN aura besoin d'être très réaliste et pratique sur les objectifs et les plans de conservation de la biodiversité**. La question est comment les appliquer/exécuter. En Guinée, sur une des routes principales de la capitale en face d'un grand hôtel, à un demi-kilomètre du bureau de l'USAID et à 300 mètres du siège de la DNEF, vous pouvez voir en face les peaux des léopards en vente à pleine vue.

Technologie Agroforestière Mal Comprise: Dans ces zones, près du village-enclave de Kagnègandè dans la forêt classée de Nialama, l'intention était de créer un système agroforestier de canopée avec une prescription de laisser tout arbre ayant plus de 15 cm de dph. Parmi les problèmes trouvés ici: culture sur les terres à forte altitude, des zones vastes sans arbres vivants, des arbres vivants légèrement brûlés par le feu, et pas de protection contre le feu (les clôtures sont brûlées) ou le pâturage (les bœufs étaient vus entrain de paître sur les résidus des champs le jour de la visite).

Agroforesterie—Meilleure et Pire: Dans les parcelles agroforestières au près du village de Nialama dans la forêt classée de Nialama (photo de la haut), la zone a presque la bonne densité d'arbres vivants, la terre plate est plus appropriée pour l'agriculture et elle a été protégée, cependant, il y a des endroits où plus d'arbres devraient être laissés (même s'ils sont sous 15 cm de dph). La parcelle agroforestière du village de Kansouma, à Nialama aussi (photo du bas), a montré peu plus que le défrichement; chacun et tous les arbres, sans tenir compte de la taille, étaient coupés, et il y avait pas de signes d'une quelconque sorte de protection.

Mesures de Conservation de la Biodiversité

Les données actuelles sur la richesse de biodiversité sont insuffisantes pour les prescriptions d'aménagement, le PGERN peut souhaiter considérer un nombre d'options de gestion typiquement associées aux modifications des pratiques de gestion des bois d'œuvre pour conserver la biodiverversité (dont certaines ont été déjà suggérées dans les plans d'aménagement en cours):

- Utiliser des bandes boisées comme zone tampons sur les cours d'eau.
- Retenir les écorces ou bois morts sur les sites d'exploitation des bois d'œuvre
- Minimiser la construction des nouvelles routes
- Retenir les résidus appropriés des bois d'œuvres
- Utiliser des brûlis prescrits
- Etendre la durée de la rotation sur les superficies des forêts vieilles
- Etablir des corridors entre les superficies larges de forêt vieilles.

Recommandation: la Guinée est un pays où plusieurs personnes pratiquent la chasse et plusieurs autres dépendent de la viande du gibier pour une part importante de la protéine animale dans leur alimentation. De la même manière, les prohibitions seules ne vont pas marcher, elles pourraient être appliquées et même si elles étaient appliquées, il y a toujours un besoin de gérer la population animale, pour protéger à la fois l'intégrité de cette population et contrôler les situations où les animaux sont entrain d'endommager les cultures. Il est manifestement claire que l'expertise supplémentaire pour s'occuper de la faune et de la conservation de la biodiversité sera nécessaire dans le court terme si le PEGRN veut prendre en compte cette dimension importante de cogestion.

L'équipe de l'EIEP recommande que si cette expertise est introuvable dans le pays, il sera nécessaire **d'emmener un consultant spécialiste de courte durée pour développer ces méthodologies et former le staff de la DNEF de Guinée** (et/ou les autres, les ONG possiblement) pour faire cette sorte de travail proprement. Ce problème a besoin d'une solution à moyen terme car bien qu'il soit possible d'interdire la chasse, selon à la fois la loi forestière et le code de la faune, tant qu'une prescription propre de gestion n'est pas élaborée, la question d'endommagement des cultures et ses impacts sur la subsistance de la population exigeront une réponse.

Précaution/Reconception: Etant donné la multiplicité des problèmes liés à la tentative actuelle de traiter de la conservation de la biodiversité, la recommandation majeure est de travailler pour créer une capacité plus grande dans ce domaine clef. Un certain nombre de suggestions semble pertinent:

- Si **une équipe noyau** pouvait être formée en méthodes rigoureuses et modernes de recensement des animaux, cette équipe pourrait aider à former les autres dans les lieux futurs, si l'USAID va accroître la cogestion de 10.000 à 100.000 ha. En plus du staff de la Direction Nationale dont on aura besoin pour développer des approches professionnelles de conservation de la biodiversité et de la chasse, il peut aussi être utile de penser à la

conversion de certains des chasseurs les plus aptes en gardiens para-techniciens pour chacune des forêts sous cogestion.

- Il y a **plusieurs méthodes possibles (transects, interviews des chasseurs, enquête de marché) qui pourraient être utilisées pour recenser la faune**, ceci dépend des ressources disponibles et les espèces qui sont concernées. Bien que suivre ces méthodologies puisse sembler être un investissement sur la face, créer la capacité humaine pour compter et assurer le suivi de la faune est essentiel pour la gestion future des écosystèmes en Guinée. C'est essentiel de rendre cela exact pour qu'un suivi de la population faunistique soit assuré et pour que de bonnes estimations des prélèvements soient effectuées.
- L'USAID et la DNEF peuvent tenter des possibilités futures de **relations de travail avec des ONGs internationales et nationales et/ou des projets d'autres bailleurs de fonds** qui ont de l'expérience dans ce domaine, comme partenaires de collaboration pour introduire une approche rationnelle sur la conservation de la biodiversité comme partie intégrante de la cogestion. Les attentes de coopération avec le Projet Chimpanzé de l'Union Européenne est un exemple. Peut être il pourrait aussi être possible d'identifier un travail de partenariat avec Conservation International qui a présentement un fonds disponible pour la conservation de la biodiversité dans les « Zones de priorité » de l'Afrique de l'Ouest?

5.3.2 Stabilité des Bassins Versants

Les activités de cogestion du PEGRN provenaient des soucis continus et constants de la stabilité des bassins versants du Fouta Diallon. La forêt classée de Nialama couvre plus de la moitié du Bassin Représentatif Pilote (BRP) de Koundou, un des anciens bassins versants là où l'USAID, en consultation avec le Gouvernement de Guinée et les autres bailleurs de fonds partenaires (UE, GTZ), a conclu de concentrer son programme de gestion des ressources naturelles.

Plusieurs de ces forêts classées ont été établies en ayant à l'esprit de protéger les versants les plus élevés et les sources d'eau du pays. Bien que l'objectif global de la gestion de la forêt soit l'augmentation de la couverture forestière, certains endroits vont exiger un degré effectif de protection beaucoup plus grand, basé sur des critères non ambigus pour la protection et des méthodes rentables pour son application. Cette question de stabilité des bassins versants est d'une importance primordiale, ceci nationalement et internationalement, cependant, l'action pour atteindre des résultats doit avoir lieu localement.

Observations

- **Gestion du Bassin Versant—Apporter les Bénéfices « à la Maison »:** Convaincre les populations locales d'investir dans ou absorber les compromis de production pour achever la stabilité du bassin versant qui sera bénéfiques pour les terres et les personnes lointaines est presque toujours un problème dans tout pays. Tous les trois plans d'aménagement actuels semblent avoir perdu de vue cet objectif malgré les résultats tangibles atteints pendant la première phase du projet. En bas de la forêt classée de Suti Yanfou, les travaux de captage et de drainage sur des sources pérennes étaient effectués pour approvisionner le village de Souguéta en eau potable, en retour avec un accord de protection de la tête de la source. Ces endroits restent intacts et soigneusement protégés et ils constituent un exemple excellent d'accords locaux pour gérer les ressources naturelles.

A Souguéta, les populations locales et leurs leaders accordent une valeur aux bénéfices directs de protection et respectent pleinement les mesures pour protéger ces endroits. La fourniture de l'eau potable est fondamentale pour la sécurité alimentaire et le bien être social et elle constitue un indicateur excellent d'un développement réel. Autour de toutes les trois forêts actuellement ciblées pour la cogestion, il y a des endroits qui comportent des opportunités similaires mais il n'y a pas d'attributions directes pour des activités similaires dans les plans et les budgets de ces forêts. L'équipe de l'EIEP pense que négliger l'aménagement des sources d'eau et la protection de leur captage peut être une opportunité perdue pour un résultat réel en matière de protection des forêts et de la gestion des bassins versants, choses liées aux bénéfices réels pour les populations locales qui doivent accepter les compromis de production. Certains peuvent soutenir que l'aménagement des sources d'eau est entrain d'être entrepris par le gouvernement et les programmes sponsorisés par les bailleurs de fonds pour le forage des puits. Bien que ceci puisse être vrai dans certaines zones (comme c'est le cas du forage de Linsan Saran et la source qui a été protégée au coin de la forêt classée de Nialama), un réseau plus large de sources d'eau propres sera éventuellement nécessaire pour répondre aux besoins d'une population croissante. Toute fois, ces captages protégés sont aussi dans plusieurs cas entrain de nourrir les nappes phréatiques dont les forages aussi dépendent.

Conclusion: L'équipe de l'EIEP croît que la protection des captages et l'aménagement des sources d'eau sont un excellent moyen pour aborder les besoins de protection des réserves forestières. Il est important de mettre l'accent sur le fait que de tels travaux d'aménagement ne sont pas tout simplement « des dons » aux populations locales pour avoir leur coopération dans la cogestion. Ils constituent des investissements rationnels avec des rendements tangibles pour la population locale et pour la société.

Recommandation: Les partenaires du PEGRN sont invités à **étudier cette option et ses implications** qui incluront: l'analyse du coût de l'aménagement des sources et le drainage de l'eau; le partage des frais et les arrangements de gestion pour l'investissement initiale et la maintenance au sein du village; et la technologie améliorée (méthodes de cartographie) pour faciliter l'identification de ces endroits potentiels.

Note Spéciale sur la Forêt Classée de Sincery-Oursa
Bien que l'équipe de l'EIEP recommande que **l'approche et les méthodes actuelles de cogestion soient beaucoup plus développées et améliorées avant de continuer sur de nouvelles forêts** dans la zone de Dabola (ou ailleurs concernant cette question), certains commentaires sur les opportunités et les défis de la cogestion et ses implications pour l'aménagement de bassin versant sur Sincery-Oursa semblent pertinents:

- La Forêt Classée de Sincery-Oursa offre une autre version possible du modèle de cogestion—celui duquel le bénéfice central tiré est l'eau qui va être utilisée par la ville urbaine adjacente de Dabola. Cette eau, capturée par le barrage de Tinkisso, génère de l'électricité et fournit de l'eau potable à la ville (et pour le cas de l'électricité, à d'autres villes du pays). Bien que le Maire de Dabola ait affirmé que l'approvisionnement en eau potable est adéquat pour le système actuel, il voudrait étendre le système à d'autres parties de

la ville en croissance rapide. L'électricité est servi actuellement seulement la nuit parce que la quantité d'eau qui se trouve dans le barrage ne peut pas servir pendant 24 heures.

- En fait, le réservoir derrière le barrage semble petit et limoneux. Ceci rend le système beaucoup plus dépendant de la qualité et condition du bassin versant et sa capacité d'absorber la précipitation et la relâcher lentement au cours de la saison sèche. Le Maire voudrait étendre le système de canalisation pour prendre l'eau des lacs sur les hauteurs de la forêt de Sincery-Oursa pour accroître la fourniture de l'eau potable. Bien que ceci puisse être une solution pour le court terme, il est probable que les lacs seraient aussi affectés par les conditions du bassin versant et de la forêt qui les couvre. A présent, la couverture forestière est entrain d'être dégradée lentement, causée par le pâturage, les feux, les coupes illégales et peut être même avec l'exploitation du charbon de bois (il y avait une fumée qui montait au-dessus de la ville qui ressemblait à une cheminée de charbon). Comme le bassin versant devient plus dégradé, sa fonction va décroître et le ruissellement va devenir plus torrentiel conduisant ainsi à un ruissellement beaucoup plus grande (possible inondation) ou à une quantité d'eau plus faible (manque d'eau vers la fin de la saison sèche pour le système hydroélectrique et la fourniture de l'eau).

- La visite de l'équipe à Sincery-Oursa, bien que courte, a bien servi à identifier des points beaucoup plus spécifiques qui doivent éventuellement être pris en compte comme et quand la cogestion est essayée. Ces points inclus:
  - Les problèmes liés aux limites actuelles de la forêt y compris le fait que la plupart de la zone sur la plaine en face de la montagne semble avoir été converti en terres d'agriculture et que le processus continu malgré l'existence du bornage;
  - Les soucis relatifs à la cartographie et les limites effectuées par le BCTT sur les photo mosaïques qui pour certaines raisons ont changé le système de numérotage des bornes de nombres en lettres, énonçant une confusion à propos de leur emplacement ainsi qu'aux différentes limites vues sur les cartes Russes;
  - La réalité plutôt réelle que la partie de la forêt la plus proche de la ville de Dabola est presque totalement, ou doit être, une zone protégée, à cause de la forte inclinaison et de la présence des roches sur la pente qui la contrastent avec son exposition à la pression d'une population urbaine croissante (maintenant exacerbée par l'arrivée des réfugiés fuyant les conflits dans le Sud);
  - Les complications probables de l'approche cogestion parce qu'ayant à faire à cette population urbaine large; et
  - Le fait que les villageois qui vivent sur les plaines adjacentes à la forêt mentionnent que les ruisseaux qui étaient pérennes dans les temps passés sont maintenant secs pendant la saison sèche, annonçant ainsi que la dégradation des fonctions de bassin versant a en effet commencé à être évidente.

- Sincery-Oursa offre l'opportunité de financer la cogestion en taxant—bien que légèrement—la fourniture d'électricité et d'eau potable pour les zones urbaines. Naturellement, c'est un problème plus complexe qui exigerait la coopération des autorités municipales et leurs prestataires de service (pour l'eau et l'électricité) et sans doute les autres. Cependant, si l'aménagement n'est pas effectué, il sera un cas *prima facie* où la dégradation de la forêt dans les forêts classées aura des impacts environnementaux significatifs et tangibles (manque

d'eau et d'électricité) sur un segment très large de la société (au-delà des villages localisés sur la périphérie). A cause des acteurs urbains impliqués, le PEGRN devrait être très sûr qu'il a été capable de mettre en œuvre la cogestion correctement avant de commencer là-bas ou bien il se heurterait à des critiques considérables. L'USAID et la DNEF ont besoin d'être conscient du risque qu'une telle haute situation peut entraîner si elle tournait contre eux.

5.3.3 Culture des Bas-fonds: Bas-fonds et Produits Agrochimiques—Deux Sujets Délicats

Dans plusieurs débats originels à partir desquels ces réserves de forêts furent classées, les besoins et les utilisations de ces forêts par les populations locales avaient été discutés, souvent avec elles, et certaines dispositions avaient été prises pour les accommoder. Pour toutes les trois forêts actuellement visées pour la cogestion (ainsi que pour Sincery-Oursa et Balayan-Souroumba), il y a un langage explicite dans les Arrêtés de Classement permettant « la culture de riz de marais là où ça se prête » ou plus précisément, « dans les bas-fonds naturellement inondés ». Par conséquent, et pas étonnamment, plusieurs de ces terres de bas-fonds sont entrain d'être utilisées pour des fins agricoles, particulièrement dans les forêts où les pressions humaines sont beaucoup plus serrées. Les zones qui sont utilisées pour ces fins ont été rencontrées dans les forêts de Nialama, Suti Yanfou et à Bakoun.

Les plans d'aménagement de deux des forêts discutent la possibilité de permettre l'utilisation des zones supplémentaires pour le même objectif. A Nialama, le plan demande un « nombre supplémentaire maximum de 5 autres bas-fonds ou d'une superficie de 1 hectare (la plus petite) » bien qu'il note que les superficies originelles de ce type seraient « avalisées et consignées en annexe au contrat de gestion entre la DNEF et le Comité Forêt » (malgré que cette liste n'a pas été attachée à la version du contrat mise à la disposition de l'équipe de l'EIEP). A Bakoun, il y a une proposition dans le plan d'aménagement de mettre 19 hectares supplémentaires de bas-fonds sous culture pendant les 5 années et un total de 50 hectares similaires au cours des vingt années du plan. Pour Suti Yanfou, des superficies supplémentaires ne sont pas prévues vraisemblablement à cause des superficies limitées de ces zones dans la forêt et le fait qu'elles aient été toutes déjà cultivées.

Dans tous les plans de ces forêts, une mention est faite pour interdire l'utilisation des produits agrochimiques dans ces zones. Lorsque le staff du projet a été interrogé autour de cette interdiction, ils ont dit que c'était en réponse à une condition imposée sur eux par l'USAID à cause de ses règlements internes sur l'environnement. Dans le passé, la Mission et le personnel de projet (dans plusieurs pays) ont cherché à éviter les exigences strictes de la réglementation liées à l'utilisation des produits agrochimiques, en interdisant tout simplement l'utilisation des fonds de l'USAID pour cette fin. Ceci n'est plus une réponse satisfaisante à cette question. Une approche beaucoup plus éclairée soutient que si un programme ou un projet cherche à établir un système de culture où la production entière entraînerait normalement l'utilisation routinière des produits agrochimiques, le personnel en charge doit adresser la question d'utilisation des produits agrochimiques comme un impact indirect mais néanmoins réel de l'activité.

Observation

- **Utilisation des produits Agrochimiques:** Très peu peut être appris sur l'utilisation actuelle des produits agrochimiques dans les bas-fonds ou sur la question elle-même, dans les champs

des populations locales qui entourent la forêt. Vraisemblablement, leur utilisation est relativement limitée, étant donnée la nature subsistante des systèmes de culture des petits exploitants. Cependant, une des prémisses de base de permettre la culture dans les bas-fonds à l'intérieur des forêts classées est l'intensification potentielle de l'agriculture sur ces endroits, qui inclue la culture de riz de bas-fond, la production des légumes et les opportunités de culture de contre-saison, pour contrecarrer les pressions sur le reste de la forêt et répondre aux besoins de sécurité alimentaire locale. Pour réaliser les bénéfices les plus complets de cette opportunité accrue de production, les paysans doivent se tourner vers l'utilisation des produits agrochimiques—fertilisants pour maintenir la fertilité des sites plus intensivement cultivés; des pesticides pour protéger les légumes les plus fragiles ou sensibles aux insectes, et des pesticides pour contrecarrer l'accroissement de l'infestation d'une parcelle due à la monoculture ou à une rotation répétée des cultures maraîchères. L'utilisation raisonnable des produits agrochimiques en conjonction avec une gamme large de techniques agronomiques améliorées (incluant la gestion intégrée des insectes—GII) va éventuellement être une partie d'une culture améliorée et d'une stratégie de gestion des ressources naturelles pour les zones en question et ne doit pas être évitée.

Bien qu'il n'y ait pas présentement une contribution directe de l'USAID à l'achat des produits agrochimiques, l'expérience à travers le monde indique de manière sans équivoque la nécessité de vigilance et de formation pour éviter des problèmes futurs. Les paysans dotés de peu de ressources à épargner vont en fait très probablement utiliser incorrectement les produits agrochimiques—sans protection et équipement appropriée ou par des dosages ou applications défectueux. C'est manifestement clair que l'utilisation des produits agrochimiques dans les basses terres ou bas-fonds peut exacerber leurs impacts environnementaux négatifs à travers la contamination des sols et des eaux qui peuvent avoir de sérieuses implications sur la santé de l'environnement (substances toxiques sur les réserves de l'eau de surface) ou affecter la biodiversité (les espèces uniques qui habitent les zones inondées). En bref, la question de produits agrochimiques ne peut pas être évitée si les activités de cogestion (et des activités similaires des autres composantes du PEGRN) doivent être pleinement durables.

- **Bas-fonds et Durabilité Environnementale:** de la même manière, l'adjudication des droits d'usage dans ces bas-fonds impliquent des bas-fonds potentiellement sensibles avec la probabilité d'impacts négatifs sur l'environnement s'ils sont convertis à des fins agricoles. Ce n'est pas difficile d'apprécier le fait que les bas-fonds et les cours d'eau jouent un rôle exceptionnellement important et multifonctionnel dans les forêts sèches du Fouta Diallon. En jouant le rôle d'éponge pour absorber l'eau de ruissellement, ils servent de régulateurs de cours des ruisseaux au cours de l'année et peuvent être fondamentaux pour maintenir l'approvisionnement pérenne en eau pour les humains et les animaux sauvages et/ou pour éviter les inondations. Comme mentionné ci-haut, même les modestes provisions de l'eau changent considérablement les paramètres de l'écosystème et fournissent un élément de diversité de l'habitat qui est introuvable dans les zones de savanes adjacentes.

  L'équipe de l'EIEP trouve que la décision d'accroître la disponibilité des terres de bas-fonds dans les formations forestières pour la conversion en terre agricole doit être soigneusement réexaminée. Cette décision contraste nettement les dispositions de protection des cours d'eau

en appliquant la non-intervention sur des zones tampons (5-10 et 20 mètres de large) le long des différents types de cours d'eau. Il doit être reconnu que ces bas-fonds sont en fait des terres humides qui se trouvent sur le long de larges superficies des structures de drainage. Ainsi, la transformation de ces terres de bas-fonds va probablement avoir un effet profond sur l'écosystème et sur la durabilité des plans de cogestion.

Conclusion: Bien qu'il soit facile de comprendre la logique de permettre aux populations locales de continuer à cultiver sur ces terres dans les forêts classées à cause des précédents établis sous les discussions originales du classement, une **expansion continue sur de nouvelles zones pour ce type de besoin nécessite un examen soigneux à partir de la perspective environnementale**. De la même façon, la logique et les efforts pour éviter la question de révision environnementale de l'utilisation des produits agrochimiques sont incohérents avec les pratiques actuelles acceptées par l'USAID et doivent être traités effectivement pour réaliser des bénéfices complets à partir des activités améliorées de gestion des ressources naturelles du plus grand projet.

Recommandations

Précaution/Reconception: L'équipe de l'EIEP recommande que le staff du PEGRN commence à **examiner le problème de conversion des terres de bas-fond, en prenant en compte la gamme entière des coûts et bénéfices** (socio-économiques et environnementaux) que cette décision entraîne pour tous les concernés. Très clairement, la question des ressources de bas-fonds (tout comme plusieurs autres dimensions de la situation des ressources en eau dans ces forêts) mérite une attention spéciale dans les efforts de cartographie et d'inventaire des ressources relatifs à la planification de la cogestion.

Ceci dit, il y a probablement très peu de forêts classées qui sont sous une pression humaine significative où de grandes superficies de bas-fonds ont été épargnées. Dans ces cas, entamer plus d'accès à de valeureux types d'utilisation de la terre serait inacceptable. Dans d'autres instances encore, telles que le cas de Bakoun où les pressions humaines sont minimes, il serait incohérent, avec l'orientation de conservation proposée pour un plan de cogestion qui convient de plus à de telles forêts, de proposer l'expansion des zones de bas-fonds qui doivent être cultivées.

Concernant les produits agrochimiques, l'USAID doit travailler avec le PEGRN pour clarifier son approche pour l'utilisation des produits agrochimiques et s'assurer que ce sujet est traité affirmativement dans le moyen terme. Les actions plus spécifiques qui suivent sont proposées:

- Comme première étape, le PEGRN doit **désigner des membres spécifiques du staff qui vont être responsables de développer la politique et approche du projet en matière d'utilisation des produits agrochimiques**—fertilisants organiques et pesticides.

- Ce staff doit préparer **une liste des insectes et fongiques reconnus pour les cultures traditionnelles pratiquées par les paysans** dans les alentours des forêts classées. Une telle liste doit être développée de plus avec des recommandations sur l'apparition, la détection, et le traitement—**comme une contribution rapide au contrôle et à l'utilisation des pesticides**

La Gestion des Ressources Naturelle est une Question de Faire des Bons Choix

Ce qui suit est une liste qui a conduit la population à faire des choix médiocres sur comment utiliser et partager les ressources forestières (l'acte social de gestion):

- **Questions de terre et de foncier**—manque de certitude qu'elles bénéficieront de la conservation.
- **Question d'Equité**—d'autres semblent être victime d'un partage disproportionné des bénéfices.
- **Représentations des Usagers—**leurs intérêts n'étaient pas bien représentés dans la planification et l'exécution.
- **Manque de Compréhension—**ils ne comprennent seulement pas leurs rôles, droits et responsabilité.
- **Un Rapport Coûts/Bénéfices Médiocres—**coûts réels sous-estimés ou bénéfices surestimés
- **Conflit d'Intérêt—**le système de gestion fournit des messages mélangés sur le comportement.
- **Manque de Volonté d'Internaliser les Coûts de gestion**—voit le projet comme un bien être social.
- **Des solutions non Probables Offertes à Eux—**des prescriptions technologiques irrationnelles.
- **Comportements Non-consensuels—**pas de conséquences pour le refus de se soumettre au consensus de la communauté.

dans un éventuel manuel actualisé de terrain du projet sur la culture améliorée et la gestion des ressources naturelles.

- Sur des lancées similaires, il y a une nécessité de **compiler l'information correspondante sur les pesticides améliorés et leur utilisation prudente sur les cultures, gestion et stockage.** Le PEGRN serait aussi bien averti de faire une enquête sur les produits agrochimiques qui sont entrain d'être utilisés et délibérément donner des conseils sur les alternatives si des produits chimiques non conformes sont identifiés; les alternatives incluraient des pesticides non dangereux et d'autres mesures agronomiques y compris la gestion intégrée des insectes.

- Toutes les mesures susmentionnées seraient des précurseurs fondamentaux pour une aptitude de se conformer aux règlements de l'Agence concernant l'utilisation des produits agrochimiques et les pesticides sous le Rég. 216. L'équipe de l'EIEP recommande que l'USAID et l'assistance technique de Winrock entreprennent les activités susmentionnées avec une vision de **conformité aux règlements formels d'ici à la fin de 2002.**

Mesures de Mitigation: Une fois les pesticides non dangereux connus, il sera important de s'assurer qu'ils sont entrain d'être utilisés correctement. Le PEGRN doit préparer des **cours de formation locale** pour les paysans impliqués sur le stockage, la gestion et l'application et la possession prudente des containers de pesticides. Un **para-technicien au niveau village—**un paysan bien formé dans ces procédures—pourrait être l'approche appropriée étant donné la faible intensité de l'utilisation des pesticides. Il incomberait aussi au staff du PEGRN d'assurer que des efforts pleins sont entrain d'être déployés pour introduire la culture organique et les techniques de gestion intégrée des insectes comme partie de leurs systèmes de culture améliorée et les activités de gestion des ressources naturelles.

5.4 Etudes Socio-économique et Institutionnelle

En dépit des problèmes susmentionnés, des personnes qui sont familières avec les activités de gestion par la communauté des ressources naturelles à travers le globe seraient surprises

d'entendre que les dimensions socio-économiques et institutionnelles se sont révélées de manière cohérente comme étant les facettes les plus difficiles de ces programmes à mettre en place. Peut être c'est parce que le changement du statut quo—souvent un des conflits ouverts, et pire, entre les populations locales et les autorités forestières, traduit le changement significatif du comportement humain sur plusieurs fronts.

La faisabilité technologique des plans et opérations de cogestion, et tour à tour, leur durabilité à partir d'une perspective environnementale, sont prévues sur l'idée selon laquelle les communautés les comprennent et les appliqueront comme agrées. Tout ce qui peut conduire à une exécution médiocre de ces accords—dans l'ensemble comme résultat des changements dans les rapports coûts/bénéfices pour les investissements ou du moins les perceptions de la communauté—qui font que les populations locales choisissent moins que des pratiques optimales, peut conduire à des impacts environnementaux négatifs.

Comme il en a été enregistré ailleurs, plusieurs des réalisations les plus significatives du PEGRN sont dans le domaine de la gestion participative. Ceci dit, il y a toujours de manière claire des problèmes significatifs liés aux dimensions sociales pour l'approche et les méthodes de la présente cogestion.[12]

Les sections suivantes discutent des résultats de l'équipe de l'EIEP sur les problèmes socio-économiques, certains liés aux problèmes d'exécution de la technologie susmentionnée (e.g., protection et agroforesterie) et les autres, liés aux dimensions sociales par rapport au modèle et les effets potentiels sur la durabilité.

5.4.1 Réaliser un Véritable Consensus Social et Faire les Bons Choix

Au mérite de tous ceux qui sont concernés par le PEGRN, il y a eu une reconnaissance claire dès au départ sur le fait que la clef pour améliorer la situation des forêts classées en Guinée et pour augmenter leur contribution au développement exigerait une approche participative. Une bonne partie de la dégradation actuelle de ces forêts est due au fait que la population qui vit dans et autour d'elles les a utilisées sans règles ou limites—comme « des ressources à accès libre »—le droit de tout le monde mais la responsabilité de personne. Le processus social de cogestion est clairement sur la bonne voie et illustre les types de travail sur les questions de gouvernance qui sont véritablement à la mode aujourd'hui dans les discussions de gestion locale des ressources naturelles.

L'introduction de cette section du rapport a souligné l'importance de la compréhension de la gestion comme un « acte social » où les populations locales font des choix collectifs et relativement consensuels ainsi que des décisions sur l'utilisation (limites) et le partage des ressources. L'approche actuelle de développement des accords de cogestion (les instances actuelles où le modèle de cogestion est entrain d'être appliquée) consiste à combiner la compréhension croissante des besoins et opportunités de gestion des ressources, tirées de la consultation participative avec les utilisateurs, et à travailler ensemble avec eux pour suggérer des solutions, réponses, interventions et des rôles, droits et responsabilités de tous les concernés

[12] L'équipe de l'EIEP a plutôt trouvé franchement la *Performance Improvement Review* (Fischer et Furth 2000) particulièrement utile pour comprendre les défis continus pour une véritable gestion participative des forêts classées. Cette section contribue à cette analyse convaincante, elle-même conduite de manière participative.

pour exécuter ce qui a été décidé. Ce n'est pas une tâche facile (et il n'en a pas été ailleurs non plus); même en l'annonçant, les combinaisons et les permutations des intérêts, des besoins et des opportunités suggèrent déjà la complexité et le défi.

Observations

- **Participation et Représentation Locales et Compréhension de la Cogestion:** Quelqu'un peut avoir le sens qu'une partie des difficultés telles que notées dans le rapport de PIR sur la participation est très similaire en nature aux observations susmentionnées sur la planification de la gestion de la forêt en général: l'équipe du PEGRN paraît entrain de tenter du trop, trop tôt, dans ce présent cas, en terme d'établissement des structures de gouvernance pour la cogestion. La forme doit suivre la fonction, par exemple, comme la recommandé Polansky (2001) en instituant des groupes d'intérêts directement reliés aux étapes incrémentielles des opérations de cogestion, tels que: un groupe de scieurs, un groupe de produits non ligneux de la forêt, les apiculteurs, etc. dans les nouvelles forêts qui sont entrain d'être mises sous cogestion. Promouvoir la compréhension et la transparence au sein de l'actuelle structure multi-villageoise de gestion tout d'un coup, à la fois, en terme de territoire et en terme de droits et de responsabilité, peut simplement être trop complexe ou prendre trop de temps. Et sans un système bien défini et un consensus raisonnable, il sera toujours plus défiant de s'occuper des problèmes les plus difficiles d'investissement et des compromis de production qui ont très certainement le plus grand impact sur la durabilité du plan d'aménagement. Petite inquiétude, le problème de protection qui est aussi fondamental dans le contrat de Nialama, n'a pas été évoquée encore.

- **Coûts de Transaction et Bureaucratie:** Un effet collatéral de cette complexité comprend les coûts de transaction plus élevés en termes d'efforts des membres du Comité Forêt (et les autres) nécessaires pour la prise de décision. Il y a une inquiétude manifeste que le processus est entrain de devenir trop bureaucratique. Ceci a aussi conduit à une situation dans laquelle ceux qui ont passé plusieurs heures ennuyeuses entrain d'essayer de résoudre des questions et de gérer la mise en œuvre du contrat, se sentent irrésistibles d'exiger la compensation pour leurs services. Ceci pourrait en plus devenir une source de conflit d'intérêt dans le fait que ceux qui prennent les décisions sur l'utilisation de la ressource peuvent être tentés d'augmenter l'exploitation des ressources pour se faire payer.

- **Accorder du Temps aux Décisions Villageoises:** Quelle que soit la complexité du processus, il est probable que les décisions les plus difficiles et qui prennent assez de temps seront celles qui se passent entre les villageois eux-mêmes en décidant comment repartir les ressources. Les décisions officielles et les processus internes au sein de la cogestion doivent respecter la nécessité de ce temps et s'assurer que les décisions sont liées aussi aux impératifs des calendriers agro-écologiques (e.g., le temps pour le défrichement de la terre, le brûlis précoce, le semis, et l'apiculture). Comme un exemple, le système double des « ententes » pour octroyer les parcelles agroforestières ressemble à une sur-structuration du processus, qui a inutilement retardé cette année les décisions sur où l'agroforesterie sera pratiqué à Nialama. Il y a certains risques que les paysans n'auront pas le temps pour défricher et brûler leurs parcelles cette année à temps en vue de semer au début de la saison des pluies—spécialement

si le personnel du PEGRN va tenter de renverser le revers et les impacts négatifs vécus l'an passé (et susmentionnés).

L'équipe de l'EIEP reconnaît que les efforts actuels relatifs à la désignation des parcelles agroforestières pour l'utilisation par les différents villages et villageois sont présentement entrain d'être développés et testés. Elle pense que le résultat ultime d'un système durable d'agroforesterie est celui dans lequel les populations impliquées comprennent qu'elles auront des droits fonciers et que, par conséquent, leurs efforts pour protéger la canopée des « arbres » les seront bénéfiques en accélérant le processus de jachère. Quand ce principe est pleinement apprécié par les populations locales, la leçon apprise—et bien sûr une importante leçon—serait que les vrais motivations sont un meilleur choix par rapport aux exigences organisationnelles préalables pour réaliser une utilisation durable des terres. L'équipe de l'EIEP est confiante que ceux qui sont impliqués dans la constitution des arrangements organisationnels pour la cogestion comprennent pleinement ce principe de base de la gestion locale des ressources naturelles relatif à la sécurité foncière.

- **Taxer l'Utilisation pour la Subsistance—Ceci a t-il un Sens?** A Nialama, une des réactions du Comité face aux coûts de transaction élevés de son travail a été la décision, bien qu'apparemment prise en collaboration étroite avec les partenaires du PEGRN, de taxer l'utilisation de la ressource dans la forêt comme un moyen pour générer un budget opérationnel pour le Comité. Pendant que ceci peut être justifiable pour des exploitations commerciales telles que la coupe des bois d'œuvre ou la production des bois de feu pour le marché parce que ces activités devront être étroitement gérées et suivies, l'appliquer aux autres groupes d'usages donne naissance à quelques examens attentifs. Ceci est spécialement le cas de taxer des utilisateurs de subsistance qui collectent ou cueillent les produits de base nécessaires. Les droits d'usage sont documentés par les « Arrêtés de Classement » et soutenus par la loi forestière nationale de 1999 (articles 94 et 95). Ainsi, ils sont acquis et ne peuvent être changés que par de nouvelles lois ou de nouveaux règlements.

  Les cotisations qui sont proposées pouvaient être comprises et justifiées s'il y avait certaines indications pour dire qu'elles ne sont pas du tout arbitraires—qu'elles étaient calculées sur la base des coûts de gestion et d'administration des différentes interventions, qu'il y avait une sorte d'analyse de combien pouvait être collecté ou qu'il y avait une sorte d'estimation des coûts d'administration générale par les Comités Forêts. Cette affaire est la question de « transparence » personnifiée—la notion selon laquelle l'organisation et la structure de la communauté doit affirmativement chercher à être claire et franche sur les décisions prises par une structure exécutive qui affect ses membres.

  Le problème met aussi en cause les intentions et les capacités actuelles du PEGRN de fournir des supports financiers importants pour les interventions sur une forêt classée donnée qui est entrain d'être mise sous cogestion. En effet, c'est le cas teste pour quantifier l'envergure des coûts récurrents que le Gouvernement de Guinée aura à fournir pour accomplir les objectifs de gestion qui sont clairement au-delà des capacités des communautés locales. Le PEGRN semble être disposé à allouer des ressources budgétaires importantes à Suti Yanfou et à Bakoun selon le tableau de budget des nouveaux plans d'aménagement. L'Equipe de l'EIEP soutien l'idée selon laquelle dans certains cas, les subventions et les motivations du

Gouvernement ou dans ce cas, du bailleur de fonds, sont justifiées pour un certain nombre de raisons. Ces raisons comprennent la nature expérimentale du programme lui-même et le fait qu'elles soient justifiées par des coûts hors site pour la société, à la fois en terme social et écologique, à partir de l'échec de renversement de la dégradation des ressources naturelles et la pauvreté qui lui est rattachée. La question, cependant, est de trouver l'approche la moins coûteuse qui éventuellement pourra être supportée par le Gouvernement lui-même pour les services qu'il fournissent comme sa contribution à la cogestion (e.g., services techniques tels que la cartographie, l'inventaire des ressources, la planification de la gestion et les services administratifs tels que les conseils et le suivi du plan).

Le Comité Forêt de Nialama va présenter son tableau de cotisation à l'assemblée générale bientôt; la réaction des villageois et leur conformité sont à observer. Les villageois impliqués voyant leur faible contrôle sur leur sécurité financière érodée plutôt que renforcée par ces plans d'aménagement, les dispositions et les responsabilités peuvent rapidement se retourner contre le programme et faire de mauvais choix sur l'utilisation des ressources.

Table 5.3 Propositions Actuelles des Structures de Cotisation pour la Cogestion[13]

Activités/utilisation des ressources	**Nialama**	**Bakoun**			**Suti Yanfou**
		FC I	**FC II**	**FC III**	
Parcelles agroforestières	20 mesures par récolte	1000 FG par personne/an	2000 FG par personne/an	1000–2000 FG par personne/an	3000 FG par personne/an
Culture de bas-fond		3000 FG par personne/an	3000 FG/ personne/an	3000 FG/ personne/an	
Pâturage		500 FG/ animal/an	500 FG/ animal/an	500 FG/ animal/an	500 FG/ animal/an
Chasse		5000 FG/per/an	1000 FG/ permis/an	1000 FG/ personne/an	1000 FG/ permis/an
Coupe commerciale du bambou	5 FG par bambou	Aucune redevance	Aucune redevance	Aucune redevance	Pas mentionné
Karité	Pas de karité	500 FG	1000 FG	1/10 litre	Pas de Karité
Néré				500 FG/an	
Apiculture		10% de la production annuelle	10% de la production annuelle	10% de la production annuelle	
Poudre à canon	Ressource n'existe pas	225kg/an	225kg/an	225kg/an	Ressource n'existe pas
Cotisation des membres du comité	Pas d'information	1000 fg/ trois mois	1000 fg/ trois mois	1000 fg/trois mois	Pas encore décidé
Coupe des bois d'œuvre	Entrain de changer l'approche	Pas encore définie	Pas encore définie	Pas encore définie	Pas encore définie

[13] L'équipe de l'EIEP n'a pas pu aider mais a constaté qu'il y a des points de vue différents sur le niveau de ces cotisations, entre les populations impliquées et ce qui est mentionné dans les plans d'aménagement.

Etapes Incrémentielles d'un Contrat de Cogestion

L'équipe de l'EIEP reconnaît que ses recommandations à propos de la mise en œuvre incrémentielle de la cogestion est plus facile à dire que de réaliser. Ce qui suit constitue certains niveaux de compréhension, d'accords et d'actions suggérés qui pourraient être des étapes au cours du chemin—à discuter avec la DNEF par le Comité Inter-villageois au nom de la communauté impliquée:

- Cessation des activités « illégales » dans la forêt en échange du support du projet
- Accord sur les limites redéfinies et/ou des limites territoriales (unité de gestion) au sein de la forêt avec l'appui de la DNEF pour la gestion rationnelle des zones qui sont immédiatement hors forêt
- Interdiction sur l'utilisation du feu pour la cueillette du miel en échange du développement de l'apiculture
- Protection en avance des têtes de sources clefs en échange du développement des sources d'eau.
- Protection complète des zones sensibles—sites fragiles ou habitat des espèces de biodiversité.
- Adoption des techniques agronomiques améliorées et conservation des eaux et du sol dans des endroits qui doivent être destinés à l'agriculture.
- Une adhésion stricte aux mesures agroforestières sur ces parcelles comme conditions préalables pour une participation continue.
- Faire des limites au nombre d'animaux dans les zones identifiées pour le pâturage dans la forêt.
- Respect complet des règlements de la chasse en échange des droits de chasse gérés au sein de la forêt ainsi que l'autorité d'exclure les autres.
- Adjudication des terres propices à l'agriculture aux paysans locaux qui les occupent sur les abords des forêts avec la cessation de plus d'incursions.

Conclusion: Bien que le **progrès réalisé avec l'organisation des villageois pour participer à la cogestion soit probablement la partie qui a de plus évolué dans toute l'entreprise**, sa grande complexité, comme mise en place à Nialama, et telle qu'elle a commencé dans les deux autres forêts, la rend difficile à comprendre pour tous ceux qui sont concernés.

Recommandations: L'équipe de l'EIEP croit qu'aujourd'hui certain des résultats les plus importants du développement du processus de cogestion des forêts classées de Guinée est l'expérience acquise en matière de gestion participative des ressources naturelles par tous ceux qui sont impliqués. Elle **approuve profondément la continuation du processus de Performance Improvement Review** et ferait les remarques suivantes à propos ainsi qu'à son mandat:

- De véritables **arrangements de cogestion participative** ne sont pas simplement des moyens pour gérer et conserver les forêts. Leur établissement **doit être des objectifs formels** (et des résultats intermédiaires dans la matrice de Planification Stratégique de l'USAID) du processus lui-même qui incarne les meilleures pratiques de gestion locale des ressources naturelles où les populations locales apprennent à travailler ensemble pour diagnostiquer leurs problèmes et identifier et mettre en œuvre des solutions pour les résoudre.

- L'équipe du PEGRN peut penser à une adaptation du modèle participatif pour les forêts de Suti Yanfou et de Bakoun qui formalise l'accord de travail entre la DNEF et les Comités

Forêts. La cogestion est nouvelle à la Guinée, la communauté guinéenne et les autorités de l'Etat ne sont pas habituées à établir un travail de dialogue basé sur le partenariat. Cette difficulté peut être plus grande qu'elle ne devrait être—tout simplement parce que la DNEF voit le contrat de cogestion dans toute sa complexité, et avec un plan d'aménagement en annexe, comme le point de départ des interventions de gestion. Cette approche force chacun des concernés à savoir les villageois, les autorités de la DNEF, leurs représentants au niveau du Cantonnement, les ONG qui facilitent le processus et leur équipe d'assistance technique d'avoir tous les éléments en place avant que la vraie nature de la relation ne puisse être véritablement engagée. Peut être un meilleur choix dans la quête sincère et très réelle pour simplifier l'expérience de Nialama serait de **développer un modèle de contrat qui puisse être incrémentiellement mis en place en se basant sur des étapes séquentielles de compréhension et de performance**.

- **Avoir une main sur les coûts réels du comité forêt** et essayer de les rendre beaucoup plus gérable seront fondamentaux pour « simplifier » l'approche de cogestion. Il y a d'amples raisons de croire que les comités forêts dans les nouvelles forêts de Suti Yanfou et de Bakoun seront au courant des questions de compensation soulevées à Nialama et qu'à leur tour ils tenteront de soulever la même question pour leurs services. Dans tous les deux cas, étant donné les différentes contraintes sur la production, il sera plus difficile à arranger. Cette question doit être examinée de manière directe pour éviter des circonstances qui conduiraient à des conflits d'intérêts et de mal compréhensions.

5.4.2 Analyse Financière et Economique—Un Elément Clef de la Durabilité

Les expériences de cogestion les plus prometteuses à travers le monde sont fondées sur des entreprises locales de la communauté qui entreprennent des activités commerciales financièrement viables tirées des différentes ressources de la forêt conformément à un plan d'aménagement pour assurer la durabilité sociale et écologique. En plus, des fonds de gestion alimentés par une portion du profit net sont crées pour couvrir les coûts récurrents de gestion de la forêt, tels que la maintenance des routes et pistes, le gardiennage, l'accroissement des peuplements des bois d'œuvre, la protection contre les feux et les coûts généraux opérationnels. Un comité de gestion de la forêt ou d'autres organisations formelles est normalement établi avec pour objectif d'exécuter le plan d'aménagement, de représenter les intérêts des villageois, de gérer le fonds de gestion et de coordonner les responsabilités de gestion de la communauté avec celles de la DNEF.

Si l'objectif principal d'exécution d'un système de cogestion sur une forêt publique est la durabilité des ressources forestières à travers l'implication de la population locale, un objectif corollaire serait l'amélioration du bien-être de la population locale. Cet accroissement du bien-être proviendrait des activités économiques conduites par les communautés locales, basées sur l'utilisation durable des ressources de la forêt. Dans ce processus, l'analyse financière et économique a un rôle à jouer en aidant à décider sur quelles activités doivent être entreprises pour optimiser le bien-être de la population impliquée dans le cadre de l'utilisation durable de la ressource. Ainsi, elle doit être un facteur essentiel dans la préparation des plans d'aménagement, spécialement si ces plans vont être la base des accords de cogestion de la forêt.

Habitat Primaire de la Faune à Bakoun: les escarpements rencontrés dans plusieurs forêts, tel que celui sur la partie Nord-ouest de Bakoun, sont des endroits intéressants pour la faune. Ici, il y avait plusieurs signes de babouins et de porcs-épics, et certainement de léopards, mettant l'accent sur leur protection. En plus, à cause de leur terrain élevé, ils doivent être protégés pour des objectifs de bassin versant. Et escalader ces hauteurs accidentées fournies au personnel forestier une vue d'ensemble excellente pour des observations de reconnaissance de la forêt.

Les Babouins à Bakoun: des troupes de babouins ont été vues à plusieurs endroits à Bakoun. Celles-ci, vu dans la partie Ouest de la forêt, ont suivi le véhicule de l'équipe sans avoir peur—bien qu'elles se sont dispersées lorsqu'elles ont vu quelqu'un descendre du véhicule. Bien que variété plus large d'animaux et leurs signes aient été peu constatés sur cette partie de la forêt de Bakoun, suggérer la chasse à cause de l'accès facile, il y a toujours des populations de gibiers intéressants qui méritent d'être protégées ici.

Le Barrage de Tinkisso et son Bassin Versant: le barrage de Tinkisso et la Centrale hydroélectrique fournissent de l'électricité et de l'eau à la ville de Dabola. Tard pendant la saison sèche, l'électricité doit être rationnée pour utiliser la nuit seulement, et le réservoir semble être plutôt petit et superficiel, remplit de sédiments drainés à partir des collines se trouvant derrière le site. Ces collines sont une partie de la forêt classée de Sincery-Oursa déjà dégradée, précisément dans la partie la plus proche du barrage et de la ville. Les feux, probablement les résultats de la préparation non autorisée du charbon de bois, ont été vus sur les collines au-dessus du barrage, au milieu du site de cette ville que ce bassin versant serve. L'usage non légal de la forêt et la dégradation du bassin versant rendent l'approvisionnement en eau aléatoire—et peut faire perdre à cet élément de développement infrastructurel son efficacité.

De la même manière, les efforts de cogestion impliquent les villageois et la DNEF dans l'exécution d'un certain nombre de changements dans l'utilisation de la ressource qui entraîneront la gestion durable de la forêt au fil du temps. De tels changements sous-entendent un investissement et des coûts continus en temps et en effort, en matériels et en fonds de la part des villageois et de la DNEF. L'analyse économique et financière peut être particulièrement utile dans la sélection des cours d'action, qui, au fil du temps, renversera l'état actuel des choses.

Observation: Les efforts et documents actuels, incluant les analyses économiques et financières faites dans les plans d'aménagement et le rapport de consultation[14] le plus récent présentent un certain nombres de problèmes en termes d'utilisation de ces analyses pour assurer la durabilité; ils comprennent:

- **Manque d'un Cas de Scénario de Base—Comprendre les Implications Economiques de la Dégradation de la Forêt:** Pour analyser les options d'investissement, ceux-ci doivent être comparés à un cas de base. Normalement, un cas de base signifie que les choses continuent sur leurs tendances actuelles à moins qu'il y aient des raisons objectifs qui font croire que certains scénarios sont plus probables. Ces tendances doivent être projetées dans le future. De telles projections doivent prendre en compte l'accroissement de la population, les plans généraux de développement de la zone en question (e.g., infrastructure physique et sociale), l'évolution des marchés des marchandises qui sont actuellement entrain d'être produites, les impacts attendus des activités actuelles continues sur la condition des ressources qui existent dans la forêt, et les effets externes attendus (e.g., l'écoulement de l'eau, le microclimat, l'érosion, la biodiversité…). Des informations de base sur plusieurs de ces facteurs peuvent être obtenues en travaillant avec la liste de contrôle en **Annexe G**.

- **Analyse du Coût/Bénéfices—« Qui paye/Qui Gagne »:** la prochaine et peut être la plus importante étape de l'analyse économique et financière doit être l'analyse d'un nombre limité d'options de gestion et leur considération par les décideurs. Les options doivent considérer les pratiques d'utilisation de la terre et les autres activités avec lesquelles les villageois sont familiers, auxquelles ils sont intéressés, et qui produisent des biens qui peuvent être vendus dans des marchés accessibles. Plusieurs de ces pratiques vont probablement exiger des investissements et/ou des coûts récurrents. D'autre part, ces coûts peuvent être compensés par les opportunités de génération des revenus et les nouveaux produits commercialisables. Une évaluation soigneuse des coûts et bénéfices attendus au fil du temps à partir de ces investissements et les nouveaux résultats a besoin d'être conduite en vue de comparer la valeur des options à considérer avec le cas de base. Dans cette partie de l'analyse, les décideurs doivent avoir, aussi clairement que possible, une compréhension de l'accès au marché, la compétition, les prix qui peuvent être attendus des produits considérés, et les coûts de production attendus.

[14] Un rapport—brouillon sur « L'analyse économique des Plans d'Aménagement: Les Forêts Classées de Suti Yanfou et de Bakoun » par Christophersen et Bah était soumis pour révision le 05 Mars 2001. Malheureusement, l'analyse contenue dans ce rapport a utilisé les plans d'aménagement pour les deux forêts comme base. Comme le rapport de cette EIEP l'indique, ces deux plans d'aménagement ont des défauts importants qui, combinés avec des erreurs commises par Christophersen et Bah rendent leur rapport difficile à appliquer. En plus, l'analyse économique a besoin d'aller au-delà de la dimension de tels plans si elle va contribuer à une évaluation adéquate des effets environnementaux des plans de cogestion proposés.

Dans tous les deux plans d'aménagement, et dans le rapport sur l'analyse économique (Christophersen et Bah 2001), il y a une attention forte sur le « Comité Forêt », alors que ce n'est pas clair comment les villageois amélioreraient leur revenu. L'attention centrale de l'analyse doit être quels types d'activités économiques, conduites par la population locale participante et impliquant des changements dans l'utilisation de la ressource de la forêt, apporteront un degré plus élevé de bien être qui va encourager la gestion durable de la ressource. Il semble déjà que les espoirs financiers ont été exagérés, ce qui conduira les villageois à tenter de trouver des moyens pour accroître leurs bénéfices qui sont en dehors du plan d'aménagement conduisant à des impacts environnementaux négatifs.

- **Comprendre l'Economie de la Cogestion dans son Ensemble:** en plus de l'analyse des activités productives à conduire par les villageois, il y a peut être la nécessité d'autres investissements, e.g., la réhabilitation des zones dégradées et d'autres dépenses liées à la protection de la forêt. Ceci soulève une question constructive en matière de cogestion des forêts, qui est le partage des responsabilités relatives à l'investissement et les autres coûts entre les communautés locales et la DNEF. Bien que c'est normal de s'attendre à ce que les villageois soient disposés à payer les coûts récurrents (y compris les taxes et les autres charges) pour les activités qui leur sont directement bénéfiques, il n'est pas évident qu'ils devraient ou pourraient payer pour les activités qui sont bénéfiques pour la société entière mais qui n'ont pas d'intérêts directs pour eux. En plus, certains investissements et les coûts récurrents pourraient être une responsabilité légalement exigée pour la DNEF (e.g., délinéation et démarcation d'une forêt classée, construction et maintenance des grandes routes d'accès, mesure de contrôle de feu, et d'autres infrastructures de base pour la gestion de la forêt).

  Les interventions relatives à la réhabilitation des zones dégradées doivent être estimées sur la base de ce que la société aura à supporter pour n'avoir pas encouru de tels coûts. Des impacts internes tirés de la dégradation continue des ressources forestières souvent comportent une variété de dommages aux routes et ponts, infrastructures d'irrigation, pêche sur la terre ferme, terres de culture et installations humaines. D'autres impacts comportent les réductions de l'approvisionnement en eau, de la productivité et de la biodiversité. Bien que ces effets n'affectent pas directement les villageois, ils représentent des impacts sur la société plus large provenant d'une intervention, et, ainsi, ils doivent être inclus dans les calculs économiques. La valeur économique de ces effets n'est pas facile à mesurer. Cependant, des estimations raisonnables peuvent être obtenues, par exemple, en évaluant les coûts de réparation d'une infrastructure qui souffre d'endommagement, en évaluant les pertes en productivité sur des terres de cultures potentiellement endommagées et d'autres biens productifs, ou en calculant la valeur de la production renoncée résultant des systèmes d'irrigation affectés.

  Finalement, les décisions seront prisent conjointement par le Comité Forestier de Gestion et la DNEF basée sur un certain nombre de considérations, l'une desquelles est la rentabilité économique attendue des diverses options. Bien qu'il puisse y avoir des raisons objectives de sélection d'une option autre que celle qui est économiquement plus rentable, les décideurs auront été informés de ce à quoi renoncer en faisant de tels choix. Ceci doit clairement

démontrer la valeur essentielle de l'analyse économique et financière dans la préparation des plans d'aménagement pour la cogestion de la forêt.

- **Les Faiblesses de l'Analyse Economique et Financière Actuelle:** il est extrêmement improbable que les plans d'aménagement actuels et leur analyse économique et financière serviraient comme point de départ pour la préparation éventuelle de documents effectifs de contrats. Ils exigeront des révisions significatives, à la fois, en termes d'approche beaucoup plus crédible pour les prescriptions et de méthodologie plus rationnelle pour l'analyse économique et financière.

  L'information fournie dans les documents examinés ne permet pas une évaluation des implications économiques générales du modèle de cogestion ou des besoins et opportunités impliqués dans ce type de modèle. De plus, pendant que les plans d'aménagement dans leur forme actuelle ne semblent pas encourageant, ils ne sont pas basés sur une analyse économique profonde des opportunités présentées par les forêts de Suti Yanfou et de Bakoun. Des travaux d'analyse plus approfondis pourront révéler des opportunités non identifiées encore. En plus, les plans d'aménagement de ces deux forêts ne fournissent pas un examen de l'expérience de la forêt classée de Nialama, chose qui aurait pu apporter des perspicacités supplémentaires.

  La profitabilité financière soutenue au fil du temps à partir du point de vue des populations locales est essentiel. Les investissements, les changements dans les pratiques (compromis de production pour réaliser la protection et la conservation) et d'autres activités doivent être sélectionnés en ayant ce critère à l'esprit, autrement la participation de la part des populations ne peut pas être attendue. Il apparaît que l'analyse économique et financière des plans d'aménagement actuels a été appliquée après que ces derniers aient été conçus. Une analyse économique/financière doit être considérée à l'avance comme un facteur clef dans la sélection des activités à entreprendre.

- **La Structure des Coûts pour la Cogestion:** un autre problème majeur est qu'il n'y a pas d'indication claire sur la séparation des droits et obligations entre les communautés et la DNEF. Ceci est fondamental car les retombées pour la communauté dépendront des structures du coût qui seront affectées par leurs obligations. Les deux plans d'aménagement et le rapport sur « l'Analyse Economique des Plans d'Aménagement: Bakoun et Suti Yanfou », assument l'autofinancement des interventions anticipées. Ceci ne semble pas être réaliste, spécialement dans le cas de Suti Yanfou, où beaucoup semble être nécessaire dans le cadre des investissements pour la protection. Les populations locales doivent-elles être chargées de ces activités ou doivent-elles (ces activités) rester sous la responsabilité de la DNEF? Ceci est particulièrement important, lors qu'on considère le fait que les villageois ne gagnent probablement aucun revenu à partir des investissements pour la protection et la réhabilitation mais une part significative des bénéfices reviendra à la société plus large. Dans le même contexte, certains investissements en infrastructure tels que les pare-feu et spécialement les repères des limites en béton semblent excessifs si ce qui est poursuivi est l'utilisation durable de la ressource. Si c'est légalement exigé, pourquoi ces investissements ne devraient pas être une partie des responsabilités de la DNEF.

- **Vivre avec le Marché et les Coûts de son Approvisionnement:** dans le cas particulier de la forêt de Bakoun, il y a un problème majeur d'accès. Ceci est un inconvénient du point de vue commercialisation des produits, mais un avantage du point de vue conservation des ressources. Si cette zone n'est sous aucune menace et n'a pas de potentiel actuel clair pour la commercialisation des produits, les tentatives pour la placer sous cogestion tel que le prévoit le plan d'aménagement dans sa forme actuelle, peut être prématuré.

Conclusion: L'analyse économique et financière a un rôle important à jouer pour aider à décider **quelles activités doivent être entreprises pour optimiser le bien-être de la population** impliquée dans le cadre des potentialités de l'utilisation durable. Tant que les populations locales ne réalisent pas des bénéfices de court terme et tangibles à partir de la participation dans la cogestion, il y a de fortes chances qu'elles retourneront aux anciennes pratiques d'utilisation non durables.

L'éventuelle **durabilité économique et financière** de la cogestion des forêts classées, sans l'appui des bailleurs de fonds **doit être un but et un principe de base**. Cependant ceci ne peut pas être possible dans chaque forêt classée en Guinée étant donné les conditions actuelles dans certaines de ces forêts.

Recommandation: Un **ensemble de travaux d'analyse économique et financière beaucoup plus approfondis et rigoureux** devrait aider à identifier les forêts candidates et le mélange exact d'activités et d'investissements dont les coûts n'excéderont pas les bénéfices, assurant ainsi une plus grande probabilité de succès pour des unités potentielles futures de cogestion.

5.4.3 Capacités Institutionnelles—Reproduction sur la Voie de la Durabilité

La durabilité institutionnelle prend une importance très grande avec la cogestion car elle constitue quelque chose de nouveau tant pour les communautés que pour la DNEF. Une preuve à l'avance d'un modèle durable est l'aptitude de le reproduire ailleurs sous des conditions similaires. La cogestion par définition est une question de relations, dans le cas présent entre les populations locales ou groupes d'utilisateurs et la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF). La DNEF représente les intérêts nationaux du pays et la société plus large dans le maintien et la gestion des réserves forestières de la Guinée. Dans le passé, la relation était largement de « commande et de contrôle » avec la structure de l'Etat chargée d'appliquer les règlements sous lesquels ces forêts ont été classées. Comme cette relation est tombée en ruine sous l'effet de la pression croissante de la population et l'incapacité de la DNEF de réunir le staff, les ressources et les capacités nécessaires pour protéger pleinement ces forêts, une nouvelle et beaucoup plus progressive relation est entrain d'être développée—la cogestion.

L'objectif est d'engager les communautés qui vivent dans et autour de ces forêts et la DNEF dans un processus de partenariat avec des rôles, des droits et des responsabilités conférés à chacun. Pour remplir pleinement ses obligations sous ce nouvel arrangement, chaque partie aura besoin des attributs structurels et fonctionnels. En plus, les deux parties auront besoin des relations de travail régulières fondées sur les principes *de juré* et *de facto.*

Observations: Pas de façon étonnante, et malgré le fait que cette relation de travail qu'est un résultat des efforts concertés du personnel du projet soit tout à fait en avance, il y a toujours un

nombre de problèmes qui entravent l'efficacité et l'effectivité des relations institutionnelles nécessaires pour la cogestion durable.

- **Tentatives de la Notion de Partenariat:** en parlant de participation ci-dessus, il y avait une observation qui disait qu'il y a toujours un manque de bonne compréhension de la notion de partenariat dans la gestion des forêts naturelles. Ceci peut en partie être le résultat d'une approche trop conservatrice contre le transfert des responsabilités de prise de décision aux communautés. Le plan d'aménagement de Bakoun mentionne par exemple que « l'assemblée générale attend de recevoir de la DNEF ses attributions pendant la signature du contrat ». De plus, il note que l'assemblée générale attend de recevoir de la part de la DNEF l'autorisation de programmer les activités. En effet, toute la section dans ce plan d'aménagement semble, d'autre part, hésitante et exagérée dans le cas du Comité Forêt. Douze attributs qui sont « crûs » être son rôle sont mentionnés. D'autre part, le rôle du Cantonnement Forestier est simplement décrit comme chargé d'assurer le suivi de l'exécution du plan, de la forêt et pour constater les infractions, et dans la cogestion son rôle est élargi à la co-animation des structures et des commissions, quel qu'en soit les moyens.

  En fait, pendant la visite de terrain il était facile de corroborer le fait que les agents de terrain de la DNEF au niveau du Cantonnement ne comprennent pas pleinement leurs rôles et responsabilités. Il n'y a pas un système efficace d'enregistrement des données à ce niveau; les agents du Cantonnement Forestier n'ont pas d'information sur l'allocation des ressources (agroforesterie, bas-fonds, coupe des arbres) dans la forêt classée de Nialama. De la même manière, ils n'ont apparemment pas une connaissance des autres activités qui se passent en dehors de la forêt dans la préfecture. Pendant notre visite à Nialama, l'équipe de l'EIEP a rencontré une série d'arbres de valeurs (*Khaya* et *Lengué*) qui ont été récemment coupés avec une tronçonneuse tout juste à la périphérie de la forêt. Lors qu'il a été interrogé à propos de ces activités, le Chef du Cantonnement Forestier a dit que toute coupe était autorisée au niveau du Chef de la Section.

  Il semble clair que les plus grandes attentes pour le rôle du comité forêt, très amplement décrit dans les plans d'aménagement, vont exiger une structure parallèle des agents locaux de la DNEF. A moins que leur rôle soit spécifié plus clairement, ils vont probablement retomber dans leurs anciens rôles d'autoritarisme qui serait l'antithèse du partenariat. De plus, comme agents du Cantonnement Forestier ont été renforcés, avec des ressources supplémentaires de transport et de perdiem, ils doivent aussi exercer leur rôle dans la préfecture autour de la forêt. Il est inconcevable que des réserves forestières soient entrain d'être conduite sous cogestion, alors que tout juste au-delà des limites les chaos règnent toujours. Une telle situation saperait complètement la motivation des villageois qui sont entrain d'être épuisés pour respecter les prescriptions de gestion. De plus, il est probable que si les prescriptions peuvent être appliquées avec succès dans la forêt, certaines pressions autour des ressources forestières seront orientées sur d'autres zones.

- **Le Statut Légal de la Cogestion:** Bien que la DNEF soit engagée dans la promotion de la cogestion dans un certain nombre de forêts, le cadre légal et institutionnel est jusqu'à présent incomplet et non clair. Par exemple, l'accord de substitution des 25 hectares des terres de la forêt avec les enclaves de Nialama pour accommoder l'habitat des chimpanzés, bien qu'étant

un événement très marquant pour le projet, n'a pas encore été officialisé par la DNEF avec un amendement de l'Arrêté de Classement. La référence au cadre politique pour la cogestion en Guinée souvent cite le Code Forestier National, le Plan d'Action Forestier National, la nouvelle Politique de Décentralisation et la Déclaration Conjointes des Ministères de l'Agriculture et des Finances sur le partage des revenus provenant de l'utilisation des ressources naturelles avec les CRD. Ces diverses déclarations de politique sont un début excellent mais la cogestion a toujours besoin d'être pleinement et clairement codifiée.

Parmi les défis institutionnels qui ont besoin d'une attention urgente (et qui peuvent être entrain de ralentir le rythme de l'application des activités de cogestion) il y a les suivants: le retard dans la rédaction et la promulgation des textes d'application du nouveau code forestier; la nécessité d'une spécificité plus nette en matière de taxation, de formules de distribution des revenus et de modalités de partage des revenus; et de la reconnaissance d'une association intervillageoise comme une structure décentralisée. Le manque de ressources budgétaires adéquates pour la DNEF afin de lui permettre d'entreprendre son rôle pour promouvoir la cogestion ajoute des difficultés à tout ce qui est susmentionné.

- **Simplifier la Structure de Cogestion au Niveau de la Communauté:** Parmi les cinq comités qui ont été déjà constituées pour les trois forêts (un à Nialama, un à Suti Yanfou et trois à Bakoun), Nialama est le seul qui à nos jours a reçu la reconnaissance officielle. Le processus pour obtenir un statut légal inclut l'organisation de la communauté pour former une association intervillageoise, la rédaction du statut et règlement, et la demande de la reconnaissance au près de la DNEF. Le processus tel qu'énoncé apparaît relativement facile et encourageant. Tous les comités ont rédigé leur statut général et certains règlements intérieurs pour approbation par les assemblées générales et ils se rendront bientôt à la DNEF pour la reconnaissance officielle. A Nialama, pendant la visite de l'équipe de l'EIEP, le Comité Forêt a passé à peu près trois jours entrain de discuter de la structure et de la somme des cotisations. Comme indiqué ci-haut, l'acceptation complète par les assemblées générales individuelles aura des implications sur la durabilité à long terme des arrangements de cogestion.

  Dans son dernier rapport, Polansky (février 2001) a aussi fait des recommandations, que l'équipe de l'EIEP croît méritent une considération sérieuse, sur le rôle des Comités Forêts. Elle note (p.8) que « …le rôle du Comité Forêt a besoin d'être redéfini afin qu'il ne devienne pas une autre couche bureaucratique qui doit être subventionnée par l'aménagement des forêts ». Elle poursuit en proposant que le « Comité Forêt ne doit pas devenir une banque ou un marchand avec le droit exclusif d'acheter des produits des groupes d'utilisateurs, en transformant ces groupes en simples travailleurs du comité » (traduction informelle).

  Finalement, à cet égard, l'équipe de l'EIEP a noté que tous les acteurs des communautés impliquées ne comprennent pas pleinement leurs rôles et responsabilités dans le processus de cogestion. A Nialama, par exemple, il y a certains membres du Comité Forêt qui ne savent toujours pas à quelle commission ils appartiennent encore moins les attentes pour les rôles et responsabilités de ces commissions. Les rôles des superviseurs de zone désignés par le Comité Forêt et choisis parmi les gens reconnus comme ayant une certaine connaissance de

la forêt et qui sont aussi familiers avec certains types d'activités, ont toujours besoin d'être clarifié de plus.

- **La Préparation de ONG pour leur Rôle:** A Nialama, l'ONG qui est chargé de faciliter le processus est l'UGVD (Union Guinéenne des Volontaires pour le Développement) basée à Labé; à Bakoun, c'est Ballal-Guinée basée à Tougué; et à Suti Yanfou, c'est l'ADEG (Association pour le Développement Guinéen) basée à Mamou. A Bakoun et à Suti Yanfou, Ballal et ADEG ont facilité l'organisation des Comités Forêts. Comme partie intégrante de la visite de terrain de l'équipe de l'EIEP, il était possible d'observer le niveau de compréhension et de maîtrise du processus par certains agents de terrain de ces ONG tout comme la manière par laquelle ils exécutent leurs rôles et tâches. Il y a toujours un manque de bonne compréhension et de capacité à leur niveau en ce qui concerne leurs rôles. Ceci peut être lié à un manque de définition claire de leurs rôles ou à un niveau limité de formation, ou encore à un manque de mesure de responsabilité. Le PEGRN a ainsi la tâche de travailler intensivement avec les ONG pour améliorer leurs capacités.

  Certainement, une partie du problème c'est les attentes d'un corps de jeunes gens sérieux qui essayent d'être serviables à leurs communautés clientes en les induisant à prendre en main le processus de cogestion. Etant donné certains problèmes techniques et organisationnels susmentionnés, quelqu'un peut seulement se demander si ces agents avec relativement sans expérience sont totalement capables d'apprécier la nuance de ce dont on est entrain de leur demander de promouvoir. Plusieurs cas laissent entendre qu'ils ne comprennent pas pleinement le processus, le plus remarquable desquels étaient des instances à Bakoun où la confusion à propos de « l'approche moule » qui a conduit à une discussion irrationnelle sur le nombre d'arbres à couper. Les villageois ont mentionné que certains agents leur ont suggéré, probablement dans l'esprit de participation effective, de proposer la coupe des bois d'œuvre qui, en fait, dépasse leurs intérêts, priorités et capacités.

Conclusion: L'équipe de l'EIEP apprécie les efforts concertés faits pour organiser les différents éléments institutionnels du processus de cogestion et pendant qu'elle reconnaisse le grand progrès qui a été fait sur plusieurs fronts au sein de cette structure, elle ne peut pas aider mais peut dire qu'on est entrain de tenter d'aller trop loin et trop tôt. La multiplicité des éléments de la structure et le niveau de complexité laissent comprendre que plusieurs individus ne peuvent pas être complètement préparés pour exécuter leurs rôles et responsabilités au sein de la structure de la communauté et du côté des agents de la DNEF et des ONG qui sont censés de les assister. Clairement, le vrai teste pour la préparation et la transparence viendra quand les villageois comprendront ce qui est attendu d'eux, en termes de comportement et en termes de cotisations pour l'utilisation de la forêt et de ses ressources. **Laisser ces questions sensibles jusqu'à la fin pourrait causer des problèmes pour le consensus général au niveau de la communauté qui va être exigé si l'on veut que la cogestion soit durablement exécutée.**

Recommandation: L'équipe de l'EIEP croît que l'intention de simplifier le processus de cogestion récemment annoncé par le PEGRN mérite une attention sérieuse et continue, en terme institutionnel, particulièrement. Sa courte visite des différents sites et l'étendue générale de l'EIEP l'empêche de simplement faire une anticipation sur les arrangements institutionnels actuels. En général, cependant, l'équipe pense que l'expérience ample qui a été obtenue

maintenant pour mettre les structures en place à Nialama peut et doit conduire à des modifications des structures présentes. Ceux qui sont sur le terrain sont bien placés pour juger comment ceci va être accompli. Certaines recommandations plus spécifiques sont notées ci-dessous:

Caractéristiques des Organisations Durables

Un nombre essentiel de caractéristiques d'une organisation locale ou communautaire ont émergé à partir des expériences à travers le monde; elles incluent:

- Leadership efficace
- Bonne diffusion de l'information
- Niveau de participation élevée
- Un plan stratégique constant
- Une capacité de mobiliser des fonds
- Bonne gestion financière
- Un bon système de documentation
- Des objectifs clairs définis pour son programme

Source: Du bulletin de World Neighbours in Action qui résume leur publication: ***« Du Bas vers la Haut : Renforcer les Capacités Organisationnelles à travers l'Auto-évaluation Assistée »,*** l'information sur cette publication et autres peuvent être trouvées à leur site: www.wn.org ou par e-mail à info@wn.org

- Polansky a recommandé, après avoir travaillé étroitement à plusieurs niveaux au sein de la présente structure de cogestion de Nialama, une structure beaucoup plus simplifiée pour l'organisation de la communauté. Elle recommande **une structure organisationnelle basée sur des groupes d'utilisateurs** orientée vers les intérêts actuels des différentes activités entre les villageois qui sont impliqués. Au minimum, elle propose les groupes suivants: chasseurs, éleveurs, apiculteurs, scieurs, fendeurs de bois, ceux qui travaillent le bambou et ceux qui coupent et transportent la paille. Le rôle du Comité Forêt sera de résoudre les conflits entre les différents groupes d'intérêt si cela arrivait. Chacun de ces groupes d'intérêt retiendrait finalement des droits exclusifs pour exploiter et vendre ses ressources particulières au sein de la forêt avec la condition qu'il respecte les prescriptions pour une utilisation durable.

- L'équipe de l'EIEP soutient cet intérêt ou approche de groupes d'utilisateurs et elle pense que ceci correspondrait bien avec **une approche beaucoup plus expérimentale pour le développement du plan de cogestion** recommandée ci-haut. A Suti Yanfou, certains des **opportunités les plus faciles à cibler** pourraient inclure: le groupe des utilisateurs de l'eau liés à l'aménagement des sources d'eau et à la protection de leurs têtes; l'organisation des apiculteurs et la commercialisation du miel au bord de la route nationale; et les groupes des agroforestiers et de conservation des eaux et sols comme points de départ pour des efforts concertés d'amélioration des pratiques actuelles d'agriculture sur les versants moins raides autour de la base de la forêt. A Bakoun, organiser les chasseurs pour comprendre davantage les ressources faunistiques et pour protéger la zone contre l'utilisation non autorisée par les étrangers pourrait aussi être un début; l'apiculture, la pratique des cultures améliorées et les opportunités de commercialisation sur les terres hors forêts pourraient l'être aussi.

- La clef pour comprendre les rôles et responsabilités institutionnels peut être simplifiée si des **termes de références simples sont préparés pour chaque élément** de la structure—pour l'organisation de la communauté et pour le personnel de la DNEF et des ONG. Ces déclarations écrites doivent constituer la base d'une production éventuelle de manuel

opérationnel qui peut être incrémentiellement développé pendant que les pièces des opérations de cogestion sont entrain d'être décidées et/ou améliorées.

- Avec une tel ensemble de termes de référence en main, une **formation sur l'évaluation des besoins** doit être entreprise et **un programme de formation focalisé** développé en fonction du besoin. L'objectif serait de s'assurer que les compétences et compréhension de base sont en place pour ainsi commencer un processus de formation des formateurs pour élargir la profondeur des capacités, au sein de la communauté, de la DNEF et des ONG.

- Quand bien même le Comité reporte toutes ses actions et activités aux assemblées générales, il n'y a aucun processus réel de résolution des conflits. Comme Polansky le suggère, le **Comité Forêt**, constitué d'individus élus qui sont bien respectés au sein des communautés **pourrait évoluer pour s'occuper du processus de résolution des conflits**

- La **DNEF doit prendre des actions plus affirmatives pour mettre en place des textes qui soutiendront le cadre politique de la cogestion.** Ceci peut commencer avec des actions de court terme relatives aux amendements spécifiques des accords de base et des plans de cogestion telle que la situation de Nialama relative au transfert des terres pour accommoder les chimpanzés. Pour le moyen terme, ça va entraîner les lois et les règlements éventuels pour définir les droits et les responsabilités en termes réels des différents acteurs, et un système fiscal clair et décentralisé qui conduira à une autonomie plus grande des organisations locales.

- Comme partie des recommandations susmentionnées, **il y a une nécessité d'organiser un forum régulier pour discuter avec les autres partenaires et organisations de développement qui sont engagés dans des efforts similaires pour aboutir à une gestion participative des forêts classées**. Par exemple, les efforts actuels financés par l'Union Européenne dans les aires transfrontalières protégées avec la Guinée et le Mali doivent tenter de concilier leurs approches de participation pour ne pas lancer des messages conflictuels. Un forum plus large pour ces déterminations pratiques de politique va éventuellement inclure les CRD et les projets qui les assistent dans leurs efforts de développement afin que la gestion rationnelle des ressources naturelles s'étende graduellement à l'intérieur du pays.

5.5 Problèmes Anticipés qui n'ont pas Surgi Pendant l'EIEP

La Portée du Travail à Réaliser de cette EIEP a identifié une liste assez longue de problèmes à considérer par l'équipe pendant l'étude. La plupart de ces problèmes énumérés ont été traités dans ce rapport, dans les principales sections qui sont ci-dessus. L'équipe de l'EIEP a noté, cependant, que malgré les attentes, un certain nombre de problèmes qui ont été certainement anticipés comme probablement des impacts environnementaux négatifs, n'ont pas surgi pendant l'étude. Au lieu de passer tout simplement sous silence, et pour dissiper des questions et des doutes dans l'esprit des autres qui liront ce rapport, l'équipe de l'EIEP pense qu'il serait utile de citer les problèmes qui n'ont pas émergé et fournir une discussion basée sur des observations pratiques sur pourquoi ils n'ont pas surgi.

Sincery-Oursa—Un de ces Jours: deux vues des pentes de la forêt classée de Sincery-Oursa dans la partie qui fait face à la ville de Dabola montre que le feu, le pâturage et la coupe des bois et des bambous ont accéléré le ruissellement potentiel naturel de cette pente, qui sert de première zone de bassin versant pour le barrage de Tinkisso. Il sera défiant de tourner autour de cette situation étant donné l'état actuel de la forêt et sa proximité à une grand centre de population. Il sera nécessaire de collaborer avec la municipalité, qui sera sévèrement affectée par la perte d'approvisionnement en électricité et en eau si la cogestion manquait de succès. Avant de continuer sur cette forêt, l'équipe de l'EIEP recommande que le PEGRN s'assure que le modèle et les méthodes de cogestion sont mieux développés et compris par tous ceux qui sont concernés.

- **Méthodes d'Exploitation des Bois d'œuvre:** le problème était formulé et inclut dans la liste à cause des impacts traditionnels liés à la coupe des bois pour en faire des madriers. Ce n'était pas claire lors de la définition de la Portée du Travail que le personnel du PEGRN n'avait pas programmé d'accroître les capacités locales en matière d'exploitation des bois d'œuvre. Ils souhaitent continuer de dépendre des scies en long et du transport manuel des madriers sur le long de la route existante pour être ramassés par les camionneurs locaux. Si de telles méthodes sont utilisées, la probabilité d'impacts environnementaux négatifs est néant.
- **Animaux Domestiques et Gestion de la Forêt:** ce problème a été déjà traité dans la section qui parle de la protection où il ne peut pas et ne doit pas être séparé.
- **Stratégies de Gestion au Niveau Paysager:** ce problème aussi a été traité dans la section qui parle de conservation de la biodiversité, gestion de la forêt et stabilité du bassin versant et n'a pas besoin d'être traité séparément.
- **Entreprises Forestières Locales et Développement Economique:** les programmes et plans actuels ne prévoient pas l'établissement des « entreprises forestières locales » en dehors de celles qui sont prévues pour l'extraction des produits forestiers (bois d'œuvre, bois de feu et bambou) pour lesquelles la question de durabilité a été traitée de long en large dans les sections ci-dessus.
- **Intégration des Etudes de Marchés et les Stratégies de Commercialisation dans les Plans de Cogestion:** Là encore, le problème de stratégies de commercialisation et la distance par rapport au marché ainsi que l'impact de cette dernière sur la faisabilité des activités ont été traités dans la section qui parle de l'aspect économique de certaines activités de production.
- **Conformité avec la Législation Environnementale Nationale et les Standards de Certification des Produits Forestiers:** A l'heure actuelle, la Guinée est tout juste entrain de commencer à développer et à appliquer les standards de réglementation environnementale pour les activités de développement, les efforts étaient concentrés sur l'industrie et l'agro-business. Il n'y a pas encore des règlements environnementaux globaux (au-delà du Code Forestier, du Code de la Faune—qui figurent tous en première ligne dans les plans d'aménagement) qui s'occupent de la gestion forestière dans les zones rurales. De la même manière, l'intention de chercher la certification « verte » pour les produits qui proviennent des forêts sous cogestion n'existe pas. Tous les bois d'œuvres produits ici sont destinés à la consommation locale et nationale et rien ne sera exporté, rendant ainsi la certification forestière un point discutable.
- **Intégration des Programmes d'Activités:** La DNEF et l'USAID ont pris la décision de commencer à concentrer les activités des autres composantes du PEGRN sur les zones qui entourent les forêts classées qui sont visées pour la planification et l'exécution de la cogestion. Ceci est une étape positive et peut certainement apaiser les pressions sur les ressources naturelles locales en rendant le développement des entreprises communautaires et agricoles plus productif.

6. Mesures de Suivi pour la Cogestion Durable

6.1 Le Cadre de Suivi Environnemental

Le développement d'un plan de suivi environnemental, comme susmentionné, est un des résultats importants de n'importe quelle étude d'impact environnemental. Un plan de suivi environnemental pour n'importe quelle activité a deux objectifs principaux : 1) déterminer si les mesures de mitigation identifiées comme indispensables sont appliquées correctement et répondent aux attentes et 2) comme un contrôle des impacts environnementaux négatifs imprévus qui peuvent surgir au cours de l'exécution de l'activité. Cependant, le suivi environnemental, tout comme les études de base sur lesquelles il dépend, peut être une entreprise coûteuse et doit être soigneusement planifié afin d'être, à la fois, effectif (englobant les thèmes les plus importants ayant besoin de suivi) et efficace (utilisant de manière appropriée les rares ressources humaines et financières).

De plus, et le plus important, sous le PEGRN, c'est que les indicateurs de performance de l'activité sont explicitement liés aux résultats sur le terrain en gestion environnementale. Comme mentionné dans la Portée du Travail à Réaliser, les « mesures quantitatives de succès pour la cogestion des forêts naturelles—100.000 hectares de forêts dans la zone d'activité gérée selon un plan de gestion durable—est un indicateur de niveau de l'Objectif Stratégique ». En conséquence, chaque effort doit être fourni pour rechercher la synergie dans l'élaboration d'un plan de suivi afin d'assurer qu'il ne reproduit pas, inutilement, les résultats liés à la performance du suivi qui est, maintenant, la caractéristique principale de l'approche de l'USAID concernant l'administration des activités qu'il finance.

Il est aussi important de noter que le suivi environnemental est d'une importance spéciale pour une activité de ce genre—la cogestion des forêts classées—pour certaines raisons, telles que:

- La nature semi-expérimentale de ces activités pilotes de cogestion conçue pour développer une compréhension des exigences de l'approche et de sa méthodologie telle qu'elle s'applique dans des conditions différentes;
- Les recommandations d'actions de correction, de précaution et de reformulation mentionnées dans le rapport de cette EIEP qui fera une analyse minutieuse pour déterminer si elles sont en effet efficaces au fil du temps;
- Le défi continue pour améliorer les données et les informations collectées pour les études de base à partir desquelles les plans de cogestion sont élaborés et desquels leur performance sera jugée;
- L'absence d'un plan de suivi dans les plans de cogestion actuels;
- Le besoin à long terme de développer une meilleure compréhension de l'écologie de ces forêts et comment elles réagissent devant différents scénarios de traitement; et
- L'importance fondamentale d'assurer que les leçons apprises sur les « causes et effets » des différentes composantes des activités contribuent au développement des capacités institutionnelles accrues pour les acteurs principaux impliqués—la DNEF et les communautés impliquées.

6.2 Une Véritable Cogestion Signifie un Suivi Participatif

Le développement efficace et la mise en oeuvre du plan de suivi exigeront une approche participative. La Section 5.4.1, ci-dessus, a mis en évidence la valeur de voir le développement des arrangements de la cogestion participative comme un objectif spécifique de développement pour cette composante du PEGRN. L'expérience à travers le monde a démontré que les meilleures pratiques de gestion locale des ressources naturelles sont celles à partir desquelles les gens apprennent à travailler ensemble pour diagnostiquer leurs problèmes, identifier et mettre en oeuvre des solutions.

Une part fondamentale du processus d'apprentissage lié au développement des organisations locales et leur capacité de gérer leur propre destin est de renforcer leurs capacités pour faire les « bons choix », fréquemment susmentionnée. Une partie de cette capacité surgira avec la participation accrue dans la planification de la cogestion. Le suivi aussi peut jouer un rôle critique dans le processus d'apprentissage comme il fournit un centre focal d'attention et d'analyse sur « ce qui a marché » et « ce qui n'a pas marché ». En demandant de tirer des conclusions sur leurs efforts on renforce la notion de responsabilité, à la fois à l'intérieur de la communauté elle-même et par rapport aux responsabilités des autres acteurs dans le processus, e.g., la DNEF et les ONG.

Rien de tel que le succès mais il y a de la limite aussi à avoir de certaines mesures de cette nouvelle technologie et de cette forme d'association. Une confiance plus grande dans leurs propres capacités viendra d'une compréhension de la manière d'analyser ces revers et de proposer des solutions ou des alternatives. **Avec le suivi, le processus participatif revient à son point de départ et se construit sur les forces collectives croissantes de l'organisation de la communauté**. « Ces attributs—une capacité à analyser leurs situations, suggérer et mettre en oeuvre des solutions à travers les activités de cogestion, et justifier les résultats—ont un long chemin à parcourir pour préparer une communauté à **'planifier elle-même'** les ressources et le support dont elle à besoin de la part du gouvernement et des autres partenaires …ce qui est **la réponse ultime aux problèmes constants de l'approche 'haut-en bas'** de développement » (Catterson, manuscrit non publié).

6.3 Les Implications Opérationnelles du Suivi

Comme le suivi peut être coûteux, un certain niveau de préparation et d'organisation est extrêmement utile pour la mise en place d'un plan de suivi environnemental. Trop souvent, les plans de suivi énumèrent simplement les paramètres à évaluer sans traiter des autres éléments importants d'une nature opérationnelle. Cependant, bien que proposer un plan de suivi détaillé est au-delà de la portée de cette présente EIEP, les questions opérationnelles suivantes doivent être adressées[15]:

[15] Cette section du rapport se sert d'ample conseil sur le suivi environnemental qui est présentement disponible au niveau des articles de référence sponsorisés par l'USAID. Les sections de suivi qui sont d'une applicabilité particulière sont trouvées dans les publications de l'USAID/FAM: Manuel de Documentation Environnementale, Second Edition, janvier 1999.

- **Qu'est ce qu'a besoin de suivi**: le choix des indicateurs de qualité environnementale à suivre dépend du type d'activités choisies dans chaque forêt et de comment ces activités affectent l'environnement. Le **Tableau** ci-dessous est une première tentative pour exposer les grandes lignes de certains des indicateurs les plus probables qui doivent être suivis (et il identifie aussi quelques-unes des caractéristiques opérationnelles du plan de suivi). Une connaissance juste des rapports clefs vis-à-vis de l'écologie de ces forêts née d'une planification rationnelle de la cogestion et des études de base qui leur sont liées, doit fournir une première matrice d'impacts potentiels, y compris ceux qui peuvent être imprévus. En plus des impacts positifs qui sont recherchés comme une partie des activités de cogestion, certaines mesures de mitigation peuvent avoir besoin d'être suivies pour s'assurer qu'elles sont réellement efficaces ou ont été correctement exécutées. Chaque effort doit être fait pour combiner le suivi de performance avec le suivi environnemental dans le but d'éviter la duplication inutile d'efforts et de charges sur ceux qui sont responsables de l'exécution des activités[16].

- **Faire le suivi de quoi:** le point important à faire ici est que, comme les Indicateurs de Résultats maintenant utilisés par l'USAID, le plan de suivi environnemental doit étudier l'impact et non juste l'achèvement des activités. En d'autres termes, à partir d'une perspective environnementale, le succès de l'agroforesterie serait mesuré en termes d'établissement d'un système de culture stable à travers lequel les canopées des arbres serviront à protéger le site et à accroître le processus de jachère. Par conséquent, le suivi de l'agroforesterie consisterait à assurer qu'une canopée raisonnable d'arbre est laissée sur le site et protégée après les deux années de culture[17]. Dans des instants où le bois d'œuvre et les produits forestiers, comme le bambou, sont exploités, en assumant que les scieurs ont respecté le nombre et la taille du peuplement forestier en question, le suivi se concentrera sur la condition résiduelle du peuplement—la structure du peuplement et la présence de la régénération des espèces visées. Le Tableau ci-dessous fournit plus de détails sur les différentes mesures de suivi.

- **Quand faut-il assurer le suivi**: Idéalement, le suivi doit être accompli annuellement. Ceci ne veut pas dire que tous les suivis se dérouleront au même moment à la fin du programme ou du calendrier annuel. Certaines activités pourraient être mieux suivies à des moments différents de l'année, reliées au calendrier biologique et au plan d'exécution. Par exemple, il y aurait peu de sens d'essayer de faire le suivi de la faune et la flore au milieu de la saison sèche dans une forêt ayant peu de ressources en eau comme les animaux auront probablement migré vers d'autres zones. De la même manière, en terme de résultat, ça prendra à peu près

[16] L'équipe de l'EIEP a noté que M. Mike McGahuey du AFR/SD a été constamment impliqué, avec l'USAID/Guinée, dans le développement des indicateurs de performance liés à la gestion des ressources naturelles, cet Objectif Stratégique et son portefeuille d'activités. Il y a une raison ample de croire qu'il peut aussi apporter son aide dans le développement du plan de suivi pour la cogestion.

[17] Le PEGRN s'efforce de quantifier le nombre d'arbres qui doivent être laissé sur un site pour un système d'agroforesterie. Les suggestions varient entre 40 à 100 arbres par hectare. Dans toutes les probabilités, le nombre d'arbres à laisser dépend de leur taille moyenne—les plus petits arbres pourraient être laissés plus que les grands. La clé pour connaître ce nombre dépend de la moyenne de la surface terrienne du peuplement forestier restant. La Consultante d'Inventaire Forestier peut être demandée de faire ce calcul de ce cas de figure.

une année ou plus pour que la régénération commence à apparaître dans un site qui a été défriché.

- **Qui fera le suivi**: Bien que le suivi doit être un processus de participation, comme mentionné ci-dessus, il est toujours essentiel de désigner ou de déléguer quelques individus qui en seront responsables. A l'intérieur de la structure du Comité Forêt, il y a une Commission de Suivi et certaines personnes ont été nommées à cette Commission. Ceci est un excellent début et espérons qu'à l'intérieur de l'organigramme général de la cogestion, les fonctions de suivi ont été aussi attribuées aux gens de la DNEF et des ONG. En plus de la nomination des personnes qui le feront, il est utile d'estimer le niveau d'effort exigé (personne par jour et par an) afin que ces individus puissent avoir une compréhension claire de ce que l'on attend d'eux.

- **Outils et techniques du suivi**: Inévitablement, une conception correcte d'une activité proposée a déjà souligné les sujets qui ont besoin de suivi et les indicateurs qui serviront dans chaque cas. Pour réduire la charge de suivi pour des objectifs environnementaux, le PEGRN doit considérer comment quelques-uns des indicateurs peuvent provenir des données qui sont déjà entrain d'être collectées ou à travers une simple modification des fiches de Suivi de la performance de base. Par exemple, les deux fiches sur l'exploitation de bois d'œuvre et de l'agroforesterie préparée par la Consultante d'Inventaire, Mme Polansky, peuvent être facilement modifiées pour servir le double objectif de la performance et du suivi environnemental.

  Ce rapport a déjà fait des recommandations sur l'établissement de simples stations météorologiques à l'intérieur des forêts, comme une partie du processus d'apprentissage des conditions écologiques obtenues là-bas. De simple stations pour mesurer les ruisseaux se prouveraient aussi utiles, spécialement dans les zones où la réhabilitation forestière est attendue avoir un impact positif sur le fonctionnement des bassins versants. Un autre outil important est l'utilisation des archives de photos: des photos prises périodiquement (en fonction des saisons) au niveau des sites en place qui aideront les profanes dans la visualisation de l'impact des activités de la gestion. Ces sites pourraient inclure: des points de vue panoramiques, de permanentes parcelles d'échantillons et des sites où un phénomène particulier qui affecte les forêts a eu lieu (e.g., les feux de brousse).

  L'équipe de l'EIEP ne conseille pas d'utiliser des images satellites ou la photographie aérienne comme un outil de suivi, au moins pas pendant la durée du programme. Même cinq années pourraient être une période courte pour observer un impact physique à l'intérieur des capacités de résolution de ces outils relativement chers. Cependant, l'utilisation de l'imagerie par satellite pendant une période de dix ans pourrait avoir plus de sens.

Culture de Bas-fond à Nialama: de grands pieds de *Borassus spp* et de *Danielia oliveri* ont été protégées dans la forêt classée de Nialama, comme il se voit avec ce lopin assez large de bas-fond cultivé. Le pâturage des bœufs sur le chaume du riz et les résidus des cultures a laissé beaucoup de fumier, qui permettra aux sols de continuer à être productifs. Des sols bien arrosés sont très recherchés, et, comme ceux-ci ont été cultivés pendant des années comme partie de l'accord original avec les populations locales, l'intensification de l'agriculture est à la fois possible et recommandée.

Tableau 6.1 Suivi de l'Impact Environnemental pour la Cogestion des Forêts Classées de Guinée

Impact/ Problème	Indicateur	Période	Qui fait le Suivi	Mécanismes de Suivi	Préalables/Notes
Micro-Indicateurs de l'Efficacité de la Cogestion					
Statut du Couvert Forestier	- Changement dans les zones couvertes par les différents types de forêt (ha) - En quantité et en qualité - Exploitation des produits non ligneux	5 ans	DNEF–BCTT et Comité Forêt	- Technique de GIS (SIG)— interprétation des images satellites avec une vérification sur le terrain par GPS - Cartes opérationnelles soigneusement préparées disponibles - Données photographique utilisées -inventaires échantillonnés dans des zones protégées pour des objectifs de protection - Système d'enregistrement forestier effectif	- Cartes de base essentielle - Données historiques du peuplement sont une information précieuse. - Rechercher le point de vue de la communauté - Évaluer les buts annuels cumulatifs de protection - Inspections régulières pour enregistrer les pertes et leurs causes.
Le feu et son Impact	- Apparition du feu dans les zones sensibles/protégées - Les feux précoces sont entrain d'être appliqués	Annuel	Cantonnement forestier et le Comité Forêt	- Inspections régulières de terrain avec GPS pour marquer - Reportage par chaque commission de protection au sein de chaque forêt - Un calendrier de feu précoce - Données sur les feux liés au temps collectées - Études approfondies de l'écologie du feu (projets des étudiants diplômés)	- Une stratégie claire et faisable de protection contre le feu établi et agréée - Plan annuel de protection contre le feu établi avec le comité forêt - Carte opérationnelle annuelle produite par GIS - Stations météorologiques simples opérationnelles
Stabilité du Bassin Versant	- Zones protégées (têtes de source) - Pentes raides protégées contre les activités illégales - Approvision-nement pérenne en eau maintenue et améliorée	Annuel	- Cantonnement Forestier et la commission des utilisateurs - Villages choisis	- Vérifier les plans annuels opérationnels de réalisation pour la protection et l'aménagement des sources d'eau et l'approvisionnement des villageois en eau potable. - satisfaction de communauté avec la fourniture de l'eau	- Stratégie de protection du bassin versant en place et un plan opérationnel annuel - Zones à très forte inclinaison cartographiées et marquées sur le terrain - stations météorologiques établies - pluviomètres installés et utilisés

Pâturage des animaux domestiques et leur Impact	- Nombres d'animaux qui utilisent la forêt (unités d'animaux) - Absence de feu tardif pour la production des fourrages - Zone épargnée pour la protection contre le pâturage	Annuel	Cantonnement Forestier avec le Comité Forêt et la Commission Elevage	- Recensement des animaux domestiques au niveau du village (approche d'échantillonnage) - Développé des estimations de la capacité de soutien pour les différents types de terres - Aperçu de la santé animale - Succès des zones de pâturage protégées pour des objectifs de régénération	- Nombres de base disponibles - Stratégie de gestion des pâturage en place et agréée avec le Comité Forêt, incluant l'accroissement de la productivité et les buts de pâturages rotatifs identifiés - Établir des indicateurs de production pour mesurer les résultats - Compte-rendu sur l'utilisation de la faune et le pâturage
Impact sur l'Habitat et la Biodiversité	- La production annuelle de la viande de gibier existe - Statut de la population des « indicateurs » des espèces - Statut de la population des espèces intégralement protégées, e.g., chimpanzés - Respect des sites d'habitat protégés au sein de la forêt	Annuel	Cantonnement Forestier avec le Comité Forêt et l'Association des chasseurs	- Inspections de terrain et patrouilles routinières - Gardiens des gibiers (chasseurs locaux) établis et opérationnels - Contrôle de l'accès pour prévenir les étrangers de chasser dans la forêt - Dossiers des permis et reçus de chasse - Méthodes claires de recensement de la faune en place et est entrain d'être utilisées - Enquêtes de village (échantillons) - Rapports sur la destruction des cultures par les animaux	- Données de base d'une enquête sur la faune en place. - Stratégie de gestion de la faune et plan opérationnel et des zones de protection clairement identifiées et démarquées pour la conservation de la biodiversité - Reconnaissance de l'importance de la viande de gibier dans le régime alimentaire local (peut-elle être quantifiée)
Micro-Indicateurs liés aux Impacts Environnementaux des Opérations et Intervention de Cogestion					
Exploitation des Produits des Bois— Madrier, Bois de Feu et Bambou	- Nombre d'arbres coupés - Statut de la régénération au sein des parcelles qui ont été exploitées - Perturbation s site - Conséquences hors sites	Annuel— mais doit inclure des visites régulières au cours de la saison	Cantonnement Forestier avec le Comité Forêt et les Exploitants de Bois	- Inspections de terrain des sites d'exploitation en combinaison avec la fiche de marquage et cubage des arbres (par Polansky 2001) - Études phénologiques des espèces sélectionnées - Études des statuts de la régénération sur des parcelles sélectionnées (parcelles-échantillons permanentes);	- Amélioration incrémentielle des données disponibles sur les espèces et le rendement doivent être développés au fil du temps. - Enregistrement soigneux des conditions de site des parcelles-échantillons permanentes en vue de lier la régénération aux caractéristiques du site.

				semis et compte démographique des jeunes plants - Études de la croissance sur les parcelles d'échantillon permanentes	- Incidence des facteurs négatifs qui affectent la régénération (pâturage non contrôlé et feux saisonniers tardifs)
Parcelles Agroforestières	- Quantité et qualité de la canopée restante - Succès des mesures de protection - Application des mesures appropriées de conservation de l'eau et de la terre - Sélection des sites appropriés et prise de précaution sur les sites fragiles ou marginaux.	Annuel mais doit inclure des visites régulières du site au cours de la saison.	Cantonnement Forestier avec le Comité Forêt et le Groupe d'Agroforestiers.	- Inspections des parcelles agroforestières en combinaison avec la fiche de suivi d'agroforesterie (par Polansky 2001). - Site possible pour l'enregistrement photographique/vidéo de l'évolution des canopées des arbres restants. - Éventuellement échantillonnage et analyse du sol pour contrôler le processus de réhabilitation du sol à partir de la jachère.	- Sélection initiale soigneuse du site est la toile de fond du succès - Il est important de mesurer la satisfaction des gens avec le système, à la fois quantitatif et qualitatif (rendement moyen des cultures) pour savoir s'ils vont respecter les règles.
Cultures dans les Bas-fonds	- Respect des normes reverses liés à la protection des cours d'eau - Contamination des eaux de surface - Incidents d'empoisonnement par les pesticides	Saisonnière—ceci est un domaine très sensible et a besoin d'un examen très attentif	Cantonnement Forestier avec le Comité Forêt et le Groupe des Exploitants de Bas-fonds	- Inspections de terrain durant la saison des cultures et l'exploitation des parcelles de bas-fonds en combinaison avec la fiche de suivi des bas-fonds cultivés (par Polansky 2001) - Interviews avec les paysans et discussion sur les problèmes d'insectes et de fertilités	- S'assurer que les populations locales ne sont pas entrain d'utiliser les eaux de surface pour la consommation humaine ou animale au près des bas-fonds cultivés - Directives et programmes de formation sur l'utilisation des produits agrochimiques développés et appliqués par le PEGRN - Introduction les mesure de Gestion Intégrée des Insectes (GII)

7. Conseils Pratiques/Outils pour la Cogestion Rationnelle des Forets Classees

7.1 Le Contexte pour les Conseils et les Outils d'Examen Environnemental

Comme mentionné au début de ce rapport, l'étude d'impact environnementale programmatique (EIEP) est censée fournir des conseils pratiques pour se conformer au règlement environnemental 216 de l'USAID concernant la cogestion des forêts classées en Guinée. Sous les règlements actuels, et en respectant les déterminations des amendements de la Section 118–119 de la loi sur l'assistance aux pays étrangers (Foreign Assistance Act—FAA), des activités qui inclues l'exploitation des forêts tropicales exigent une étude d'impact environnemental. En effet, ceci était le résultat de l'Evaluation Environnementale Initiale (EEI) préparée pour le PEGRN en 1998, c à d, un Seuil de Détermination Positive et la décision selon laquelle une étude d'impact environnemental serait exigée.

Bien que ce ne soit pas du devoir ou de l'autorité de ceux qui ont entrepris cette EIEP de changer les règles, il était plus tard reconnu qu'exiger des études d'impact complètes pour chacune des forêts, comme il en a été fait à Nialama, serait une charge inutile pour tous les concernés, surtout étant donné l'échelle et l'impact des activités de gestion de ces forêts.

Cette section du rapport présente des « conseils » et outils pour s'assurer que les inquiétudes sur les impacts environnementaux négatifs et la durabilité sont prises entièrement en compte dans la conception, la planification et l'exécution de ces activités de cogestion des forêts classées sous le PEGRN. Le texte qui suit examine une série de scénarios sur comment un examen environnemental dans le cadre du Rég. 216 sera appliqué aux activités futures de cogestion des forêts financées par l'USAID/Guinée.

7.2 Prochaines Etapes

De procédure, il est attendu que ce rapport de l'EIEP, ses recommandations concernant les modifications de la conception et les actions de mitigation dans la section 5 ci-dessus, et les recommandations dans la présente section soient examinées par la Mission de l'USAID en Guinée et soumis à l'Officiel chargé de l'Environnement du Bureau Afrique pour son examen et approbation officielle. Les scénarios et les « conseils » liés à chacun d'eux se présentent comme suit:

- **Responsabilité pour la Préparation des EEI:** La préparation des EEI continuera à être la responsabilité de l'Officiel chargé de l'Environnement de la Mission (ou son substitut, tel que le Conseiller Régional de l'Environnement). L'EEI sera préparée en suivant les « conseils » contenus ici et en utilisant la liste de contrôle pour la soumission au Conseiller Régional chargé de l'Environnement du Bureau Afrique de l'USAID. Comme liés aux activités de cogestion, le timing et la nécessité d'une autre EEI se présenteront quand le PEGRN sera prêt à continuer sur des forêts supplémentaires autres que celles qui ont été traitées dans cette EIEP, notamment, autres que Suti Yanfou et Bakoun.

- **Décision Seuil:** comme partie des résultats de son examen détaillé des activités de cogestion dans les trois forêts classées: Nialama—le modèle, Suti Yanfou et Bakoun—les forêts futures à conduire sous la cogestion, cette EIEP a corroboré le principe selon lequel dans plusieurs, si ce n'est pas tous les cas, de telles activités se qualifieraient pour une Décision Seuil de Négative avec Conditions. Cette EIEP a identifié les « conditions » auxquelles le PEGRN pourrait justifier une telle décision à l'Officiel chargé de l'Environnement de la Mission. **Ces « conditions » sont présentées sous la forme de « Liste de Contrôle de Planification Environnementale de la Cogestion des Forêts Classées »** qui spécifie les types d'informations qui doivent être présentés comme une partie de l'EEI (voir **Annexe G**).[18] La section finale de ce rapport (Section 7.4) aussi discute de l'utilisation de cette liste de contrôle comme un outil pour l'application durant le processus de EEI.
- **Mesures de Reconception:** Il doit aussi être noté, cependant, que la présomption est que les mesures de reconception et de précaution qui ont été recommandées comme partie des résultats de cette EIEP seront prises en compte et exécutées. Comme recommandé ci-haut aussi, l'attente est que **l'approche et les méthodes de cogestion devront être considérablement améliorées et accrues avant que le PEGRN ne continue sur des forêts supplémentaires**—Sincery-Oursa et Balayan-Souroumba (ou autres) comme partie des activités de cette composante. L'engagement affirmatif des compétences supplémentaires d'assistance technique par Winrock International a déjà commencé par la Consultante en Inventaire Forestier et sera accru de plus par le recrutement d'un spécialiste de planification et d'aménagement des forêts à long terme.
- **Une EEI Amendée:** USAID/Guinée doit bientôt être capable de préparer et de présenter une « EEI Amendée » qui couvrira les considérations de l'examen environnemental pour les deux nouvelles forêts—Suti Yanfou et Bakoun. **Cette EEI amendée utilisera les spécifications contenues dans la Liste de Contrôle de la Planification Environnementale et les recommandations pour la reconception et la mitigation trouvées dans ce rapport**. Avec ces recommandations et les outils de la liste de contrôle, l'Officiel chargé de l'Environnement de la Mission sera capable de vérifier que les activités planifiées pour ces deux nouvelles forêts méritent une décision seuil de « négative avec condition ». Une fois approuvé par l'Officiel chargé de l'Environnement du Bureau Régional de l'Afrique, il n'y aura pas d'autres barrières réglementaires pour procéder à l'exécution de toutes les activités prévues dans les plans d'aménagement pour la cogestion.

7.3 Potentiels pour des Déterminations Positives

Par définition et par choix, le mécanisme de l'EIEP qui était employé ici présume une étude des « impacts environnementaux qui sont génériques ou communs à une classe d'Agence d'actions »[216.6(d)]. Il est alors important de noter que le résultat possible d'une EEI qui parvienne à une Décision Seuil de Négative avec Conditions, sous les termes (ou conditionnalité) suggérés ci-haut, s'appliquerait en principe seulement là où des circonstances similaires pour la cogestion s'obtiennent. Cette EIEP ne peut pas, cependant, spécifier où, quand ou pourquoi une telle détermination serait appropriée ou non. Il est possible, néanmoins, qu'il y ait des instances ou circonstances où la cogestion des forêts classées pourrait exiger un niveau d'examen

[18] La liste de contrôle de la planification environnementale de la cogestion des forêts classées est intentionnellement inclue comme une annexe finale, au lieu d'être incorporée dans le texte du rapport de l'EIEP seulement pour faciliter sont extraction et son utilisation ultérieure.

environnemental beaucoup plus élevé, cela veut dire, une Détermination Seuil Positive et l'étude d'impact environnemental qui est mandatée.

A la lumière de cette possibilité, la liste de caractéristiques et de circonstances suivantes et pouvant provoquer une détermination par l'USAID de rechercher une étude d'impact environnemental est présentée. Cette liste n'a ni l'intention de devenir un ensemble absolu de critères, encore moins réglementaire par nature. L'objectif est de fournir certains conseils à ceux qui sont responsables de la supervision environnementale de ces programmes aux circonstances sous lesquelles une vue pourrait tomber hors du domaine de ces « sites typiques » qui étaient l'objet de cet examen. Ces circonstances incluent:

- **Une Echelle plus Large d'Exploitation des Bois d'œuvres:** un aspect plus grand de l'inquiétude sur l'exploitation des bois dans les forêts tropicales repose sur les impacts sur l'environnement et sur le peuplement restant après exploitation. L'examen de l'EIEP sur cette dimension des activités de cogestion s'est centré sur l'impact de l'exploitation manuelle typique à petite échelle comme pratiquée actuellement par les scieurs dans ces forêts. Si un plan entreprend une approche d'exploitation plus mécanisée et plus commerciale, ceci exigera un examen environnemental beaucoup plus attentif.
- **Vaste Construction des Routes:** bien que le plan de Bakoun prévoit une vaste construction des routes, les discussions de l'équipe de l'EIEP ont déterminé que ces plans étaient fondés sur une échelle d'efforts plus large d'exploitation du bois qui par la suite a été abandonnée pour des raisons de coût. Si un plan de cogestion future présentait une justification financière et économique plus rationnelle pour une construction vaste des routes en vue de rendre l'exploitation ou d'autres activités faisables, une étude d'impact environnemental serait probablement exigée.
- **Les Activités qui Conduisent à un Déplacement Considérable des Personnes:** Si par chance, des activités de cogestion programmées proposaient le déplacement des personnes et des villages (e.g., déplacement des villages enclave) ou limitaient ou éliminait leur droits d'usage sanctionnés sur la forêt, celles-ci auraient été considérées comme des impacts environnementaux humains et exigeraient un examen attentif plus grande et une justification ample.
- **Les Différentes Conditions Ecologiques:** cette EIEP n'a pas traité les implications et les conséquences environnementales possibles là où des densités plus élevées de grands peuplements, des arbres plus gros et une précipitation plus élevée constituent de conditions écologiques significativement différentes contre lesquelles les principes de base qui sous-tendent cette EIEP ne pourrait se justifier. L'équipe de l'EIEP ne croit pas que les activités en Guinée Forestière seraient catégoriquement exclues de la teneur de ce « conseil » mais pense que l'affaire va requérir un examen supplémentaire au niveau de l'EEI.
- **Méthodes de Cogestion Dramatiquement Différentes:** Cette EIEP n'est pas directement applicable aux circonstances trouvées sous des activités qui promouvoient le développement de la foresterie avec les « groupements forestiers », même si ces activités sont essentiellement positives dans leurs impacts sur l'environnement et très petites en échelle et en dimension. De la même manière, si un plan de cogestion était de tenter la plantation forestière à grande échelle comme la première intervention, ceci exigerait un autre ensemble de critères environnementaux qui n'étaient pas inclus dans cette EIEP.

7.4 Utilisation de la Liste de Contrôle de la Planification Environnementale:

Le développement de la liste de contrôle de la planification environnementale (**Annexe G**) n'est pas une tentative de redéfinition des principes de gestion durable des forêts encore moins une intention d'altérer radicalement le cours actuel de ces activités telles que généralement prévues sous le PEGRN. En effet, l'équipe de l'EIEP, comme cela avait été noté quelque part dans ce rapport, soutient pleinement l'applicabilité de l'approche de cogestion et sa méthodologie générale pour les forêts classées de la Guinée. Correctement planifiées et exécutées, elles représentent une option extrêmement viable pour une utilisation appropriée de la terre dans ces zones et pour optimiser leur contribution potentielle au développement socio-économique des villageois et du pays. Cependant, sans une attention plus grande à la qualité et au professionnalisme du travail et les principes de base de cogestion de la forêt, elles pourraient, en effet, conduire à des impacts environnementaux négatifs et à une dégradation continue de ce segment important des ressources du secteur forestier du pays.

7.4.1 Utilisation de la Liste de Contrôle/Préparation de l'EEI

Dans une entreprise complexe telle que la cogestion participative des forêts classées, rien ne réussi comme une planification profonde. En effet, une des prémisses fondamentales sur lesquelles les résultats de cette EIEP sont basés est l'opportunité inhérente pour achever des probabilités plus grandes de durabilité en plaçant l'examen environnemental à une position importante à l'avance en planifiant ces activités. Les attentes pour l'amélioration du processus de planification de la cogestion identifient la nécessité critique des données et informations accrues sur les conditions de la ressource de base, ses potentialités de production et ses besoins de protection. Ça doit être un bon intérêt pour le PGERN que plus d'informations soient disponibles sur les paramètres de gestion dans chaque nouvelle forêt. L'utilisation de ces informations—en particulier à partir d'une perspective de qualité—est destinée à une utilisation affirmative de la liste de contrôle de la planification environnementale.

Un dilemme persistant dans l'examen environnemental—exigeant une conformité du document comme un EEI—est que fréquemment les considérations des problèmes environnementaux sont portées sur la table quand il est trop tard. L'examen environnemental doit être une partie intégrante du cycle du projet. Le mieux, elle doit commencer avec la conception du projet lors du changement ou de la révision de la conception pour assurer que la fiabilité environnementale est à la fois moins coûteuse et plus facile que n'importe quel moment plus tard. Les données et les informations exigées pour l'utilisation de la liste de contrôle seront essentielles aussi pour une planification rationnelle de la cogestion. Elles doivent aussi promouvoir un degré plus grand de conscience pour et la compréhension de l'importance des considérations environnementales liées à la cogestion des forêts classées. Elles vont aussi conduire à une compréhension générale de toutes sortes de problèmes (social, technique, économique et institutionnel) qui sont critiques pour la gestion durable des forêts classées de Guinée.

La prémisse de base pour la liste de contrôle environnementale est simple: ceux qui proposent les activités sur une forêt donnée ne seront réellement pas prêts à affirmer sa durabilité pour la cogestion ou les prémisses de base du plan jusqu'à ce qu'ils utilisent à fond la liste de contrôle pour vérifier qu'ils ont les données et les informations essentielles pour éviter et/ou mitiger les impacts environnementaux négatifs des activités de gestion. En effet, ils seront entrain de

compiler l'information qui sera exigé à la « condition » de leur choix (ou en fait le choix de la Mission) d'une Détermination Seuil de l'EEI de « Négative avec Conditions ». L'équipe de l'EIEP pense aussi que l'application de la liste de contrôle renforcera et systématisera la nécessité d'une analyse profonde et une réponse à plusieurs questions de base concernant la faisabilité globale (technique, sociale, économique, et institutionnelle) de la cogestion sur une forêt classée donnée.

7.4.2 Critères de Présélection

Un certain nombre de personnes ont exprimé leur souci à propos de la nécessité d'utiliser un ensemble de critères pour la présélection des forêts classées cibles comme partie intégrante du processus de planification. L'équipe de l'EIEP soutiendrait que toutes les forêts discutées et visitées au cours de l'exercice semblent être des bons choix et pourraient être inclues sous l'ensemble actuel des critères informels qui ont été proposés.[19] Il est, cependant, vrai que la présélection est un mouvement large parce que l'approche de planification participative peut soulever des attentes au niveau des villageois qui ne peuvent pas être accomplies si les conditions ne sont pas justes. Au cas où une telle situation se soulevait, le PEGRN et la DNEF peuvent suggérer de considérer une des autres alternatives discutées dans la Section 2 du rapport.

Ceci dit, il apparaît que **certaines méthodes de pré-planification pour la sélection sont nécessaires et pourraient aider à éviter des débuts faux et/ou des attentes non réalistes au niveau des communautés**. Il est clair qu'il doit y avoir une certitude plus grande de certains des paramètres critiques de la cogestion réussie des réserves forestières avant qu'une activité ne puisse ou ne doive se poursuivre sur une planification plus détaillée et cela à une échelle complète d'implication de la communauté. Bien que l'équipe de l'EIEP pense que les possibilités d'action ne sont pas strictement limitées par la potentialité de la ressource (même des endroits dégradés peuvent être réhabilités à travers des interventions pratiques de cogestion) et qu'en effet, les efforts actuels pour développer l'approche et la méthodologie aideront à définir des cours d'action raisonnables, les critères suivants de présélection (d'après Diakité 2000, et Winterbottom 2001) sont proposés.

Un dernier mot sur ce sujet des critères de triage pour la présélection en vaut la peine. Tous les concernés doivent reconnaître qu'en réalité, le PEGRN est très proche de l'accomplissement des indicateurs de performance établis pour ce résultat intermédiaire—qui est, d'atteindre une superficie de 100.000 hectares sous cogestion vers la fin de cette phase en cours en 2005. En effet, comme susmentionné, si toutes les forêts actuelles en considération (Nialama, Suti Yanfou, Bakoun, Sincery-Oursa et Balayan Souroumba) devaient être inclues, la superficie totale affectée serait 90.000 hectares. Il était attendu qu'une partie de cet indicateur de performance soit aussi le résultat des activités en Guinée Forestière entreprises avec les Groupements Forestiers sur l'établissement des petites forêts villageoises, alors amenant la cible bien au point d'arrivée du PEGRN à ce stade de commencement.

[19] Il pourrait aussi être soutenu que Suti Yanfou n'est pas un bon choix compte tenu de son niveau élevé de dégradation qui rendra difficile la régénération des ressources nécessaire pour sa réhabilitation. L'équipe de l'EIEP, cependant, pense que c'est trop tard de se retirer de Suti Yanfou et qu'en plus, elle est probablement représentative de plusieurs forêts classées de Guinée qui sont sous une pression lourde. Il en vaudrait ainsi la peine au minimum de tenter avec les circonstances qui y sont avec l'espoir que certaines leçons importantes seront apprises au cours des actions qui auront des implications ailleurs. En plus, comme il y a des plantations dans la forêt qui pourraient générer des ressources, la situation ne serait pas aussi difficile que prévue.

Un Résultat Imprévu de la Cogestion? Le chef du Cantonnement Forestier de Linsan Saran et un membre de l'équipe de l'EIEP inspectent un Khaya récemment coupé sur les limites de la forêt de Nialama. L'arbre a été coupé avec une tronçonneuse, tout comme trois autres furent retrouvés tout près sur un endroit très fragile au bord de l'escarpement. Les limites de la forêt passent tout juste derrière les arbres, conduisant l'équipe de l'EIEP à spéculer que lorsque la limite fut retracée, les populations locales ont constaté que ces arbres, antérieurement cru être dans la forêt classée, étaient en fait en dehors. Le chef du Cantonnement n'était pas au courant et n'avait pas de note disant qu'il y a eu coupe, comme un permis de coupe ou une visite d'inspection aurait été exigé. Le PEGRN a besoin de stratégie pour faire face à ce phénomène comme il rétablit les limites des forêts classées.

Tableau 7.1 Critères de Présélection pour Choisir les Forêts Classées pour la Cogestion

Critères de Sélection	Observations/Notes
Zone de la Forêt	Plusieurs forêts classées de guinée sont relativement petites (2.000 hectares ou moins). Les partisans des programmes doivent se mettre dans la tête le fait qu'il y a l'économie de l'échelle associée avec la planification et l'exécution de la cogestion. Par exemple, une forêt plus petite peut avoir tout juste autant de villages adjacents à elle qu'une grande puisse avoir et les coûts de transaction pour organiser la participation seront aussi grands ou plus grands pour ces plus petites forêts
Statut Légal de la Forêt	Il peut être préférable d'éviter des forêts là où il y a des conflits importants, soit avec la DNEF ou entre les villages voisins. Malheureusement, certaines de ces questions ne peuvent jaillir qu'après que le PEGRN (ou quiconque pour cette affaire) ait commencé à démontrer un intérêt dans les forêts en question. Les partisans doivent soigneusement vérifier les données historiques comme certains de ces conflits ont leur origine dans les actes originaux de classement ou immédiatement après, et même si c'est apparemment oublié maintenant, c'est à dire couvé sous la surface.
Statut des Ressources de la Forêt	Ce rapport de l'EIEP a suggéré différentes orientations (production, réhabilitation, conservation, et possiblement gestion de bassin versant municipal) pour la cogestion. Une visite de reconnaissance à l'avance de la forêt doit aider à déterminer la condition globale de la ressource de base, la topographie générale de la zone et ses relations avec les autres endroits naturels à partir d'une perspective paysagère qui pourrait affecter une décision sur oui ou non inclure la forêt, et si oui, comment aborder la planification de la cogestion. L'équipe de l'EIEP croît que le PEGRN est bien averti pour continuer à développer une gamme de modèles ou d'orientations au lieu de juste un modèle qui dans tous les cas est probablement un résumé théorique
Accessibilité	Il est invraisemblable sous la phase actuelle du PEGRN que le staff souhaiterait entreprendre des activités qui requièrent la construction ou le réprofillage significatif de longues routes d'accès à une zone éloignée, si ce n'est que les ressources du projet sont insuffisantes pour financer de tels investissements. Sans doute, cependant, il y a certaines forêts classées qui ont des potentiels réels de production (et moins de valeur de conservation que, par exemple, ce qui est rencontré à Bakoun) dont l'aménagement serait contraint par la difficulté d'accès au marché sur de longues et mauvaises routes.
Motivation de la Communauté	Une disponibilité à participer et une compréhension et un engagement aux principes de cogestion au niveau des populations vivant dans et autour d'une forêt classée sont souvent cités comme critères de présélection. Bien que ceci soit une prémisse valide, le mesurer est excessivement difficile car les villageois reconnaissent astucieusement les projets de développement comme des opportunités pour l'obtention d'un support dont ils ont besoin et ils les rejettent rarement ou démontrent pas un désintérêt à l'avance. Ceux qui sont responsables d'une reconnaissance à l'avance d'une forêt donnée auront besoin d'expliquer prudemment l'aperçu complet de cogestion et les attentes relatives aux rôles, droits, responsabilités et les devoirs de rendre compte.
Capacité Institutionnelle	Une question constante avec toutes ces forêts classées sera une aptitude de fournir une équipe de terrain, soit de la DNEF, des ONG ou d'autres organisations qui peuvent assister dans le développement du processus de cogestion dans chaque cas. Bien que ceci n'ait pas été un obstacle à nos jours, un réalisme est exigé à ce niveau. L'arrangement actuel pour Nialama où le cantonnement forestier et le staff de l'ONG fait la navette Labé-Linsan Saran est moins qu'idéal.

7.4.3 Travail d'Equipe dans l'Utilisation de la Liste de Contrôle
Les efforts actuels de planification de la cogestion, tels que démontrés par les nouveaux plans disponibles pour Suti Yanfou et Bakoun, proposent que la plupart des jugements et décisions critiques et techniques liés à la conception de ces activités restent la responsabilité du personnel du service forestier. Ceci est un des problèmes identifiés par le staff du PEGRN en travaillant assidûment pour exécuter le projet de cogestion à Nialama—en particulier en ce qui concerne les dimensions sociale et économique et les attentes du plan.

Dans le future, pendant la phase de planification (et pour utiliser la liste de contrôle de la planification environnementale), il y aura un besoin critique de concours des autres—la population vivant dans les villages affectés autour de ces forêts, la CRD et les autorités locales dont les rôles consistent à aider à planifier le développement local, et d'une variété d'autres techniciens spécialistes. L'équipe de l'EIEP encourage l'USAID, la DNEF et Winrock à considérer soigneusement la constitution des équipes multidisciplinaires de planification et d'application assistant les communautés avec le développement de ces projets.

En plus des spécialistes de l'aménagement des forêts (comprenant à la fois les membres de l'équipe et les cadres internes de la DNEF tels que le BCTT et la Division Aménagement des Forêts), l'équipe de cogestion qui entreprendra l'aménagement d'une nouvelle forêt (et qui améliorera aussi ce qui a été fait à Suti Yanfou et à Bakoun) doit inclure les compétences suivantes (à mi-temps au minimum): un agronomiste ou spécialiste des systèmes de culture pour travailler avec les communautés dans les zones hors forêts et pour assister avec les prescriptions agroforestières; un hydrologue ou spécialiste de l'aménagement des bassins versants pour appuyer l'aménagement des sources d'eau et la protection des têtes de sources; un spécialiste de la conservation de la biodiversité pour aider à développer une stratégie raisonnable pour gérer les pressions de la chasse et à protéger les espèces en danger; un économiste pratique des ressources naturelles pour traiter les réalités de coûts et bénéfices de la cogestion ; et, un spécialiste d'entreprise et de marketing agricole pour appuyer le développement des activités génératrices de revenus liés à la cogestion.

Cette équipe multidisciplinaire doit aussi travailler sur une base interdisciplinaire. Il est très apparent que ceci n'est pas survenu durant la préparation des nouveaux plans d'aménagement pour Bakoun et Suti Yanfou. L'équipe multidisciplinaire entreprendra la préparation interdisciplinaire de la planification de la documentation de base—études de base et plan d'aménagement pour la cogestion—et les utiliser pour répondre aux questions de la liste de contrôle de la planification environnementale. L'accent sur la distinction entre multi- et inter- est intentionnel. L'équipe doit travailler ensemble en répondant aux questions de la liste de contrôle et en planifiant les activités. Ceci peut être mieux fait à travers des réunions d'équipe au lieu de tout juste attribuer la responsabilité de répondre aux questions spécifiques sur une base compartimentée—chose qui est survenue dans les études de base où l'information qui est présentée est occasionnellement contradictoire et rarement utilisée ensemble de façon effective.

7.4.4 Participation—Un Autre Objectif de la Liste de Contrôle
Aussi important qu'une liste de contrôle puisse être, c'est le processus à travers lequel elle a été préparée qui sera la meilleure mesure de son utilité. Ce processus doit être un dialogue avec les

villageois et utilisateurs des forêts et les organisations mises en place entre eux pour la cogestion. La préparation de la liste de contrôle devient un outil pour faciliter la véritable planification participative et la consultation publique qui doit être une partie du processus de l'examen environnemental à partir du début.

La Section 5 a noté le point très important selon lequel la construction des compétences organisationnelles et de la communauté comme partie d'un processus systématique d'approche de cogestion doit être élevée au statut d'un des objectifs de cette activité. Le faire va très probablement permettre à la communauté impliquée, les comités forêts et les groupes d'intérêts de comprendre leurs droits respectifs, rôles et responsabilités et vont engendrer un degré important d'autodétermination et d'indépendance, le rendre une activité « réelle » de développement.

Soyez Préparez—c'est Accidentée Là-bas: des zones très larges de "Bowal" sont rencontrées à Bakoun, incluant celle-ci tout juste à l'Est de la vallée de Karoya (photo de la haut). C'est un environnement austère à cette période de l'année (Février)—chaud, sec et poussiéreux après le brûlis. Ceux qui la traverse ont besoin des bonnes bottes, comme la surface rocheuse est dure sur les chaussures. Dans une partie de la forêt qui n'est pas brûlée (photo d'en bas), la biomasse du fourrage est évidente, et il est facile de voir pourquoi ces endroits sont importants pour le pâturage de la faune et des animaux domestiques à la fois. Il peut être même plus difficile d'y pénétrer dans la saison pluvieuse quand la roche sous les pieds sera cachée par les herbes—tout comme les lions dont les traces ont été vues dans cette zone.

Epilogue

Les versions précédentes de ce rapport ont généré de l'intérêt et de l'enthousiasme parmi ses lecteurs de cogestion des forêts classées en Afrique Subsaharienne. Les résultats ont soulevé une série de questions bien connues sur les dimensions technologiques, socio-économiques et institutionnelles de l'approche de cogestion. L'équipe de l'EIEP a fourni un effort concerté pour répondre aux points soulevés, en particulier en ce qui concerne le conseil pratique pour réviser les versions initiales. Cependant, tous ces points ne peuvent pas être adressés surtout parce qu'ils vont au-delà de l'agenda du présent exercice–une étude environnementale programmatique–et les ressources disponibles pour elle. Il y a aussi d'autres questions qui ont été soulevées, pour lesquelles les réponses viendront seulement qu'avec le temps et l'accumulation continue de l'expérience de terrain avec la cogestion.

La réponse très enthousiastique et collégiale de ceux qui sont concernés et intéressés à la cogestion en Guinée a poussé l'Equipe de l'EIEP à ajouter cette brève section complémentaire. L'intention, ici, est d'examiner quelques-uns des soucis restants et de fournir quelques aperçus sur l'évolution probable de l'approche et de ses models variés. Ces remarques sont faites, ici, pour encourager la mise en évidence de la conviction, certainement partagée par plusieurs personnes, que la cogestion représente une approche à potentiel élevé, certainement dans plusieurs cas, la seule option pour conduire les forêts classées de l'Afrique de l'Ouest dans une combinaison plus complète d'utilisation appropriée et productive de la terre et de développement participatif.

La section qui suit traite un nombre de thèmes soulevés, plus d'une fois, dans les commentaires à propos du rapport de l'EIEP par ceux qui ont examiné les brouillons du rapport. L'Equipe de l'EIEP est convaincu que ces thèmes seront parmi ***les sujets d'étude les plus importants et probablement les questions clés du succès de l'approche de la cogestion en Guinée*** *(et ailleurs).*

Niveaux Appropriés de la Science de la Gestion Forestière: Une question récurrente au niveau de plusieurs personnes qui ont lu les versions précédentes, à la fois des forestiers professionnels et autres, était les soucis selon lequel le rapport de l'EIEP recommande des mesures de science forestière—particulièrement dans la cartographie et l'inventaire forestier—qui sont trop sophistiqués et trop coûteux. Par exemple, la question suivante a été posée: « Etant donné le détail recommandé pour faire l'inventaire et préparer le plan d'aménagement, leurs coûts décourageront-ils (interdiront-ils, dans certains cas) les gens de mettre plusieurs forêts menacées sous aménagement? »

Ceci est un point extrêmement important, mais la réponse courte est, bien sûre, tel que comparé à quoi? La nature pilote de ces activités dicte qu'apprendre à propos des moyens est aussi important que l'accomplissement des résultats. La technologie et la méthodologie participative sont des résultats importants et qui seront critiques à l'aptitude de reproduire ces activités ailleurs dans la voie des systèmes durables d'exploitation de la terre sur les montagnes de la Guinée.

Les activités de cartographie et d'inventaire sont, toutes deux, essentielles à la planification et à l'exécution effective et efficace de la gestion forestière, que ce soit unilatéralement faites par la DNEF ou de manière participative sous la cogestion. Ces activités fourniront le contexte quantitatif pour les discussions avec la population locale et les communautés, qui ont souvent une bonne appréciation qualitative des forêts et de leurs ressources, à propos de qu'est ce qui peut être fait, où et quand. Les cartes et les données de l'inventaire rendent possible l'étalonnement des activités de cogestion, la compréhension des coûts et bénéfices probables qui leurs sont associés et elles constituent des éléments clés pour faire des bons choix collectifs sur la manière d'utiliser et de partager les ressources sans les épuiser.

Trouver le Bon Model Institutionnel: Une autre question très préoccupante pour le futur de la durabilité de l'approche de cogestion est le model institutionnel pour sa planification et son exécution. Plusieurs commentateurs ont exprimé leurs inquiétudes sur le fait que ces activités ne peuvent pas être conduites par des Conseillers expatriés ou de Consultants externes, qu'ils soient nationaux ou étrangers. L'Equipe de l'EIEP admet entièrement et croit qu'un autre des résultats des activités pilotes actuelles doit consister à identifier le bon mixage des participants, à la fois au niveau de la communauté et du coté du gouvernement pour l'équation de cogestion. Mettre localement en place ces capacités aidera aussi à faire face aux coûts d'implications de l'application de la science forestière mentionnée ci-dessus.

Heureusement en Guinée, quelques-unes des capacités institutionnelles de base sont déjà clairement en place. Au sein de la DNEF, le Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection (BCTT) est doté de personnel et fondamentalement équipé pour produire les éléments cartographiques exigés. Le Bureau Technique de la DNEF est chargé de la préparation des plans d'aménagement forestiers, y compris l'inventaire et les dispositions sylviculturales. Une gamme de technologies modernes (Geographic Information Systems, Global Positioning Systems, imageries de satellites et des programmes d'inventaire informatisés) sont déjà entrain d'être utilisées. Accroître les capacités de ces deux services de la DNEF pour qu'ils remplissent leurs rôles et leurs responsabilités comme côte part du gouvernement dans la cogestion pour la cartographie, l'inventaire et la planification de la gestion nécessiteront une assistance technique et une formation, vraisemblablement déjà prévues dans les dispositions du PEGRN. Il y aura aussi le besoin d'assurer que le gouvernement de la Guinée est capable et disposé à financer les coûts opérationnels de ces activités, incluant l'augmentation possible du personnel et les frais d'achat d'images récentes et de financement des travaux de terrain.

Un des plus grands soucis est de savoir lequel des services, au sein de la DNEF, est préparé à assurer les rôles et les responsabilités qui sont actuellement entrain d'être exécutés par l'Equipe de Winrock pour initier les contacts et s'engager comme partenaire des communautés pour l'établissement du pacte essentiel de cogestion. Quelqu'un pourrait envisager la création d'une cellule de foresterie communautaire au niveau de la DNEF convenablement dotée d'un nombre de personnels qui sont très familiers à la sociologie rurale, au développement participatif et à l'extension forestière. A leur tour, ils seraient capables de faire appel aux services des bureaux techniques mentionnés ci-dessus pour les interventions en science forestière et aussi pour transmettre les models fonctionnels de cogestion établis au personnel local de la DNEF pour la révision et le support des relations entre les comités forestiers et les communautés qu'ils représentent. Cette fonction de participation de la DNEF pourrait être accrue, comme elle est

maintenant, en permettant à la cellule de foresterie communautaire de faciliter le rôle des ONGs localisées qui pourraient aussi aider à initier de tels programmes de cogestion au niveau d'autres forêts, pour aider les communautés à s'organiser et à rendre opérationnel un contrat inter-communautaire avec la DNEF.

Une Revue des Opérations Financières et Economiques de la Cogestion: Dans n'importe quel contexte, la gestion a des coûts directs et indirects. C'est largement une question d'investissement en capitalisant la ressource de base et en utilisant le capital accumulé et sauvegardé pour générer des rendements durables et des profits au fil du temps. En général, les aspects financiers et économiques de la cogestion des forêts classées nécessitent plus d'attention pour un certain nombre de raisons. D'abord, les communautés impliquées doivent s'assurer qu'ils sont entrain d'optimiser leurs rendements sur ces investissements (micro-économiques) pour bénéficier entièrement de la cogestion. Le gouvernement de Guinée (et ses bailleurs de fond partenaires, y compris l'USAID et les autres qui travaillent dans la foresterie) seront intéressés à considérer le coût de l'unité par superficie traitée comme un facteur qui affecte le choix, à la fois, du secteur et de la stratégie plus grande d'utilisation de la terre et les options dont le pays fait face (macro-économiques).

A un niveau plus ordinaire, il y a un besoin présent de développer une prise de conscience (consciousness cost) et une capacité d'analyse financière dans ces activités. Si les décisions d'investissement et/ou les innovations technologiques vont éventuellement se prouver pleinement efficace, beaucoup d'attention doit être portée sur leur utilisation micro-économique. Les activités présentes peuvent-elles financer de tels investissements? La population locale impliquée dans la cogestion comprend-elle les coûts et les bénéfices en termes réels et est-elle entrain de développer une capacité d'indépendance comme un résultat de leur participation dans ces activités? Les études des rendements financiers doivent être une partie routinière de l'analyse du développement de la technologie appropriée. Développer une banque de données solide sur la structure du coût et des bénéfices de la cogestion pourrait être un rôle idéal à travers lequel il faut appliquer les capacités de la Division Programme et Planification de la DNEF.

Gestion de Forêts Naturelles et Conservation de la Biodiversité: Plusieurs commentateurs ont parus perplexe par la suggestion, dans le Rapport, selon laquelle certaines forêts classées (Bakoun et Balayan-Souroumba), visitées par l'Equipe de l'EIEP, pourraient représenter de grandes potentialités comme sites de protection de la faune et de la flore ou même être transformées en parcs nationaux. Ils ont souligné que ceci pourrait être une contradiction parce que le but de la cogestion est d'exploiter les ressources forestières au bénéfice de la population locale.

A un moment donné, ceux qui supportent la gestion des forêts naturelles, particulièrement si elle implique l'exploitation des bois d'œuvre, semblent être en conflit direct avec les partisans globaux de la conservation de la biodiversité qui insistent sur la protection de la nature. Au cours des années récentes, l'expérience croissante de terrain a conduit à d'important résultats qui démentent cette soi-disant dichotomie entre la gestion des forêts naturelles et la conservation de la biodiversité. D'une part, alors que la gestion forestière n'est incontestablement pas une conservation pure de la biodiversité ou une protection absolue, elle est, cependant, mieux que le

choix typique qui suit après pour les terres des forêts tropicales–la conversion souvent irrationnelle et destructrice, à des fins agricoles et pastorales.

Il doit être aussi noté que dans plusieurs pays de l'Afrique Subsaharienne, les besoins de conservation de la biodiversité ne sont pas bien connus, au-delà du fait que quelques espèces particulièrement importantes sont menacées de disparition. Egalement peu est connu sur la manière de gérer la conservation de la biodiversité ou encore plus la délicate question de la reconstitution des atouts de la biodiversité. Pour cette raison, la gestion des forêts naturelles, qui vise activement à maintenir la couverture forestière et avec elle, les habitats naturels, peut avoir des impacts positifs variés sur la conservation de la biodiversité pour la faune et la flore et, au même moment, générer une gamme variée de bénéfices pour la population locale.

Annexe A

USAID/Guinea

Scoping Statement for a Programmatic Environmental Assessment of Forest Co-Management in Guinea

(Revised November 2000)

1. Introduction and Rationale for a PEA

USAID's environmental regulations (22 CFR 216), commonly known as Reg. 216, establish the conditions and procedures for the environmental review of the activities funded with Agency resources. These regulations also define classes of actions that have been generally determined to have a significant effect on the environment [216.2 (d)] and for which an environmental assessment is required. Natural forest management activities are not included in this list of activities and indeed, in the past, it was thought to be inherently beneficial because the general premises of natural forest management were intended to bring the area in question under sustainable management. However, rising worldwide concerns about tropical forest deforestation and the loss of biodiversity conservation prompted Congress to enact amendments to the Foreign Assistance Act (FAA) of 1961 that increased the environmental scrutiny for such activities.

Section 118 of the FAA requires that any program or project which significantly affects tropical forests be a) based upon careful analysis of the alternatives available to achieve the best sustainable use of the land, and b) take full account of the environmental impacts of the proposed activities on biological diversity. Section 118 denies assistance for:

a) the procurement or use of logging equipment, unless an environmental assessment indicates that all timber harvesting operations involved will be conducted in an environmentally sound manner which minimizes forest destruction and that the proposed activity will produce positive economic benefits and sustainable forest management systems; and,
b) actions which significantly degrade national parks or similar protected areas which contain tropical forests or introduce exotic plants or animals into such areas.

Section 118 further denies assistance for the following activities unless an environmental assessment indicates that the proposed activity will contribute significantly and directly to improving the livelihood of the rural poor and will be conducted in an environmentally sound manner which supports sustainable development:

a) activities which would result in the conversion of forest lands to the rearing of livestock;
b) the construction, upgrading, or maintenance of roads (including temporary haul roads for logging or other extractive industries) which pass through relatively undegraded forest lands;
c) the colonization of forest lands; and
d) the construction of dams or other water control structures which flood relatively undegraded forest lands.

Additionally, Section 533 (c) (3) of the 1986 amendment to the FAA of 1961 states: "none of the funds appropriated in this Act shall be available for any program, project or activity which would:

a) result in any significant loss of tropical forests; or
b) involve commercial timber extraction in primary tropical forest areas unless an environmental assessment:
    (i) identifies potential impacts on biological diversity;
    (ii) demonstrates that all timber extraction will be conducted according to an environmentally sound management system which maintains the ecological functions of the natural forest and minimizes impacts on biological diversity; and
    (iii) demonstrates that the activity will contribute to reducing deforestation."

Since the mid-eighties, USAID/Guinea has been financing activities related to community based natural resources management in selected watersheds of the Fouta Djallon Massif under the aegis of the Guinea Natural Resources Management Project (642-0219). One of the apparent opportunities emerging from this work has been the potential for developing community-based forest co-management arrangements (*co-gestion*) within classified forest areas that are found in the area. Guinea has a large number of such reserved forests, many of which were originally established with a view to protecting steep areas or other fragile ecosystems. Over the years, with growing population pressure, some of these forests have been degraded as a result of land hunger for upland agriculture, frequent bush fires and uncontrolled livestock grazing.

The Reserved Forest of Nialama, covering approximately 10,000 hectares in the Prefecture of Lelouma and a large part (approximately 50%) of the pilot watershed of Koundou, is one such area. The USAID/Guinea funded Guinea Natural Resources Management Project, and now its successor, the Expanded Natural Resources Management Project have been working there to develop a model for *co-gestion* of the area. In 1996, an environmental assessment of the activities described as the "Co-Management of the Nialama Reserved Forest" was conducted and a draft report prepared. Subsequently, the draft report was reviewed and modified, in the light of further information made available as the result of the completion of the Technical Management Plan for the Nialama Forest Reserve (Lowe 1996). The Environmental Assessment for the activities in Nialama Forest Reserve was approved by the Africa Bureau Environmental Officer in August 1997 with a recommendation of Negative Determination with Conditions. Work in the Nialama Forest Reserve has been carried out since under the aegis of this authorization.

In 1999, USAID/Guinea's Natural Resources Management Strategic Objective Team, based on the potential and promise of the activities in Nialama, proposed an expansion of the community based natural forest management activities as part of its new Strategic Objective Grant Agreement. A target of 100,000 hectares of forests co-managed by the communities and the government services in as many as 11 additional reserved forest areas was identified. The issue of the need for an environmental assessment for each of these areas, especially in the light of the lengthy procedures and ultimate determination for Nialama, prompted the Mission to discuss these procedures during the visit that same year with the Regional Environmental Advisor from Washington. He suggested and the mission agreed, that this series of very similar activities might

be dealt with under the modality foreseen in Reg. 216 known as programmatic environmental assessment [216.6 (d)].

As defined in Reg. 216, the programmatic environmental assessment methodology was seen as being possibly appropriate to the following situations:

- to assess the environmental effects of a number of similar actions and their cumulative environmental impact in a given country or geographic area, or;
- the environmental impacts that are generic or common to a class of agency actions, or
- other activities which are not country specific.

On the basis of the preliminary planning for further co-management of natural forest activities under the Expanded Natural Resources Management Activity, two additional reserved forest areas where the approach might be applied and where the conditions were indeed similar were identified. These areas were the Suti Yanfou Reserved Forest (11,000 hectares), part of the Dissa Watershed in Sougueta Sub-Prefecture, Kindia Prefecture, and the Bakoun Reserved Forest (28,000 hectares), part of the Diafore Watershed in Tougue Prefecture. A preliminary Scoping Exercise for the Suti Yanfou Reserved Forest, prepared for the mission by the Regional Environment Officer from Bamako in 1998, described similar conditions and identified a series of issues associated with co-management there that were very similar to those experienced for Nialama (D. Panther unpublished manuscript 1998). The Bakoun Reserved Forest had also been visited by a USAID consultant team as early as 1988 and had been proposed as a site for co-management. It was therefore decided that the PEA might well be applied to the co-management of natural forests in accordance with the situational conditions for the use of this methodology as described above.

Therefore, following the procedures specified in Reg. 216, this document constitutes a Scoping Statement [216.3 (a) (4)] as required for all environmental assessments. At the request of the USAID/Guinea Mission, the Scoping Exercise was carried out by a consultant specialist under the aegis of the Africa Bureau buy-in to the EPIQ contract managed by International Resources Group, Ltd. The consultant was assisted in the preparation of this statement by a team including the Deputy National Project Coordinator of the Project, the Mission Environment Officer, and the Mission Strategic Objective Team Leader. The Scoping process was carried out during the period March 13–25 and consisted of a in-depth review of pertinent reference materials (see Appendix A, which lists the Scoping Team and provides a copy of the Scope of Work under which it was carried out), field visits over an 8-day period to the two subject Reserved Forests mentioned above as well as to other Reserved Forests and project activity sites, consultations with government of Guinea officials, community members in villages adjacent to the forests, contractor and mission staff (see Appendix B).[20] The process also benefited from an opportunity to meet and discuss the preliminary findings of a subcontracted team, fielded by the Environmental Studies and Research Center of the University of Conakry, that had been carrying

[20] This Scoping Exercise built upon earlier work carried out by the Regional Environmental Advisor who prepared a preliminary outline for the Scoping Statement (W. Knausenberger 1999). The work of the consultant entailed completing the consultative process, formalizing a list of issues for scrutiny during the PEA, and suggesting practical operational/logistical arrangements for the implementation of the PEA.

out a series of Multidisciplinary Baseline Studies in the Reserved Forests of Suti Yanfou and Bakoun. This Scoping Statement will be submitted by the mission to the Africa Bureau Regional Environment Officer for review and approval as per the specifications of Reg. 216 [216.3 (a) (4) (ii)].

1.1.1 Purpose of the PEA

This PEA will have multiple objectives:

- Facilitate and encourage the identification and understanding of environmental issues early in the planning cycle for co-management in these and future target forests; design environmental improvements into these activities and thereby avoid the need for mitigative or compensatory measures related to adverse impacts.
- Advance an understanding of the current state-of-the-art of sustainable co-management of natural forests in Guinea, by developing a document that will be useful to USAID, the government of Guinea, contractor personnel and others interested in working with these types of development investments, for determining the conditions under which they can be practiced effectively and efficiently and with assurances related to their sustainability and lack of adverse impacts.
- Further build up staff capabilities and understandings and institutional arrangements and organizational systems which lead to more sustainable co-management of natural forests approaches in Guinea.
- Facilitate the ability of the USAID Mission and its government partners and implementing agents to comply with the requirements of Reg. 216 as they apply to tropical forests and biodiversity conservation.

2. Brief Background Description of Program Being Assessed

2.1 PEA in the Context of the USAID Mission Strategic Plan

Due to population growth, low incomes and high unemployment in rural areas, Guinean smallholders increasingly rely on extensive subsistence farming and environmentally inappropriate cropping patterns to satisfy their demand for food. More marginal lands are being farmed, more woodlands converted to agriculture by slash and burn practices, the fallow duration is reduced and investment in soil conservation is low. As a result, soil erosion and the accompanying loss in soil fertility becomes increasingly serious, as manifested by the steady decline in agricultural productivity and increased environmental degradation, thereby further undermining the food security of the rural poor.

The current growth in agricultural production based on unsustainable practices is already causing serious degradation of the natural resources base throughout the country. Severe degradation of the Fouta Djallon Highlands, the source of three major rivers in West Africa—the Senegal, the Niger and the Gambia—is reducing the amounts of arable land per household and lowering overall crop yields (USAID 1999). Many of Guinea's smallholder farmers are actively seeking new lands for cultivation and this has led to inexorable pressures on the reserved forests throughout the country. Because of the inherently fragile nature of much of the lands that were

originally protected under the category of reserved forests, this conversion is leading to longer-term degradation with little prospect of reversing the trends. The Guinean Directorate of Forestry estimates that approximately 36,000 hectares are being destroyed annually. USAID/Guinea seeks to address this situation through attention to its **strategic objective**:

Increased Use of Sustainable Natural Resources Management Practices.

The realization of the results foreseen under this strategic objective involves achievement along the lines of four intermediate results:

IR 1—Natural resource management planning skills acquired and applied.
IR 2—Farm productivity increased.
IR 3—Micro and small enterprise activities increased.
IR 4—Enabling policy environment established.

The activities being assessed by this PEA, the co-management of reserved natural forests, begun under the Guinea Natural Resources Management Project and being continued under the new Expanded Natural Resource Management Activity will address all of the above intermediate results. Achievement in this area will be one of the flagship performance indicators for this strategic objective. This programmatic environmental assessment aimed at corroborating the sustainability of the activities foreseen under this component of the project is a key step towards guaranteeing that the foreseen results, by definition intended to be "sustainable," can be achieved.

Although this PEA is being carried out primarily to comply with the requirements of Reg. 216, the Scoping Team would like to reiterate its conviction that the focus of the PEA will fit well with the performance based criterion adopted by USAID as its primary measures for continuing support to the program and its co-management activities. Accordingly, this PEA must be designed from a broader perspective and with a focus on results and not just on the completion of planned activities. The quantitative measures of achievement for the co-management of natural forests—100,000 hectares of forests in the activity zone managed according to a sustainable management plan—is an SO level indicator, reaching the target will only be achieved if the full array of conditions for viable participatory forest management (embracing institutional capabilities, increased productivity, enterprise development and the policy environment—the four focal areas for the intermediate results) are also achieved. Thus while this PEA is intended to demonstrate that sound design and effective implementation of co-management of reserved natural forests will avoid negative environmental impacts, the premises that this will happen are related to all four of the intermediate results for the SO and will be self-reinforcing.[21]

[21] It should be noted that a significant part of the target indicator of 100,000 hectares will also be achieved by working with communities on the management and improvement of non-classified community forests through a *groupements forestiers* approach. These areas are typically much smaller in size and do not involve, at least for the foreseeable future, forest extraction activities as they are mainly concerned with protecting and enriching the forest stands owned by the communities. They will not be assessed during the PEA; rather because of their inherently proactive operations in tree-planting and protection, would probably qualify for a IEE threshold decision of "negative with conditions" because of their beneficial impact on the environment.

2.2 Relationship of the PEA with Government of Guinea Programs.

The National Directorate of Water and Forests (DNEF) has recently published a flyer designed to provide a concise description of its commitments to policy and practice as agreed under the National Forestry Action Plan for Guinea (PAFN–Guinea). The development strategy outlined for the next twenty-five years identifies the following priority objectives:

- enhanced knowledge of the existing forest resource base;
- sustainable management of the classified forest domain of the state and of the collectives;
- management of watershed areas;
- putting into practice operations for production through reforestation and the promotion of appropriate technologies;
- conservation of biodiversity and the protection of fragile ecosystems;
- development of forestry within the framework of village land-use planning;
- promotion of community and private forestry; and
- putting in place a forestry research system.

This concise document can be construed as nothing less than a specific endorsement of the present USAID–assisted efforts to promote and development co-management of natural forests which are the subject of this PEA. More to the point, it would probably be fair to say that the continuing contributions of USAID over the years, related to community management of natural resources have amply supported the policy shift towards people and their participation in the management, protection and conservation of the reserved forests of the country.

2.3 Synopsis of USAID-funded Co-Management of Natural Forest Activities

The PEA for which this Scoping Statement is being prepared will address all foreseen activities in co-management of reserved natural forests to be undertaken under the aegis of the USAID-funded Expanded Natural Resources Management Activity in Guinea. The intention is to replicate the model of participatory forest management of reserved forests begun on the Nialama Reserved Forest on other candidate forests in selected prefectures, including: the three prefectures targeted during the past Guinea Natural Resources Management Project: Lelouma, Tougue and Kindia, and on three additional prefectures in the Forest Region of Guinea: Kissidougou, Gueckedou and Macenta. As mentioned above, two new reserved forests as potential sites for co-management have already been identified; they are the Suti Yanfou and Bakoun Reserved Forests. Both have now been the subject of an intensive set of multi-disciplinary studies designed to lay the foundation for forest management planning and eventual consultations with concerned villages.

Co-Management of Natural Forests—The Basic Model

The basic model for co-management involves a range of activities similar to those proposed for Nialama, and although the model will be tailored to the constraints and opportunities—technical, socioeconomic, and institutional—specific to each site, the following section provides a summary description of the general expectations of co-management of natural forests as foreseen with USAID support.

Most (but not all) of the reserved forests (*forets classées*) of Guinea were classified during the pre-Independence period. The conventional notion of classified or reserved forest suggests that these areas were being set aside for future use. In the gazettement documents associated with some of these forests, and in the literature, the classification process applied by the foresters of the time (late 1930s/early 1940s) also mentions the need for protection of these areas. Many if not most of them were established around steep lands, rocky outcroppings and escarpments zones so much a part of the topography throughout this rugged country. In certain forests, villages existing within the proposed territorial limits of the reserved forest before the classification were noted and their rights to land duly recorded as enclaves. In addition, the rights of local people living around and within the forests for limited non-commercial extraction of building materials and fuelwood for domestic purposes, is also recognized.

Since Independence, the forestry services of the new Nation have found it difficult to maintain adequate guarding of these forests. Many of them, including both Nialama and Suti Yanfou, have been encroached upon by local people seeking new, fertile lands to cultivate for both rainfed and lowland agriculture. The original forest was cleared, sometimes on steep lands, and used for upland rice/peanut and manioc cultivation with attendant erosion and fertility losses. Large areas of Nialama and Suti Yanfou (and the Milo Reserved Forest in Macenta and Selly Koro Reserved Forest in Kissidougou, also visited by the Scoping Team) are now openly used by local people and are little more than unimproved bush fallow areas. In general, however, the steepest areas, those most inaccessible or too rocky for cropping remain intact, sometimes deliberately in an effort by local people to protect water sources (springs). The Bakoun Reserved Forest has experienced only limited encroachment because it is far from population centers and good roads.

Uncontrolled grazing, despite prohibitions in some classification documents, has also taken a toll. Herders are often cited as the cause of the frequent bush fires which ravage large portions of the drier areas of rural Guinea; it is thought that burning will refresh the grasses and provide forage for their animals. Bush fires also are caused by honey collectors who use fire to drive wild bees off their hives. Similarly, Guinea is a country where hunting small game is quite common and hunters often use fire to drive animals out into the open for ease of harvest. Hunting has also taken a significant toll on the animals that inhabit these forest areas. In short, despite their classification as reserved forests, many of these areas have suffered the fate of open access lands—used by all but the responsibility of no one.

The Co-Management Approach being promoted with USAID assistance is predicated on **a series of basic concepts**, worth noting here:

- Government financial and human resources are limited and it is unlikely that, even with great resolve, they would be able to successfully guard these forests against encroachment, especially against a backdrop of increasing land hunger.
- A participatory management approach calling for shared decision-making regarding the destiny and use of the forest and a sharing of the benefits derived from its protection, conservation and utilization among the adjacent villages, offers a better choice for improved public stewardship of these lands.
- Villager agreement to the management prescriptions will be achieved by consensus among the population, based on valorizing the resource base in their behalf, and providing them with

tangible, near-term benefits in return for the production trade-offs essential to sustainable management and utilization.

- This working partnership for the co-management of the forest in question will be codified by means of a written agreement or contract between a Forest Committee representing the assembled adjacent villages and the DNEF which delineates the rights and responsibilities of both parties, describing utilization methods and limitations, protective measures to be followed, and revenue sharing mechanisms.

Although the management plans for the new forests being considered for inclusion in the program have as yet to be developed, they are likely to be similar in nature to those identified for the Nialama Reserved Forest. For Nialama, the present management plan (which still needs to be made operational[22]) proposes **the following elements and activities for its management strategy** (Lowe 1996):

Arrest deforestation and forest degradation by:

- Affirming the classified status of Nialama Forest
- Maintaining the integrity of the boundary
- Preventing permanent conversion to other land uses
- Ensuring that forest remains the long-term vegetative cover
- Protection against fires and fire management

Protect the forest ecology by:

- Protecting and maintaining the health and vitality of forest resources
- Maintaining the biological diversity of forest resources, including fauna
- Protecting the population and habitat of all protected species such as chimpanzees

Protect the watershed by:

- Preventing soil exposure on steep slopes
- Limiting the duration of cultivation on gentle slopes
- Excluding production activities near sources of water courses and along their banks

[22] Great strides have been made in the preparations for co-management of the Nialama Reserved Forest. In addition to the Technical Management Plan (Lowe 1996) and an Environmental Assessment (McDonald et al 1996) which cleared the way for forest management operations, a good deal of the important work with the surrounding villages has now been accomplished. The latter includes the nomination of a Forest Committee and the signature of an Agreement between the Forest Committee and the DNEF as the basis for management operations, including the full range of activities discussed here. However, as Lowe pointed out, the forest inventory for Nialama can only provide figures indicative of the forest and its stocking as a whole, as the sampling intensity was low (0.3% overall), and it was neither stratified or randomized. Lowe noted that "the inventory cannot be used to estimate population parameters for particular forest types or territorial subdivisions...and accordingly...could not be used to locate or assess potential harvest areas." The understanding was that the DNEF, and in particular, its Bureau Technique, was expected to prepare an operational management plan, either through repeated inventory assessments or from direct measurements of selected areas. This plan has as yet to be finalized, and is presently the main constraint for moving forward with operations in the forest.

Provide access to cultivable land by:

- Introducing agroforestry systems in selected areas of the forest
- Continuing access to existing *bas-fonds*
- Providing limited access for grazing

Enhance the supply of forest products by:

- Introducing timber and firewood harvesting of Bani (*Pterocarpus spp*.)

Enhance the opportunities for income generation by:

- Permitting the commercialization of timber, firewood and other forest products
- Promoting the commercialization of bamboo on a pilot basis

3. Determination of the Issues to Be Analyzed: Scope and Significance

3.1 Issue Identification Methodology

In defining the issues to be assessed during the PEA, the Scoping Team benefited from earlier environmental assessments of co-management for Nialama and the scoping exercise drafted for the Suti Yanfou Reserved Forest. There is also an emerging body of practice related to assessing the sustainability of forest management for the purposes of certification with which the Scoping Team leader is familiar. To further confirm a practical list of issues to be examined in the PEA, the Scoping Team reviewed the pertinent literature related to the program; visited a variety of sites in both the Fouta Djallon Highlands and in Guinea Forest Zone; held extensive interviews and consultations with USAID, contractor, program and DNEF/SPFF staff. Where possible, consultations with concerned villagers also took place. The Scoping Team also had the opportunity to hear of the preliminary findings of the Multi-Disciplinary Studies team that had been engaged to analyze the situation in Suti Yanfou and Bakoun Reserved Forests.

3.2 Issues to Be Addressed in the PEA: Scope and Significance

As a result of its efforts, the Scoping Team leader was able to circulate and discuss a draft issues list. After the conclusion of the field visits, this list has been further refined and a number of focus issue areas for a programmatic environmental assessment of co-management of natural forest in Guinea has been defined and is presented below. These issues have been grouped by major category so as to facilitate both understanding and the future assessment, although in principle, many of them are interlinked and the implications of one may affect the outcome in another area. They include:

Technical Issues

- **Inventory or Resource Assessment Methods**. An essential criterion for ensuring the sustainability of forest management activities is a sound baseline related to the condition of the resource base at the outset of the program. Without a practical set of baseline data and

information, obtainable at reasonable cost and readily monitored, it will be difficult if not impossible to measure achievement, corroborate sound utilization practices and monitor and evaluate sustainability.

- **Forest Management Planning**. The orderly application of forest management activities, in time and space, will also be critical to the effective and efficient implementation of sustainable forest management. The forest management plan provides a basis as well for the understanding of the roles, rights and responsibilities of both parties (the DNEF and the participating communities) associated with effective co-management. It constitutes the blueprint against which performance can be measured and environmental impact assessed.
- **Realities of Fire Protection**. Fire can be both a tool for forest management as well as the cause of significant degradation. A sound and practical fire management strategy will be an important part of the sustainable management practices for these forests, particularly in the drier areas of the Fouta Djallon. The implications of harvesting on fire danger must also be assessed and taken into account in management planning.
- **Silvicultural Implications of Planned Activities**. The sustainability of forest management operations is predicated on achieving reasonable amounts of natural regeneration to rehabilitate degraded areas of the forests in question and to ensure continuing forest cover after harvest. Little is known locally about the silviculture of the natural forests of Guinea and therefore it will be essential that operational planning takes these uncertainties into account and puts in place a conservative approach to off-take and ensures that its results (impacts) are being monitored.
- **Feasibility and Outcome of Agroforestry Practices**. The intent with these activities is to mitigate the existing pressure for cultivable land by allowing local farmers temporary access to lands suitable for rainfed cultivation. Clear criteria for the selection and use of these lands will be needed to ensure that they do not impede the protection functions of the forest, either through watershed degradation or soil erosion, that they do not further impoverish the soil conditions and that they will lead to satisfactory levels of natural regeneration of forest cover after agricultural production.
- **Extraction Methods for Timber**. Moving timber products resulting from planned utilization out of the forest often leads to unforeseen environmental impacts, as a result of skid trails and logging roads and their impact on the land, and because they open up access to otherwise inaccessible areas.
- **Livestock and Forest Management**. Livestock can have a significant deleterious effect on forest cover through overgrazing or the elimination of desirable forest species. It can also have a positive impact in forests of this kind by serving to reduce grass and herbaceous cover that would otherwise add to the fire danger. Managing livestock within large areas, however, can be difficult and costly and an agreed plan for doing so efficiently and effectively must be part of the plan.

Ecological Issues

- **Watershed Stability**. Many of the reserved forests were established with protection of the upper slopes and water sources of the country in mind. Although the overall goal of forest management is to improve the forest cover, certain areas will require a higher degree of protection, based on unambiguous criteria for protection and cost effective methods for its application.

- **Biodiversity Conservation**. Maintaining natural forest cover and promoting natural regeneration will be important measures for ensuring the conservation of plant and animal biodiversity. Little, however, is known about the status of many of the plants and animals of the native forests in Guinea and thus a strategy is needed to begin to explore the implications of forest management operations, both their positive and negative impacts (if any).
- **Threatened and Endangered Wildlife Species**. It has already been noted that endangered chimpanzees are present in a number of the reserved forests and efforts will be required to protect their habitat, food sources and migration/movement routes. Other threatened species (e.g., leopards) may also be present and a strategy will be required to address the needs for protecting them. Similarly, subsistence hunting is common in many areas of Guinea and methods will be needed to control the off-take to sustainable levels.
- **Cropping in the Bas-fonds**. Irrigated rice and vegetable farming in the bas-fonds areas is already permitted in many forests. In order for these agronomic practices to be fully productive, the rationale use of agro-chemicals will probably be required. A program to train farmers in the wise use of these substances so as to avoid negative impacts on the lands and waters will be needed. Similarly, bas-fonds may be extensive enough to constitute wetlands areas with important implications for the functioning of the hydrological cycle of the area; criteria will be needed for deciding if they can and should be so used.
- **Landscape-level management strategies**. Will the co-management plans be able to take account of ecological dynamics (structure and function of ecosystems) that extend beyond the boundaries of the designated reserved forest? For example, migration of wildlife populations, seasonal movements of livestock/grazing pressures, use of upstream and downstream water resources, and changing population pressures/market demands are influenced by activities extending well beyond the boundaries of a given forest reserve; how will the co-management plans address these larger ecosystem and regional landscape issues?

Socioeconomic Issues

- **Achieving Genuine Social Consensus**. The outcome of co-management is based on a reasonable level of consensus among the concerned villages and villagers for respecting the management plan. Clear understandings of "who gains/who pays" and of the production trade-offs that may be required to achieve conservation and rehabilitation is needed as an insurance against conflicts. Reasonable methods will be needed for dealing with inappropriate behavior on the part of non-conformist local people.
- **Economic/Financial Returns to Co-Management**. The design of co-management and its eventual success are also predicated on sufficient benefits sharing that will lead to appropriate behavior on the part of the communities concerned. Are the assumptions regarding the costs of production and the saleability of products realistic and will they lead to adequate levels of returns sufficient to continue to motivate the agreements. The issue of how to finance co-management on severely degraded areas where the potential for off-take is limited must also be accounted for. There is a need for a financial analysis of the production trade-offs mentioned above and the investments in time and labor required by the local people to ensure their motivation in adhering to the management prescriptions and limitations.
- **Taxation, Revenue Distribution Formulas and Benefit Sharing Modalities**. The policy and legislation framework have been revised and are being reviewed to support co-

management, however, the exact formulas and modalities for taxation, revenue distribution and equitable benefit sharing with respect to co-management natural forests have yet to be worked out in a manner which meets the needs and expectations of national (DNEF, Fonds Forestier) and local government (CRD, district) as well as community-based organizations and other local stakeholders? The resolution of these matters is critical to long-term economic sustainability as well as continued community support and participation. What are the prospects for successful negotiation and agreement on these issues?

- **Forest-Based Enterprises and Related Economic Development**. In keeping with the likely management objectives of co-managed natural forests, what are the prospects for integrating the development of forest-based enterprises and associated local economic development activities into the forest co-management plans? In view of community priorities that are likely to be voiced through the Forest Committees, can the proposed co-management activities be successfully implemented without associating some degree of local enterprise and economic development activity? Can such activities be supported in a manner consistent with the principles of sustained yield and environmentally sound management of the targeted natural forests?
- **Integration of Market Surveys and Marketing Strategies into Co-Management Plans**. Access to markets and current or potential demand for forest management products and services (including locally consumed, traded or marketed non-timber forest products as well as other forest products and uses of the natural forests) needs to be assessed and taken into account during the forest management planning process. Have adequate provisions been made in the proposed forest co-management methodology to address forest products demand and marketing issues?
- **Overall Cost-Benefit Analysis of the Co-Management Model**. What are the economic implications of the model (cost per unit area treated) and the overall needs and opportunities for these types of programs (magnitude of the problem country-wide)? Will it be sustainable without donor support? How could economic sustainability be ensured should donor support come to an end?

Institutional Issues

- **Policy and Criteria for Selection of Forest Areas for Co-Management**. Despite the very positive advances made in process of starting co-management, it is clear that both government and its donor partners would find it beneficial to establish the terms under which this program can go forward. Working out the details on the conditions under which the program is most likely to succeed, including selection of appropriate sites, localized and decentralized arrangements for co-management, including the role of the SPFF, roles and responsibilities of both parties (government service and forest committee), and a conflict resolution process, should further issues arise, would enhance the regulatory framework under which the program currently operates and increase its effectiveness over the long-term.
- **Institutional Capabilities**. The co-management arrangements presume roles and responsibilities for a number of institutional players: the DNEF/SPFF, the villager based forest committees, the NGO community and to some extent, contracted service providers. What are the minimum institutional requirements (skills, capabilities, operational means) needed for the model to function? Do they exist and how are they being strengthened?

- **Compliance with National Environmental Legislation and Forest Products Certification Standards**. What are the prospects for using forest co-management guidelines and other checklists or procedures associated with USAID environmental assessment concerns to address environmental requirements related to national legislation (*Code Environnementale*) and to lay the groundwork for satisfaction of forest certification and development of a capacity to produce certified forest products?
- **Integration of Program Activities**. Part of the USAID funding is used for activities that strengthen the production and income generation capabilities of rural communities throughout the program areas. Should these activities be brought to bear among the communities around the reserved forests and are they?
- **Other Stakeholders and Their Views**. What are the roles of other stakeholders (herders and hunters, men and women, those who collect non-timber forest products or forest-based pharmacopoeia) in these areas and how will they affect the co-management model; for example, in the case of the CRD and the private sector and their plans/expectations regarding these forest areas?

3.3 Brief Discussion of Issues Not to Be Covered by the PEA

After the scoping exercise, several issues identified earlier were excluded from the PEA because they were judged unlikely to occur under the situations involving the co-management of natural forests and therefore unlikely to be having a significant impact on the environment; they include:

- Greenhouse gas increases: These activities are expected to have an overwhelmingly positive net impact on carbon sequestration as the result of their efforts in addressing the issues of uncontrolled bush fires.
- Agricultural mechanization and its impact on air pollution and/or energy use will not be a problem because there are no plans to use machinery of any kind for the very limited agricultural activities foreseen in the program.
- Improved nutrition through safeguarding sources of potable water for the villages surrounding the forest are expected to have an overwhelmingly positive impact on environmental health conditions in the areas affected by these activities.
- Historical and cultural resources~~?~~—primarily in the forms of special forest groves—are already well protected and will not be subject to any form of disturbance as a result of the forest management activities.
- Urban tree resources and the quality of life will not be affected by these activities as they do not take place in any urban area.

4. PEA Procedures

4.1 Outcome of the Scoping Process

The Scoping Process, carried out March 13–25 in Guinea has confirmed the utility of the Programmatic Environmental Assessment methodology, noting that the similarities in the activities foreseen under the program with USAID funds are sufficient to warrant their assessment as a class of actions. The Scoping Process has also laid the foundation for the

implementation of the programmatic environmental assessment of co-management of natural forests in Guinea; by achieving the following:

- identified the key issues to be assessed during the PEA;
- led to the identification of the disciplines to be covered by a small multi-disciplinary team to carry out the PEA;
- identified an additional series of issues related to the basic design and implementation of co-management of natural forests which will be essential for its success as a viable land-use and development option in the subject areas; and
- suggested conditions related to the present program that will be necessary for an effective PEA exercise, to wit: resolution of the issues related to resources inventory and a satisfactory report from the multi-disciplinary baseline study effort at Suti Yanfou and Bakoun Reserved Forests, and the start-up of actual field interventions in Nialama Reserved Forest as the pilot case for these activities.

4.2 Methodology, Timing and Phasing of the PEA

In order to carry out the PEA, the Scoping Team envisions the following additional arrangements, methods, timing and phasing:

Approval of the Scoping Statement: This Scoping Statement will be reviewed at the USAID/Guinea Mission level and then submitted to the Regional Environment Officer, Africa Bureau for his review, consultation and eventual approval.

Interim Period: While this Scoping Statement is being reviewed and approved in Washington, USAID/Guinea with the technical assistance contractor will support enhanced activities under the Expanded Guinea Natural Resources Management Activity to strengthen the present range of activities. The thrust will be focused on resolving the issues associated with practical resources inventory methods so as to have a sound baseline against which to monitor the impact of management activities (essential for compliance under Reg. 216 and for activity related performance monitoring). Additional technical assistance, possibly in combination with the above, will be furnished to develop a methodology for operational planning of co-management of natural forests, in order to properly launch the interventions tentatively foreseen under the Nialama Forest pilot model.

During this interim period, and once it is clear that the technical issues related to the feasibility of co-management of natural forests have been sorted out, preparations will begin for the actual implementation of the PEA. These will include (to be carried out by the PEA Team Leader designate, to be identified): further development of the Scopes of Work for PEA team members; development of a series of analytical tools (e.g., semi-structured interview protocol and site description data sheet); development of a tentative schedule for field visits and preparation of the logistical support needs (USAID provision of transport, introductions to local authorities, limited office facilities for the PEA team); preparation of a budget for the PEA; compilation and acquisition of additional reference materials pertinent to co-management of natural forests in this region of West Africa; and, eventually, the recruitment and hiring of local PEA team members.

PEA Implementation Period: The proposed period of implementation of the PEA will be seven weeks in January/February 2001, broken down as follows: one week staging/briefing and team building in Conakry, three to four weeks of field visits; two to three weeks of report preparation. More specifically, it is envisaged that the implementation period will involve:

- Identification, compilation and review of **additional relevant literature** related to co-management of natural forests in West Africa.
- A continuing series of interviews with central government authorities, local authorities including CRD officials, and with similar projects promoting co-management of natural forests in Guinea. These will be carried out using semi-structured interview procedures with key DNEF/SPFF officials and staff from CRD and related projects. The PEA team will convene small discussion groups in key activity sites and with key staff as a vehicle for **the all-important consultative process typically associated with environmental assessment**. These sessions serve the dual purpose of facilitating the identification of important issues that may be of concern to those not directly involved in the co-management activities, and in raising general awareness of the importance of avoiding unforeseen environmental impacts as key to longer-term sustainability of the investments.
- **Field visits**: The PEA team will visit all of the sites identified as potential areas for co-management of natural forests where USAID funds will be utilized. Likely target areas include: the Suti Yanfou and Bakoun Reserved Forests, Selly Korou and Milo Reserved Forests, and others that may be identified by the DNEF/technical assistance team. It is also foreseen that the PEA team will visit the pilot activities sites in the Nialama Reserved Forest where co-management activities will be already underway in order to compare them with the activities tentatively foreseen in other forest areas. Although the activities expected to take place under the Expanded Guinea Natural Resources Management activity with the *groupements forestières* differ slightly from those to be undertaken in the reserved forests, mainly because of the land tenure of the areas concerned, the PEA team will also visit a series of these more modest activity sites in order to discern their impacts and decide if they too can be included within the scope of the PEA. Prior to any and all field visits, USAID and its contractor team (Winrock International) will ensure that all relevant information related to each site has been compiled and copies made available to the PEA team to facilitate their work. Field visits will be concentrated in the Moyenne Guinea and Guinée Forestier zones of the country where these activities are expected to be concentrated.
- **Inter-disciplinary Team Approach**: The multi-disciplinary team (see following section) will follow a rigorous inter-disciplinary approach in its work, including: joint preparation for each field visit (identification of key issues and their interplay); interviews with local personnel and community members (in each case, the semi-structured interview procedure will be used and a lead person and rapporteur designated for each site); comprehensive screening guidelines (to be prepared by the PEA Team Leader) for each site to ensure that all issues are covered and team responsibilities for that coverage clearly understood; post-visit wrap-up and review sessions, both with local staff and among the team itself so as to build on the lessons being learned, to discuss preliminary findings and highlight procedural as well as substantive issues; focused inter-team discussions to identify mitigation and monitoring actions; and, finally, assignments of responsibilities for preparation of report pieces emanating from each site as may be the case. As possible, the PEA Team should be accompanied by activity team members representing the DNEF/SPFF and the contractor

technical assistance team to ensure an in-depth understanding of the sites being assessed and to further stimulate their discussions of issues related to environmental impact.

Report Preparation and Review: The following plan for the preparation of the PEA report is foreseen: draft PEA report prepared and compiled, with contributions from each team member, by the Team Leader; inter-team review of the draft; circulation of a debriefing *aide mémoire* with all principal players of the Expanded Guinea Natural Resources Management Activity (DNEF/SPFF, USAID, contractor personnel) at a half-day workshop to be held in Guinea prior to the departure of the Team Leader; written comments based on the debriefing memo to be submitted by the above participants within two weeks of the workshop; and preparation of a final draft report incorporating the comments and suggestions made, by the Team Leader, for submission to USAID and subsequent submission for review and approval to the Bureau Environment Officer (BEO), Africa Bureau, Washington.

Post-PEA Activities: After the PEA has been approved by the Africa Bureau BEO, the report will be translated into French and distributed to all interested parties (to be determined by the USAID Mission). Further implications related to additional technical assistance and possible training in the application of its findings will be discussed by USAID, the DNEF/SPFF and the contractor at that time.

4.3 PEA Team Make-Up

In order to carry out a multi-disciplinary PEA of co-management of natural forests in Guinea, the following disciplines will be represented on the Team:

- **Team Leader: Tropical Forestry/Environmental Assessment Specialist** (8 person/weeks)
- **Tropical Forestry Management Specialist** (locally recruited), (6 person/weeks)
- **Socioeconomic/Rural Sociology Specialist** (locally recruited), (6 person/weeks)
- **Natural Resources Management Specialist** (USAID/Guinea representative or the Regional Environmental Advisor, REDSO/West Africa) (6 person/weeks)

Recruitment of local personnel will be the responsibility of the contractor chosen to field the PEA Team as arranged for by USAID/Guinea under a contractual mechanism suited to USAID procedures. USAID will also furnish a vehicle, fuel and driver for the conduct of the field visits. As mentioned previously, the DNEF/SPFF and the technical assistance contractor will be responsible for providing all detailed information on each of the assessment sites, and may furnish observers or potential PEA Team participants to accompany the PEA Team.

4.4 Guinea Co-Management of Natural Forests Programmatic Environmental Assessment—Outline of the Report.

The Scoping Team proposes the following draft outline of the eventual PEA Report, following the guidance in 22 CFR 216, to include: (1) Executive Summary, (2) Purpose of the PEA, (3) Alternatives including the proposed action, (4) Affected Environment, (5) Environmental Consequences of Co-Management of Natural Forests, (6) List of Preparers, and (7) Relevant Appendices.

Annexe B

PEA Team Members and Their SOWs

(Brief biographical sketches)

Thomas M. Catterson, PEA Team Leader and Environmental Review Specialist. MSc International Forestry 1973. Independent International Consultant. More than 30 years of community-oriented natural resources and forestry management experience in over 65 countries around the globe. Focused experience with natural resources management and agricultural development and environmental issues and programs in Ethiopia, Eritrea, Niger, Chile, Cambodia, El Salvador and Peru.

Dr. Rebecca Ham, Biodiversity Conservation Specialist. Rebecca Ham received her BSc at the University of Guelph, Canada, in Biology, MSc in Psychology at the University of St. Andrews, Scotland and PhD in Biology at the University of Stirling, Scotland. Rebecca has lived and worked in conservation in Africa for five years. She lived in the Lopé Reserve in Gabon for two years, conducting the research for her Ph.D. thesis on the behavior and ecology of grey-cheeked mangabeys. She then returned to Gabon for another year to work for ECOFAC doing training in wildlife identification, tracking and behavior and ecology, as well as setting up of the infrastructure (hides, paths, mapping, etc.) as part of an ecotourism project in the Lopé Reserve. She then moved to West Africa where she lived in the Republic of Guinea for two years, doing the first nationwide chimpanzee survey. Rebecca returned to North America in 1998 to work for the Biodiversity Support Program directing a project looking for ways to mitigate the negative effects of armed conflict on the environment. Rebecca is now Senior Director of the West Africa Program at Conservation International.

Dantily Diakite, Tropical Forestry Management Specialist. Forest Engineer specializing in collaborative management of natural forests. Previously held positions include Prefectural Forester in Labé and Guéckuédou, and Forest Inspector in the Forest Region. Mr. Diakite was the Regional Coordinator for PGRN and now serves as the Assistant to the National Coordinator of PEGRN. He has also participated in the environmental impact study of the management plan for the Nialama forest.

Boubacar Thiam-Rural Sociology Specialist. MSc in natural resources. Mr. Thiam has ten years experiences in land tenure, property rights, and local natural resources management practices in Africa (mainly in Guinea). In recent years, he has worked as a consultant: to analyze and summarize the evolution of NRM policies and legislation in Sub-Sahara Africa during the last twenty years; assisting with updating and popularizing the Frame and NRM Tracker web sites. In Guinea, his consultant work included: a USAID funded project to facilitate initiating the co-management process around Nyalama national forest; research on land tenure systems and local natural resources management practices for Land Tenure Center (LTC); for Guinea Ecology (a national NGO) to facilitate the resettlement of local people around a hydroelectric dam project. He has also conducted research with LTC and the Environmental Sciences Institute of Senegal on land tenure and management of the Samba Dia biosphere. Mr. Thiam's first field experience was as an intern in 1992 from a World Bank/UNESCO funded project around the Nimba biosphere in Guinea prior to graduating from College as a Rural Sociologist.

Annexe C

References

PEGRN Documentation (Recently Acquired)

Anon. n.d. *Évaluation de la Co-Gestion dans la Foret Classée de Nyalama: Leçons Tirées de ce Processus, Recommandations*. Unpublished manuscript. p. 7.

Bush, M. 2000. *On the Collaborative Management of Classified Forests.* Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Conakry, May 2000. p. 8.

CERE. 2000a. *Guide Méthodologique.* Centre d'Étude et de Recherche en Environnement (CERE), Université de Conakry, Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Conakry, Avril 2000. pp. 19 + annexes.

———. 2000b. *Études de Base de la Foret Classée de Souti Yanfou*. Centre d'Étude et de Recherche en Environnement (CERE), Université de Conakry, Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Conakry, Avril 2000. pp. 66 + annexes.

———. 2000c. *Études de Base de la Foret Classée de Bakoun*. Centre d'Étude et de Recherche en Environnement (CERE), Université de Conakry, Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Conakry, Avril 2000. pp. 55 + annexes.

Cherif Bah, A. 2000. *Analyse Économique et Financière des Plans d'Aménagement et de Gestion de la Forest Classée de Souti Yanfou*. Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Rapport No. 78. Conakry, Octobre 2000. p. 12.

Cherif Bah, A. and Y. Camara. 2000. *Enquêtes Complémentaires des Études de Base de la Foret de Suti Yanfu.* Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Conakry, Septembre 2000. pp. 24 + annexes.

Compaore, A., S. Dilema, S. Sidibe, and A. Bah. 2000a. *Plan d'Aménagement et Plan de Gestion de la Foret Classée de Bakoun (Préfecture de Tougue)*. Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Rapport No. 79. Conakry, October 2000. pp. 67 + annexes.

———. 2000b. *Plan d'Aménagement et Plan de Gestion de la Foret Classée de Souti-Yanfou (Préfecture de Kindia)*. Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Rapport No. 80. Conakry, October 2000. pp. 61 + annexes.

Diakite, D. 2000. *Processus de Cogestion des Forets Classées en Guinée: Point de la Situation et Perspectives.* MAE/DNEF, Conakry. Octobre 2000. p. 8.

———. 2001. *Justification pour le Choix des Forets Classées de Balayan Souroumba et Sincery Oursa, Préfecture de Dabola.* DNEF, Conakry, Janvier 2001. p. 7.

Diakite, D., E.S. Keturakis, and B. Hibo Onivogui. 2000. *Rapport de Fin de Mission.* Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF. Conakry, Mars 2000. pp. 8 + annexes.

Fischer, J., and M. Saliou Diallo. 2000. *Rapport de Synthèse: Atelier de Formation de Animateurs sur le Processus de Mise en Place d'Organisations Villageoises pour la Cogestion de Forets Classées.* Trois Rapports: Première Phase de l'Approche-Labe, Mai 2000; Deuxième Phase de l'Approche-Tougue, Juin 2000; Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Conakry.

Fischer, J. E. and R. Furth. 2000. *A Performance Improvement Review of the Nialama Classified Forest Co-Management Program*. Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF. Conakry, Octubre 2000. pp. 15 + appendices.

EF. 2000. *Élaboration de la Carte Opérationnelle de la Foret Classée de Nialama (Préfecture de Lelouma)*. Direction National des Eaux et Forets/Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, Conakry, Juin 2000. pp. 14 + annexes.

MAE/DNEF. 1999. *Contrat de Gestion Forestière, No. 048/MAE/DNEF/99, Co-Gestion Foret Classée de Nyalama.* Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage/Direction Nationale des Eaux et Forets. Conakry, Avril 1999. pp. 5 + annexes.

Polansky, C. 2000a. *Guide to Low-Cost Practical Forest Resources Inventory of Participatory Management of Dry Tropical Forests of Africa.* Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Rapport No. 73. Conakry, September 2000. pp. 36 + annexes.

———. 2000b. *Technical Report—Forest Inventory in the Context of Co-Management of Guinea's Foret Classées.* Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Rapport No. 69. Conakry, July 2000. pp. 20 + annexes.

———. 2001. *Mission de Mise en Ordre et Suivi du Plan de Coupe et D'Autres Activités de Cogestion dans les Forets D'Intervention PEGRN (Fouta Djallon, Guinée).* Conakry, Fevrier 2001. pp. 9 + annexes.

Sidibe, S., S. Dilema, and I. Seck. 2000. *Rapport de Mission pour la Réalisation des Enquêtes Complémentaires a Tougue en Vue de l'Élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Forest Classée de Bakoun*. Projet Élargi de Gestion des Ressources Naturelles, USAID/DNEF, Conakry, Septembre 2000. pp. 19 + annexes.

Williams, P. J. 1999. *Implementing Forest Co-Management in Guinea: Proposals for the Nialama Work Program and Replication in Other Forests.* Summary Assistance Report/Guinea Natural Resources Management Project. Winrock International, Morrilton, Arkansas, September 1999. pp. 24 + annexes.

———. 2000a. *Final Report: Building Capacity for Forest Co-Management in Guinea (English Version).* Guinea Natural Resources Management Project. Rapport No. 68. Winrock International, Morrilton, Arkansas, May 2000. pp. 17 + appendices.

———. 2000b. *Forestry Co-Management Training.* Guinea Natural Resources Management Project. Winrock International, Morrilton, Arkansas, February 2000.

Older Materials

Chemonics International. 1997. *Final Technical Report—Guinea Natural Resources Management Project.* Washington, February 1997.

Erdmann, T. K. 1996. *Guinea Natural Resources Management Project: Final Report–Agroforestry/Forestry Component*. Submitted to USAID/Guinea by Chemonics International, Washington, December 1996.

FAO. 1992. *Guinée: Évaluation de l'État Actuel des Principales Zones Forestières.* TCP/GUI/2252, No. de rapport 157/92 TCP-Gui 34. Rome, 13 Nov. 92. pp.- 36 + annexes.

Fischer, J. E. 1995. *Local Land Tenure and Natural Resources Management Systems in Guinea: Research Findings and Policy Options.* Land Tenure Center, University of Wisconsin–Madison. Prepared for USAID/Guinea Contract No. DHR-5453-B-00-9078-00. Madison, December 1995. pp. 81 + appendix.

Lowe, P. 1996. *Volume II—Technical Management Plan for the Nialama Forest Reserve.* Submitted to USAID/Guinea by Chemonics International, Washington, December 1996.
USAID/Guinea. n.d. *Natural Resources Management Strategic Objective Grant Agreement-Amplified Program Description.* Conakry. p. 19.
USAID/AFR 1997. *Environmental Assessment Final Action Form- Co-Management, Nyalama Classified Forest*. Conakry. August 1997. pp. 36 + annexes + attachments.
Williams, P. J. 1999a. *Participatory Forest Co-Management in Guinea: Progress and Prospects.* Guinea Natural Resources Management Activity. Summary Assistance Report submitted to USAID/Guinea by Winrock International. Morrilton, Arkansas, March 1999. pp. 17 + annexes.
———. 1999b. *Implementing Forest Co-Management in Guinea: Proposals for the Nialama Work Program and Replication in Other Forests.* Guinea Natural Resources Management Activity. Summary Assistance Report submitted to USAID/Guinea by Winrock International. Morrilton, Arkansas, September 1999. p. 38 + map.

PEGRN Maps and Images Related To Co-Management

Available to the PEA Team

Carte de Végétation et d'Occupation du Sol de la Foret Classée de Bakoun
BCTT, Oct. 2000. Scale- 1:30,000.
Carte de Végétation et d'Occupation du Sol de la Foret Classée de Suti Yanfou
Carte de Vegetation et d'Occupation du Sol de Nialama
BCTT, Juin, 2000. Scale—1:25,000. Not titled.
Carte Opérationnelle de la Foret Classée de Bakoun
BCTT, Oct. 2000. Scale- 1:30,000.
Carte Opérationnelle de la Foret Classée de Nialama
BCTT, Juin 2000; Scale—1:10,000, 8 maps in all; Two versions of each sector (A,B,C and D) Map: earlier version fully colored and latest versions without full coloring.
Carte Opérationnelle de la Foret Classée de Suti Yanfou
Nialama Operational Chimp Habitat Map
USAID-Strategic Planning and Results Center/GIS, Nov. 2000. Scale- 1cm = 300m.
Russian Topographic Map of the forests (Sincery Oursa and Balayan Sourmouba) near Dabola proposed for inclusion in the program.

Annexe D

Team Building Questions

Themes and Ideas Related To the Environmental Assessment of the Technological Dimensions of the Co-Management of Reserved Forests in Guinea

Introduction

It should be noted that this PEA is predicated on the conviction that the current co-management approach is fundamentally sound and, building on some years of accumulated experience, has accounted for all dimensions of the model to ensure the chances for its effective and efficient implementation in the field. Furthermore, the clear and declared intent of the co-management approach is to arrest the present forces leading to the degradation and destruction of these forests. In short, the objective of the approach is to have a very positive impact on the environmental stability of these areas by applying the basic tenants of sound natural resources management which can be summarized as matching land use to land capability, thereby enhancing the opportunity for sustainable development.

The outcome of this PEA, however, is expected to lead to results which will safeguard this contribution of co-management to sustainable development, in three ways, namely by: 1) assessing the possibility of adverse impacts and suggesting how these could be avoided by adapting to the design of the approach (with the elaboration of a checklist for sound design); 2) by identifying mitigation measures that should be part of the approach where adverse impacts are unavoidable; and 3) by outlining the need for monitoring during implementation to counter the possibility of unforeseen adverse impacts.

The questions and ideas which follow are intended to be read in conjunction with the list of issues identified in the Scoping Statement prepared for the PEA in March 2000 and approved by the Africa Bureau Environment Officer.

Policy and Strategy Considerations

- Is the present program supported by national forestry and rural development sector policy, and if so, how?
- Review the co-management model in the light of the Code Forestier and its regulations and identify possible opportunities and constraints.
- How does the present program of activities fit within the decentralization thrust of the government and what are the views among local level authorities (prefecture, CRD, etc.) regarding the co-management of reserved forests?
- Are there development plans/activities/programs in the areas around the reserved forests that contribute to or constrain the implementation of co-management?

- Review the current institutional arrangements by the DNEF/SPEF for the reserved forests and adjacent area and their capabilities and needs for continuing to implement co-management of the reserved forests.
- What is the typical background and training of the DNEF/SPEF field agents who will act as the primary contact points with the rural communities and assess its adequacy for successful implementation of their roles? Suggest additional training requirements.
- What are the mechanisms for accountability of the actions and achievements of the staff of the DNEF/SPEF?
- Review the present selection criteria and justifications for the choice of candidate reserved forests for inclusion in the program in the light of its declared objectives.
- Examine the present arrangements for cost/benefit sharing and the application of permit fees and taxes and their impact.
- Are there other stakeholders—industry, wood merchants, timber contractors—or institutions and/or individuals engaged in agricultural development who have views about the present plans for co-management of reserved forests?

Management Infrastructure

- Discuss the requirements for improving access to the forests if any and the environmental implications of same.
- Discuss the construction plans for training cum meeting centers associated with the program of activities and briefly review their environmental impacts if any. Are there any other likely investments in rural infrastructure that will be required?
- The program of activities also includes protection of the catchments (*protection des têtes de sources*) associated with springs and other surface water sources of considerable importance of considerable importance for both human and wildlife use. Will the scope/size and location of these protection areas be adequate for ensuring that the catchment functions are maintained thus guaranteeing the perennial nature of the water supplies? How will this activity be measured and monitored?

Forest Management Technological Dimensions

- Review the present forest mapping/classification system/land capability identification/actual land use/cover systems and inventory procedures in the light of the minimum data sets (also to be defined) that will be required to meet management objectives.
- What are the criteria for deciding the designation of areas of the forests into one of three series: production, partial protection and total protection? Similarly, what are the criteria for deciding between the different management activities (agriculture, grazing, hunting, timber and fuelwood extraction, beekeeping, non-wood forest products collection, gunpowder manufacturing) within the production series?
- Will the forest management planning be compatible with past usage rights and practices of the communities? (others?)
- Review the management objectives defined for each forest and the decision-tree, sets of activities, designated actors and critical assumptions associated with the achievement of each of them (development of an action matrix—see draft matrix—tbd).

- Review the protection (against fire, illegal off-take, grazing controls, watershed and catchment area needs, hunting restrictions, land clearing, and land capability requirements) plan and its implications for environmental impact and overall feasibility.
- Although present projections of off-take for fuelwood, *bois d'œuvre* and bamboo are decidedly modest and conservation oriented, what indications/assurances are there that they will be sustainable and how? How were these choices made and quantified regarding harvesting of forest products?
- What system (three basic types: selection, small group clear-cutting or shelterwood) will be used to identify the trees to be removed by harvest and what are the likely/intended implications regarding regeneration? How will the magnitude of these operations be monitored?
- What are the plans for extraction of forest products, in particular timber and bamboo and will these extraction activities have an impact (soil erosion or compaction) on the environment (roads, skid trails and collection points)?
- Will there be any impact of extraction on water quality of streams and rivers within the forest or beyond?
- What is known about the silviculture of the species or forest types intended to be used as "bois d'oeuvre" and bamboo to be harvested and how will this information be used and/or enhanced? Is there a need or opportunity for timber stand improvement activities and investments?
- The program of activities envisages assisting the local communities to develop micro-enterprises related to the improved collection and processing of non-wood forest products (e.g., bush honey, "Nere" and "Karite"). How will timber, fuelwood and bamboo harvesting affect these traditional enterprises and their supplies? Are there other non-wood forest products, given their importance to local communities as sources of medicinal plants, fiber, food, and building materials, that must be accounted for in management planning and implementation?
- The program of activities includes agroforestry, grazing in the forest and agriculture in the bas-fonds. What steps have been taken to assure that these will be sustainable? Is the use of agrochemicals foreseen or likely to be induced?

Biodiversity Conservation and Co-Management

- The Chimpanzee issue has been receiving considerable attention in the context of co-management of the Nialama Forest. Describe the present methodology for addressing this issue and how and if it could also be applied to other biodiversity assets of importance within these forests.
- Will this methodology be applicable in the other forests targeted for co-management (Suti Yanfou and Bakoun) and does it appear to be compatible with the present co-management plans prepared in October 2000?
- What measures can be used to gauge hunting pressure on the forests? Are there hunting pressures on the forests in question from beyond the local villagers engaged in co-management, are there any residual rights of these hunters to use the forest, and how can it be accounted for and managed in order to achieve biodiversity conservation goals?
- Describe the present sociology of game meat in the villages of the Fouta Djallon. Who hunts? What percentage of the protein of the average diet comes from game meat and what

percentage of income, if any? Are there collective hunts? Is fire used as a hunting technique. Are snares and traps being used?

- What are the current governmental policies and programs related to hunting? Where does the government stand on biodiversity conservation issues? Is it a signatory of CITES and how well is this being applied? Provide a summary of the current regulations related to subsistence hunting and/or commercial hunting.
- Are there traditional norms or regulations about hunting currently operational among local hunters/villagers—seasons, size limits, bag limits, area restrictions, species prohibitions, gear limitations—and what procedures are in place for applying these and sanctioning those that do not adhere to them?
- Do the Classified Forests constitute areas of unique biodiversity that are not being protected elsewhere in the country or the Region? Or are the Classified Forests generally seen as better hunting areas or poorer hunting areas?
- Discuss the social and economic implications of biodiversity conservation: will there have to be trade-offs; how serious is animal damage to crop production; what gains can be made in terms of nutrition and/or income?
- Discuss the Bakoun Forest and its possible role within the context of the planned Guinea/Mali Transfrontier Protected Area (eventually a park).

Socio-Economic Dimensions of Co-Management of Reserved Forests

The technological feasibility of co-management plans and operations, and in turn, their sustainability from an environmental perspective are predicated on the idea that the communities understand them and will implement them as agreed. Anything that leads to poor implementation of these agreements—in the main as a result of changes in the cost/benefit ratio for community investments or perceptions of the same—which cause local people to choose less than optimal practices, may lead to adverse environmental impacts. The questions which follow seek to highlight the various socioeconomic dimensions of the co-management plans and their potential implications for the sustainability of the activities.

- Describe the full array of potential stakeholders (farmers, wood cutters, non-wood forest product harvesters, herders, hunters, men and women, young and old) at the community level concerned with the decisions affecting the use of the reserved forests and resources.
- Describe the present composition of the Forest Committees—age, gender, rank in the community, status/wealth in the community, positions within the community.
- What are/might be the roles of traditional/religious leaders in promoting or undermining co-management?
- What kind of power remains in the hands of traditional leaders after decentralization (in this case, decentralized forest management) has taken place?
- Has full consensus and community approval of the management plans been achieved and if not, why not and with what implications? Are there “outsiders” who use or have used or feel they have the right to use the forests in question and how, if at all, have they been dealt with? Are there power differentials among the stakeholders with certain groups being marginalized and what will be the impact on co-management, if so?
- Are there other development programs or projects currently working in these communities involved with co-management and if so, what are their general objectives? Does the local

development agenda—policy and programs—provide an enabling framework for co-management?

- Do the communities have other objectives of higher priority than participating in co-management of the reserved forests, and if so, what are they?
- These forests were gazetted many years ago, most during the colonial period. Are there lingering doubts or assertions within the communities which suggest that they do not share the same view as the DNEF regarding the tenure of these lands?
- Describe the participatory strategy and process in general and how it has functioned in the case of each of the forests. Analyze the make-up and representativeness of the forest committees. How is information about co-management shared within the communities? Discuss the nature of the "transaction costs" associated with promoting the co-management plan and getting it approved and operational in the communities?
- Describe the rights and responsibilities of the co-management committees and what is their legal status and the process involved in establishing, organizing and legally recognizing these committees. Has the process been sufficiently decentralized and transparent?
- How are these committees to be held accountable for their actions, both upwardly (to the state) and horizontally and downwardly (to the communities)? Are they or will they operate in a way consistent with the principles of good governance and democratic, representative procedures? Do all interest groups and user groups have a say in the decisions of the committees, or get a hearing on their positions?
- Is there general harmony between the precepts of use rights and responsibilities contained in the co-management plan and agreement and customary law and usage rights? With the present national laws and policy, for example, as concerns issues such as tenure, access rights, use rights and the powers of exclusion?
- What are the identified capacity building needs and training programs that have been provided to the communities and the forestry committees established within them for the purposes of co-management?
- What mechanisms and methods are in place for evaluating program performance on a routine basis with the participant communities? Any mechanisms for conflict or dispute resolution and are they traditional or new to the forestry activities?

Economic Dimensions of Co-Management

Another of the basic principles of co-management is that by valuing the resource base for the communities surrounding the reserve forests, they will have a direct and tangible stake in its wise use and conservation. In short, they stand to materially benefit from their new enfranchisement as co-managers of the forest and earn revenue and other benefits in the near-term and the years to come. Therefore, they will agree with protecting the forest and its resources even if some production trade-offs are required and make the right choices needed for sustainable management. The wrong choices, in most cases, will lead to adverse environmental impacts related to unsustainable use.

The questions which follow seek to examine the likelihood that the benefits or the prospects of benefits are actually there and sufficient to continue to convince the people to cooperate with the management plan; these benefits should be understood as net returns to their efforts to implement

the management plan and must also thus include a clear understanding of he costs of management. The questions are as follows:

- Describe the overall cost/benefit model and its different components.
- Are there reasonable quantitative estimates of the benefits presently derived by the communities before the management plan was put in place?
- What expectations are there of investments of time, labor, materials and cash (the costs of management) on the part of the communities/forest committees engaged in the various production models and for co-management overall (estimate the external costs to prepare management plan and get it approved)?
- Provide a projection of estimated returns to the typical village/villager participating in co-management, under various use (timber, fuelwood or bamboo harvest, agroforestry, non-wood forest products and forest grazing) models.
- How will the financial returns (net benefits) be used and/or distributed at the community level?
- Based on the overall model, estimate the unit cost per hectare brought under management (the macroeconomics of co-management).

Annexe E

Preliminary Work Program/Calendar for Co-Management of Reserved Forests PEA Team

Programme Préliminaire de Travail/Calendrier de Équipe de PEA Cogestion Forets Classées

Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
11/2- Travel to Guinea	**12/2**- Équipe arrive a Conakry (pm)	**13/2**- Team Building Exercise (am) - Pickup rental vehicle - Briefings avec USAID y DNEF	**14/2**- Team Building Exercise (am) - Diakite: Present situation actuel les activities de co-gestion - M. Bush: Present other components of PEGRN	**15/2**- Reunions - at Conakry - DTCC for presentation on the making of Carte Opérationnelle - Revise docs. - Review/finalize logistical arrangements	**16/2**- Reunions - at Conakry - Kjell C. to discuss outcome of his consultancy - Revise docs. - Logistical arrangements	**17/2**- Depart pour Labe - Revise docs.
Nuit- voyage/avion	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Labe
18/2- Rest - revise docs.	**19/2**- Aller a Nialama - Premier Reunion a/ Comite Foret	**20/2**- 2 sous-equipes: DD/TMC visite foret - BT/Winrock visite communites	**21/2**- Equipe visite des villages	**22/2**- Reunion de Equipe de syntheses - Depart pour Labe	**23/2**- Reunion Equipe avec Staff PEGRN - Reunion avec Cecelia Polansky, Consultant Inventaire Forestier	**24/2**- Depart Labe pour Kourotoungo
Nuit- Hotel Labe	Nuit- Cite-Nialama	Nuit- Cite-Nialama	Nuit- Cite-Nialama	Nuit- Hotel Labe	Nuit- Hotel Labe	Nuit- C' Kourotoungo
25/2- Rest - Rebecca Ham arrives/transport to Kouroutoungo w/ USAID staff	**26/2**- Aller a Bakoun - Reunion a/ Comite Foret	**27/2**- Tournée dans le foret - Objective visite sites potentielles de activities	**28/2**- Tournée continue, avec visite au village y les villageoises	**1/3**- Suite de tournée pour sortir del autre cote de la foret - Visite village	**2/3**- Rentrer a Kourotoungo - Reunion de Equipe de syntheses	**3/3**- Depart pour Dalaba in route to Dabola and other reserved forests
Nuit- C'Kourotoungo	Nuit- C'Kourotoungo	Nuit- Camp Foret	Nuit- Camp Foret	Nuit- Camp Foret	Nuit- C'Kourotoungo	Nuit- Hotel Dalaba

4/3- Rest	**5/3-** Aller a Dabola et Visite a Foret Classee de Balayan	**6/3-** Continue visite a Foret Classee de Sincery - Oursa	**7/3-** Aller a Sougeta/Linsan Visite a Foret de Suti Yanfou	**8/3-** Continue visite a Foret de Suti Yanfou	**9/3-** Reunion de Equipe de syntheses	**10/3-** Depart pour Conakry
Nuit- Hotel Dalaba	Nuit- Hotel Dabola	Nuit- Hotel Dabola	Nuit- Hotel Linsan	Nuit- Hotel Linsan	Nuit- Hotel Linsan	Nuit- Hotel Cam./cky
11/3- Rest	**12/3-** Reunions Supplementaires- cky - Reunion de Equipe pour synthese final	**13/3-** Chaque miembre d'Equipe commence a rediger ses resultates preliminaires	**14/3-** Atelier de Restitution (am) - Reunion de Equipe pour discuter les resultates d'Atelier	**15/3-** Reunion d'Equipe pour organiser redaction de rapport	**16/3-** Membres Expatries d' Equipe depart - return rental vehicle and settle account	**17/3-**
Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	Nuit- Hotel Cam./cky	—	----
18/3-	**19/3-**	**20/3-**	**21/3-**	**22/3-**	**23/3-**	**24/3**
	Chaque membre d'Équipe prépare ses brouillons des sections de rapport final assigne				Chaque membre d'Equipe envoyer ses rapport a Catterson pour e-mail	

Annexe F

List of Persons Consulted

Name	Position
Conakry	
Harry F. Birnholz	Mission Director, USAID/Guinea
Robert Boncy	Deputy Director, USAID/Guinea
Allen Fleming	Environment Team Leader, USAID/Guinea
Son Hoang Nguyen	Natural Resources Management Specialist, USAID/Guinea
Susan van Keulen-Cantella	Community-based NRM Specialist, USAID/Guinea
Mohamed Lamine Fofana	Environment Team, USAID/Guinea
Ibrahima Camara	NRM Office, USAID/Guinea
Hendrik Baeyens	GIS Specialist, USAID/Guinea
Jeanny Wang	Environment Officer, USAID/G/EN/ENR
Rebecca Niec	West Africa Regional Program, Environment Officer, USAID/Bamako
Mathias Rodolphe Haba	National Director, DNEF
Alpha Kabine Camara	Deputy National Director, DNEF
Amadou Cherif Bah	Head, Planning and Programming Division, DNEF
Daniel Camara	Researcher, Management Division, DNEF
Bademba Barry	Head, Thematic Mapping and Remote Sensing Office (BCTT), DNEF
Ibrahima Say Barry	Thematic Mapping and Remote Sensing Office, (BCTT), DNEF
Martin Bush	Chief of Party, PEGRN/Winrock
Sekou Fofana	Technical Coordinator, PEGRN/Winrock
Richard Kimball	Enterprise Development Director, PEGRN/VITA
Alphonse Faye	Agricultural Production Specialist, PEGRN/Winrock
Sidibe Sedibinet	Bureau d'Etudes ECO-CONSULT
Kjell Christophersen	Economics Consultant, PEGRN/Winrock
Cecelia Polansky	Forest Inventory Consultant, PEGRN/Winrock
Labe	
Julie Fischer	PEGRN/Winrock
Mohamed Saliou Diallo	PEGRN/Winrock
Bernard H. Oniyogui	Chef d'Antenne, PEGRN/Gueckedou
Abdoulaye Kouye Bah	Chef d'Antenne, PEGRN/Labe
Kemoko Dioubate	Chef du Cantonnement Forestier, Linsan Saran
Saikou Balde	Adjoint Chef du Cantonnement Forestier, Linsan Saran
Aboubacar Sidiki Oulare	Chef du Projet, Projet Air Protege Transfrontalier
Lelouma-Nialama Reserved Forest	
Ibrahima Laho Bah	President, Comite Foret

Ibrahima Bowal Diallo	Membre, Comite Foret, Commission Production
Abdoulaye Balde	Secretary, Comite Foret
Samba Diallo	Membre, Comite Foret, Activités de Suivi
Ibrahima Dansoko	Membre, Comite Foret
Ibrahima Balde	Zone Supervisor, Trainer in Arabic
Sadiouma Bah	Membre, Comite Foret, Champs et Paturage
Hassane Sane	Membre, Comite Foret, Accompagnement et Suivi
Amadou Korka Camara	Membre, Comite Foret, Bois et Bamboo
Mody Sory Dansoko	Membre, Comite Foret, Accompagnement et Suivi
Mamadou Aliou Camara	Membre, Comite Foret, Commission Protection
Mamadou Alpha Diallo	Membre, Comite Foret. Accompagnement et Suivi
Boye Sane	Membre, Comite Foret, Commission Protection

Tougue- Bakoun Reserved Forest

Mamadou Kounbassa	Chef du Cantonnement Forestier, Kourotongo
Diallo	Adjoint Chef du Cantonnement Forestier, Kourotongo
Mamadou Alpha Balde	Secretaire, Comite Foret, Dunkita
Sabou Camara	Comite Foret, Communication, Dunkita
Sarata Mara	Comite Foret, Commission Production, Dunkita
Thierno Boubacar Diallo	Villager, Bama
Mamadou Conte	Villager, Bama
Aye Koumba Conte	Villager, Bama
Bakary Cissoko	Villager, Baridonde
Kandja Sylla	Villager, Baridonde
Ibrahima Cissoko	Villager, Baridonde
Sabou Camara	Villager, Baridonde
Mamadou Conde	Villager, Baridonde
Karamoko Cissoko	Villager, Baridonde
Mamadou Koroma	Villager, Baridonde
Madi Sire Cissoko	Villager, Baridonde
Fode Lamine Conte	Villager, Bama N’dire
Elhadj Ousmane Conte	Membre, Assemble Villageoise, Balagan
N’namba Diaby	Membre, Comite Foret, Balagan
Sonna Conte	Villager, Balagan
Mamadou Saliou Diallo	President Comite Foret, Bagata
Alpha Saliou Barry	President District, Bagata
Ibrahima Barry	Villager, Bagata
Mamadou Falilou Barry	Membre, Comite Foret, Bagata
Mamadou Miriya Barry	Secretaire, Comite Foret, Bagata
Mamadou Saliou Bah	Membre, Comite Foret, Bagata
Oumou Diallo	Villager, Bagata
Mamadou Aliou Diallo	Villager, Bagata
Boubacar Bah	Villager, Bagata
Salimatou Barry	Villager, Bagata
Diouma Barry	Villager, Bagata
Boubacar Fili Barry	Villager, Bagata

Mamadou Malal Balde	Villager, Bagata
Mamadou Oury Barry	Villager, Bagata
Hamidou Barry	Villager, Bagata
Mamadou Saidou Barry	Villager, Bagata
Mody Younoussa Barry	Villager, Bagata
Abdoul Diallo	Villager, Bagata
Thierno Mouctar Balde	President, Comite Foret, Lafa Boube
Alpha Oumar Diallo	Membre, Comite Foret, Lafa Boube
Mamadou Saidou Sow	Villager, Lafa Boube
Thierno Amadou Oury Balde	Villager, Lafa Boube
Mody Ibrahima Balde	Villager, Lafa Boube
Mamadou Issaga Sow	Villager, Lafa Boube
Fatoumata Binta Sow	Villager, Lafa Boube
Raby Balde	Villager, Lafa Boube
Mamadou Bailo Balde	Villager, Lafa Boube
Amadou Mouctar Balde	Villager, Lafa Boube
Abdourahamane Diogo Diallo	Villager, Lafa Boube
Thierno Souleymane Sow	Membre AG, Lallabara Ndantari
Alhassane Sow	Villager, Lallabara Ndantari
Thierno Mamadou Hady Sow	Villager, Lallabara Ndantari
Mamadou Billo Sow	Villager, Lallabara Ndantari
Mody Alseny Sow	Villager, Lallabara Ndantari
Mamadou Dioulde Sow	Villager, Lallabara Ndantari

Kindia–Suti Yanfou Reserved Forest

Morlaye Keita	
Mamadou Kabele Camara	President, Comite Foret, Suti Yanfou
Mamadouba Sylla	Vice-President, Comite Foret
Mamadou Saliou Bah	Commission Economie
Mbalia Camara	Membre, Comite Foret, Protection et Restoration
Mohamed Sanou Sylla	Secretaire Communautaire
Abdoulaye Camara	President APE, Membre AG
Naby Sylla	Notable, Tafori
Sekou Sylla	Villager, Tafori
Kerfalla Sylla	Villager, Tafori
Sekhouna Sylla	Villager, Tafori
Douda Sylla	Membre, APE, Tafori
Moussa Sylla	Villager, Tafori
Abou Sylla	Villager, Tafori
Mama Aissata Camara	Villager, Tafori
Fode Sylla	Notable, Tafori
Daouda Camara	President, District, Yalaya
Arafan Mohamadou Sylla	Membre, District Yalaya
Arafan Soriba Sylla	Membre, District Yalaya et Comite Foret
Mamadou Conde Sylla	Villager, Yalaya
Abdoulaye Sylla	Villager, Yalaya

Fode Mohamadou Sylla	Villager, Yalaya
Fode Salifou Sylla	Villager, Yalaya
Alseny Sylla	Villager, Yalaya
Fode Moussa Mangueta	Villager, Yalaya
Fode Ousmane Sylla	Villager, Yalaya
Ibrahima Barry	Chef Secteur, Lambeya Fulbe
Ismaila Barry	Imam, Lambeya Fulbe
Thierno Amadou Barry	Doyen, Lambeya Fulbe
Mody Amadou Diallo	Conseil, Mosquée, Lambeya Fulbe
Alpha Oumar Diogo Barry	Villager, Lambeya Fulbe
Alpha Boubacar Barry	Villager, Lambeya Fulbe
Ousmane Camara	Villager, Km. 209
Mamadou Saidou Diallo	Villager, Lambeya Fulbe Villager
Mamadou Lamarana Diallo	Villager, Lambeya Fulbe
Abdoulaye Bah	Villager, Lambeya Fulbe
Mody Mamadou Alpha Barry	Villager, Lambeya Fulbe

Dabola–Sincery Oursa and Balayan Souroumba Reserved Forests

Fakassa Kourouma	DPDRE Dabola
Barry Degremou	Maire de Dabola
Justin	IBGRN
Mory Keita	Chef Secteur, Koufa
Moussa Toure	Notable, Koufa
Mamadou Bailo Diallo	Villager, Koufa
Ousmane Sow	Villager, Koufa
Bakary Conde	Villager, Koufa
Sansi Doumbouya	Villager, Koufa
Boubacar Biro Conde	Villager, Koufa
Toumani Keita	Villager, Koufa
Mamadou Samba Keita	Villager, Koufa
Oumar Keita	Villager, Koufa
Moussa Doumbouya	Chef Secteur, Babiliya
Sekou Keita	Villager, Babiliya
Sidy Conde	Villager, Babiliya
Hamidou Camara	Villager, Babiliya
Bakary Diallo	Villager, Babiliya
Alpha Keita	Villager, Babiliya
Dian Doumbouya	Villager, Babiliya
Bangaly Keita	Villager, Babiliya
Sekouba Doumbouya	Villager, Babiliya
Djiba Doumbouya	Villager, Babiliya
Ali Camara	Villager, Babiliya
Amadou Dioulde Balde	Villager, Babiliya
Ousmane Doumbouya	Hunter, Babiliya
Mata Camara	Villager, Babiliya
Thierno Mata Camara	Villager, Babiliya

Bobo Conde	Villager, Babiliya
Abdoulaye Keita	Villager, Babiliya
Boubacar Balde	Villager, Babiliya

Annexe G

Liste de Controle de Planification Environnementale de la Cogestion des Forets Classees en Guinee

Cette liste de contrôle de planification environnementale a été conçue et préparée pour servir d'aide lors de l'examen environnemental de la cogestion des forêts classées qui sont entrain d'être financées par l'USAID/Guinée. La prémisse de base de cette liste de contrôle est qu'en l'utilisant, l'USAID/Guinée sera capable de justifier la Décision Seuil de Négative avec Conditions dans sa soumission d'un EEI relatif aux activités du PEGRN.

La liste de contrôle est basée sur les résultats et les recommandations décrites dans l'Etude d'Impact Environnemental Programmatique (EIEP) de la cogestion des forêts classées entreprises de Janvier à Mars 2001. Il doit être noté que la liste de contrôle n'est pas conçue pour permettre à ceux qui sont concernés par la cogestion de donner des points ou faire le classement ou encore de comparer un site proposé pour la cogestion à une autre. Il est en plus supposé que les dispositions pour les procédures de supervision, inspection et suivi relatives aux besoins typiques de mitigation de la cogestion des forêts classées seraient en place.

Cette liste de contrôle est fournie pour servir comme approche guidée en vue de s'assurer que les questions liées à la fiabilité environnementale de la cogestion des forêts classées sont abordées itérativement lorsque quelqu'un poursuit la planification, la conception et éventuellement, les étapes d'exécution. **Bien que la liste des questions et renseignements qui suivent puisse paraître longue et détaillée, l'information doit être déjà facilement disponible et considérée par ceux qui préparent les plans d'aménagement**. Le faire facilitera la préparation de l'Exam Environnemental Initial (ou l'EEI amendé). Il peut aussi être possible et désirable d'ajouter la liste de contrôle complétée en annexe à l'EEI lui-même traitée d'une façon plus sommaire avec les catégories habituelles d'information indipensables pour un EEI.

Ceux qui vont préparer la réponse de la liste de contrôle sont invités à ajouter toute autre information ou catégories de données qui savereront importantes dans la préparation du plan pour l'aménagement de la forêt en question, et pour plus d'actualisation ou de simplification de l'utilité de la liste de contrôle elle-même. Par conséquent, il n'est pas attendu que la liste de contrôle contienne toutes les informations sur la conception et/les mesures de précaution liées à la gamme de questions ayant trait à la faisabilité de la cogestion de chaque zone.

Il doit être noté en plus que pour utiliser cette liste de contrôle avec succès, il est présumé que plusieurs de ces études de base, mesurage et consultation de la communauté concernant la faisabilité et la conception du site de la forêt proposée auront déjà été entreprises. Les concepteurs de cette liste de contrôle pensent qu'elle servira aussi comme un outil pour structurer la consultation nécessaire avec la communauté et le comité forêt et ses organisations à propos de la conception de base de la cogestion, le potentiel pour des impacts environnementaux et comment les traiter, et les rôles, responsabilités des différents acteurs (DNEF, Comité Forêt, ONG, et l'équipe du PEGRN) en abordant ces impacts, et les accords à réaliser entre toutes les parties pour assurer la durabilité continue de l'activité/investissement.

Liste de Controle de Planification Environnementale pour la Cogestion des Forets Classees en Guinee

1. Identification et Caracteristiques du Site de la Foret
(Les questions qui sont dans cette section se prêtent au remplissage des vides mais il n'est pas nécessaire d'utiliser ce format tant que l'information requise est fourni.)

Date de Commencement de la Planification de l'Activité:_____

Date Attendue pour l'Exécution:_____**Status actuel**_____

Nom de la Forêt Classée_____

Localisation (Région, Préfecture, Sous-préfecture)_____

Variation de l'Altitude :_____(masl);

Zone Agro-Ecologique :_____

Date de Classement :_____;

Amendement de l'Arrêté de Classement_____

Documents de Classement existent-il (oui/no et étaient-ils gardés)_____

Superficie lors du Classement:_____;
Villages Enclaves (noms et superficie occupée)_____

Informations Historiques Pertinentes depuis le Classement_____
_____
_____

Organisation Partenaires
Impliquées:_____
_____
_____

Accessibilité (Notez et décrivez les routes d'accès à cette forêt et les villages/zones qui l'entourent):_____
_____
_____

Histoire Brève de la Cogestion (proposée par qui et identifiée comment):
_____
_____
_____
_____

Conflits, Questions et Problèmes Sociaux Existants:_____
_____
_____
_____

Aménagements Préalables et/ou Activités Infrastructurelles sur cette forêt_____
_____
_____

Date, Composition et Observations de l'Equipe de Reconnaissance:_____
_____
_____
_____

Critères qui ont Justifiés le Choix de Cette Forêt Classée pour la Cogestion:_____
_____
_____
_____

Utilisations et Utilisateurs Actuels de la forêt (sanctionnés ou autrement):_____
_____
_____

Cogestion Approuvée par la Communauté, et si oui, comment ceci a été acquis**:**_____
_____
_____

Comité Forêt Etabli:_____**Date:**_____

Comment_____
_____
_____

Membres du Comité Forêt (noms et titres)**:**_____
_____
_____
_____
_____

Structure d'Organisation Interne Proposée pour le Comité Forêt:_____
_____
_____
_____

Villages à Inclure dans le Schème de Cogestion (nom, population estimée de chacun, droits d'usage accordés dans l'Arrêté de Classement, relation mâle/femelle): ces données peuvent être présentées sur un tableau séparé tel que celui qui suit:

Nom	Population Estimée	Relation mâle/Femelle	Observations Pertinentes

Groupes d'Intérêts ou d'Utilisateurs Possibles: parmi les villageois (scieurs, collecteurs de bois de feu, chasseurs, cueillette des sous-produits, paysans agroforestiers, apiculteurs, exploitants des bas-fonds, etc.): aussi à présenter comme un tableau indicatif sujet à une confirmation pendant la planification et l'organisation de la structure de cogestion.

Infrastructure Sociale (écoles, cliniques, approvisionnement en eau potable) au sein des villages voisins:_____
_____
_____
_____
_____

Besoins de Protection pour la Conservation de la Forêt: discuter le pâturage, la situation du feu et de la chasse dans la forêt_____
_____
_____
_____

2. Analyser les Parametres de Base
(Préparer une réponse narrative brève pour tous les titres qui s'appliquent à cette forêt)

Méthodes et Résultats de Cartographie de la Capacité de la Terre et de l'Utilisation de la Terre

- Y-a-t-il une **Carte Originale** de la forêt préparée comme partie intégrante de la procédure de Classement disponible?
- Quels **Produits de Télédétection** (image satellite ou photographie aérienne) sont disponibles et pour quelles dates, comme base pour une actualisation des données sur la forêt par GIS?
- Quels **Produits Cartographiques** (cartes topo, cartes de la terre, ou autres) couvrent cette forêt;
- Quelles **données ou benchmarks** seront utilisées pour géo-référencer les données de GIS?
- Un **Système d'Enregistrement par GIS** et archive à t-il été établi pour cette forêt et quelles sont les personnes et institutions qui sont responsables de son utilisation et de son maintien? Y-a-t-il des symboles clef commun d'une cartographie disponibles et ces symboles sont-ils suffisamment clairs?
- Résumer les efforts pour rétablir et marquer la **Limite de la Forêt**. Comment toutes les divergences avec la limite originale telle que défini dans les dossiers sont réconciliées? Quelle est la superficie totale calculée de la forêt après le ré-établissement de sa limite? Y-a-t-il eu n'importe quel changement imprévu ou changement majeur de la dimension ou des limites de la forêt, et si oui, pour quoi ceci s'est passé? Comment la limite a été marquée?
- Une **Carte de Base de la Forêt** a-t-elle été préparée et si oui, à quelle échelle et quelles sont les caractéristiques inclues (routes, cours d'eau, villages enclaves, points d'eau, les caractéristiques topographiques improbables de changer, e.g., affleurement rocheux ou sommets) et avec quelles données et information? Des caractéristiques facilement identifiables ont-elles été géo-référencées avec GPS et marquées pour faciliter l'utilisation de cette carte? Cette carte inclut-elle des contours d'intervalle et si oui, à quelle échelle? Est-ce qu'elle inclut un système de quadrant pour faciliter la référence aux différentes zones?
- Quelles sortes de **données et informations sur le sol** sont disponibles pour la forêt et comment sont-elles utilisées pour cartographier la capacité de la terre ou faire les cartes opérationnelles?
- Une **Carte d'Utilisation Actuelle de la Terre** a-t-elle été préparée et si oui, à quelle échelle et grandeur des polygones, et en utilisant quel système de classification? Fourni un tableau qui résume l'utilisation actuelle de la terre.
- Y-a-til des **Données Anciennes sur l'Utilisation de la Terre Disponibles,** depuis quelle année et quels sont les changements et les tendances?
- Une **Carte de la Capacité de la Terre** a-t-elle été préparée, et si oui, à quelle échelle et grandeur minimum des polygones. Quelles sont les différentes catégories de la capacité de la terre utilisées pour stratifier cette carte et les critères pour déterminer chacune d'elles? Fourni un tableau sommaire de la capacité de la terre en hectares et pourcentages.
- Toutes ces cartes ont-elles fait l'objet d'un **Processus de Vérification sur le Terrain** et comment se fut-elle accompli? Si des unités de GPS sont entrain d'être utilisées comme partie du processus, ont-elles été correctement étalonnées et géo-référencées à une donnée ou un repère connu?

Procédures et Résultats de l'Inventaire Forestier

- Quelle méthodologie fut utilisée pour entreprendre tout **Inventaire Forestier** considéré comme nécessaire sur cette forêt: personnel et niveau d'effort, taille de l'échantillon, inventaire complet, partiel, échelonné, grandeur de la parcelle et localisation, méthode et formes de collection des données, logistiques et programme, outils et instruments utilisés?
- Décrire le **Plan de Travail Sommaire de l'Inventaire Forestier**. A t-il été possible de combiner les données collectées au cours de l'inventaire avec les autres études de base qui seront importantes pour la cogestion de cette forêt, si oui, décrire brièvement ces efforts?
- A quel degré les **Membres des Communautés Entourant** et/ou le **Comité Forêt** ont été permis de participer aux activités d'inventaire forestier? Quelle connaissance spéciale ou savoir-faire sur les ressources forestières a été incluse dans les résultats de l'inventaire?
- Fournir un tableau sommaire des **Données-Attributs de la Forêt** qui proviennent de l'inventaire forestier sur les zone potentielles de production cartographiées ou les concentrations des peuplements exploitables comme possible, en utilisant un format similaire à celui qui suit:

Superficie No.	Superficie Totale	Espèces Présentes	Classe d'Age	Classe Hauteur	Classe Réserve	Classe Site	Fermeture Sommet	Notes Site

- Les **Notes de Site** susmentionnées pourraient inclure des informations, à la fois quantitatives et qualitatives sur les sols, la topographie, les influences humaines, le passé historique connu, l'accessibilité du site et les routes d'accès, et les caractéristiques spéciales au sein de la zone qui fait l'objet d'inventaire.
- Chacun de ces sites potentiels de production a-t-il été mesurée à travers la vérification sur le terrain, en utilisant GPS, et **Enregistré sur la Carte Opérationnelle?**
- **Indiquer comment la Coupe Annuelle Admissible a été Calculée** pour chacune et toutes les opérations d'exploitation (y compris le bois d'œuvre, les bois de feu et le bambou).
- **Complète la « Fiche de Marquage et de Cubage des Arbres »** pour chaque parcelle sur laquelle l'exploitation forestière est censée avoir lieu dans le future proche.
- Discute les plans pour l'établissement des **Etudes pour Déterminer** les caractéristiques de **la Croissance et du Rendement,** la localisation et l'établissement des parcelles échantillons, ceux qui font ces études et où sont-elles appropriées.

Ressources Hydriques

Décrire brièvement la **Méthodologie utilisée pour Collecter les Données et les Informations** sur les Ressources Hydriques à l'intérieur de la forêt.
Fournir un **Tableau Synoptique des Ressources Hydriques** de la forêt (comprenant les cours d'eau, les rivières et les ruisseaux, les sources d'eau et les bas-fonds), en utilisant le format suivant:

Type	Nom	Localisation	Pérenne ou Saisonnière	Condition du Captage ou Bassin Versant	Utilisations Actuelles et Utilisateurs	Notes

- La localisation **des richesses hydriques** les plus importantes **a-t-elle été Vérifiée** sur le terrain en utilisant le GPS et dûment enregistrée sur la carte de base?
- Une/des **Stations Météorologique(s) Simple(s)** a-t-elle/ont-elles été établi dans la forêt ou dans la zone et qui assure sa/leur opération? **Stations pour mesurer les ruisseaux**?
- Y-a-t-il des **Problèmes Liés aux Ressources en Eau**: ruisseaux qui tarissent, inondation ou sources qui tarissent, érosion ou dégradation du bassin versant? Décrivez.
- La communauté locale a-t-elle eu une expérience avec les **Techniques de Conservation des Eaux et Sols**, si oui, avec quel effet? Est-elle intéressée par ces technologies?

Conservation des Richesses de la Biodiversité

- Brièvement décrire la **Méthodologie utilisée pour Collecter les Données et Informations** sur les ressources de la biodiversité dans la forêt.
- Fournir un **Synopsis des Ressources Faunistiques** de la forêt, présenté sous une forme tabulaire comme suit:

Nom Local	Nom Latin	Comment Observé	Statut	Habitat Préféré	Résident ou Migrant	Chassé	Notes

- Y-a-t-il des **Composantes Florales de l'Ecosystème** qui doivent être considérées dans les plans pour conserver les richesses de la biodiversité?
- Qu-est-ce que les populations locales, en particulier les chasseurs rapportent sur la **Présence de la Faune sur la Forêt** dans les années récentes, et comment était-elle avant? Y-a-t-il eu pertes d'espèces, pourquoi ceci a t-il eu lieu?
- Discuter la **Question de Chasse** dans la forêt et comment les ressources de gibier sont utilisées par les populations locales? Y-a-t-il des « non-résidents » qui utilisent actuellement la forêt pour des objectifs de chasse? Quelle est la part de la viande du gibier dans le régime alimentaire local?
- Est ce que la **Destruction des Cultures par la Faune ou la Prédation des Animaux Domestiques** par les carnivores constitue un problème dans cette forêt, si oui, fourni une description brève de la situation.
- Identifier toutes les **Espèces en Danger** se trouvant dans cette forêt, et caractérise la condition de l'habitat de ces espèces en général. Est-ce que cet habitat a été schématisé sur la carte opérationnelle?
- Discuter cette forêt et sa richesse de biodiversité en termes de sa relation avec la **Situation de la Conservation de la Biodiversité au Niveau Paysager** le plus large de Guinée.
- Identifier les **Besoins de Protection** de conservation de la biodiversité dans la forêt et le statut, s'il y en a, des couloirs de migration pour la faune en transit qui utilisent la zone.
- Discuter la probabilité **Générale de l'Impact Socio-économique des Efforts de Promotion de la Conservation de la Biodiversité** sur ces forêts et en particulier, ses implications sur la population locale. Est-ce qu'il doit y avoir des compromis de production pour réaliser les buts de conservation?

Méthodes et Résultats des Enquêtes Socio-économiques

- **Quelle Enquête Socio-économique ou Méthodologie d'Evaluation** était utilisée pour s'assurer que les souhaits et les attentes de toutes les parties prenantes ont été prises en compte dans la préparation du plan d'aménagement? Fournir une discussion brève de la méthode et un compte rendu de comment elle était utilisée dans cette forêt.
- Examiner le **Degré Auquel les Populations Locales sont Dépendantes** des ressources de la forêt; faite une estimation approximative (quantitative et qualitative) de comment les populations locales utilisent la forêt et ses ressources en moyenne pour satisfaire les besoins de la famille en sécurité alimentaire et en revenus nécessaires. Le degré d'importance des activités dans la forêt en comparaison avec celles qui sont hors forêt?
- Les communautés ont-elles eu la chance de **Classer par ordre d'importance leur Besoins et Opportunités de Développement;** faite une liste de leurs priorités et une discussion brève du processus par lequel elles ont été établies.
- Quels **Autres Programmes de Développement et Projets** sont entrain d'opérer dans la zone de la forêt et comment pourront –ils affecter les activités de cogestion?

3. Evaluer la Fiabilité du Plan de Cogestion

- Fournir une **Synopsie des Objectifs Généraux** du plan de cogestion et une description brève de comment ils seront réalisés.
- Fournir une Analyse plus Détaillée de comment les objectifs de cogestion seront atteint durant la période de cinq premières années du plan de gestion, à présenter sous forme de tableau comme suit:

Objectifs de Développement	Activités Proposées	Résultats Anticipés	Assomptions Opérationnelles

- Fournir une estimation des **Coûts et Bénéfices** liés à chaque activité, à présenter sous forme de tableau comme ce qui suit:

Activité	Acteurs Opérationnels	Eléments de Coûts	Somme Estimée	Résultats Anticipés	Moyens Financiers	Somme Estimées	Méthode de Distribution	Fiche de Balance

- Fournir des **Détails Budgétaires Clairs** pour l'ensemble des activités et interventions et indiquer la source de financement de chacune. Estime le coût de l'unité par hectare mis sous cogestion.
- Fournir une **Projection des Rendements Nets pour un Village Typique/Villageois** participant à la cogestion, sous des modèles d'utilisation (bois d'œuvre, bois de feu ou collecte de bambou, agroforesterie, sous-produits de la forêt et pâturage) variés.
- Discuter brièvement les moyens par lesquels le **Consensus Générale de la Communauté et l'Approbation** des plans de cogestion ont été atteints. Y-a-t-il des dissidents, oui pour quoi contestent-ils et quel impact auront-ils sur le plan?
- Décrire brièvement les mécanismes généraux qui sont en place pour s'assurer que tous les acteurs de la cogestion (DNEF, Comité Forêt et ses sous-groupes, ONG, et le personnel du

PEGRN) comprennent leurs **Droits, Rôles et Responsabilités** pour l'exécution des différents éléments et activités du plan.

- Comment les **Besoins de Formation pour la Cogestion Durable** ont été identifiés au cours de l'évaluation de l'accomplissement des besoins de formation à atteindre et quelles indications sont là pour les capacités institutionnelles grandissantes parmi les différents acteurs de cogestion?
- Brièvement décrire les **Besoins de Protection et de Conservation** pour la forêt et la stratégie qui est employée pour les en discuter. Les villageois impliqués doivent-ils observer des compromis de production pour satisfaire ces besoins, les ont-ils acceptés, et quels seront les coûts estimés et les rendements sur le court terme.
- Bien que les **Projections Actuels d'Exploitation** de bois de feu, de bois d'œuvre et de bambou soient décidément modestes et orientées vers la conservation, quelles sont les indications/assurances qui existent et qui disent qu'elles seront durables et comment? Comment est-ce que ces choix concernant la récolte de produits forestiers ont été faits et quantifiés?
- Décrire les **Techniques de Récolte des Différentes Pratiques d'Exploitation Forestières** prévues dans les plans d'aménagement. Quelles sont les garanties présentent assurant que ces techniques ne conduiront pas à des impacts environnementaux négatifs? L'exploitation ou activité de bois d'œuvre a-t-elle un impact (érosion du sol ou compaction) sur l'environnement (route, pistes de dérapage et points de collection)? Y aura t-il un impact de l'extraction sur la qualité des ruisseaux et cours d'eau dans et au-delà de la forêt?
- Qu-est-ce qui est connu sur la **Sylviculture des Espèces ou Types de Forêts** qui seront exploitées comme bois d'œuvre, bois de feu et bambou et comment est-ce que cette information sera utilisée et/ou accrue? Y-a-il un besoin ou opportunité pour les activités d'amélioration de peuplement de bois d'œuvre?
- Le programme d'activités envisage de fournir une assistance aux communautés locales pour **Développer des Micro-entreprises Relatives à la Collecte et à la Transformation Améliorée des Sous-produits de la Forêt** (e.g., miel. Néré et Karité). Comment est-ce que l'exploitation des bois d'œuvre, des bois de feu et de bambou affectera ces entreprises traditionnelles et leur approvisionnement? Y-a-t-il d'autres sous produits forestiers, étant donné leur importance aux populations locales comme sources de plantes médicinales, de fibres, de nourriture et de matériaux de construction, qui doivent être pris en compte dans la planification et l'exécution de la gestion?
- Le programme d'activités inclut **l'Agroforesterie et l'Agriculture dans les Bas-fonds**; quelles étapes ont été prises pour assurer que celles-ci seront durables? L'utilisation des produits agrochimiques est-elle prévue ou va-elle probablement être introduit et si oui, quelles étapes ont été prises pour assurer que leur utilisation est conforme aux conseils de l'USAID en matière d'utilisation de ces produits?
- Des études faites à l'avance ont corroboré la présence des **Espèces en Danger** dans plusieurs forêts classées de Guinée. Décrire brièvement la méthodologie pour parler de ce problème sur la forêt en question et si et comment elle pouvait être appliquée à d'autres richesses de biodiversité d'une certaine importance dans de cette forêt.
- Est-ce que le plan de cogestion inclut des **Mesures pour Permettre et/ou Contrôler la Chasse?** Décrivez-les brièvement. De la même manière, y a t-il une question de destruction des cultures ou de dangers contre les êtres humains de la part de la faune, et si oui, comment peuvent t-elles être adressées?

4. Mesures de Mitigation et de Suivi

- Quels **Indicateurs Seront Suivis** pour assurer que les activités ou interventions de cogestion ne sont pas entrain de conduire à des impacts environnementaux négatifs imprévus? Utiliser un format tabulaire pour répondre à cette question, sur les lignes suivantes:

Impact/Problème	Indicateur	Période	Qui fait le Suivi	Mécanismes de Suivi	Préalables/Notes

- Parmi les **Mesures de Mitigation** planifiées, quelles sont celles qui demandent plus de **Suivi Spécifique** pour être sure qu'elles sont efficaces et comment seront-elles effectuées?
- Comment est-ce que les **liaisons de l'Environnemental au Suivi de Performance** seront faites pour éviter des efforts inutiles de duplication et des exigences de reportage?
- **Identifier les Impacts Environnementaux Spécifiques** prévus durant la planification de la cogestion sur cette forêt et décrire les mesures de mitigation pour chacune.
- Comment est-ce que les **Coûts de ces Mesures** ont été factorisés dans les considérations de faisabilité pour le plan de cogestion en question?
- Y-aura t-il des Ressources **Disponibles pour des Mesures Supplémentaires de Mitigation** si nécessaire, une fois l'exécution a démarré et si oui, qui va les fournir?